



Ali Mazyad

Les partis libanais et la réforme de l'État au prisme des priorités électorales (1992-2009)

MAZYAD Ali. *Les partis libanais et la réforme de l'État au prisme des priorités électorales (1992-2009)*, sous la direction de Tawfik Bourgo. - Lyon : Université Jean Moulin (Lyon 3), 2016.

Disponible sur : www.theses.fr/2016LYSE3002



Document diffusé sous le contrat Creative Commons « Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.



N°d'ordre NNT : 2016LYSE3002

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITE DE LYON
opérée au sein de
Université Jean Moulin Lyon 3

École Doctorale N° 492
École doctorale de Droit

Discipline de doctorat : Science politique

Soutenue publiquement le 08/02/2016, par :
Mazyad Ali

**Les partis libanais et la réforme de l'État
au prisme des priorités électorales
(1992-2009)**

Devant le jury composé de :

M. ATRISSI Talal	Professeur à l'Université Libanaise, Doyen de l'école doctorale des lettres et des sciences humaines et sociales à l'Université Libanaise	(Rapporteur)
M. ARBID Walid	Professeur à l'Université Libanaise	(Rapporteur)
Mme. VASSORT-ROUSSET Brigitte	Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3	(Examinatrice)
M. SAYAH Jamil	Maître de conférences HDR à l'Université Pierre Mendès	(Examineur)
M. BOURGOU Tawfik	Maître de conférences HDR à l'Université Jean Moulin Lyon 3	(Directeur de thèse)

À mes parents, Ibrahim et Hana

À ma femme, Mirna

À mes deux petites filles, Halah et Maya

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements s'adressent à mon directeur de thèse, M. Taoufik Bourgo pour son encadrement de ce travail. Ses conseils, ses encouragements et sa disponibilité ont été très indispensables dans la réalisation de cette thèse. Je lui suis vraiment redevable.

Mes remerciements vont également à Mme. Brigitte Vassort-Rousset, M. Talal Atrissi, M. Walid Arbid et M. Jamil Sayah d'avoir accepté de faire partie de mon jury. Leur participation constitue pour moi un honneur.

Je tiens à remercier M. Radwan Akil et M. Shawkat Achty pour leurs conseils et leurs encouragements.

Je remercie également M. Hisham Younes, M. Fadi Saleme, pour le soutien inestimable qu'ils m'ont apporté.

Un grand merci à Mohammed, Hicham, Ali et Maya Ghorayeb pour leur aide, leur amitié et leur soutien.

J'offre aussi mes plus vifs remerciements à mes chers neveux, Hana et Khalil et Ali M. Mazyad, et Layla Al-Mourad pour leur appui considérable.

Mes remerciements les plus chaleureux vont enfin à toute ma famille, ma mère, mon frère Mohammed et mes sœurs, particulièrement Hala et Mariam et Sabah, qui m'ont soutenu tout au long de ces années.

Mes derniers remerciements sont pour ma femme Mirna qui, par ses idées, sa patience en toute circonstance, a permis l'aboutissement de cette thèse.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS DES PARTIS POLITIQUES

LIBANAIS

Amal	Mouvement Amal
PCL	Parti communiste libanais
PSNS	Parti social nationaliste syrien
Les Kataëbs	Parti des Kataëbs (phalanges)
Najjadés	Parti des Najjadés
AN	Parti de l'Appel National
BN	Bloc national
Ba'ath	Parti Ba'ath
MNA	Mouvement des Nationalistes Arabes
PSP	Parti socialiste progressiste
PLA	Parti de la Libération Arabe
P. Destour	Parti Destour
PNL	Parti national libéral
FL	Forces libanaises
CPL	Courant patriotique libre
CF	Courant du Futur
Hezbollah	Hezbollah
OPN	Organisation Populaire Nassérienne
JI	aJamaa Islamiy
APBI	Association des Projets de Bienfaisance Islamiques
MGD	Mouvement de la gauche démocratique
PDL	Parti démocratique libanais
PVL	Parti Vert Libanais

El-Marada	Brigade Marada
GdC	Gardiens des Cèdres
Al-Mourabitoun	Mouvement des Nasséristes Indépendants
MP	Mouvement du peuple
Ramgavar	Parti libéral démocrate arménien
Hentchak	Parti social-démocrate Hentchakian
PS	Parti Solidarité
MUI	Mouvement d'unification islamique
Le Tanzim	Parti Tanzim
OACL	Organisation d'action communiste au Liban
FAI	Front d'action islamique
BNS	Bloc national syrien
PDK	Parti démocrate kurde
PCS	Parti communiste syrien
MNL	Mouvement National Libanais
MUI	Mouvement de l'unité islamique
EAR	Ebade Al-Rahman
MRD	Mouvement du Renouveau Démocratique
PCN	Parti de comité national
PSD	Parti social démocrate
PLI	Parti de libération islamique
AI	Forces de l'Action islamique
FN	Front National
PP	Parti de la promesse
CUA	Courant de l'Unification Arabe

BCR	Bloc du Changement et de la Réforme
MRD	Mouvement de renouveau démocratique
UFPT	Union des Forces du Peuple Travailleur
Itihad	Parti al-Itihad
PLA	Parti de la libération arabe
HW	Al-Hay'atu Wataniyya
PDN	Parti du dialogue national
UCP	Union des comités populaires

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
I - PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE	3
<i>A - L'hypothèse de recherche.....</i>	<i>4</i>
<i>B - Cadre théorique.....</i>	<i>5</i>
II - MÉTHODOLOGIE.....	9
<i>A- La récolte de données.....</i>	<i>10</i>
III - ORGANISATION DE LA THÈSE.....	13
1^{RE} PARTIE.....	15
LES LIBANAIS EN QUÊTE D'UN RÉFÉRENTIEL CONSTITUTIONNEL POUR LA RÉFORME DE L'ÉTAT	15
CHAPITRE I.....	16
LA STRUCTURE CONFESSIONNELLE DE L'ÉTAT LIBANAIS	16
I- LES ORIGINES DU CONFESSIONNALISME : L'HÉRITAGE DU MANDAT FRANÇAIS ET LA CONTRIBUTION CHEHABISTE	16
<i>A- L'ascendance de la logique communautaire</i>	<i>16</i>
<i>B- Les accords de Taëf (1989) : la consécration de l'équilibre confessionnel.....</i>	<i>19</i>
II- LA FAIBLESSE DU RÔLE DU PARLEMENT DANS LA RÉFORME.....	23
<i>A- La violation des réformes des accords de Taëf.....</i>	<i>24</i>
<i>B- Les raisons entravant le rôle du Parlement</i>	<i>26</i>
III- LES ENJEUX POLITICO-COMMUNAUTAIRES DE LA LOI ÉLECTORALE	27
<i>A- le système électoral entre texte et pratique</i>	<i>27</i>
<i>B- La présence des partis au Parlement et la recherche d'un système électoral moderne</i>	<i>34</i>
CHAPITRE II	39
LES PARTIS LIBANAIS FACE À L'ÉTAT.....	39
I - LES PARTIS POLITIQUES LIBANAIS ET LA RECHERCHE DE L'IDENTITÉ NATIONALE	39
<i>A- Les premiers clivages partisans : Bloc national contre Bloc constitutionnel (1932-1943)</i>	<i>40</i>
<i>B- Unionistes arabes face aux nationalistes libanais (1943–1975)</i>	<i>42</i>

C- <i>Les controverses autour de la réforme de l'État avant le déclenchement de la guerre civile (1970-1975)</i>	46
D- <i>Les partis et le défi de la reconstruction (1989-2000)</i>	49
II- TYPOLOGIE DES PARTIS POLITIQUES LIBANAIS	50
A- <i>La structure et le classement</i>	50
B- <i>La théorie de Gunther et Diamond : une typologie applicable aux partis libanais</i> ...	54
III- LA NOTION DE L'ÉTAT DANS L'IDÉOLOGIE DES PARTIS LIBANAIS	59
A- <i>Les partis confessionnels libéraux</i>	59
B- <i>Les partis religieux</i>	64
C- <i>Les partis de droite chrétiens</i>	71
D- <i>Les partis de gauche</i>	76
CHAPITRE III	85
LES CHOIX POLITIQUES DANS LES DOMAINES SOCIAUX, ÉCONOMIQUES, JUDICIAIRES ET SÉCURITAIRES	85
I- LA NÉGLIGENCE DE LA RÉFORME ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	85
A- <i>L'hésitation de la réforme économique</i>	85
B- <i>Le ralentissement de la réforme sociale</i>	87
II- LE RETARD DANS LA RÉFORME DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ	91
A- <i>La question de la réforme sécuritaire</i>	91
B- <i>Le débat autour de la politique étrangère</i>	93
III- L'ÉCHEC DE LA RÉFORME JUDICIAIRE	94
A- <i>L'indulgence à l'égard des crimes de la guerre civile</i>	94
B- <i>La fragilité et la dépendance du système judiciaire</i>	96
IV- L'ABSENCE D'UN PLAN NATIONAL POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	97
A- <i>L'environnement: une victime des conflits et des intérêts confessionnels</i>	97
B- <i>Les partis et l'environnement: réserves environnementales régionales et l'absence des programmes</i>	99
CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES	102
2^E PARTIE	105
LES PROGRAMMES ÉLECTORAUX ET LES STRATÉGIES DE COALITION DES PARTIS LIBANAIS (1992-2004)	105
CHAPITRE I	106

LES ÉLECTIONS DE L'APRÈS-GUERRE (1992-1996), LE DISCOURS ET LES PROGRAMMES DES PARTIS POLITIQUES.....	106
I- LES PREMIÈRES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES (1992) APRÈS LES ACCORDS DE TAËF : L'OCCASION PERDUE.....	106
<i>A- Une élection malgré le boycott des chrétiens.....</i>	<i>107</i>
II- LES PROGRAMMES DES PARTIS POLITIQUES POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1996	111
<i>A- Les partis chrétiens en 1996 : la justification du boycottage, de la participation ou de l'exclusion</i>	<i>112</i>
<i>B- Les priorités électorales des partis gauchistes lors des élections parlementaires... 115</i>	
<i>C- Programmes politiques très différents</i>	<i>126</i>
CHAPITRE II	133
LES PROGRAMMES ÉLECTORAUX DES PARTIS POLITIQUES LORS DES ÉLECTIONS PARLEMENTAIRES DE 2000	133
I- LES PROGRAMMES ÉLECTORAUX (2000).....	133
<i>A- Les priorités de l'opposition</i>	<i>133</i>
<i>B- Quel discours politique pour la réforme ?</i>	<i>139</i>
II- LES ÉLECTIONS PARLEMENTAIRES DE 2000 : QUELLES JUSTIFICATIONS DES COALITIONS CONTRADICTOIRES ENTRE CERTAINS PARTIS ?.....	143
<i>A- Les partis coalisés et leurs logiques de justification.....</i>	<i>145</i>
<i>B- Les partis dans le Parlement de 2000, une représentation confessionnelle ?</i>	<i>146</i>
CHAPITRE III.....	149
LES PRIORITÉS ÉLECTORALES DURANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES (1998-2004)	149
I- LES PARTIS ET L'ÉTAT FACE À L'OPPORTUNITÉ DES ÉLECTIONS LOCALES (1998).....	149
<i>A-L'importance des élections municipales</i>	<i>149</i>
<i>B- Les élections locales et la représentation politique</i>	<i>155</i>
II- LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DANS LE DISCOURS DES PARTIS POLITIQUES LIBANAIS	157
<i>A- L'émergence de l'intérêt pour les élections locales.....</i>	<i>157</i>
<i>B- Le programme électoral du CPL.....</i>	<i>160</i>
<i>C- Les élections municipales de 2004.....</i>	<i>161</i>
CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES.....	164
3^E PARTIE.....	167

PROGRAMMES POLITIQUES ET JUSTIFICATION DES COALITIONS ENTRE PARTIS : 2005- 2009	167
CHAPITRE I	168
PROGRAMMES ET PRIORITÉS DES PARTIS (2005)	168
I- LE CONTEXTE ET LA NATURE DES COALITIONS	168
<i>A- Les circonstances des élections de 2005</i>	168
<i>B- La justification de la coalition partisane en 2005</i>	169
II- LES PROGRAMMES ÉLECTORAUX EN 2005	173
<i>A- Les programmes des partis du 14-Mars</i>	173
<i>B- Les programmes des partis du 8-Mars et du CPL</i>	178
CHAPITRE II	184
COMPÉTITION SUR LES PRIORITÉS ET LE DIAGNOSTIC DES ENJEUX	184
I- LES PARTIS POLITIQUES PENDANT LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 2009	184
<i>A- Les partis politiques participants</i>	186
<i>B- Découpage des circonscriptions</i>	188
<i>C- Les priorités des partis à la veille de élections</i>	191
II- TRANSFORMATIONS DES COALITIONS PARTISANES ET AGENDA ÉLECTORAL	194
<i>A- Les priorités et les enjeux de la coalition du 14-Mars à travers ses programmes</i> ..	194
<i>B- Les priorités des partis de la coalition du 8-Mars</i>	202
<i>C- La vision de la réforme politique selon les programmes politiques du PSP et du CPL</i>	210
III- COMPARAISON DES PRIORITÉS ET DES THÈMES DES PARTIS	215
<i>A- Le changement des priorités sécuritaires et des relations étrangères entre 1992 et 2009</i>	217
<i>B- Le changement des priorités de la déconfessionnalisation et la décentralisation administrative (1992 et 2009)</i>	227
<i>C- L'évaluation des priorités économiques et sociales (1992 et 2009)</i>	231
CHAPITRE III	236
LA RÉFORME DE L'ÉTAT : ENTRE LES PRIORITÉS DES JEUNES ET LES PRIORITÉS DES PARTIS POLITIQUES	236
I- LA CULTURE POLITIQUE : LA THÉORIE ET LA MÉTHODOLOGIE	236
<i>A- La théorie</i>	236

<i>B- La méthodologie de l'enquête</i>	<i>237</i>
II- LES JEUNES LIBANAIS ET LEURS PERCEPTIONS DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT	239
<i>A- Les jeunes et l'appartenance aux partis politiques</i>	<i>239</i>
<i>B- Les priorités de la réforme de l'État vues par les jeunes Libanais</i>	<i>240</i>
<i>C- Les positions des jeunes sur les accords de Taëf et la déconfessionnalisation</i>	<i>246</i>
<i>D- La perception du gouvernement et du Parlement</i>	<i>249</i>
III- LES CAUSES DE LA PARTICIPATION DES JEUNES AUX ÉLECTIONS	250
<i>A- Raisons du choix du parti</i>	<i>250</i>
<i>B- La participation dans la prochaine élection</i>	<i>253</i>
IV- LA RÉFORME POLITIQUE CONTROVERSÉE	254
<i>A- Quels sont les obstacles qui ont empêché d'effectuer les réformes ?</i>	<i>254</i>
<i>B- Les visions des partis pour la réforme</i>	<i>256</i>
CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES	266
CONCLUSION GÉNÉRALE	269
UNE VISION POUR L'AVENIR	278
SOURCES	282
BIBLIOGRAPHIE	286
INDEX DES NOMS	294
ANNEXES	302
SOMMAIRE	308

Introduction

Étudier la réforme de l'État libanais par le prisme des priorités électorales des partis politiques au Liban après les accords de Taëf¹, c'est essayer de comprendre comment ces partis pensent la réforme de l'État², dans un pays multiconfessionnel comme le Liban.

Malgré sa faible superficie (10 453 km²), le Liban abrite une mosaïque de peuples avec des religions, des cultures et des modes de vie différents. Aux confins de l'Orient et de l'Occident, ce pays de 205 km de long pour 30 à 80 km de large a des frontières communes avec la Syrie (au nord et à l'est) et Israël (au sud). Côté ouest, il est bordé par la mer Méditerranée. Selon Paul Sanlaville : « Ce pays est à la fois très original et très complexe, aussi bien du point de vue physique que du point de vue humain, et son importance et son rayonnement sont bien supérieurs à ce que l'on attendrait de sa superficie. De plus, il est très différent des pays arabes voisins et joue dans le Proche-Orient et la Méditerranée orientale un rôle tout à fait à part. »³

Son emplacement géographique stratégique, sur les rives orientales de la Méditerranée et entre ces deux grands États, en fait une cible pour les interventions et les occupations successives.

La suppression du confessionnalisme politique, la réalisation de la souveraineté de l'État et son monopole de décision de la guerre et de la paix, les réformes économiques, sociales et judiciaires, forment à des degrés divers et avec de multiples interprétations les priorités des partis libanais, surtout après l'assassinat du Premier ministre Rafic Hariri le 14 février 2005, et les événements ultérieurs qui ont conduit au retrait de l'armée syrienne du Liban.

Les accords de Taëf (1989), ayant mis fin à quinze années de guerre civile (1975-1990), avaient une vision réformatrice : mettre en place un système progressivement déconfessionnalisé, servant de socle à la réforme du système politique libanais, et entreprendre la réforme administrative, la réforme de la justice, de l'économie, du secteur

¹ Les accords de Taëf sont des traités interlibanais, signés le 22 octobre 1989, destinés à mettre fin à la guerre civile libanaise qui a duré de 1975 à 1990.

² Pour cette introduction, voir : François LACASSE et Pierre-Eric VERRIER, *30 ans de réforme de l'État : expériences françaises et étrangères : stratégies et bilans*, Dunod, Paris, 2005.

³ Sanlaville P., 1969, « La personnalité géographique du Liban », in *Revue de géographie de Lyon*. Vol. 44, n°4, pp. 375-394.

social et de la loi électorale. Mais, les parlements libanais élus en 1992, 1996, 2000, 2005 et 2009 l'ont dénaturé. Le système politique libanais ne fonctionne plus et les partis politiques de l'après-guerre sont à bout de souffle.

Selon Antoine Messara : «...*les partis libanais d'avant-guerre ...ont diffusé durant plus d'un demi-siècle un discours et des concepts sur la démocratie, les droits de l'homme, le nationalisme, le socialisme, le pluralisme et l'arabisme, et cela à l'échelle de tout le monde arabe* »⁴. De là est né notre intérêt d'étudier les programmes politiques de ces partis en cherchant ce qui fédère toutes les réformes mentionnées sous le « label maximaliste » de réforme de l'État. Car l'idée du parti politique selon la conception moderne est liée pratiquement à la rénovation politique et à la réforme sociale ; d'ailleurs, Maurice Duverger estime que « *le parti politique est la grande innovation dans le XX^e siècle* »⁵.

La société libanaise est composée de dix-huit confessions chrétiennes et musulmanes reconnues par l'État, avec leurs propres systèmes de statut personnel. Les confessions – maronite, chiite, sunnite, grec orthodoxe, grec catholique, druze et arménien – sont les principaux acteurs de la vie politique libanaise.

Cette structure communautaire s'est imposée comme la base du pouvoir politique. Héritée du système de millet ottoman, puis du mandat français, elle a été consacrée dans la Constitution de 1926 et dans le pacte national de 1943, et enfin dans les accords de Taëf. Ces trois formules constitutionnelles ont renforcé les dimensions multiconfessionnelles du Liban ainsi que la répartition des pouvoirs et des hautes fonctions publiques de l'État entre les différentes confessions.

La guerre s'est terminée en 1990 d'une manière inattendue pour les partis politiques. Le compte à rebours de la fin de la guerre a commencé à la suite d'une confrontation militaire entre des unités de l'armée libanaise, fidèles au général Michel Aoun, et l'armée syrienne, durant l'été 1989. L'entente politique qui a suivi ces développements est le document de la réconciliation nationale (les accords de Taëf), approuvé par les députés du Parlement libanais réunis dans la ville de Taëf en Arabie saoudite, en octobre 1989.

⁴ Messara Antoine, « Les partis politiques au Liban : une expérience arabe pionnière et en déclin », in *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, volume 81, n° 81-82, 1996, p. 135.

⁵ Duverger Maurice, *Les partis politiques*, Paris : Armand Colin, 1976, p. 262.

Aujourd'hui, alors que la guerre est finie depuis 25 ans, la question qui se pose est de savoir si les partis sont transformés en des partis modernes ayant un projet pour la réforme de l'État. C'est à cela que nous allons essayer de répondre dans les trois parties de cette thèse.

Dans les pages qui suivent, nous exposerons la problématique, l'hypothèse et le cadre théorique et conceptuel de notre recherche. Ensuite, à partir de cet encadrement, quelques précisions méthodologiques préliminaires s'imposeront. Finalement, dans cette introduction de la thèse, nous présenterons l'aperçu des chapitres suivants.

I - Problématique de la recherche

Dans quelle mesure les priorités des partis libanais varient-ils au sujet des principales questions liées à la réforme de l'État après les accords de Taëf ?

La question de la réforme de l'État a connu, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, un fort développement dans un grand nombre de pays du monde et surtout d'Europe⁶.

L'examen sommaire de la littérature montre que rares sont les recherches portant sur les programmes et le rôle des partis politiques libanais dans la réforme de l'État. L'objectif de cette thèse est notamment d'analyser ces programmes et d'examiner ce rôle. La question qui guide notre démarche est la suivante :

« Dans quelle mesure les priorités des partis libanais varient-ils au sujet des principales questions liées à la réforme de l'État après les accords de Taëf ? »

La réponse à cette question tient compte du fait que ces partis ont tenu un discours dual sur la réforme. Nous allons d'abord voir si les partis représentent, au sein de la scène politique, « des réformateurs ». En premier lieu, après les accords de Taëf (1989) et plus précisément après l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri, le 14 février 2005, le Liban a connu une forte fragmentation entre les partis politiques, qui se sont divisés en deux

⁶ Bezes Philippe, « Aux origines des politiques de réforme administrative sous la Ve République : la construction du "souci de soi de l'État" », *Revue française d'administration publique* 2/ 2002 (n° 102), p. 307-325. www.cairn.info.

camps : celui du « 8-Mars » (prosyrien et iranien) et celui du « 14-Mars » (proaméricain). Au milieu de cette atmosphère politique, les partis libanais débattent autour de la réforme de l'État.

La situation précédente soulève plusieurs questions. Les partis politiques sont-ils capables de réaliser la réforme ? Est-ce que les partis sont qualifiés, intellectuellement, politiquement et au niveau organisationnel, pour jouer ce rôle dans la société civile ?

Y a-t-il un vrai discours réformateur au sein des partis politiques au Liban ? Et dans quelle mesure les discours de ces partis varient-ils au sujet des principales questions liées à la réforme (économique, sociale, sécuritaire et judiciaire) ? Quelle est la position occupée par le concept de réforme de l'État dans l'ordre des priorités des partis politiques libanais ?

A - L'hypothèse de recherche

Pour répondre à nos questions principales précédentes, nous allons adopter la théorie du développement des partis et de l'État de Shefter⁷. Il s'agit de mettre en évidence la relation entre le clientélisme, l'intérêt personnel des hommes politiques et l'incapacité de l'État libanais.

Notre intérêt pour l'influence des idées politiques dans la réforme de l'État est déterminé par notre étude de l'État en tant que sujet de recherche. Notre approche nécessite d'étudier les idées et les programmes politiques, pour voir quels sont les éléments qui participent à la construction de la réalité de l'État.

Notre hypothèse peut être formulée comme suit :

Les partis politiques libanais ont des priorités variées pour la réforme ; cela se reflète dans les idées et les programmes qui concernent la réforme de l'État.

L'hypothèse est circonscrite par le cas des réformes de l'État libanais pour notre période de recherche, entre 1992 et 2009.

⁷ Shefter Martin, *Political Parties and the State: The American Historical Experience*, cite par: Lonean Budjer Irina, *Les formes discursives de l'État roumain postcommuniste : L'image de l'État parmi les élites politiques*, thèse en ligne, Université libre de Bruxelles, 2013.

Les variables explicatives dans notre hypothèse sont les idéologies et les programmes politiques développés dans le contexte particulier du Liban après les accords de Taëf.

B - Cadre théorique

Le système politique libanais, basé sur le pluricommunautarisme, le confessionnalisme et la laïcité, et souvent décrit comme une exception⁸, est l'objet de plusieurs études divergentes. Certaines, relevant de la tendance anthropologique culturaliste, visent à analyser le fonctionnement idéologique du confessionnalisme pendant la guerre civile (1975-1990)⁹; les autres analysent, d'un point de vue juridique, le rôle du confessionnalisme dans ce système¹⁰. Bien que les discours sur la réforme ne fassent pas défaut pour l'accompagner dans divers secteurs de l'action publique¹¹, il semble qu'il existe des lacunes injustifiables concernant l'analyse du discours des partis politiques sur la réforme de l'État libanais, à l'exception de quelques études faites avant 1992¹².

L'analyse des programmes des partis politiques libanais sur la réforme de l'État dans une perspective sociopolitique, culturelle et historique nous aide à comprendre le concept de réforme de l'État chez ces partis. Ainsi, le cadre théorique dans lequel s'inscrit cette problématique se trouve à la jonction des sciences politiques, de la sociologie et de l'histoire.

Certains auteurs ont contribué à l'explication et à la compréhension des phénomènes observés au Liban; ils vont nous permettre d'expliquer théoriquement les divers aspects associés à l'étude des systèmes des partis, les coalitions, la culture politique et l'idéologie des partis, la réforme de l'État et l'analyse des programmes et des priorités électorales.

⁸ Couland Jacques, « L'exception libanaise : confessionnalisme et laïcité », dans le n° spécial de La Pensée intitulé « Laïcité » (n° 342, avril-mai-juin 2005). Corm Georges, « Laïcité et confessionnalisme au Liban », Revue confluences Méditerranée. N°4. Automne 1992.

⁹ Nahas Charbel, Le confessionnalisme au Liban : Du fonctionnement discursif et idéologique vers une position du problème. Thèse d'anthropologie. École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1980.

¹⁰ Ghoussoub Dani, Le rôle du confessionnalisme dans la vie institutionnelle libanaise. Thèse en Droit public de l'Université Jean Moulin (Lyon 3), 2007.

¹¹ Karam Karam et Catusse Myriam, « Le Liban de Taëf en panne de réforme », Beyrouth : Lebanese center for Policy studies, Décembre 2009.

¹² Choukair Rashid, *Les concepts de l'État et les tendances : études dans les idéologies des forces politiques du Liban*, Beyrouth : Centre culturel arabe, 1992.

Les écrits de Daniel L. Seiler¹³, relatifs à la méthodologie comparative en science politique, ainsi que ceux de Jean Charlot, ont contribué à renforcer notre cadre théorique.

Dans notre étude de terrain consacrée à la participation des étudiants libanais, on utilise le concept de culture politique pour comprendre « *pour quelles raisons des groupes d'hommes ont, quasi spontanément, en face d'événements présents ou passés, la même grille de lecture* »¹⁴. La culture politique est définie par Serge Bernstein comme « *l'ensemble des comportements collectifs, des systèmes de représentations et des valeurs* »¹⁵. La culture collective libanaise est en réalité divisée, car « *la mémoire collective libanaise est (...) dépendante de la segmentation confessionnelle* »¹⁶.

1 - La réforme de l'État

La réforme de l'État se traduit par un grand nombre de projets de changements politiques, institutionnels et administratifs. Selon Philippe Bezes : « *Ces politiques sont alors, le plus souvent, décrites comme des politiques d'adaptation, destinées à remédier à des dysfonctionnements objectifs de l'appareil d'État.* »¹⁷

La réforme de l'État ne peut pas être atteinte sans les facteurs politiques, sociaux et institutionnels. Elle est « "située" et historiquement "produite" au cœur d'un ensemble de groupements étatiques (ministères, bureaux, corps, élites politiques et administratives, etc.) qui en favorisent l'émergence, la formulation et les réalisations éventuelles »¹⁸. La manière et les limites de la participation des acteurs dans le processus de réforme de l'État demeurent des sujets essentiels dans l'étude des politiques gouvernementales.

Selon un groupe de chercheurs travaillant sur le rôle des partis politiques dans la réforme de l'État dans l'Europe postcommuniste de l'Est, si la compétition partisane est forte, le

¹³ Seiler Daniel-Louis, *De la comparaison des partis politiques*, Paris, Economica, 1986.

¹⁴ Bernstein, Serge, Introduction, Nature et fonction des cultures politiques, in Serge Bernstein (dir.), *Les cultures politiques en France*, Paris, Seuil, 1999, p. 8.

¹⁵ *Ibid.*, p. 10-11.

¹⁶ Bunzel Khalil Gabriele, *Identité en conflit et transaction*. Cité par Mona el-Bacha, « Démocratie et culture politique libanaise », *confluences méditerranée*, 2009/3 (N°70). www.cairn.info.

¹⁷ Bezes Philippe, « Aux origines des politiques de réforme administrative sous la Ve République : la construction du "souci de soi de l'État" », *op. cit.*

¹⁸ *Ibid.*, p. 308.

discours sur la réforme de l'État s'amplifie et se complète. Tandis qu'une compétition partisane faible mène à un État faible, exploité par le clientélisme et la corruption.

Dans la réalité libanaise, les partis dans la période d'après-guerre et jusqu'au 14 février 2005, date de l'assassinat de Rafic Hariri, ne sont pas arrivés à une compétition partisane forte. Les partis et les leaders chrétiens étaient négligents ou exclus de la scène politique : Samir Geagea, chef des FL, était en prison, et Michel Aoun en exil à Paris.

L'assassinat de Rafic Hariri et les événements qui ont suivi, en particulier le retrait de la présence syrienne au Liban le 26 avril, ont bouleversé la situation politique libanaise. Le 7 mai, le général Aoun est retourné au pays après 15 ans d'exil. Et le 26 juillet, Samir Geagea a été libéré de son emprisonnement.

La fracture politique entre les deux coalitions (14-Mars et 8-Mars) a donné lieu à une nouvelle étape de la concurrence partisane.

Mais, la fin de la présence syrienne a contribué à amplifier le conflit entre les partis libanais, et surtout, les particularités du système confessionnel ont déterminé l'échec de « toute tentative de fondement de partis politiques démocratiques et non confessionnels ». La majorité des partis libanais sont de nature confessionnelle. La plupart des partis n'ont connu aucun changement dans leurs directions.

On note que les chercheurs ont accordé très peu d'attention au rôle des programmes électoraux, des idées politiques et des idéologies des partis politiques dans l'apparition et le développement des projets de réforme de l'État.

En effet, le modèle libanais représente un cas unique dans le système régional arabe : l'État est non autoritaire, la société est pluraliste, ouverte, et les partis politiques sont actifs ; et dans cet État neutre qui ne revendique pas la possession de la vérité, la société civile est une donnée (*Given*) existante et non pas une donation de l'État ou une renonciation aux droits ou pouvoirs acquis par la force. Les partis libanais gravitent dans le domaine de la société¹⁹.

¹⁹ Al-Khazen Farid, *Les partis politiques au Liban : les limites de la démocratie dans l'expérience partisane* (en arabe), Beyrouth : Centre libanais des études, 2002, p.21.

En s'appuyant sur ce qui précède, on va étudier les programmes électoraux des partis politiques, puis la justification des coalitions partisans.

2 - La théorie de l'issue *ownership* pour analyser les programmes électoraux

Les programmes électoraux sont considérés comme des indicateurs des positions des partis politiques par rapport à certains domaines des politiques publiques²⁰. Selon la théorie du poids relatif, les programmes des partis essaient de promouvoir la « propriété » de certains thèmes porteurs et de priorités pour un parti, et de mettre moins l'accent sur d'autres thèmes et priorités²¹. La théorie de l'issue *ownership* affirme que les partis sont fiables sur un certain nombre de thèmes, qu'ils sont jugés experts et sincères sur ces thèmes, et moins sur d'autres. De plus, cette « propriété » d'un ou plusieurs thèmes semble être stable et à long terme, et par conséquent, il apparaît difficile pour un parti de clamer sa « propriété » sur un thème, surtout si un autre parti « possède » déjà ce thème²².

Dans ce cadre, nous pouvons estimer que le thème de la réforme de l'État est un thème de controverse entre les partis libanais, chacun d'entre eux diagnostiquant la crise de l'État libanais et voyant la réforme à travers son propre prisme.

Les partis dits chrétiens et le CF croient que l'armement du Hezbollah est la principale raison de la faiblesse de l'État. À l'inverse, le Hezbollah estime que c'est l'impuissance de l'État qui l'a poussé à porter les armes. Tandis que le CPL pense que la corruption dans l'administration et la magistrature, et la domination des capitalistes, sont les causes de la crise du Liban.

Les partis de gauche se définissent principalement par rapport à d'autres enjeux socio-économiques ; ils consacrent une large part de leurs programmes au thème de la sécurité sociale et de l'abolition du confessionnalisme dans le système politique.

²⁰Volkens Andrea, "Manifesto coding instructions", in WZB Discussion papers FS III 02-201, Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung, Berlin, 2002, cité par Régis Dandoy & Lieven De Winter, dans L'analyse des programmes électoraux des partis, <http://www.academia.edu>

²¹ Voir Budge Ian, Klingemann Hans-Dieter, Volkens Andrea, Bara Judith, Tanenbaum Eric, Mapping policy preferences, Oxford University Press, Oxford, 2001. Cité par Régis Dandoy & Lieven, op cit.

²² *ibid.*

Dans cette thèse, nous allons identifier les priorités des partis politiques libanais et la place de la réforme de l'État dans la liste de ces priorités, à travers la comparaison des programmes électoraux de ces partis.

Par la suite, nous traiterons le discours des partis politiques à l'issue d'un recensement des approches de plusieurs politologues libanais tels que Ashtey, Al-Khazen, Messara²³ et Corm²⁴.

II - Méthodologie

Nous allons fonder notre méthodologie sur l'utilisation au « cas par cas » des différentes approches théoriques. Nous utilisons les approches historique, descriptive, analytique et comparative²⁵ afin de pouvoir analyser les données récoltées.

L'approche historique nous permet d'examiner l'histoire des partis politiques libanais, en particulier le contexte historique de leur émergence, et l'évolution des priorités politiques dans les différentes étapes de l'histoire du Liban. Selon Maurice Duverger, « *de même que les hommes portent toute leur vie l'empreinte de leur enfance, ainsi les partis subissent profondément l'influence de leurs origines* »²⁶. Ainsi allons-nous utiliser, comme grille d'analyse, une approche de cartographie politique s'appuyant sur la typologie des partis politiques proposée par les deux auteurs Richard Gunther et Larry Diamond²⁷.

Nous recourons à l'étude qualitative, qui implique des exercices de définition, d'explication, de repérage, de catégorisation et d'analyse des principales forces politiques en présence au Liban et de leurs caractéristiques particulières.

²³ Messara Antoine, *Théorie générale du système politique libanais*, Paris : Cariscript, 1995.

²⁴ Corm, Georges, *Géopolitique du conflit libanais : étude historique et sociologique*, Paris : La Découverte, 1987. Corm, G., Laïcité et confessionnalisme au Liban, *op. cit.* Corm, G., *Le Liban contemporain, histoire et société*, Paris : La Découverte, 1992.

²⁵ Seiler Daniel-Louis, *La méthode comparative en science politique*, Paris : Dalloz-Sirey, 2004. Vigour Cécile, *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris : La Découverte, « Guides Repères », 2005.

²⁶ Duverger Maurice, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1951 [1973], p. 1.

²⁷ Gunther Richard et Diamond Larry, 2003, « Species of political parties. A new typology », in *Party Politics*, Vol. 9, n°2, pp. 169-199.

A- La récolte de données

1- L'analyse des programmes électoraux

Nous effectuons des analyses quantitatives afin de tester les corrélations entre nos variables. On note que les données statistiques concernant les programmes électoraux au Liban sont très rares ; il n'y a pas de codages ou de *Cod book* pour les programmes électoraux, comme cela est le cas aux États-Unis ou en Europe.

Dans cette recherche, nous analysons les programmes électoraux des principaux partis libanais, sur deux niveaux : 1) l'analyse par pourcentages des priorités politiques ; 2) l'analyse par classement ou hiérarchisation de ces priorités dans les programmes électoraux produits lors des élections parlementaires entre 1996 et 2009.

Les programmes ont été divisés en quasi-phrases. Nous nous sommes inspirés de la grille de codage proposée par Franck R. Baumgartner et Bryan Jones²⁸ (le *Comparative Agendas Project*) pour l'analyse des agendas politiques américains. Nous l'avons prise comme point de départ puis adaptée à la réalité politique libanaise.

À la base de notre étude des programmes électoraux des partis libanais, nous avons pu identifier 87 enjeux, listés dans le tableau ci-dessous. Ainsi, conformément à notre hypothèse, les partis libanais ne parlent pas de la même chose lorsqu'ils politisent les questions de la réforme de l'État.

Tableau 1. Listes des priorités électorales principales, présentes dans les programmes des partis politiques libanais (1992-2009)

1	Priorités politiques	Respect des accords de Taëf	
2		Création d'un Sénat	
3		Dialogue national	
5		Établissement de l'État de droit	
6		Renforcement des pouvoirs du président de la République	
8		Séparation des pouvoirs	
9		Unité nationale	
10		Déconfessionnalisation	Suppression du confessionnalisme politique
11			Approbation du statut personnel civil facultatif
12	Laïcisation totale de l'État		
13		Application de la résolution 1701	
15		Communication avec la diaspora libanaise	

²⁸ Voir Frank R. Baumgartner, Bryan D. Jones (eds), *Policy Dynamics*, Chicago, University of Chicago Press, 2002.

16	Politique extérieure et sécurité	Démarcation de la frontière avec la Syrie
17		Création d'une stratégie défensive
18		Libération des fermes de <i>Chebaa</i> et des collines de <i>Kfar Shouba</i>
19		Monopolisation étatique de la décision de la guerre
20		Neutralité positive dans la politique étrangère
21		Politiques étrangères
22		Réalisation de la souveraineté et de l'indépendance
23		Refus de la résolution 1701
24		Rejet de l'intervention étrangère dans les affaires libanaises
25		Relations avec la Syrie basées sur le respect mutuel
26		Relations privilégiées avec la Syrie
27		Renforcement de l'armée libanaise
28		Résistance à l'occupation israélienne
29		Résoudre la question de l'armée palestinienne
30		Soutien du tribunal international
31	Question de l'enlèvement de l'imam Mussa Al-Sadr	
32	Décentralisation administrative	Décentralisation administrative étendue
35		Décentralisation administrative limitée
36		Décentralisation de l'éducation
37		Refus du fédéralisme ou d'une partition du Liban
38		Séparation entre le poste de député et de ministre
42	Droits de l'homme et loi électorale	Libération de Samir Geagea
43		Abaissement de l'âge du vote de 21 à 18 ans
44		Circonscription individuelle
45		Circonscription unique proportionnelle
46		Quota de femmes au Parlement
47		Participation des jeunes
48		Renforcement du rôle politique des femmes
49		Protection des droits des prisonniers
		Libertés publiques
50		Droits des personnes avec des besoins spécifiques
51	Politiques économiques et financières	Coopération privilégiée entre les secteurs public et privé
52		Développement de lois concernant le budget de l'État
53		Développement équilibré
54		Gestion de la dette publique
55		Gestion des finances publiques
56		Liberté du secteur privé
58		Protection du système libéral démocrate
59		Reconstruction basée sur une approche libérale
60		Réforme économique et fiscale
61		Répartition équitable des richesses
62		Traitement de la crise économique
63	Politiques sociales	Lutte contre la drogue
65		Lutte contre la pauvreté
66		Marché du travail et de l'emploi
67		Politique de la santé
68		Protection de la Caisse nationale de l'assurance sociale des projets de privatisation
69		Réorganisation de la structure syndicale
70	Réformes diverses	Mise en place d'une stratégie d'information nationale
71		Modernisation du secteur du tourisme
72		Réforme de la politique agricole
73		Réforme judiciaire

74		Renforcement de l'industrie libanaise
75		Renforcer le rôle des transports en commun
76		Secteur des télécommunications
77	Droit des réfugiés	Donner des droits civils aux Palestiniens
78		Organisation des travailleurs syriens
79		Rejet de la réinstallation des réfugiés palestiniens
80	Environnement	Environnement
81		Gestion des ressources naturelles
82		Protection du patrimoine
83		Solution au problème de l'énergie
84	Culture et éducation	Réforme éducative
86		Politique culturelle
87		Enseignement primaire obligatoire gratuit

Les analyses statistiques ont été utilisées principalement pour rendre compte de la saillance des priorités de la réforme de l'État dans les programmes électoraux et dans le discours des partis.

La méthode comparative peut nous aider à déterminer les priorités dans les programmes des partis politiques et à les comparer les uns aux autres. Nous pourrions ainsi décrypter l'évolution des priorités et le discours politique à travers le temps et comparer les programmes des différents partis politiques.

2- L'enquête de terrain

Selon Michel Offerlé, « la lecture des statuts d'un parti politique est rarement inutile mais jamais suffisante »²⁹. C'est pourquoi, en plus de recueillir nos données par l'étude de sources écrites telles que les statuts, les programmes électoraux, les archives périodiques, les documents publiés par les partis politiques qui vont être étudiés, notamment la doctrine, les programmes et la publicité électorale, nous avons opté pour les deux types de techniques de recherche habituellement utilisés pour les enquêtes de terrain : l'entretien et le questionnaire. Ces techniques sont compatibles avec la démarche de notre étude.

Les entretiens ont été réalisés avec des dirigeants, des députés, des membres des bureaux politiques et des administrateurs des partis, comme sources pour combler les lacunes prévues. Ces interlocuteurs ont été sélectionnés en fonction de leur position et de leur rôle dans les partis, et des informations qu'ils étaient censés connaître. Les entretiens ont été

²⁹ Offerlé Michel, *Les partis politiques*, Paris, PUF/Que sais-je ?, 2010, 7^{ème} édition (1^{ère} édition 1987). p. 48.

semi-directifs, méthode permettant de récolter des informations précises de la part d'interlocuteurs ayant souvent peu de temps à consacrer à ce type de recherche³⁰.

Le questionnaire a été réalisé entre février 2014 et mars 2015, dans le cadre d'enquêtes conduites au sein de quatre universités libanaises situées à Beyrouth. Le questionnaire a été auto-administré à des étudiants pendant leurs heures de présence dans les universités. La construction de l'échantillon et la distribution des questionnaires ont été faites sur la base de l'échantillonnage raisonné selon la méthode des quotas, parce que cette approche est la plus appropriée à la structure confessionnelle de la société, de l'État et de la plupart des partis politiques libanais.

III - Organisation de la thèse

En premier lieu, nous nous penchons sur la Constitution de l'État libanais. Le premier chapitre de la première partie explore la structure confessionnelle de la Constitution, la loi électorale et les réformes prévues par les accords de Taëf, ainsi que le rôle du Parlement dans la réforme.

Dans le deuxième chapitre, nous montrons le chemin de l'évolution des rapports des partis libanais avec l'État et les concepts de l'État dans l'idéologie des partis, tels que l'entité, l'unité, la laïcité et la lutte contre l'occupation étrangère. Nous consacrons aussi un espace à la réalisation d'une typologie des principaux partis politiques libanais, en dégagant la théorie de typologie la plus adéquate à la position des partis politiques libanais.

Le troisième chapitre traite les tentatives de réforme dans les domaines du social, de l'économie, de la justice, de la défense, des relations extérieures et de l'environnement.

La deuxième partie examine les programmes électoraux des partis libanais durant les différentes élections parlementaires et municipales des années 1996, 1998, 2000 et 2004. D'abord, nous nous intéressons à la reconstruction de Beyrouth par Rafic Hariri, puis au débat qui en a découlé dans le milieu des partis libanais.

³⁰ Cohen Samy, « L'interview démystifiée », In COHEN Samy, dir. *L'art d'interviewer les dirigeants*. Paris: PUF, 1999, p. 4-16.

Dans le deuxième chapitre, nous analyserons les programmes et le discours des différents partis lors des élections de 2000, dans le contexte du retrait de l'armée israélienne du sud du Liban, des élections parlementaires et du retour de Rafic Hariri au pouvoir le 26 octobre 2000. Puis, nous expliquons comment ces partis ont justifié leurs coalitions électorales contradictoires.

Dans le troisième chapitre, nous étudions les priorités électorales et la perception des partis des élections municipales, on étudie également les raisons de l'hésitation de l'État face aux élections locales.

La troisième partie se concentre sur une étude comparative des programmes électoraux des partis durant les deux élections parlementaires libanaises, en 2005 et 2009, pour voir quels sont les thèmes prioritaires électoraux autour desquels s'articule la compétition électorale des partis politiques libanais. Dans le premier chapitre, nous analysons les programmes des partis libanais concernant les priorités pour la réforme et la solution face à la crise de l'État libanais.

Le deuxième chapitre se focalise sur la participation des jeunes Libanais, sur leurs visions quant aux priorités de la réforme de l'État, et sur leurs perceptions du rôle du Parlement, du gouvernement et des partis politiques dans le processus de réforme de l'État.

Dans le troisième chapitre est décrite la structuration idéologique des différents discours des multiples partis : les obstacles à la réforme selon eux, leur vision du monde, leur appropriation par la population qui s'identifie à eux, la question de la souveraineté et du fédéralisme au Liban, et la présence israélienne.

Enfin, nous apportons une vision d'avenir pour les perspectives de la réforme de l'État, à travers la contribution de certains intellectuels et politologues.

1^{re} Partie

Les Libanais en quête d'un référentiel constitutionnel pour la réforme de l'État

Dans le premier chapitre de la première partie, nous explorons la structure confessionnelle de la Constitution et les réformes prévues par les accords de Taëf. Dans le deuxième chapitre, nous suivons l'évolution des rapports des partis libanais avec l'État et explicitons leur conception de l'État, de l'entité et de l'unité, ainsi que de l'occupation étrangère. Enfin, nous tentons de faire une typologie des partis politiques libanais.

Le troisième chapitre évoque le débat quant à la place et au rôle de l'État libanais, et les tentatives réformistes en matière de social, d'économie, de justice, de défense, de relations extérieures et d'environnement.

Chapitre I

La structure confessionnelle de l'État libanais

Dans la plupart des théories sur les États modernes, les constitutions et la constitutionnalité de l'ordre politique bénéficient d'une place privilégiée³¹. Selon Max Weber, il s'agit de « la réglementation administrative et juridique, telle que modifiée par la loi »³². De là vient la nécessité d'étudier la Constitution libanaise, telle que modifiée conformément aux accords de Taëf, d'autant que la plupart des partis politiques y voient une référence pour la réforme de l'État.

I- Les origines du confessionnalisme : l'héritage du mandat français et la contribution chehabiste

L'origine du confessionnalisme du système politique libanais hérité de l'étape de L'Empire ottoman et du mandat français, consacré par le Pacte national de 1943 et les accords du Taëf³³.

A- L'ascendance de la logique communautaire

1- La création d'un grand Liban multicommunautaire (1920)

Historiquement, la structure communautaire s'est imposée comme la base du pouvoir politique. Le 25 avril 1920, la conférence des États alliés, à San Remo, a décidé de placer le Liban et la Syrie sous le mandat français. D'une part, cette décision a été contestée par les pays arabes, le courant nationaliste arabe et les communautés musulmanes au Liban et

³¹ Pierson Christopher, *The Modern State*, Routledge, London & New York, 2005, p. 17.

³² Weber Max, *Économie et Société*, Tome 1, Plon, Paris, 1997, p. 99.

³³ Picard Élisabeth, « Unité et diversité de la communauté chiite libanaise à l'épreuve des urnes (2009-2010). », *Critique internationale* 2/2011 (n° 51), p. 35-55 URL : www.cairn.info/revue-critique-internationale-2011-2-page-35.htm. DOI : 10.3917/cii.051.0035.

en Syrie. D'autre part, elle a été soutenue par les communautés chrétiennes représentées essentiellement par le patriarche maronite Elias Hwaik. À leur tour, celles-ci ont vu dans ce mandat une protection de leur existence au milieu d'un Proche-Orient composé d'une majorité musulmane³⁴.

Les pouvoirs du mandat français ont été confiés au général Gouraud, commandant suprême de l'armée française et haut-commissaire pour la Syrie et le Liban. Il est chargé de prendre les mesures nécessaires pour mettre ce mandat en pratique.

Après la victoire des forces du général Gouraud lors de la bataille de Maysaloun, celui-ci publie, le 31 août 1920, un décret ordonnant de relier Beyrouth, la vallée de la Bekaa et les villes de Tripoli, Saïda et Tyr, zone à majorité musulmane, au Mont-Liban, dont la majorité est chrétienne. En septembre, Gouraud annonce la création de l'État du Grand Liban, placé sous l'autorité du mandat français³⁵. C'est de là que l'État libanais a tiré son identité multiconfessionnelle, et en même temps, la séparation entre centre et périphérie.

Les pouvoirs du mandat permettent de fonder un conseil consultatif composé de dix-sept membres nommés par le général Gouraud pour représenter les diverses confessions libanaises. En janvier 1925 est créé le premier Conseil parlementaire du Liban, comme témoin de la naissance de la République du Liban en 1926³⁶.

Le 23 mai 1926 est parrainé par le haut-commissaire Henry de Jouvenel, qui s'est intéressé à la mise en place d'un système constitutionnel pour démontrer la bonne foi de la France envers le Liban ; il appelle le Conseil représentatif élu à préparer une Constitution. Le 23 mai 1926, l'Assemblée constituante approuve le texte de la Constitution, qui met fin à l'État du Grand Liban et donne naissance à la République libanaise³⁷.

Après l'entérinement de la Constitution, le Conseil élit le président de la République ; Henry de Jouvenel, qui a approuvé la Chambre des représentants, a nommé également seize membres dans le nouveau Sénat. C'est Charles Debbas, un chrétien orthodoxe, qui est élu en tant que premier président de la République libanaise.

³⁴ Al-Salibi Kamal, *L'histoire du Liban moderne* (en arabe), Beyrouth : Dar Al-Nahar, 1991, pp. 208-209.

³⁵ *Ibid.*, pp. 208-209.

³⁶ *Ibid.*, pp. 209-210.

³⁷ *Ibid.*, p. 211.

La Constitution a posé la vie politique du Liban sur des bases stables ; ses textes sont le reflet de la compréhension de l'autorité du mandat français et du président du Comité préparatoire de la Constitution, Michel Chiha³⁸, ainsi que de la réalité complexe de la structure confessionnelle de la société libanaise.

Pour Michel Chiha, la conservation de la nouvelle entité libanaise passe par la consolidation et le respect des relations traditionnelles entre les communautés libanaises et par l'octroi de droits propres. Le Liban, selon Michel Chiha, est un pays dont le devoir des traditions est de le protéger de la violence³⁹.

La Constitution a consacré les dimensions multiconmunautaires du Liban et affirmé les frontières du Grand Liban de 1920. Elle a aussi entériné la répartition des postes de l'État entre les différentes confessions. Mais, elle n'a précisé ni le processus de distribution ni la proportion des postes à attribuer, laissant cela à l'équilibre des pouvoirs et à la probabilité de changement.

Cependant, à cause de la manipulation et de l'exploitation des institutions politiques par les leaders féodaux, la Constitution a été modifiée en octobre 1927, retirant au Sénat l'autorité législative qui est passée entre les mains du Conseil des députés.

2- La légalisation des droits des communautés après l'indépendance (1943)

Après l'indépendance du pays le 22 novembre 1943, les exercices successifs des pouvoirs libanais ont consacré la logique communautaire héritée du système de millet ottoman et de l'époque du mandat français. Selon Georges Corm : « *Le chehabisme ne toucha pas à la structure juridique de base de l'ordre communautaire tel que le mandat français l'avait établi. Le régime de l'indépendance devait même approfondir cet ordre, au lieu de le*

³⁸ Michel Chiha, penseur et économiste catholique libanais, né le 8 septembre 1891 à Bmekkine dans l'arrondissement d'Aley, et décédé le 29 décembre 1954. Il fut diplômé en économie des universités de Grande-Bretagne. Il est connu pour ses idées libérales. En 1920, il collabora à la fondation de la Bourse de Beyrouth. En 1925, il fut élu député de Beyrouth. Et quand le mandat français décida, en 1926, d'avoir une Constitution écrite pour la première fois, un comité de rédaction fut désigné, dont Michel Chiha fut le secrétaire. À partir de 1943, date de l'accession de son beau-frère Béchara el-Khoury au pouvoir, Michel Chiha devient le vrai stratège de l'État.

³⁹ Chiha Michel, *Visage et présence du Liban*, Beyrouth, 1964, p. 41.

dépasser. C'est ainsi que la loi du 2 avril 1951 a consacré les compétences des autorités confessionnelles des communautés chrétiennes. »⁴⁰. Georges Corm ajoute-il que : « le décret législatif n° 18 du 13 avril 1955 institue l'autonomie totale de la communauté sunnite [...] et fait du mufti un équivalent des patriarches chrétiens [...] Le 13 juillet 1962, le même schéma est adopté pour la communauté druze »⁴¹. Enfin, en 1967, pendant le mandat du général Chehab, « c'est au tour de la communauté chiite d'être définie et instituée par la loi 72/76 du 19 décembre 1967 »⁴².

B- Les accords de Taëf (1989) : la consécration de l'équilibre confessionnel

Dans quelle mesure les amendements constitutionnels adoptés en application des accords de Taëf ont-ils pu affaiblir la dimension confessionnelle de l'État libanais ? Et dans quelle mesure ont-ils modifié l'équilibre confessionnel ?

1- Le renforcement du rôle des chefs religieux

Les amendements constitutionnels ont consacré la reconnaissance des confessions religieuses comme la pierre angulaire du système politique libanais. Dans ce sens, ils ne sont pas différents du pacte national de 1943, parce qu'ils ont consacré la coutume dédiée à la distribution des trois présidences : la présidence de la République pour les maronites, la présidence du Parlement pour les chiites et la présidence du Conseil des ministres pour les sunnites.

Selon Issam Sulaiman : « *Les accords de Taëf n'ont effectué aucun amendement aux articles de la Constitution, qui prévoit le respect du statut personnel et les intérêts religieux des communautés, l'article 9 est resté le même* » : « *La liberté de conscience est absolue.*

⁴⁰ Corm Georges, *Le Liban contemporain, Histoire et société*, Paris : La Découverte, 2005, p.109.

⁴¹ Corm Georges, *Le Liban contemporain, Histoire et société*, op, cit. Voir aussi, TOBICH, Faïza. *Le statut personnel libanais: Le statu-quo normatif dans : « Les statuts personnels dans les pays arabes : De l'éclatement à l'harmonisation »*. Nouvelle édition [en ligne]. Aix-en-Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2008. p. 161-183. Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/puam/1002>.

⁴² Corm Georges, *Le Liban contemporain, Histoire et société*, op, cit. p.109.

En rendant hommage au Très-Haut, l'État respecte toutes les confessions et en garantit et protège le libre exercice à condition qu'il ne soit pas porté atteinte à l'ordre public. Il garantit également aux populations, à quelque rite qu'elles appartiennent, le respect de leur statut personnel et de leurs intérêts religieux. »⁴³

Les accords n'ont pas changé l'article 10, qui prévoit le droit, pour les communautés religieuses, d'établir leurs propres écoles⁴⁴. Selon Mounir Corm, « ...les citoyens restent égaux devant la loi à la lumière de la différenciation des dispositions de l'héritage, du mariage, du divorce entre une confession et l'autre, en vertu de la liberté de l'enseignement privé de chaque confession »⁴⁵. Ce droit est garanti par l'article 10 de la Constitution, qui stipule : « *L'enseignement est libre en tant qu'il n'est pas contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs et qu'il ne touche pas à la dignité des confessions. Il ne sera porté aucune atteinte au droit des communautés d'avoir leurs écoles, sous réserve des prescriptions générales sur l'instruction publique édictées par l'État* »⁴⁶.

De plus, les modifications de la Constitution selon les accords de Taëf ont donné aux chefs des confessions légalement reconnues, le droit de consulter le Conseil constitutionnel en ce qui concerne la constitutionnalité des lois, comme le prévoit l'article 19 : « *Un Conseil constitutionnel sera institué pour contrôler la constitutionnalité des lois (...) Le droit de saisir le Conseil pour le contrôle de la constitutionnalité des lois appartient au président de la République (...) ainsi qu'aux chefs des communautés reconnues légalement en ce qui concerne exclusivement le statut personnel, la liberté de conscience, l'exercice des cultes religieux et la liberté de l'enseignement religieux.* »⁴⁷

L'absence de loi sur le statut personnel civil est un signe de l'égalité entre les citoyens. En effet, on peut éviter l'opposition des chefs religieux des communautés par l'adoption d'une loi sur le statut civil personnel facultatif, ce qui est compatible avec la liberté de croyance et d'opinion, en laissant aux citoyens la possibilité de choisir entre le statut personnel public ou privé.

⁴³ Constitution du Liban, <http://democratie.francophonie.org>

⁴⁴ Soulayman Issam, La deuxième République entre les textes et la pratique, Beyrouth : 1998, p. 36.

⁴⁵ Corm Mounir, Pour une IIIe République libanaise : Étude critique pour une sortie de Taëf, Paris, L'Harmattan, 2012. P. 39.

⁴⁶ Constitution du Liban, <http://democratie.francophonie.org>, op, cit.

⁴⁷ *Ibid.*

Certaines organisations et personnalités de la société civile ont suggéré la mise en place de la 19e communauté « laïque », dont les membres auraient le droit d'appliquer la loi civile à leurs propres affaires. Cette proposition a été largement critiquée. Selon Mounir Corm : « *La revendication de la 19e communauté est en réalité une bien mauvaise idée car elle conduit à une communitarisation de la laïcité.* »⁴⁸

Des politiciens et des organisations civiques ont longuement discuté pour déterminer la meilleure solution face à la crise de l'État libanais : la laïcité ou le gouvernement civil. Certaines figures politiques et religieuses ont estimé que c'est le gouvernement civil qui est le plus adéquat pour la société libanaise, et non la laïcité totale. Le gouvernement civil exige essentiellement deux procédures : premièrement, l'abolition de la répartition confessionnelle de la fonction publique, et son remplacement par une sélection des employés sur la base de la compétence ; deuxièmement, « *la suppression du caractère d'ordre public des communautés* »⁴⁹.

2- La modification de la Constitution et la répartition des pouvoirs

Les amendements constitutionnels n'ont pas supprimé le principe de la répartition communautaire des sièges parlementaires. Néanmoins, ils ont prévu de l'annuler dans l'avenir et d'instaurer une nouvelle loi électorale non confessionnelle, lorsque les conditions objectives le permettront. Toutefois, les amendements constitutionnels ont lié l'annulation de la répartition communautaire des sièges parlementaires avec la mise en place du Sénat, selon l'article 24.

Quant à l'équilibre confessionnel, la Constitution de Taëf a prévu la réduction des pouvoirs du président de la République maronite, et a conféré le pouvoir exécutif au Conseil des ministres conformément à l'article 17 : « *Le pouvoir exécutif est confié au Conseil des ministres qui l'exerce conformément aux dispositions de la présente Constitution.* » Tandis que la Constitution de 1926 octroyait ce pouvoir au président de la République.

⁴⁸ Corm Mounir, Pour une IIIe République libanaise : Étude critique pour une sortie de Taëf, op cit ., p. 39.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 40.

Selon Josef Maila : « *Les modifications constitutionnelles apportées par les accords de Taëf ont fait de la présidence de la République une autorité morale après qu'elle a été privée de son rôle politique, mais elle s'est vu confier une responsabilité définie en termes de bon fonctionnement des institutions publiques.* »⁵⁰

Cet amendement constitutionnel a entraîné le transfert de la plupart des pouvoirs du président de la République au Conseil des ministres. Les modifications ont également donné de vastes pouvoirs au Premier ministre sunnite et fait de lui le président réel du Conseil des ministres, qui est devenu une institution autonome avec son propre siège. Ces modifications ont renforcé, de l'autre côté, la position du président du Parlement chiite, son mandat passant à quatre ans au lieu d'un an, comme cela était le cas avant les accords de Taëf⁵¹.

La confiance ne peut être retirée au président du Parlement que par la majorité des deux tiers des membres du Conseil. Cette mesure renforce la capacité du président du Parlement à contrôler le jeu politique et rend son rôle plus efficace dans le choix du Premier ministre et l'élection du président de la République. En particulier, le Conseil ne peut être dissous avant la fin de son mandat que sous des conditions presque impossibles à remplir.

L'équilibre communautaire dans le Parlement est réalisé au travers de la répartition des sièges, de façon égale, entre les musulmans et les chrétiens.

L'élargissement de la participation a eu lieu avec l'octroi du pouvoir exécutif au Conseil des ministres, où la majorité des communautés sont représentées. L'élargissement de ces pouvoirs fait du Conseil un véritable centre de décision.

De ce qui précède, on peut dire que la Constitution de Taëf a atteint l'équilibre communautaire dans le cadre de la fédération des confessions.

Pour Josef Maila : « *Les accords de Taëf ont approuvé une Constitution non applicable, qui combine tous les éléments des défauts des systèmes politiques similaires, comme le système français de la IVe République, le système italien avant l'introduction des*

⁵⁰ Maila Josef, Études juridiques sur les accords de Taëf : le Système de Taëf nous a gardés dans la première République, dans AL-NACHEF Antoine et AL-HINDI Khalil, *La Constitution libanaise avant et après Taif* (en arabe), Tripoli : Al-Mouassassa Al-Hadissa lil-Kitab, 2000. PP. 13-19.

⁵¹ Soulayman Issam, *La deuxième République entre les textes et la pratique*, op. cit., p. 39.

*amendements (...) mais les exemples mentionnés ont un grand avantage, qu'ils sont basés sur le système de partis politiques, chacun d'eux repose sur un système de parti unique ou bipartite ou multipartite, cela permettant la disponibilité d'une majorité de gouvernement, et ce cas n'existe pas au Liban. »*⁵²

Selon Albert Mansour, les accords de Taëf sont des règles dont le but est d'organiser la participation à la gouvernance, et la construction d'un État de droit et d'institutions sur une base consensuelle, équilibrée⁵³.

Les accords de Taëf sont des règles visant le retrait syrien du Liban sur la base de l'amitié, de la fraternité et de la coopération entre ces deux États souverains et indépendants⁵⁴. Enfin, ce sont des approches pour libérer les territoires occupés par Israël, sur la base d'une légitimation internationale et de droits légitimes dans la résistance à l'occupation. Mais, les accords de Taëf ont eu des effets contraires, en particulier en ce qui concerne la réforme du système de gouvernement et la réalisation de la souveraineté⁵⁵.

Les accords de Taëf sont fondés sur les mêmes principes que la Charte nationale de 1943. Cependant, l'équilibre des forces confessionnelles a été modifié, et la distribution des sièges parlementaires a été revue par le texte constitutionnel, même si, parallèlement, les amendements constitutionnels ont renforcé le système parlementaire, en termes de textes. Les accords de Taëf ont néanmoins permis d'instaurer des règles afin de conserver la charte de la coexistence et de l'unité de l'État et de maintenir la stabilité du système⁵⁶.

II- La faiblesse du rôle du Parlement dans la réforme

Le Parlement, après les accords de Taëf, n'a pas déployé d'importants efforts pour réformer l'État et le système politique libanais ; au contraire, il a consacré des coutumes antidémocratiques.

⁵² Maila Josef, Études juridiques sur les accords de Taëf, *op. cit.*, p. 16.

⁵³ Mansour Albert, *Le coup sur le Taïf*, Beyrouth : Dar-al-Jadid, 1993, p. 79.

⁵⁴ Ibid, même page.

⁵⁵ Ibid, même page.

⁵⁶ Soulayman Issam, *La deuxième République entre les textes et la pratique*, *op. cit.*, p. 212.

A- La violation des réformes des accords de Taëf

1- L'échec du Parlement dans l'approbation d'une loi électorale démocratique

Il a adopté des amendements constitutionnels à quatre reprises. Premièrement, il a décidé de proroger le mandat du président Elias Hraoui pour trois ans, en 1995. Deuxièmement, il y a eu l'élection d'Émile Lahoud, le commandant de l'armée, suivie, troisièmement, par le prolongement de son mandat de 2004 à 2007. Quatrièmement, le Parlement a approuvé l'amendement de la Constitution pour l'élection de Michel Sulaiman, le commandant de l'armée, en 2008.

Subissant la volonté de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri, le Parlement a refusé d'approuver un projet d'une nouvelle loi pour le statut personnel facultatif, en 1999 et 2000.

Le Parlement a négligé l'application et le respect de certains projets réformistes pourtant déjà votés, dont le plus important concerne le Conseil constitutionnel, créé en 1993, auquel est retirée la mission « d'interpréter la Constitution », tel que stipulé dans les accords de Taëf :

« Un Conseil constitutionnel sera institué pour contrôler la constitutionnalité des lois et statuer sur les conflits et pourvois relatifs aux élections présidentielles et parlementaires. »⁵⁷.

« Les règles concernant l'organisation du Conseil, son fonctionnement, sa composition et sa saisine seront fixées par une loi. »⁵⁸ (Article 19).

La loi électorale votée par le Parlement ne se conforme pas aux dispositions prévues dans les accords de Taëf et n'est pas validée par les associations qui luttent pour la démocratisation de la vie politique au Liban. Pourtant, dès 1996, l'Association libanaise pour des élections démocratiques et l'Organisation citoyenne pour l'observation et la surveillance impartiales des élections ont mis en place un cahier des charges relatif à la

⁵⁷ Constitution du Liban, <http://democratie.francophonie.org>, op, cit.

⁵⁸ *Ibid.*

réforme électorale. Ce document s'articule autour de deux axes : le premier concerne le type de scrutin, le second les procédures et méthodes de vote.⁵⁹.

Depuis les accords de Taëf, les associations de la société civile ne cessent de réclamer la modification des lois électorales pour assurer la représentation de tous les partis politiques concurrents dans des circonscriptions mixtes et égalitaires, ainsi que l'instauration d'un mode de scrutin proportionnel et de circonscriptions électorales étendues. Elles demandent également l'abaissement de l'âge de vote, de 21 à 18 ans, le droit de vote pour la diaspora libanaise à l'étranger et l'introduction d'un quota pour les femmes.

Dans la pratique, donc, la loi de 2008 ignore le projet réformiste. Cette loi est critiquée par l'ensemble des partis et des leaders politiques qui l'ont votée ou qui la mettent en œuvre.

2- L'absence de la démocratie au sein du Parlement

Les accords de Taëf ont introduit un amendement à la Constitution pour renforcer la démocratie dans le Parlement, où la Chambre des représentants peut élire un nouveau président tous les deux ans. Aux termes de l'article 44, modifié par la loi constitutionnelle du 17/10/1927, par la loi constitutionnelle du 21/1/1947 et par la loi constitutionnelle du 21/9/1990 : « *La Chambre peut une fois seulement, deux ans après l'élection de son président et de son vice-président et lors de la première séance qu'elle tiendra, retirer sa confiance au président ou au vice-président à la majorité des deux tiers de l'ensemble de ses membres sur pétition signée par dix députés au moins. La Chambre des députés doit dans ce cas tenir immédiatement une séance pour pourvoir au poste vacant.* »⁶⁰

Mais, en pratique, le président actuel du Parlement, Nabih Berri, a été réélu pendant plus de 20 ans, ce qui souligne le rôle du professionnalisme et des leaders dans la privation des accords de Taëf de leur contenu initial. Cela traduit, selon Mounir Corm, la contradiction entre le professionnalisme et le principe de l'élection, puisque tous les pouvoirs accordés à la Chambre des représentants sont transférés au président permanent du Parlement.

⁵⁹ Voir Nizar et Rana Saghieh, Propositions pour la réforme du système électoral au Liban, Beyrouth, LADE, Dar el Nahar.

⁶⁰ Constitution du Liban, <http://democratie.francophonie.org>, op, cit.

Parmi les raisons de la faiblesse du rôle de la Chambre des députés dans la réforme de l'État, il y a l'impossibilité d'exercer ses pouvoirs.

Dans la période de l'après-guerre, le Parlement n'a retiré sa confiance à aucun gouvernement. Il n'a donc pas menacé de le faire, sauf concernant les gouvernements du Premier ministre Omar Karamé, en 1992 et 2004. Dans le premier cas, le contexte économique difficile et la baisse dramatique du taux de la livre libanaise ont ouvert la voie à l'arrivée de Rafic Hariri comme Premier ministre. Dans le second cas, le Liban a vécu le choc de l'assassinat de ce dernier.

B- Les raisons entravant le rôle du Parlement

Dès lors, quels sont les facteurs qui ont empêché le Parlement de jouer un rôle dans l'établissement de la démocratie ?

1- La prédominance des partis confessionnels

Le facteur le plus important est l'absence de partis politiques non confessionnels et la faiblesse de la culture politique démocratique. À cela s'ajoutent des interventions externes, en particulier syriennes et saoudiennes, dans les élections, empêchant l'élection d'un Parlement souverain et indépendant. Le dernier facteur concerne l'émergence du rôle des leaders traditionnels vis-à-vis des partis et des élites politiques modernes.

La vie politique libanaise des années soixante, jusqu'au déclenchement de la guerre civile, puis pendant d'autres périodes d'après-guerre, en 2005, 2006 et 2007, a connu des efforts sérieux pour développer le travail partisan, sur une base moderne, par la diffusion des idées laïques et non confessionnelles, l'augmentation du nombre d'adhérents et l'institutionnalisation des partis, tels les partis de gauche intégrés désormais dans le cadre du MNL avant la guerre, ou le CPL entre 2005 et 2007. Mais, la prédominance de la structure confessionnelle au sein des partis et des leaders politiques, et également dans l'organisation de l'État, a constamment empêché certains partis de jouer leur rôle dans la consécration de la démocratisation du processus électoral, comme cela est le cas dans les démocraties modernes.

2- Le facteur de l'argent

Une des raisons de la faiblesse du rôle du Parlement dans la réforme de l'État est l'émergence de l'influence de l'argent dans le processus électoral, avec l'achat de voix électorales. Selon Mounir Corm : « *Le Liban n'a pas échappé à l'une des évolutions majeures des années 1990 avec la place prépondérante occupée par l'argent et les médias dans la sphère politique, vecteur indéniable de confiscation de la représentation auprès des citoyens. L'envoi de milliers de bus et même d'avions remplis de personnes payées pour voter en a été le symbole le plus fort lors de toutes les dernières échéances électorales.* »⁶¹

Il ne faut pas oublier non plus que les médias mobilisent les masses en conformité avec les plans et les intérêts électoraux des leaders et des partis politiques, par la politisation des événements et loin de l'objectivité. Tous ces facteurs ont conduit à accroître les tensions dans la société libanaise et ont bloqué le système politique national, malgré le retrait israélien et la sortie de l'armée syrienne des territoires libanais.

III- Les enjeux politico-communautaires de la loi électorale

En 1990, les accords de Taëf sont validés par le Parlement libanais et deviennent partie intégrante de la Constitution libanaise. Celle-ci stipule que « *Les élections parlementaires auront lieu conformément à une nouvelle loi électorale sur la base du mohafazat. Elle exprimera les fondements qui garantissent la vie commune entre les Libanais ce qui permettra une plus juste représentativité politique de toutes les couches du peuple et de toutes ses générations et l'efficacité de cette représentativité.* »⁶².

A- le système électorale entre texte et pratique

Les accords de Taëf prévoient un découpage électoral capable d'assurer l'intégration et la coexistence nationale. Selon Ali El-Samad ceci se traduit « *par l'adoption d'une*

⁶¹ Corm Mounir, *Pour une IIIe République libanaise. Op. cit.*, p. 53.

⁶² Accord de Taëf (23 octobre 1989), www.voltairenet.org

circonscription hétérogène qui regroupe les chrétiens et les musulmans »⁶³ de façon équitable. En effet, il faut « *trouver une solution médiane entre les chrétiens partisans de l'arrondissement et les musulmans partisans de la préfecture. Cette réforme constitue la première étape vers le passage d'un système communautaire et confessionnel à un système politique laïc basé sur une société civile* »⁶⁴.

L'élaboration d'une nouvelle loi électorale non confessionnelle, qui forme la dimension réformiste fondamentale dans la mise en œuvre de l'accord de Taëf, a été négligée par les partis et les gouvernements successifs. Cependant, la loi a toujours été édictée pour le bénéfice des dirigeants communautaires, des chefs féodaux et des hommes d'affaires, depuis la première loi électorale après Taëf, en 1992. En effet, « *quatre législatives se sont déroulées après ces accords, et les circonscriptions adoptées ont été modifiées continuellement. D'ailleurs, sur une période de treize ans, quatre formes de découpages ont été adoptées* »⁶⁵.

1- La répartition confessionnelle des sièges parlementaires

La loi électorale de 1992 a été promulguée dans un contexte différent des lois antérieures. C'est la première loi électorale qui sera instituée après la fin de la guerre civile libanaise, qui a duré 16 ans ; elle est marquée par l'abandon de la base de cinq sièges pour les musulmans contre six sièges pour les chrétiens.

En vertu de cette loi, le nombre total de députés a augmenté, passant à 128. Un tel nombre n'avait jamais été atteint dans les lois précédentes, depuis la création du Liban. Pourtant, les accords de Taëf stipulent que le Parlement doit être constitué de 108 députés.

On note que depuis 1943, un siège est également réservé aux confessions chrétiennes⁶⁶ minoritaires non représentées ; les Alaouites ont, pour la première fois, obtenu deux sièges.

⁶³ El Samad Ali, « Le découpage électoral au Liban : une lecture géopolitique de la loi de 2000 », *L'Espace Politique* [En ligne], 3 | 2007-3, mis en ligne le 22 décembre 2007, Consulté le 1^{er} novembre 2012. URL : <https://espacepolitique.revues.org/568>

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Castaignede Monique, « La régulation du partage du pouvoir politique au Liban : la logique communautaire dans le cadre des accords de Taëf », Thèse en science politique, Université Montesquieu (Bordeaux IV), 2014, P. 52.

La répartition confessionnelle des sièges parlementaires après les accords de Taëf est illustrée dans le tableau 2.

Le Parlement de 1992 était destiné à devenir le Conseil, qui permettrait d'éliminer les effets de la guerre et de commencer à construire l'État⁶⁷.

Tableau 2. Le développement de la partition confessionnelle des sièges parlementaires (de 1972 à 1992)

	Avant les accords des Taëf	Après les accords des Taëf
Communautés chrétiennes	54	64
Maronites	30	34
 Grecs orthodoxes	11	14
 Grecs catholiques	6	8
 Arméniens orthodoxes	4	5
 Arméniens catholiques	1	1
 Protestants	1	1
 Minorités	1	1
Communautés musulmanes	45	64
Sunnites	20	27
Chiites	19	27
Druzes	6	8
Alaouites	-	2
Total	99	128

2- Le découpage confessionnel des circonscriptions

Au niveau des circonscriptions, la loi de 1992 a adopté un mélange de découpages électoraux. La préfecture de Beyrouth présente une circonscription électorale où

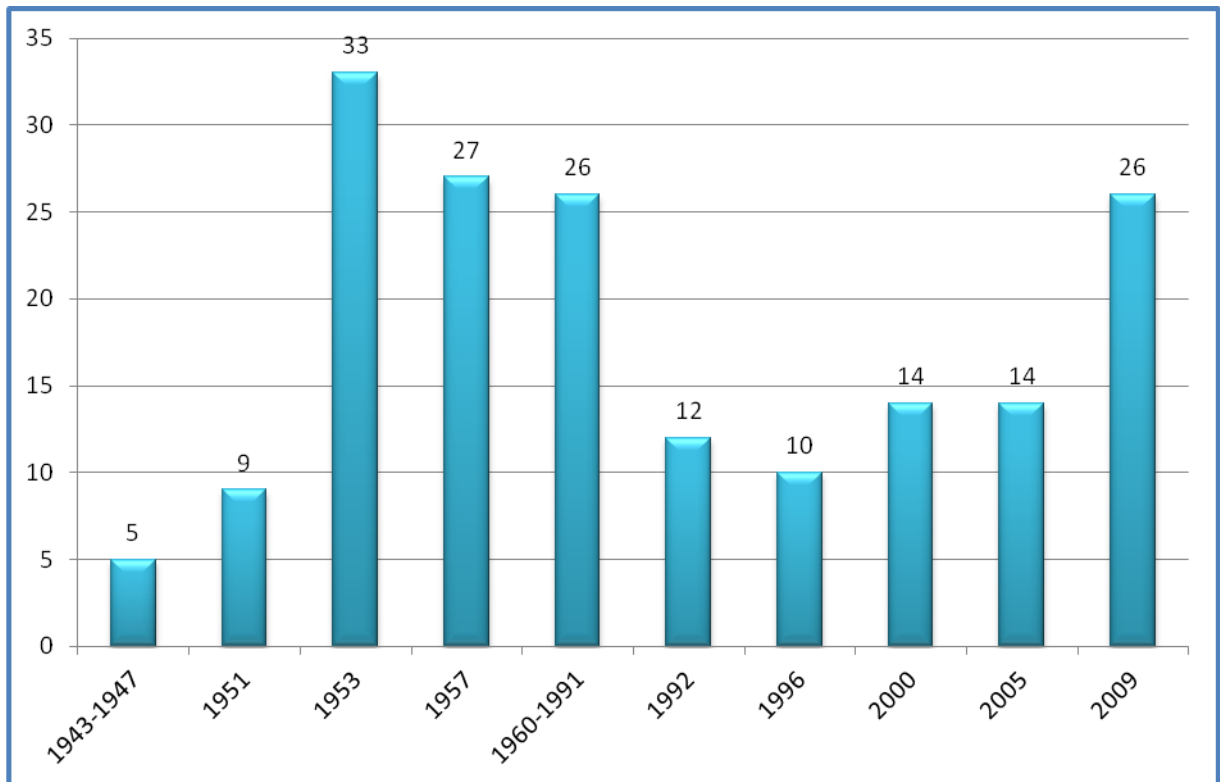
⁶⁷ Ghossein Antoine, « La géographie électorale sous les systèmes majoritaire et proportionnel », dans *Les élections parlementaires au Liban de 2005 au milieu de métamorphoses territoriales et régionales*. Livre collectif, Beyrouth : Le centre libanais des recherches, 2007, p. 118.

s'effectuent toutes les activités électorales : la candidature, le vote, le gain et la nomination. Le député représente toute la préfecture, à l'instar de la loi de 1943 (voir graphique 1). Quant aux préfectures du Sud et du Nord En vertu de cette loi, le nombre total de députés a augmenté, passant à 128. Un tel nombre n'avait jamais été atteint dans les lois précédentes, depuis la création du Liban. Pourtant, les accords de Taëf stipulent que le Parlement doit être constitué de 108 députés. Chacune présente une circonscription, mais les opérations électorales ont lieu d'une manière différente par rapport à Beyrouth ; la candidature et la nomination dépendent de l'arrondissement, mais le vote et le gain s'opèrent au niveau préfectoral. Selon Antoine Ghossein : « *Cette base qui donne la priorité pour la préfecture sur l'arrondissement dans l'assurance de gain, a émergé pour la première fois dans les lois électorales libanaises.* »⁶⁸

Par contre, les préfectures de Bekaa et du Mont-Liban n'ont pas connu d'évolution par rapport à la loi de 1960 (voir graphique 1) : six circonscriptions, une pour chaque arrondissement au Mont-Liban ; et trois circonscriptions pour trois arrondissements à Bekaa. La différence avec les trois circonscriptions précédentes réside dans les opérations électorales. En effet, dans ces deux préfectures, chaque circonscription a adopté son propre cadre pour la candidature, le vote, le gain et la nomination. La préfecture ne joue aucun rôle.

Graphique 1. Le développement du nombre des circonscriptions électorales (1943-1992)

⁶⁸ Ghossein Antoine, « La géographie électorale sous les systèmes majoritaire et proportionnel », op cit., p. 118.



La loi électorale de 1996 n'a pas significativement changé au regard de la loi de 1992. Elle a conservé le découpage de la préfecture du Mont-Liban en six circonscriptions, dans l'intérêt du député Walid Joumblatt, pour que les électeurs druzes ne soient pas marginalisés au milieu d'une majorité chrétienne.

La loi a fait de la préfecture de Bekaa une circonscription unique. Les préfectures du Sud et de Nabatiyeh ont été regroupées en une seule circonscription ; *idem* pour Beyrouth et le Nord.

De la loi électorale adoptée en 2000 est né un régime électorale complexe se caractérisant par le confessionnalisme, le clientélisme, les intérêts partisans, la persistance d'un système clanique – voire même dynastique – et l'influence syrienne. Le mode de scrutin est celui de la majorité.

Sous l'égide de la Syrie, en 1996, une loi intitulée « loi Ghazi Kenaan » (l'ex-chef du département des renseignements syriens au Liban) a été promulguée par le Parlement en prévision des élections législatives d'août 2000. En vertu de cette loi « *Le Liban fut*

découpé en quatorze circonscriptions électorales qui ne respectent aucune réalité politique, ni logiques géographiques et sociales »⁶⁹.

La loi de 2000, sur la base de laquelle se sont déroulées les élections de 2005, a découpé les préfectures en circonscriptions intermédiaires. Ainsi, chaque circonscription se compose de plusieurs arrondissements, à l'exception des préfectures du Sud et de Nabatiyeh.

La ville de Beyrouth est divisée en trois circonscriptions. Quant au Nord, il se compose de deux circonscriptions : une circonscription comprend Akkar, la région de Douniyé, et l'arrondissement de Bcharri (Carte 1. fig. a).

L'annexion de Bcharri à cette circonscription a suscité des objections. En effet, de nombreuses barrières topographiques et climatiques séparent Bcharri du reste de la circonscription. À ceci s'ajoute l'absence de voies de transports adéquates pouvant relier l'arrondissement de Bcharri avec la région limitrophe de Douniyé. Il est connu que l'annexion est destinée à priver Bcharri (majorité maronite, premier bastion des FL) de la capacité de choisir ses propres représentants⁷⁰.

S'agissant de la deuxième circonscription, elle inclut la ville de Tripoli et la région de Minyé, et les arrondissements de Zgharta, Al-Koura et Batroun. La loi a divisé le département de Bekaa en trois circonscriptions : Baalbeck-Hermel, Zahlé et Bekaa Ouest-Rachaya.

Le Mont-Liban, lui, a été scindé en quatre circonscriptions : Jbeil-Kesrouan, Metn, Babda-Alay et Chouf. À l'instar des lois de l'après-guerre, les découpages électoraux ont rencontré l'opposition des partis chrétiens, parce qu'ils les ont marginalisés et placés sous l'influence de majorités islamiques issues des divers découpages instaurés par les lois de l'après-Taëf⁷¹.

En 2008, une nouvelle loi prévoit un autre découpage des circonscriptions, qui passent à 26 au lieu de 14. On en revient à la division imposée par la loi de 1960. Chacune de ces 26 circonscriptions se rapporte à un arrondissement, lequel correspond à une subdivision

⁶⁹ El Samad Ali, « Le découpage électoral au Liban : une lecture géopolitique de la loi de 2000 », *op. cit.*

⁷⁰ Ghossein Antoine., « La géographie électorale sous les systèmes majoritaire et proportionnel », *op. cit.*, pp. 119-120.

⁷¹ *Ibid.*, p. 120.

administrative. Les trois circonscriptions beyrouthines sont maintenues grâce à un accord, mais leur délimitation et le nombre de sièges qui leur sont respectivement octroyés ne sont plus les mêmes.

Au Liban, les circonscriptions électorales « *sont toujours conçues dans l'objectif de répondre aux intérêts des principaux acteurs du jeu politique...* »⁷². Et pour favoriser la victoire des partis et leaders dominants. Pour donner un exemple, Ali El-Samad évoque plusieurs hypothèses liées au découpage des circonscriptions pour l'élection parlementaire de 2000. En effet, ce découpage permet d'abord « *d'assurer l'intervention des Syriens dans le déroulement des législatives afin d'élire un Parlement « prosyrien ». Il permet ensuite de jouer un rôle médiateur entre les principaux acteurs tels que les confessions, les dirigeants et les candidats* »⁷³.

Au Liban, les arrondissements « *conservent une identité communautaire, parce que les rôles politiques des familles communautaires et des familles politiques sont suffisamment puissants pour donner aux arrondissements leur appartenance politique et communautaire* »⁷⁴. De plus, ils sont « *les forteresses des notables traditionnels qui disposent toujours du pouvoir et de l'hégémonie* »⁷⁵ ; c'est le cas d'ailleurs des familles Solh et Salam à Beyrouth, et Joumblatt dans les deux arrondissement de Chouf et de Alay ; des Gemayel au Metn ; des Khazen au Kesrouan ; des El Karameh et El Jesser à Tripoli ; du « trio » Frangié, Moawad et Karam à Zgharta ; des El Skaf à Zahlé, et des Hermel les Hamadeh.

Carte 1. Le découpage des circonscriptions et la répartition confessionnelle des sièges⁷⁶

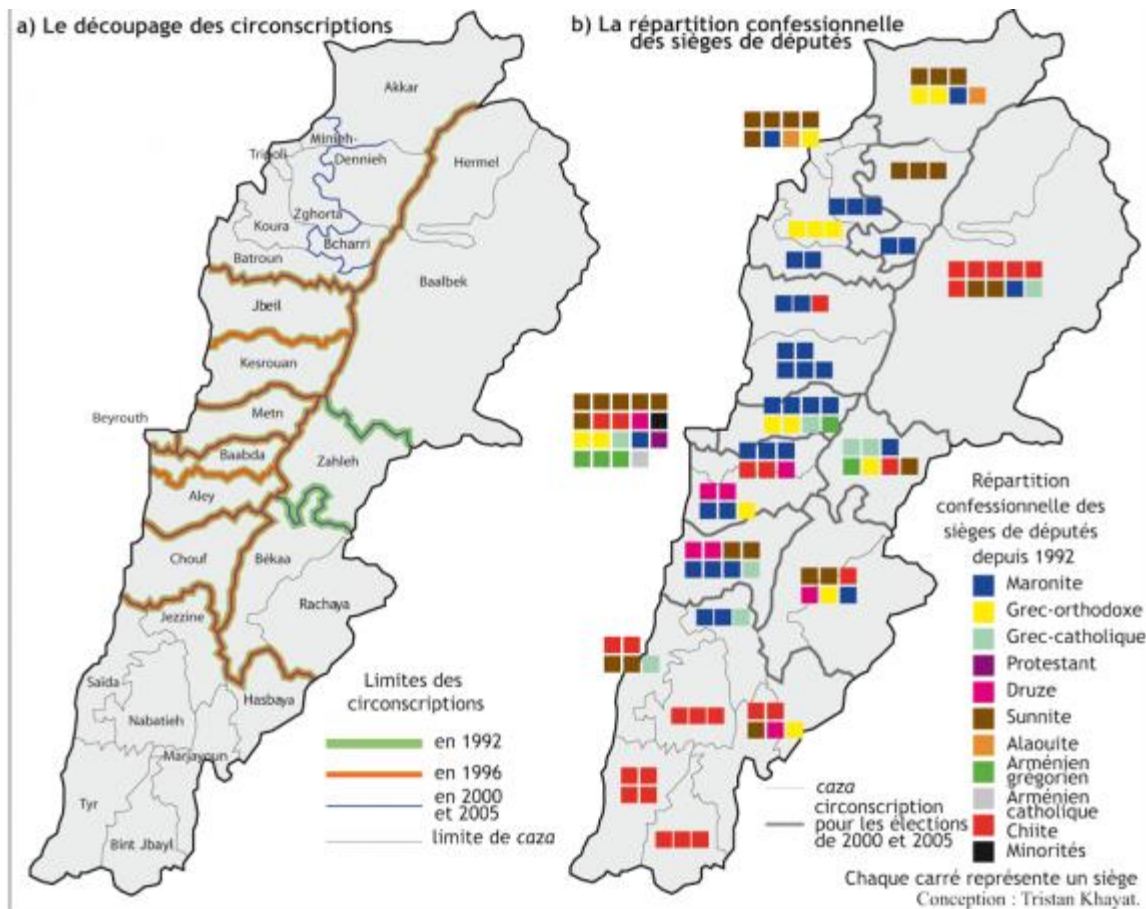
⁷² El Samad Ali, « Le découpage électoral au Liban : une lecture géopolitique de la loi de 2000 », *op. cit.*

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ Jacques Bethemont, « Eric Verdeil, Ghaleb Faour, Sébastien Velut, *Atlas du Liban. Territoires et société* », *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 85/1 | 2010, mis en ligne le 21 décembre 2009, consulté le 03 décembre 2015. URL : <http://geocarrefour.revues.org/7379>.



B- La présence des partis au Parlement et la recherche d'un système électoral moderne

1- L'évaluation de la représentation des partis au Parlement

Les partis politiques ont toujours été présents au sein des assemblées législatives au Liban. Depuis les premières élections législatives après l'indépendance (22 novembre 1943), P. Destour était représenté par les deux tiers des membres de la Chambre des députés (composée de 54 députés), tandis que le BN était crédité de moins de 35 %. La représentation des partis au Parlement a connu une augmentation notable avant le

déclenchement de la guerre civile en 1975, et contenue clairement dans les parlements élus après les accords de Taëf⁷⁷.

Durant la période de paix au Liban, la représentation des partis au Parlement a connu une progression continue. Cette représentation est passée de 20 % dans les années cinquante à 36 % en 1968, pour atteindre 30 % en 1972 (tableau 2).

Aux élections de 1992, le taux de représentation des partis a baissé jusqu'à près de 28 % ; de nouveaux partis sont entrés au Parlement tandis que d'autres en sont sortis, surtout les partis avec une base populaire chrétienne et qui en majorité ont boycotté les élections⁷⁸. En 1996, la part des partis était de 27 %, contre 29 % en 2000. (**Tableau 3**). La raison de cette diminution est le boycottage des élections par les partis dits chrétiens. En 2005, la représentation a augmenté considérablement grâce à la participation de tous les partis et forces politiques du Liban, à cause de la division entre les deux camps du 8-Mars et du 14-Mars.

Tableau 3. La représentation des partis au Parlement (1951-1972)

Partis\Année	1951	1953	1957	1960	1964	1968	1972
Kataëbs	3	1	2	6	4	9	7
Najjadés	-	-	-	1	-	1	-
PSP	2	1	2	5	6	5	5
BN	3	3	5	4	3	6	3
PNL	-	-	-	5	7	8	11
Tashnâq	2	1	2	4	4	4	4
HW	-	-	-	1	-	-	-
MAN	-	-	-	-	-	1	1
Total	15/77	9/44	15/66	31/99	29/99	37/99	31/99
Pourcentage	19%	20%	23%	31%	29%	37%	31,31%

⁷⁷ Ashti Shawkat, *Les partis libanais : lecture dans l'expérience*, Beyrouth : l'entreprise Al-intischar Al-Arabi, 2004, p. 261.

⁷⁸ Messara Antoine, *Partis et forces politiques au Liban : Renouveau et engagement*, Beyrouth : fondation libanaise pour la paix civile permanente, 1998, p. 66.

Tableau 4. L'évolution de la représentation des partis au Parlement (1992-2009)

Partis\Année	1992	1996	2000	2005	2009
PNL	-	-	-	1	1
Kataëbs	-	-	2	4	5
PSP	5	5	5	6	6
CPL				7	19
FL				5	5
CF				8	27
Amal	5	8	7	8	8
Hezbollah	8	8	9	11	11
PSNS	6	5	4	2	2
Ba'as	2	2	3	1	2
JI	3	1	-	-	1
Tashnaq	1	1	1	2	3
Hanshak	1	1	-	1	2
OPN	1	1	1	1	-
Itihad	1	1	1	-	-
UCP	1	1	1	-	-
Ramgavare	-	-	-	1	1
Al waed	2	2	-	-	-
UFPT	1	1	-	-	-
MGD	-	-	-	1	1
APBI	1	-	-	-	-
Al-Marada	-	-	-	-	3
PLA	1	1	-	-	-
Total des sièges	37/128	35/128	33/128	59/128	97/128
Pourcentage	28,90%	27,34%	25%	48%	75,78 %

2- Quel est le système électoral favorable pour la structure de l'État libanais ?

On ne peut pas réformer l'État sans réformer le système électoral, en raison de l'impact de ce dernier sur le fonctionnement des institutions politiques et la réalité des partis politiques ; sans oublier l'établissement des relations démocratiques entre toutes les composantes de la société.

Le système électoral joue un rôle majeur dans la nomination des partis impliqués dans les institutions de l'État et de ceux de l'opposition, et dans la détermination de la taille de chaque force et des partis. Il trace les grandes lignes du jeu politique et intervient dans les relations et les équilibres entre les institutions constitutionnelles, en particulier entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. En effet, les équilibres ne sont pas seulement soumis aux dispositions constitutionnelles mais aussi à la balance des forces et à la taille des blocs parlementaires, tous sous influence du système électoral.

Il y a aussi une autre problématique relative à l'option d'un système électoral favorable. Chaque système électoral découle de l'équilibre des forces politiques, et cet équilibre conduit souvent au système électoral le plus favorable. Parce que tous les partis cherchent à atteindre leurs intérêts, de sorte que cela peut générer un système électoral hybride.

La troisième problématique est posée par la relation entre la réforme politique et le système électoral : la priorité va-t-elle à la réforme politique ou à la réforme du système électoral ? La réforme du système électoral peut-elle être considérée comme la base de la réforme de l'État ? Ou, *vice versa*, toute réforme politique est-elle la base de la réforme du système électoral ?

Il existe une relation dialectique entre la réforme de l'État et la réforme du système électoral. Cette relation fait de la réforme politique globale une réforme intégrale et confirme que le processus de réforme ne peut être atteint que par le développement de la structure de la société et le produit du changement au sein de cette société.

Depuis les premières élections après les accords de Taëf et jusqu'en 2004, les lois électorales ont profité aux alliés de la Syrie au Liban, mais le résultat n'a pas toujours été à la hauteur de leurs espérances lors de l'élection de 2000. En effet, pour les adversaires de la présence syrienne, les circonscriptions électorales avaient pour objectif de favoriser la défaite des listes de Rafic Hariri, mais ce dernier a finalement obtenu un large succès. Les élections de 2005 et de 2009 ont eu lieu après le retrait syrien du territoire libanais, et ont conduit aux mêmes résultats. Cela signifie que le problème ne réside pas seulement dans les interventions étrangères, mais aussi dans l'incapacité des partis libanais à parvenir à une véritable loi électorale démocratique.

Cela nous amène à dire que la solution au problème de la loi électorale ne se situe pas seulement dans le découpage de la carte électorale selon nos intérêts, et pour gagner les élections.

Surtout que la réforme de l'opération électorale nécessite plusieurs conditions, l'existence de partis politiques non confessionnels et nationaux, un financement équilibré des campagnes électorales contrôlées par l'État, et la neutralité des médias par rapport aux candidats.

Quelle solution peut-on apporter à ce problème ? Nawaf Salam⁷⁹ préconise la mise en œuvre d'un système électoral hybride, à l'instar des systèmes allemand, japonais et russe. Dans ce sens, certains députés seraient élus au niveau national et à la proportionnelle, et les autres à l'échelle d'une petite circonscription administrative (l'arrondissement) au scrutin majoritaire. Cette formule se veut la « moins pire de toutes », car elle tire profit des avantages présentés par chacun des systèmes. D'une part, l'élection à la proportionnelle au niveau national permet à l'ensemble des courants politiques d'être représentés, et d'avoir au sein de la Chambre une importance correspondant à l'influence électorale qu'ils possèdent sur tout le territoire. D'autre part, le scrutin majoritaire dans une petite circonscription garantit aux « minorités » qui y résident une relative représentativité⁸⁰.

⁷⁹ Voir, Salam Nawaf : « *Plus loin que le Taëf : essais sur l'État et la réforme* », Beyrouth, Dar Al-Jadid, 1998. Voir aussi le résumé de ce livre en anglais, dans « *Options for Lebanon* », édité par Nawaf Salam, Centre for Lebanese Studies, 2004, cité par Corm Mounir, *Pour une IIIe République libanaise. Op. cit.*, p. 57.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 58.

Chapitre II

Les partis libanais face à l'État

« Écrire l'histoire d'un parti ne signifie rien d'autre qu'écrire l'histoire générale d'un pays d'un point de vue monographique pour mettre en relief un aspect caractéristique. »⁸¹

Il nous semble important de faire un bref historique de l'émergence des partis libanais et de leur relation avec l'État. Nous allons centrer notre réflexion sur la diversité des différents courants politiques et sur la manière dont cette diversité s'y structure, selon les périodes et leurs enjeux dominants : la question de la réforme de l'État, l'autodétermination, l'entité libanaise, la question syrienne et l'occupation israélienne.

I - Les partis politiques libanais et la recherche de l'identité nationale

Sous le mandat français, la société libanaise a connu l'apparence d'une nouvelle classe d'intellectuels et d'hommes politiques, particulièrement au sein de la communauté maronite. L'attraction principale de la politique libanaise durant ce mandat s'est fondée sur l'attitude des leaders politiques par rapport au mandat, notamment après la décision de suspendre la Constitution par le haut-commissaire français, en 1932⁸².

⁸¹ Gramsci Antonio, « Cahier 13 », in Cahiers de prison, Paris : Gallimard, 1978, p. 426.

⁸² Messara Antoine, *Partis et forces politiques au Liban... op. cit.*, p. 67. Voir aussi, Messara Antoine, Les partis politiques au Liban : une expérience arabe pionnière et en déclin Revue du monde musulman et de la Méditerranée - Année 1996 - Volume 81 - Numéro 1 - Pages 135-151, Persée, http://www.youscribe.com/revue_du_monde_musulman_et_de_la_mediterranee

⁸² *Ibid.*

A- Les premiers clivages partisans : Bloc national contre Bloc constitutionnel (1932-1943)

1- La phase du mandat français

De nouveaux partis politiques non traditionnels ont vu le jour. Le PCL a été créé au Liban et en Syrie en 1924. En 1932, Anton Saadé⁸³ a fondé le PSNS⁸⁴. Ensuite, en 1936, Pierre Gemayel a fondé les Kataëbs et Adnan al-Hakim les Najjadés.

À cette époque, des blocs politiques électoraux ont émergé ; plus tard, ils sont devenus des partis. Deux de ces partis ont joué un rôle fondamental dans la vie politique libanaise après l'indépendance. En effet, deux formations politiques issues de deux groupes parlementaires sont nées au début des années trente, sous le nom de Bloc Destour (Constitution), dont le chef était le président Béchara el-Khoury, et de Bloc national, qui avait comme fondateur le président Émile Eddé. Ces blocs parlementaires trouvèrent un climat favorable à leur éclosion dans la mise en place d'une assemblée élue au suffrage universel, à deux degrés d'abord, puis, à partir de 1934, à un seul degré⁸⁵.

En 1955, le Bloc Destour devient le P. Destour. Ce nouveau parti combat la politique interne et externe du président Camille Chamoun qui, en 1952, avait décidé de diminuer à 44 le nombre des députés, consolidant ainsi le pouvoir exécutif et éjectant de l'Assemblée les responsables politiques traditionnels. Face aux événements de 1958 et au développement du nassérisme, le P. Destour refuse de prendre parti entre l'Orient et l'Occident. En 1946, le BN adopte un nouveau statut : celui d'un parti.

Lors du scrutin de 1934, les deux blocs s'opposent en tant que mouvements ayant chacun un même objectif : tenir un rôle partisan. Leur lutte ressemble alors à un combat idéologique. Le BN veut l'indépendance du Liban, avec l'appui de la France. Face au refus

⁸³ À propos d'Antoine Saadé, voir, Mujais Salim, *Antoun Saadeh. A Biography. Vol. I : The Youth Years*, Beyrouth, Kutub, 2004. *Antoun Saadeh. A Biography. Vol. II: The Years of the French Mandate*, Beyrouth, Kutub, 2009. Boutros Antoine, *Antoun Saadé. De la fondation au martyr*, 2 Vol., Beyrouth, Kutub, 2011.

⁸⁴ À propos de PSNS, voir Al-Aql, Jihad Nasri, *Le mouvement national social. Lumières et symboles*, (en arabe) Beyrouth, Dar al-Furat, 2005.

⁸⁵ Aboujaoudé Joseph, *Les partis politiques au Liban*, Kaslik : Bibliothèque de l'Université Saint-Esprit, 1985, p. 218.

de la communauté musulmane d'appartenir à l'unité libanaise, la création d'une structure nationale chrétienne aurait sans doute constitué une bonne solution.

Pour le P. Destour, la conclusion d'un traité avec la France renforcerait sa légitimité ; la contrepartie serait l'indépendance du pays, qui deviendrait possible à la suite d'un accord avec les musulmans, dans le respect des positions de la communauté chrétienne.⁸⁶.

2- L'étape de l'indépendance

Durant la présidence de Béchara el-Khoury (1943-1952), les partis et les élites politiques libanaises se sont divisés à cause de leurs rapports au pouvoir.

Ainsi, deux tendances se sont manifestées autour de la question de la réforme politique et de la construction d'un État indépendant :

- La première forme est parlementaire : le Bloc de la réforme en 1946 et le Bloc de la libération nationale en 1947 ont inclus de célèbres leaders musulmans (Abdel-Hamid Karamé, Kamal Joumblatt) et des chrétiens (Alfred Nakach, Henry Pharaon). Leurs programmes politiques ont mis l'accent sur la réforme du système politique, du système administratif et du pouvoir judiciaire⁸⁷.
- La deuxième forme est partisane et a été représentée par la Commission des partis alliés (1949-1950), qui comprenait les partis suivants : l'Union républicaine (exclue du PSNS), la Fédération libanaise (le nouveau nom des Kataëbs), le PSP, le BN, le Bloc de libération nationale. Leur programme était limité à la dissolution du Parlement, la tenue d'élections libres, l'assurance des libertés publiques et l'intégrité au sein du gouvernement⁸⁸.

Elle est aussi représentée par le Front national-socialiste (1951-1952), qui comprenait les huit députés du Mont-Liban et les trois partis : le PSP, le BN et le PSNS. Son programme

⁸⁶ Aboujaoudé Joseph, *Les partis politiques au Liban*, op. cit., p. 220.

⁸⁷ Ashti Shawkat, *Développement des partis politiques au Liban*, Beyrouth : Centre libanais d'études politiques, 2007, P. 11.

⁸⁸ Ibid., p.12.

consistait à renforcer les libertés publiques, à supprimer le confessionnalisme politique, à limiter le pouvoir du président, à assurer l'indépendance du pouvoir judiciaire, à réformer le système financier et la réglementation économique, sociale et éducative, à mettre en place une politique étrangère fondée sur les principes de l'Organisation des Nations unies et enfin à établir des relations avec la Syrie par des traités pouvant assurer la meilleure coopération possible⁸⁹.

Il y a aussi les partis qui ont émergé hors de la politique libanaise, ainsi que les partis nationalistes arabes tels que le parti du Bloc national en Syrie, qui a eu une influence directe sur la politique libanaise. En effet, des politiciens libanais, et en particulier des sunnites, sont devenus membres du BNS, tels que Riad al-Solh, et Abdel-Hamid Karamé.

B- Unionistes arabes face aux nationalistes libanais (1943–1975)

À la fin du conflit avec les autorités du mandat, le discours politique, appelant à la souveraineté et à l'indépendance, a exigé d'autres approches ; ce qui a rendu l'action des partis plus organisée et plus active dans l'État d'indépendance pendant les années quarante.

1- La fondation du PSNS et du PSP

Ainsi, le règlement politique est apparu dans la Charte nationale de 1943, qui insistait sur le caractère consensuel de la politique libanaise et soulignait l'identité du Liban et son emplacement dans le milieu régional. Ainsi, le Liban indépendant a cherché à suivre une double politique de neutralité entre les camps de l'Est et de l'Ouest et la politique arabe⁹⁰.

Toutefois, le consensus entre les chefs de l'indépendance, Béchara el-Khoury et Riad al-Solh, n'a pas empêché les partis de poser des slogans et d'avoir des attitudes politiques qui adoptaient et surmontaient l'entité libanaise par ses limites géographiques et ses équilibres politiques et communautaires, y compris le PSNS. En effet, le PSNS a intensifié ses activités après le retour au pays de son fondateur, Anton Saadé, en 1947. Dans son projet

⁸⁹ Ashti Shawkat, *Développement des partis politiques au Liban, op cit., p.12.*

⁹⁰ Al-Khazen Farid, *Les partis politiques au Liban..., op. cit., p. 30.*

national syrien, Saadé a appelé à la création de la « Grande Syrie »⁹¹, ce qui était en contradiction avec les tendances politiques et idéologiques, existentielles et unitaires à la fois. En plus, il était contre la plupart des forces politiques. Ainsi, après la Déclaration de la révolution par Saadé en 1949, un affrontement armé entre son parti et les autorités libanaises a éclaté. Saadé est donc allé à Damas, persuadé qu'il allait recevoir un soutien et une protection de la part du président syrien Hosni AL-Zaiim. Cependant, ce dernier l'a livré aux autorités libanaises qui lui ont fait un procès rapide. Ainsi, il a été exécuté avec d'autres partisans.

Un autre parti politique a été fondé en 1949. Il s'agit du PSP, dirigé par Kamal Joumblatt⁹². Ce parti s'est distingué d'autres partis par le mélange entre la tradition, puisque le leader druze Kamal Joumblatt est un descendant d'une famille féodale de l'ère de l'Émirat, et la modernité, par ses propositions de réforme du parti et son idéologie du socialisme à l'époque de la montée du socialisme intellectuel et politique dans le monde.

La personnalité de Kamal Joumblatt a régné sur le parti. Il était l'un des politiciens les plus éminents ayant contribué à la campagne de l'opposition qui a conduit à la démission du président Béchara el-Khoury en 1952. Il a également été l'un des plus fermes opposants au président Camille Chamoun et à sa politique, surtout après son échec aux élections législatives de 1957.

Le PSP a proposé plusieurs projets sociaux, dont les plus importants sont une loi pour compenser les droits des chômeurs, la fondation des coopératives agricoles, un système d'assurance médicale, la liberté de la presse, un projet d'annulation des titres, l'éducation publique obligatoire pour tous. De plus, le PSP a annoncé son programme électoral sous le slogan : « le pain pour tous, le travail, l'éducation et la liberté pour tous »⁹³.

⁹¹ Voir, par exemple, Antoine Saadé, *Dix conférences*, troisième édition (Beyrouth : 1956).

⁹² Né à Mukhtara au Chouf, Kamal Joumblatt (1917-1977) a fait des études primaires dans son propre village, avant de rejoindre ensuite l'école des Lazaristes à Ain Tura au KISRWAN. Il entreprit en 1937 ses études de psychologie et de droit à la Sorbonne, et compléta en 1940 sa licence en droit à l'Université Saint-Joseph à Beyrouth. Il a travaillé au bureau d'Émile Eddé et fut nommé en 1942 procureur général. À la suite de la mort subite de son cousin Hikmat en 1943, il devint le chef de famille et s'engagea dans la vie politique nationale. Il fut assassiné en mars 1977 dans le Chouf.

⁹³ Hachichou Nouhad, *Les partis au Liban*, Beyrouth : Centre des études stratégiques et recherches, 1998, p. 100.

2- Les alliances et la reconnaissance officielle

À la veille de la crise de 1958, la plupart des forces politiques ont participé à ces événements. Ainsi, le pays s'est divisé entre les partisans de Camille Chamoun⁹⁴, alliés avec le parti arabe pro-occidental, et d'autres opposants. Ces derniers se sont opposés à lui et à sa politique pour des raisons liées aux conditions de la crise régionale dans le contexte de la guerre froide, ou pour des raisons de politique intérieure. Ainsi, les partis ont pris les armes durant la crise de 1958 et ont été répartis comme suit : les Kataëbs et le PSNS dans le même camp, avec Chamoun qui était contre les nassériens ; le PSP et les partis affichant des tendances nationalistes arabes, avec Abed Al-Nasser et la Syrie. La crise a duré six mois et s'est terminée par un règlement politique dont le slogan est « ni vainqueurs ni vaincus ». Ainsi, chaque équipe est retournée à sa place, et le chef de l'armée, Fouad Chéhab, a été élu président de la République avec un accord interne et un soutien égyptien et américain⁹⁵.

Pendant le mandat du président Fouad Chéhab (1958-1964), la modernisation de l'État a commencé sur des bases contemporaines⁹⁶. Ainsi, le Liban est entré dans une phase de réforme des institutions, et le gouvernement a adopté une politique de développement global et équilibré dans tous les domaines⁹⁷. Immédiatement après la fin de la crise, l'ex-président Camille Chamoun a fondé le PNL en 1958. Des personnalités politiques de diverses communautés et régions libanaises ont rejoint ce parti. En effet, il était pratiquement un bloc politique des partisans de Chamoun et un cadre structuré de l'action politique de l'opposition. Cependant, il était similaire aux autres partis traditionnels en termes d'organisation et de performance.

Les années soixante ont connu une phase de croissance et d'expansion des Kataëbs au niveau local. D'ailleurs, le chef du parti, Pierre Gemayel, est entré à la Chambre des

⁹⁴ Harb, Marwan, « Le chéhabisme ou les limites d'une expérience de modernisation politique au Liban », Mémoire de DEA (science politique), Université St Joseph, 2007, disponible en ligne : http://www.memoireonline.com/05/09/2062/m_Le-chehabisme-ou-les-limites-d-une-experience-de-modernisation-politique-liban16.html

⁹⁵ Al-Khazen Farid, *Les partis politiques...*, op. cit., p. 32.

⁹⁶ Harb, Marwan, « Le chéhabisme ou les limites d'une expérience de modernisation politique au Liban », op. cit.

⁹⁷ Voir Hudson Michael C., *The Precarious Republic: Political Modernization in Lebanon* (New York: Random House, 1968), pp. 297-33.

députés pour la première fois après avoir remporté les élections en 1960, et a participé à de nombreux gouvernements pendant l'ère de Fouad Chéhab et celle de Charles Hélou (1964-1970).

En 1960, le PDK fut fondé pour concrétiser les réclamations des Kurdes et prôner la fraternité arabo-kurde. Le 3 avril 1975, un nouveau parti kurde, le Razkari, qui se traduit par « le salut », fut créé⁹⁸. Ces deux partis réclamaient la sauvegarde de la langue et du patrimoine des Kurdes, leur droit à la nationalité libanaise, et en conséquence, leur droit d'être représentés au Parlement, au gouvernement et dans les fonctions publiques.

La concurrence des partis a été limitée jusqu'à la fin des années soixante, entre les partis traditionnels ayant des préoccupations locales. En plus, les partis de l'opposition et particulièrement le BN, dirigé par Raymond Eddé, et le PNL, formant une alliance avec les Kataëbs (Triple Alliance), ont remporté une victoire remarquable aux élections parlementaires de 1968, battant le courant du président Fouad Chéhab. Cela a eu un impact décisif dans l'arrivée du candidat de l'opposition Sulaiman Frangié à la présidence lors des élections de 1970, par une différence d'un seul vote.

La guerre de 1967 a causé des transformations politiques directes, surtout en Syrie, en Jordanie et en Égypte, où la Nasiriya s'est fracturée et a perdu de son éclat et de son impact, bien que Abed Al-Nasser soit resté au pouvoir et ait gardé une place influente dans la politique arabe jusqu'à sa mort, en septembre 1970⁹⁹.

Après la guerre de 1967, la crise de 1969 a ouvert la porte aux partis interdits pour s'engager dans l'action politique, en s'alliant avec la résistance palestinienne. Ainsi, ils ont profité d'un soutien accru du monde arabe pour mener une action de guérilla au Liban. Le premier gouvernement formé après la signature de l'accord du Caire était dirigé par Rachid Karamé, avec Kamal Joumlatt comme ministre de l'Intérieur. En 1970, Joumlatt a donné des autorisations à un certain nombre de partis et d'organisations interdits, malgré l'opposition de certains partis tels que le PCL, le PSNS et le Ba'as.

En 1969, les leaders du PSNS ont été libérés et le parti a tenu son premier congrès après son coup d'État. Cette conférence a été une métamorphose dans le processus du parti

⁹⁸ Aboujaoudé Joseph, *Les partis politiques au Liban, op. cit.*, p. 266.

⁹⁹ Ashti Shawkat, *Développement des partis politiques au Liban, op. cit.*, p. 34.

depuis les années cinquante et a conduit à un changement dans sa tendance politique vers l'ouverture aux questions arabes et les partis de gauche¹⁰⁰. D'ailleurs, le PCL a aussi tenu sa deuxième conférence en 1968, ce qui représentait un changement fondamental dans son processus politique depuis sa création et sa séparation d'avec le PCS au début des années soixante.

Au début des années soixante-dix, l'organisation d'action communiste dirigée par Mouhsen Ibrahim a été fondée.

C- Les controverses autour de la réforme de l'État avant le déclenchement de la guerre civile (1970-1975)

L'action des partis libanais trouve son point d'orgue cinq ans avant le début de la guerre, en 1975. Cette période voit une forte augmentation et diversification de l'activité partisane, sur les plans politique, intellectuel et idéologique. Ce développement est sans précédent au Liban. Toutes les orientations politiques, idéologiques ou radicales sont représentées, soit par un parti, soit par un courant ou un groupe, de petite ou de grande taille. Le pays compte ainsi plus de quinze partis majeurs.¹⁰¹

Les jeunes étudiants forment la majorité des adhérents au sein des partis et mouvements politiques à cette époque. Dans les universités, les élections de conseils représentatifs étudiantins font l'objet de véritables luttes politiques interpartis ; ces conseils sont d'ailleurs plus représentatifs que les législatives. Le courant étudiant de l'Université libanaise donne ainsi naissance à une nouvelle organisation : le « Mouvement de Conscience ». À ses débuts, celui-ci se situe, en termes de positionnement politique, plutôt au centre, à mi-chemin entre les partis de droite et de gauche.

Pendant les années soixante, le Liban connaît lui aussi les mêmes mouvements étudiants qui déferlent sur de nombreux pays occidentaux, notamment la France, l'Allemagne ou les États-Unis. En Occident, à cette époque, les étudiants prennent une large place dans les courants d'opposition.

¹⁰⁰ Al-Khazen Farid, *Les partis politiques...*, op. cit., p. 35.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 36.

Dans la première moitié de la décennie 1970, les partis deviennent de plus en plus revendicatifs, et leur action va bien au-delà des questions internes. Leurs demandes concernent la réforme de la politique gouvernementale et du régime politique ; ils prônent à présent une évolution radicale du système.

Parallèlement à la croissance des mouvements de gauche au début des années soixante-dix, un nouveau mouvement politique est apparu au sein de la communauté chiite. Il s'agit du « Mouvement des Déshérités », fondé et dirigé par l'imam Moussa Al-Sadr le 22 juillet 1975¹⁰².

La création du MNL¹⁰³ dans la première moitié des années soixante-dix, sous la direction de Kamal Joumblatt, a représenté un changement majeur dans l'équilibre des forces politiques en faveur des partis de gauche, dans le sens d'une action politique oppositionnelle¹⁰⁴. Le MNL n'était pas un parti politique organisé mais un rassemblement de partis, d'organisations et de personnalités politiques ayant des tendances idéologiques gauchistes et nationalistes. En plus du PSP dirigé par Kamal Joumblatt, le MNL comprenait aussi le PCL, OACL, le Ba'as irakien, le PSNS, des organisations nassériennes ainsi que d'autres organisations locales.

Dans les années soixante, le MNL a créé un nouveau cadre pour l'action politique des partis. Pour la première fois au Liban, un bloc politique est apparu, regroupant les partis et les mouvements de gauche nationalistes arabes et syriens, qui travaillaient ensemble en harmonie. La réalisation politique la plus importante du MNL a été la déclaration du programme par étapes pour la réforme du système politique, le 18 août 1975. Cependant, malgré l'importance du contenu de ce programme, le timing de l'annonce, qui a eu lieu après le déclenchement de la guerre, lui a fait perdre son élan et ses objectifs réformistes. En effet, il est apparu comme étant le résultat du changement de l'équilibre des forces militaires à cause de l'alliance des partis du MNL avec les organisations palestiniennes.

¹⁰² Messarra Antoine, Les partis politiques au Liban : une expérience arabe pionnière et en déclin, op, cit.

¹⁰³ Autour le MNL, voir Zebian Sami, « Mouvement national libanais, passé, présent et futur dans une perspective stratégique », (en arabe), Beyrouth : Dar al-masirah, 1977.

¹⁰⁴ *Ibid.*

La présence de Kamal Joumblatt à la tête du MNL a donné une légitimité et a contribué à introduire le mouvement dans le jeu politique interne. En plus, il lui a donné un poids politique et moral dont aucun parti politique n'a pu bénéficier. En effet, Joumblatt a eu suffisamment d'immunité politique, que ce soit au niveau de sa communauté (druze) ou au niveau national, ce qui a fait de lui le seul leader politique capable de diriger ce mouvement diversifié et d'influencer la vie politique¹⁰⁵.

Les partis et les forces politiques musulmans, qui revendiquaient la réforme, ont souligné le caractère indissociable de la procédure de réforme et de l'appui de la résistance palestinienne et n'ont pas tenté de séparer et de distinguer les deux propositions. En parallèle, les forces des partis politiques chrétiens ont mis l'accent sur la priorité de la souveraineté sur la réforme, ou au moins ont souligné la frontière entre ces deux propositions opposées. Ce dialogue de sourds a abouti à un refus des deux côtés : un groupe a refusé de toucher à la Constitution et un autre a rejeté toute condamnation de la liberté de résistance. Le principe de compromis entre la souveraineté et la réforme était fondé sur une déficience difficile à dépasser à cause de la situation ayant précédé la veille du déclenchement de la guerre. Ce compromis impossible, en théorie et en pratique, a transformé les partis en instruments de guerre et a interdit tout dialogue flexible afin de trouver un moyen de sortir du problème.

Certaines milices ont pu fonder une structure organisationnelle parallèle aux administrations de l'État. Cette structure est devenue pratiquement la force réelle et la référence « légitime » (*de facto*) dans les zones où elles existent. Les milices ont monopolisé les ressources financières de l'État et ses propriétés. Elles ont proposé des taxes et imposé des frais sur les individus et les institutions. En plus, certaines milices ont fondé des institutions médiatiques et des services sociaux qui ont rencontré un vrai succès, comme les FL, le PSP et le Hezbollah¹⁰⁶.

¹⁰⁵ Al-Khazen Farid, « Kamal Joumblatt : Le prince sans couronne, druze de gauche », *Middle Eastern Studies* (avril 1988), pp. 178-205.

¹⁰⁶ Al-Khazen Farid, *Les partis politiques...*, *op. cit.*, p. 55.

D- Les partis et le défi de la reconstruction (1989-2000)

Après l'accord de Taëf en 1989, le conflit entre les partis s'est concentré autour de deux questions : la présence syrienne et ses conséquences néfastes sur les chrétiens, et la politique de Rafic Hariri dans le pays. En effet, les partis qui ont participé au gouvernement sont les partis confessionnels (Amal, PSP, Kataëbs et FL, ce dernier ayant été exclu du gouvernement après le massacre de l'église Saydat al Najat, en 1994) et les partis non confessionnels (PSNS et Ba'as) ; les partis, à cette époque, se sont divisés en deux groupes.

Une opposition au système s'est manifestée à travers les forces suivantes :

- Le CPL, qui a été formé après la sortie du général Michel Aoun du palais de Baabda, en 1990, et son exil en France. Ce courant est intervenu par de multiples formes : le mouvement de lutte populaire, le mouvement militant des étudiants, l'avant-garde de la résistance populaire, le FN, le mouvement du 13 octobre, la résistance des mouvements unifiés, connue plus tard sous le nom de « Bureau Central de Coordination Nationale ». Ce courant était contre le système et son patron régional et opposé aux accords de Taëf.
- Les FL, qui ont été dissoutes alors que leur chef, Samir Geagea, était condamné à perpétuité en 1994. Cela a conduit ce mouvement à prendre une position opposée au gouvernement et à son patron régional (la Syrie), sans contester les accords de Taëf.
- Le Ba'as irakien, dont les membres ont subi des arrestations massives par les services de renseignements syriens.
- Une opposition au gouvernement s'est manifestée à travers les forces et les partis suivants :
- Les partis qui participaient au gouvernement, mais qui s'opposaient au président de la République et surtout au Premier ministre Rafic Hariri.
- Parmi les plus importants, citons les partis suivants : le Ba'as syrien, le Ba'as irakien, les Kataëbs, Amal, Al-Marada, le PUA et le PP.

- Les partis qui ne participaient pas au gouvernement et le critiquaient fortement, sans toutefois s'opposer aux accords de Taëf, notamment : le PCL, l'OPN, le PS et la JI.

D'ailleurs, le CF a été formé autour de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri. Ce courant reconnaît les accords de Taëf, et son président fut Premier ministre pendant une grande partie de cette période. Quant à Salim El-Hoss, il a été nommé Premier ministre de 1998 à 2000, et à cette époque, Rafic Hariri a rejoint l'opposition au gouvernement.

II- Typologie des partis politiques libanais

La typologie des partis politiques peut nous aider à comprendre le paysage des partis au Liban. En effet, il n'est pas facile de trouver une classification claire des partis au Liban, à cause de la diversité des tendances idéologiques politiques, d'une part, et en raison de la nature du régime politique et de la composition des communautés, d'autre part.

A- La structure et le classement

Deux choses doivent être prises en compte pour la classification des partis politiques au Liban. Premièrement, les théories occidentales de la classification des partis politiques ne peuvent pas être appliquées strictement aux partis politiques au Liban. Deuxièmement, le contexte historique dans lequel les partis politiques ont pris naissance a conduit à des typologies des partis politiques variées selon ce contexte.

Selon Joseph Aboujaoudé, « *la classification des partis politiques au Liban est un problème épineux à un double niveau : ils ne sont pas introduitibles dans les grilles propres à l'Occident, ils n'ont pas tous leurs centres de gravité à l'intérieur d'un même système* »¹⁰⁷.

¹⁰⁷ Aboujaoudé Joseph, *Les partis politiques au Liban, op. cit.*, p. 387.

1- La structure sociale des partis libanais

Au Liban, on distingue deux types de partis de masse. Le premier a une structure communautaire spontanée, dans laquelle les masses du parti s'identifient avec les partisans du parti. Il se caractérise par l'existence d'une personnalité ou d'un leader charismatique à la tête du parti, et la structure sociale du parti s'identifie avec la structure de la société, car il comprend des membres provenant de différentes catégories sociales, où la base du parti est formée par des ouvriers et des paysans, des chômeurs, des jeunes et des petits employeurs. Les dirigeants moyens sont issus du milieu des grandes familles, des notables et des professeurs, et les cadres supérieurs sont des descendants des classes supérieures et des technocrates de ces partis ; on peut citer le PPS, le PDL et le CPL.

Le second a aussi une structure communautaire organisée. Les membres du parti se distinguent des masses par leur organisation et ils s'identifient sur les questions des intérêts ou les questions communautaires, ou les deux.

La structure sociale de ces partis est formée des catégories inférieures dans la communauté : ouvriers, paysans, chômeurs. Même les dirigeants viennent aussi de ces catégories sociales. On note que les cadres technocrates sont présents en tant que hauts responsables ; c'est le cas du Hezbollah, des FL et de la JI.

Quant aux partis élitistes, ils sont de plusieurs ordres. Certains d'entre eux sont des partisans venant de la classe moyenne éduquée, comme des avocats, des professeurs, des employeurs des catégories sociales moyennes, avec des extensions transcommunautaires. Ceci s'applique aux courants suivants : PCL, PSNS, Ba'as, avant-garde du Liban arabe, MGD, OACL et MP.

Ensuite, il y a des partis des élites qui se ressemblent par leur nature sociale mais diffèrent par l'appartenance de leurs partisans à une communauté donnée, tels que PS, OPN, GdC, PU et MMSF.

2- Des tentatives de classement des partis libanais.

Farid Al-Khazen a présenté des extraits de théories des typologies adaptées aux partis politiques libanais¹⁰⁸, en partant de la typologie de Maurice Duverger, qui a distingué les partis d'origine électorale et parlementaire des partis de création extérieure¹⁰⁹.

Samuel Huntington qui a distingué trois types de partis¹¹⁰. Le premier concerne les partis qui se posent au sein du système existant. Le deuxième comprend les partis interdits (exclus) qui entrent dans le système à une époque donnée. Et le troisième englobe les partis contre le système (antisystème) qui pénètrent par la force dans le système à travers les mouvements de libération anticoloniale ou les mouvements révolutionnaires.

Ainsi, l'émergence des partis politiques au Liban correspond aux théories dont nous avons parlé. Les partis les plus éminents qui ont émergé dans le système, et plus particulièrement dans le contexte des blocs au sein du Parlement et de concurrence électorale, sont les suivants : le P. Destour, le BN et le NL¹¹¹

En effet, le PSP a combiné une double appartenance, dans ses débuts, son évolution et sa nature, à la fois de l'intérieur du système, en tant que bloc parlementaire, et de l'extérieur du socialisme mondial.

Quant aux Kataëbs, ce parti a grandi à la frontière entre l'intérieur et l'extérieur. Alors que le Parti nationaliste et le PCL ont été fondés et ont évolué hors du système hostile à leur existence.

Les partis islamiques, à majorité sunnite (ER et JI), proviennent de l'extérieur des institutions du système, qui sont inefficaces.

D'autres partis islamistes sunnites ont émergé pendant la guerre, notamment le MUI, dirigé par Sheikh Saïd Chaabane. Amal, dans les circonstances de son émergence, est le plus proche de la théorie historique qui était une expression des réclamations au sein de la

¹⁰⁸ Al-Khazen Farid, Les partis politiques au Liban..., *op. cit.*, p. 72.

¹⁰⁹ Duverger Maurice, Les partis politiques, *op. cit.*, pp. 23-39. cité par : Messarra Antoine, Les partis politiques au Liban : une expérience arabe pionnière et en déclin, *op. cit.*, http://www.youscribe.com/revue_du_monde_musulman_et_de_la_mediterranee

¹¹⁰ Samuel P. Huntington, *Political Order in Changing Societies* (New Haven: Yale University Press, 1968), pp. 397-420.

¹¹¹ Al-Khazen Farid, Les partis politiques au Liban..., *op. cit.*, p.73.

communauté chiïte. C'est le cas du Hezbollah, qui a été créé pendant la guerre, dans les années quatre-vingt, soutenu directement par l'Iran¹¹².

Selon Antoine Messarra : « on distingue entre les partis nationaux, nés au Liban et qui œuvrent au Liban, les partis transnationaux, nés hors du Liban et qui œuvrent pour une entité plus large, et les partis ethniques et religieux, qui entendent créer un État religieux dont la composition se limite à une ethnie, comme pour les partis arméniens »¹¹³.

Certaines études distinguent également les partis qui soutiennent les structures de l'État et les partis qui sont contre les structures de l'État. Les partis soutenant les structures de l'État sont : les Kataëbs, le PSP, le PNL, PDL, les Najjadés, Amal, le MRD, MGD, les FL, le Hentchak, les GdC, la FRA, le CPL, le CF, Al-Marada et le BN.

Les partis contre les structures de l'État sont : le PSNS, le Ba'as, le MP, Al-Mourabitoun, la JI, le Hezbollah, les APBI et le PCL.

Mais, cette typologie est favorable à la situation des partis politiques libanais avant et pendant la guerre civile, où certains partis ont connu assez de métamorphoses idéologiques, surtout les partis de la gauche libanaise.

Pour Michel Sulaiman, en ce qui concerne les partis au Liban, la distinction entre gauche et droite est inadaptée au contexte national¹¹⁴.

Par contre, Yves Schemeil affirme que la typologie gauche/centre/droite est favorable au cas libanais. Mais, il a d'abord éclairé les conceptions de gauche et de droite.

Il pense en effet que « *la gauche est associée au changement et la droite au statu quo, que les croyants et les pratiquants sont plus souvent de droite et les laïcs de gauche, qu'enfin la gauche insiste davantage sur la justice que sur l'ordre, l'inverse étant vrai pour la droite. En réalité, les "rouges" et les "bleus" de chaque pays n'ont pas obligatoirement des attitudes aussi claires, et certaines gauches peuvent reposer sur des sentiments quasi religieux, et certaines droites ne jurer que par l'égalité* »¹¹⁵. Yves Schemeil ajoute que « la

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ Messarra Antoine. Les partis politiques au Liban : une expérience arabe pionnière et en déclin. Op, cit.

¹¹⁴ Suleiman M., Political parties in Lebanon (The Challenge of Fragmented Political Culture), Ithaca, New York, Cornell University Press, 1976, pp. 157-166.

¹¹⁵ Schemeil Yves, *Sociologie du Système Politique Libanais, op. cit.*, p. 212.

*droite au Liban est spontanément associée, en toute occasion, aux trois partis qui ont représenté au sein du “helf”, le noyau de l’opposition au régime de Charles Hélou (1964-1970) : les Kataëbs, PNL, respectivement dirigés par MM. Pierre Gemayel, Raymond Eddé et Camille Chamoun »*¹¹⁶. À gauche, il distingue le PSP, fondé par Kamal Joumblatt et Al-Mourabitounes (*partisans* de Jamal abd el-Naser), *ainsi que le Ba’as et le PCL*. De plus, il détermine « *trois supports sociologiques de la gauche : l’islam hétérodoxe (Joumblatt, l’imam Moussa Al-Sadr, le bassiste chiïte Ali Khalil, le député contestataire Hussein Husseini, etc.)* »¹¹⁷.

On souligne que la guerre civile (1975-1990) s’est déroulée entre ces deux camps, en y ajoutant les Palestiniens qui ont été à côté de la gauche libanaise. Mais aujourd’hui, il est plus difficile de faire la distinction entre les idéologies gauche/droite.

B- La théorie de Gunther et Diamond : une typologie applicable aux partis libanais

Richard Gunther et Larry Diamond¹¹⁸ sont les auteurs de la théorie du renouveau des typologies (cf. graphique 2, p. 58). Leur but est d’enrichir les typologies déjà existantes afin d’en construire une nouvelle qui s’appuiera sur le vécu pratique des partis à l’échelle mondiale. Cette typologie prend en considération trois caractéristiques distinctes : la nature de l’organisation formelle, l’idéologie et la stratégie des partis¹¹⁹. Ensuite, ces deux auteurs reprennent cette base dont ils dégagent cinq catégories et quinze types de partis.

La première catégorie, celle des partis d’élite, est composée de deux sortes de partis : le parti traditionnel local de notables et le parti clientéliste¹²⁰.

La deuxième catégorie comprend les partis de masse et se subdivise en six formes de partis. En se fondant sur leurs programmes, on discerne les partis socialistes, les partis

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 226.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 228.

¹¹⁸ Gunther, Richard, Diamond, Larry, « Species of political parties. A new typology », in *Party Politics*, Vol. 9, n°2, 2003, pp. 169-199, cité par Nuembissi Kom Paul, *Les partis politiques africains entre universalité et particularité*, <http://www.polis.sciencespobordeaux.fr/vol15n1-2/nuembissi.pdf>.

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ *Ibid.*

nationalistes et les partis religieux¹²¹. Par rapport à leur relation positive au pluralisme, les partis socialistes peuvent être scindés en deux sous-catégories : le parti de classe prolétariat et le parti léniniste. Concernant les partis nationalistes, on distingue le parti nationaliste pluraliste et le parti ultranationaliste. Enfin, dans le groupe des partis religieux, on trouve le parti dénominationnel et le parti fondamentaliste¹²².

La troisième catégorie inclut les partis ethniques. D'un côté, on a le parti congressiste, qui est une coalition, une alliance ou une fédération de partis ethniques¹²³ ; de l'autre, il y a le parti ethnique à proprement parler.

La quatrième catégorie englobe les partis électoralistes, avec trois formes de partis : le parti *catch-all*, le parti personnaliste et le parti programmatique¹²⁴.

Pour finir, à la cinquième catégorie appartiennent les partis mouvements, que l'on peut classer en deux sous-catégories : le parti libertaire à tendance gauchiste et le parti postindustriel situé à l'extrême droite¹²⁵.

L'intérêt de cette typologie tient à sa dimension internationale, puisqu'elle ne prend pas seulement en compte les partis occidentaux mais aussi ceux des autres pays.

Notons qu'à travers l'étude des partis politiques libanais, nous pouvons dire que cette typologie est la plus globale et favorable au cas des partis politiques libanais. Pour cela, on essaie d'explorer au fur et à mesure la conformité entre les catégories distinguées par Gunther et les principaux types de partis politiques libanais.

Face à la première catégorie de Gunther, il y a au Liban les petits partis élitaires qui ont participé à la vie politique mais qui ont une base limitée ; c'est le cas par exemple de l'AN, dirigé par Kazem El-Solh, et du PCN, des partis qui ne sont plus actifs. Il y a des partis et des dirigeants politiques qui ont créé des partis distincts selon leurs tailles, comme le PSD, fondé par Kamel Al-Assaad, et d'autres partis des Zou'ama (leaders traditionnels).

On peut classer les trois partis suivants comme des partis traditionnels locaux de notables : le PDL, fondé et présidé par l'ancien député et ministre druze, l'émir Talal

¹²¹ *Ibid.*

¹²² *Ibid.*

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ *Ibid.*

Arslan, son influence se limitant à l'arrondissement de Baabda-Aley, où est concentrée la plus grande population druze du pays ; El-Marada, de la famille Frangié, situé principalement dans l'arrondissement de Zgharta-Zawié ; et le PLA de la famille Karamé, dont la zone d'influence historique s'étend au nord, en particulier dans la ville de Tripoli qui est à majorité sunnite. Nous ne pouvons pas négliger le caractère confessionnel de ces trois partis : le PDL est essentiellement druze, El-Marada maronite et le PLA sunnite.

On peut considérer comme un parti clientéliste le PDN¹²⁶, fondé par l'homme d'affaires et millionnaire beyrouthin Fouad Makhzoumi¹²⁷.

Pour les partis socialistes, on cite le PSP de Walid Joumblatt et le MGD. Le MP, créé par l'ancien député Najah Wakim en 2000, appartient à la pensée gauchiste et nationaliste nassériste, le CPL étant, lui, assimilé au type de parti léniniste.

Le PSNS, le Ba'ath et l'OPN sont des modèles de parti nationaliste. Le GdC, fondé par Étienne Saqr en 1975, est un type de parti ultranationaliste.

Les partis religieux comprennent le Hezbollah, la JI, le PLI et AI.

Il faut noter la spécificité des trois partis politiques arméniens (Tashnaq, Hinchak, Al Ramgavar), qui sont des modèles de partis ethniques. Ils ont participé aux élections parlementaires depuis l'indépendance, en particulier Tashnaq (parti de droite) et Hinchak (parti de gauche). Tashnaq est le plus apte à mobiliser et à apporter ses partisans au Parlement.

Ces partis attirent seulement les Arméniens et reflètent les intérêts et les conflits politiques arméniens au Liban ainsi que leurs prolongements dans les pays de la diaspora arménienne, en particulier en Arménie et aux États-Unis d'Amérique. Le parti Tashnaq a eu souvent un

¹²⁶ Fouad Makhzoumi est né à Beyrouth en 1952 ; il s'est présenté aux élections législatives en 2000 pour le siège sunnite à Beyrouth, mais il n'a pas gagné. Août 2004 : le PDN a obtenu l'autorisation officielle. Les objectifs du parti peuvent être résumés comme suit : un dialogue national global qui peut ouvrir la voie à des réformes politiques, sociales, économiques et administratives. Ces réformes visent à appliquer la justice sociale, le développement équilibré et l'égalité des chances dans une société saine. Pour réaliser ce but, le PDN travaille à renforcer l'identité nationale et la consolidation des règles de la démocratie réelle pour tous les citoyens. Le parti cherche aussi à supprimer le confessionnalisme et la corruption, la mauvaise gestion et la mauvaise répartition des richesses.

¹²⁷ Site d'Internet du PDN: <http://alhiwarnewspaper.com>.

rôle central dans les alliances électorales avec les partis politiques en vigueur dans les zones où il y a une forte densité d'Arméniens, surtout à Beyrouth et Metn.

Le PDK¹²⁸, qui représente l'ethnie kurde, peut être également classé dans la catégorie des partis ethniques¹²⁹.

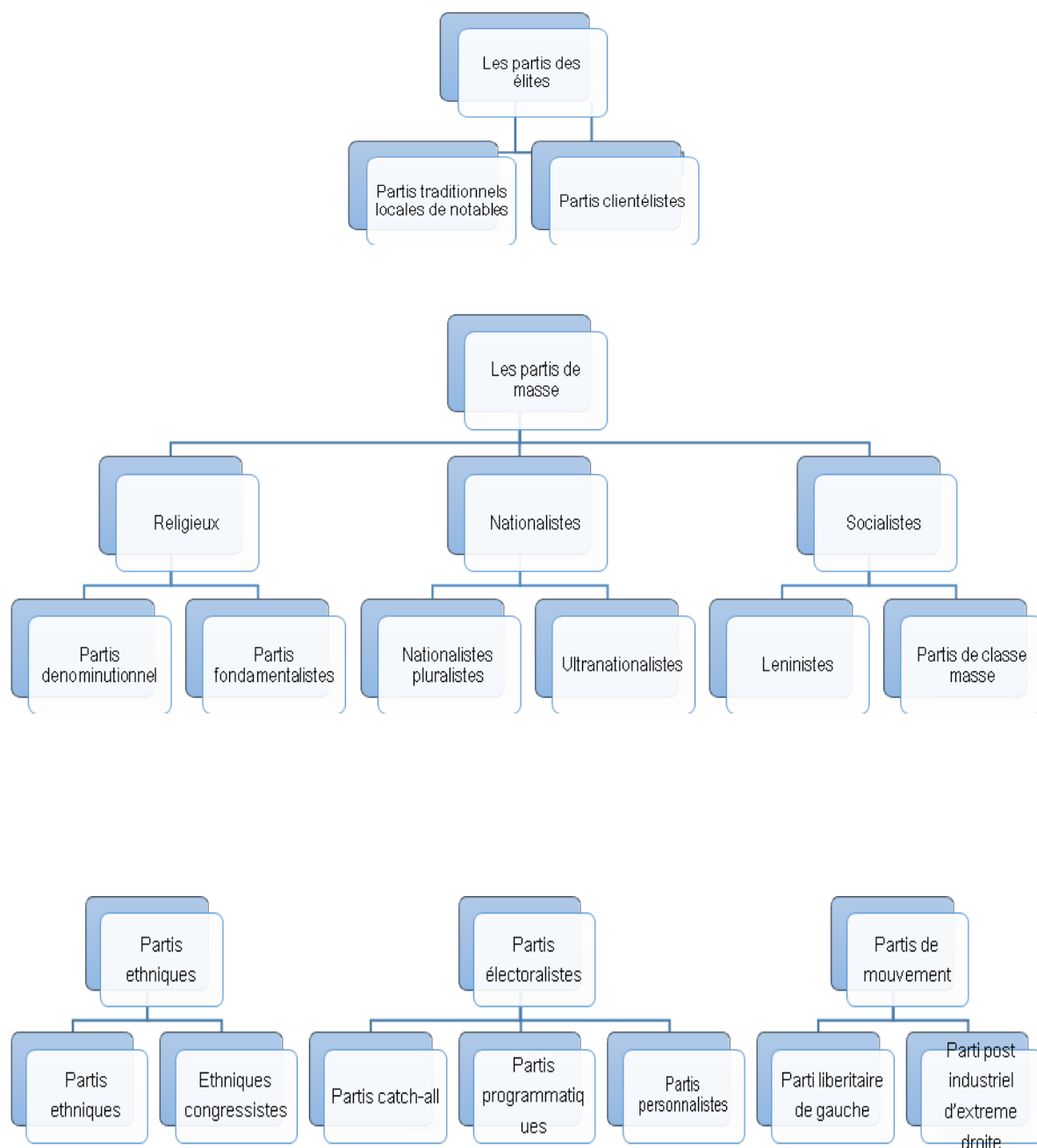
Dans la quatrième catégorie, on cite le CF, assimilé au parti *catch-all*, Amal, correspondant au parti personnaliste, et le PNL, qui peut être mis en parallèle avec le parti programmatique.

Quant à la typologie et à la classification des partis politiques, nous pouvons trouver des similitudes (des modèles similaires mais pas totalement semblables ou identiques) entre celles des pays occidentaux et celles du Liban.

¹²⁸ Ce parti a été fondé au Liban en 1960 ; son fondateur est Jamil Meho. Il a été autorisé en 1970 par le ministre de l'Intérieur à l'époque, Kamal Joumblatt. Les principes les plus importants du PDK sont : l'unité nationale, la fraternité entre les Kurdes libanais et le peuple libanais, le renforcement de l'identité kurde, l'égalité et la démocratie. Pendant la guerre libanaise, il était allié avec les partis de gauche et la résistance palestinienne ; ses activités se concentrent actuellement sur la situation des Kurdes au Liban et l'organisation des célébrations du Norouz.

¹²⁹ Hachichou Nouhad, *Les partis au Liban*, op. cit., p. 108.

Graphique 2. Les types de parti politique selon la typologie de Gunther et Diamond¹³⁰



¹³⁰ Notre traduction du tableau cité dans: Gunther Richard and Diamond Larry, *Species of Political Parties*, op cit.

III- La notion de l'État dans l'idéologie des partis libanais

Pour comprendre la manière dont les partis libanais ont adopté leur stratégie de légitimation de leurs activités et de leurs actions, il faut d'abord montrer leurs discours idéologiques à travers les idées de leurs fondateurs. Ensuite, il faut passer à l'étude des chartes pour aboutir, enfin, aux changements du discours politique et idéologique de ces partis à l'égard de la laïcité, de l'identité et de l'entité.

A- Les partis confessionnels libéraux

Dans les pages suivantes, nous verrons comment trois partis ont deux dimensions libérales et confessionnelles qui se reflètent, soit dans le discours politique au sujet de l'État, soit dans l'exercice de la politique au sein de l'État. Dans la première section de ce chapitre, on étudie l'idéologie des partis Amal¹³¹, CPL et CF.

1- Amal : de révolutionnaire au parti du gouvernement

Le Mouvement des Déshérités a été fondé par Moussa Al-Sadr en 1974 afin de défendre les droits des chiites et de tous les Libanais et assurer l'unité nationale face à la marginalisation politique, sociale et économique à travers les différentes étapes des gouvernements. Pour cela, Al-Sadr a cherché l'appui des différents groupes libanais qui appartiennent à toutes les communautés religieuses. Ainsi, un certain nombre de clercs chrétiens comme Grégoire Haddad, Salim Ghazal et autres ont contribué à la création du mouvement par l'explication de ses cibles¹³².

Le Mouvement des Déshérités a contesté le système libanais, appelant à en faire partie de manière plus directe. Avec le déclenchement de la guerre, en 1975, une branche armée se

¹³¹ Autour des idéologies des partis libanais avant 1992, voir : Choukair Rashid, Les concepts de l'État et les tendances...*op cit.*

¹³² Hachichou Nouhad, *Les partis au Liban, op. cit.*, p. 43.

greffe au Mouvement des Dëshérités, connue depuis par son acronyme : Amal¹³³ (« Afwaj al-muqawama al-lubnaniya » ou les unités de la résistance libanaise)¹³⁴.

Selon le statut d'Amal, le système confessionnel est la cause de l'échec de l'État libanais. Il perturbe les institutions publiques et sape l'unité nationale : « *Le mouvement Amal estime que le système du confessionnalisme politique au Liban n'a rien produit de bon, il empêche désormais le développement politique, gèle les institutions nationales, classifie les citoyens et sape l'unité nationale.* »¹³⁵

En ce qui concerne la question économique, le statut d'Amal refuse l'injustice économique, l'exploitation de l'homme par l'homme et la logique de la consommation. En plus, le statut invite à réaliser un programme complet pour assurer la justice sociale à travers l'intervention étatique : « *Le mouvement refuse l'injustice économique et ses causes : le monopole, l'investissement de l'homme par l'homme, que le citoyen se transforme en un consommateur, la société en un groupe de consommateurs, la restriction des activités économiques dans le travail d'usure et la transition vers un marché de la production mondiale.* »¹³⁶

Après la disparition de l'imam Al-Sadr dans des circonstances non encore élucidées, au cours d'un voyage en Libye en 1978, Nabih Berri, qui vit alors aux États-Unis, est rappelé au Liban par le mouvement. Il en devient le chef officiel en 1983¹³⁷.

Les objectifs d'Amal sont ainsi progressivement matérialisés : « la demande explicite d'État de la part des chiites », initiée par l'imam Al-Sadr à la fin des années soixante, a abouti avec Nabih Berri qui, dès son entrée au gouvernement libanais en 1983, a greffé le mouvement Amal sur l'administration publique¹³⁸.

Avec l'arrivée de Nabih Berri, président du mouvement Amal, à la tête du Parlement libanais, Amal est devenu le parti du gouvernement au sein de la communauté chiite, tandis

¹³³ À propos d'Amal, voir Al-Madini Tawfik, *Amal et Hezbollah dans les circuits des affrontements locaux et régionaux (en arabe)*, Damas : Al Ahali pour l'impression, l'édition et la distribution, 1999.

¹³⁴ Harb Mona, *Le Hezbollah à Beyrouth (1985-2005 : De la banlieue à la ville)*, Paris : Karthala, 2010, p. 50.

¹³⁵ Site officielle d'Amal: <http://www.afwajamal.com>

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ Hennion Cécile, *Le Monde*, 30.06.2005.

¹³⁸ Picard Élisabeth, « Liban, la matrice historique », in Jean F. et Rufin J.Ch. (dir), *Économie des guerres civiles*, Paris, Hachette, 1996, p. 91-100.

que le Hezbollah est devenu le parti d'opposition. Ainsi, le mouvement Amal a participé à toutes les élections tenues après les accords de Taëf. En plus, il a été représenté dans tous les gouvernements qui ont été composés après la guerre, et il a obtenu la plupart des fonctions administratives attribuées aux chiites, selon le système de distribution des quotas communautaires¹³⁹.

2- Le CPL : de l'exil à l'engagement, la tâche de la réforme

Le CPL s'inscrit dans la continuité du courant populaire qui a pris naissance à la fin des années quatre-vingt, à la suite de la désignation du général Michel Aoun au poste de Premier ministre, alors que le peuple libanais commence à réaliser que l'immixtion d'éléments étrangers pourrait avoir de lourdes conséquences sur le pays¹⁴⁰. Ce courant populaire s'est opposé à la présence militaire syrienne sur le territoire libanais, en mettant en œuvre des actions civiles pendant toute la durée de cette occupation, entre 1990 et 2005. En septembre 2005, le CPL est devenu un parti politique, dont les fondements et objectifs sont détaillés dans ses statuts¹⁴¹.

Aoun voit dans le féodalisme politique un obstacle qui empêche le changement : « *Le peuple a certaines maladies, dont le féodalisme politique : c'est un facteur de stagnation, qui ne permet pas le changement. Les féodaux sont là, ils sont vénérés et ils se considèrent comme ayant un droit d'héritage politique ; et l'électorat fait partie de cet héritage. Ce féodalisme favorise un certain confessionnalisme fanatique dans le système.* »¹⁴² Pour Michel Aoun, un État libanais fort ne peut émerger que par l'édification d'un pluralisme politique équilibré qu'il décrit comme étant son « *réfèrent politique* »¹⁴³. Le pluralisme entretient la vie politique par l'échange d'idées et non par la question des ascendances familiales ou de l'appartenance communautaire. Le général Michel Aoun se montre donc

¹³⁹ Al-Khazen Farid, *Les partis politiques...*, op. cit., p. 33.

¹⁴⁰ <https://mplbelgique.wordpress.com/about/>

¹⁴¹ La Charte du Courant patriotique libre (CPL), <http://www.voltairenet.org/article163914.html>

¹⁴² Cimino Matthieu, *Le Général Michel Aoun et la notion d'État : étude du pacte civil libanais (1989-2005)*, mémoire de 4^e année d'IEP, Université Robert Schuman, Institut d'études politiques de Strasbourg, juin 2007, p. 34.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 31.

franchement hostile aux partis traditionnels et aux grandes familles de « *courtiers et non d'hommes d'État qui n'ont fondé ni une patrie, ni une école...* »¹⁴⁴.

Dans le statut du CPL, cet axe occupe un large espace, selon Antoine Nasrallah : « *La réforme est un processus permanent et forme le fondement de la société démocratique, elle améliore le rapport entre les institutions étatiques et les citoyens, c'est une action réciproque qui conduit à des relations plus stables entre les Libanais et leur pouvoir, et enracine leur appartenance à la patrie, et évite tout écrasement d'une quelconque classe populaire ou sociale, afin de réaliser le bien commun.* »¹⁴⁵

Le CPL met l'accent sur le concept « de l'État de droit fondé sur les principes de l'équité, de la justice, de la cohésion sociale et de l'égalité des chances, nécessaire à l'application de la démocratie »¹⁴⁶. Ainsi, le CPL adopte la conception de l'État laïque comme une résolution de la crise du système libanais. Il se traduit donc par « *l'éducation des futures générations à la citoyenneté afin de consacrer l'égalité entre les Libanais, puis par l'adoption d'une loi civile optionnelle pour le statut personnel, et enfin par la séparation entre la politique et la religion* »¹⁴⁷. Enfin, le CPL aspire à garder le régime économique libre et à l'initiative personnelle dans le respect de la dignité de l'homme, de son bien-être et des principes de la justice sociale¹⁴⁸.

3- Le CF : un courant néolibéral

Le discours de Rafic Hariri, prononcé le 13 juillet 1992 à l'Université américaine, avant qu'il ne prenne la tête du gouvernement libanais, peut être considéré comme une introduction à la compréhension de l'idéologie du CF. Dans ce discours, Rafic Hariri dit : « *Mes tâches sont : la reconstruction, le développement et je défendrai ces questions*

¹⁴⁴ Interview de Michel Aoun accordée à Ed-Diyar, le 21 décembre 1998. Cimino Matthieu, Le Général Michel Aoun et la notion d'État..., *op. cit.*, p. 36.

¹⁴⁵ Chaaya Manal, « Les Aounistes du courant au parti », Al-Nahar, 10 août 2005.

¹⁴⁶ La Charte du Courant patriotique libre (CPL), *op. cit.* <https://mplbelgique.wordpress.com/about>.

¹⁴⁷ *Ibid.*

¹⁴⁸ *Ibid.*

*comme je défends le Liban, son rôle et son futur. Chaque erreur peut être pardonnée, mais que le Liban reste prisonnier de ruines, c'est impardonnable. »*¹⁴⁹

Rafic Hariri ajoute : « *Les critères du nationalisme sont : la donation, la construction et l'élimination des effets de la guerre sur les Libanais et leurs zones.* »¹⁵⁰

Pour Najah Wakim, ce discours de juillet 1992 à l'Université américaine « *est une réponse à une série de questions sur la raison de la générosité de cet homme riche, par son offre des dons, des subventions et d'aide sociale* ». Après quelques mois de cette date, M. Rafic Hariri est devenu Premier ministre et a apporté des plans pour des projets et des nombreuses entreprises, tout cela.

*selon Najah Wakim : « Rafic Hariri affirme son ambition non pour la reconstruction de la patrie comme il l'a dit dans son discours et dans ses déclarations ministérielles, mais pour fonder son empire qui a été incarné tout d'abord dans la société immobilière Solidaire dont ses premières tâches étaient la démolition de la mémoire et de l'histoire de Beyrouth, contrairement à ce qu'il a dit dans son discours à l'Université américaine, et la preuve sur ces effets est la destruction massive du quartier historique de Beyrouth »*¹⁵¹.

Le CF adopte le gouvernement civil mais pas la laïcisation totale de l'État : « Le gouvernement civil est un gouvernement qui n'est pas soumis aux conflits des confessions et leurs partis et qui ne peut pas être partagé entre ceux qui prétendent à représenter leurs communautés. »¹⁵² « Mais ce gouvernement n'est pas en conflit avec les confessions, il ne prend pas des décisions qui menaceraient l'existence et la présence libre des communautés ou qui peuvent nuire à sa volonté de vivre ensemble. »¹⁵³

Rafic Hariri est mort dans des circonstances tragiques. Par conséquent, ses héritiers ont confié la direction du CF à son fils, Saad Hariri, après que les participants aux funérailles de son père l'ont réclamé, comme cela s'est produit avec Walid Joumblatt après l'assassinat de Kamal Joumblatt en 1977. Selon Nassim Daher : « La présence du CF était forte, mais

¹⁴⁹ Wakim Najah, *Les mains noires*, Beyrouth : Entreprise de publications pour l'édition et la distribution, 1999, p. 70.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 71.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 72.

¹⁵² Le document politique du CF, www.almustaqbal.org.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 73.

balancée entre la réalité d'être un courant ou l'idée d'un parti organisé. Il s'ancre sur la formule d'un courant politique hybride. Il a besoin d'un lien intellectuel et d'un habit ample qui englobe et comprend des gens sans aucune liaison intellectuelle solide. »¹⁵⁴

B- Les partis religieux

Dans le cadre des partis religieux, nous étudions d'abord l'évolution idéologique du Hezbollah, puis on traite l'idéologie religieuse et politique de la JI. Enfin, nous évoquons l'idéologie politique et le changement du discours politique de l'APBI (les Ahbaches).

1- Hezbollah : un parti politico-religieux et une résistance nationale

L'idéologie politico-religieuse du Hezbollah est composée de trois principes fondamentales : (1) le credo islamique chiite (l'imamat) ; (2) la thèse de la « gouvernance du théologien-juriste » (wilayat al-faqīh) d'ayatollah Khomeiny ; et (3) la doctrine du jihad¹⁵⁵.

Lors de sa création, le Hezbollah a adopté un discours politique trop radical et violent, rejetant le système politique libanais et celui de l'État, et considérant le gouvernement libanais pendant le mandat du président Amine Gemayel comme un gouvernement impie¹⁵⁶.

L'ex-premier secrétaire général du Hezbollah, Sobhi Toufeili, a ainsi déclaré : « Nous considérons le système de Amine Gemayel comme un système créé par l'impérialisme occidental pour détruire la personnalité musulmane de ce pays et le transformer en une personnalité de l'Ouest, mais nous ne le lui permettrons pas. »¹⁵⁷

Durant la période 1982-1989, le Hezbollah avait pour principal objectif l'instauration de la République islamique au Liban, car l'État libanais - selon lui -, était perçu comme une création artificielle émanant du colonialisme. Mais, les développements intervenus sur les

¹⁵⁴ Daher Nassim, les partis et l'État au Liban, *op. cit.*, p. 80.

¹⁵⁵ Leroy Didier, « Le Liban un jour en paix ? Jihad et mémoire selon le Hezbollah » <http://crises.upv.univ-montp3.fr/files/2013/04/Leroy-Didier.pdf>

¹⁵⁶ Al Agha Youssef, *Hezbollah : l'histoire idéologique et politique (1978-2008) (en arabe)*, Bagdad : Études irakiennes, 2008, p. 57.

¹⁵⁷ Al Safir, 19 janvier 1983.

scènes locales et régionales l'ont incité à adopter une nouvelle stratégie. La révision a entraîné son repositionnement sur la scène politique libanaise. Le rôle de la résistance nationale lui a été attribué par l'État libanais et la Syrie.

La disparition du mot d'ordre de « République islamique » du lexique officiel politique du parti et l'affirmation d'un programme politique coïncidant, dans nombre de ses grandes lignes, avec celui des partis de gauche et laïques, illustrent ce changement¹⁵⁸.

Selon le secrétaire général adjoint du Hezbollah, cheikh Naim Kasseem : « L'engagement envers *wilayat al-faqih* ne limite ni l'action interne au Liban ni l'établissement de divers liens, tout comme il ne restreint pas le cercle des relations, de la coopération régionale ou internationale avec des patries dont les stratégies ou certains objectifs rejoignent ceux du parti. »¹⁵⁹

L'action du Hezbollah réunit l'islamité de la voie et la libanité de l'appartenance citoyenne : « Il est un parti libanais, dans toutes ses spécificités, à commencer par son cadre et sa direction, et en passant par ses adhérents, il est préoccupé par ce qui se passe sur sa scène dans les domaines du combat, de la politique, de la société et de la culture. Son intérêt envers les questions du monde musulman et des opprimés n'est pas en contradiction avec celui qu'il porte envers les questions nationales et qui concerne le refus de l'injustice et de l'occupation, les tentatives pour réaliser la justice et la protection des priorités et des intérêts. »¹⁶⁰

Selon le secrétaire général Hassan Nasrallah: « *Aucun régime ne peut être imposé par la force, en particulier un État islamique, ce serait un échec. L'instauration d'un tel régime requiert la volonté du peuple dont ce n'est pas le cas du Liban, l'important actuellement est de vouloir faire évoluer le système politique pour qu'il devienne plus juste et plus représentatif.* »¹⁶¹ Ainsi, le Hezbollah affirme écarter ses anciennes ambitions concernant une République islamique au Liban, calquée sur le modèle iranien. Le parti affirme que ses actions et ses stratégies visent uniquement la résistance contre Israël. L'idéologie du

¹⁵⁸ Khalifeh P., « Le Hezbollah entre pragmatique et idéologie », *les Cahiers de l'Orient*, quatrième trimestre 2001, n° 64, pp. 27 et 32.

¹⁵⁹ Kasseem Naim, *Hezbollah : La voie, l'expérience, l'avenir*, Beyrouth : Dar Albouraq, 2008, pp. 80-81.

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ Badro M., « Le Hezbollah au tournant du 11 septembre », [http://études stratégiques et diplomatiques.com/article](http://études_stratégiques_et_diplomatiques.com/article) 2003.

Hezbollah a évolué depuis la publication de son manifeste en 1985¹⁶² : il s'est petit à petit intégré au système politique libanais en concrétisant notamment un partenariat politique avec les autres communautés à partir de 2006, et il s'est même résigné à avoir un recours plus élargi aux lois non islamiques. « *D'une idéologie religieuse visant une islamisation du haut vers le bas, le Hezbollah a abouti à un programme politique d'islamisation du bas vers le haut.* »¹⁶³

Le développement de l'identité nationale du parti s'est fait au travers de plusieurs actes symboliques, tels que l'attitude envers les chrétiens dès les élections de 1998, les modifications du slogan (1998-2000), du nom et du journal du parti (2001), et la réappropriation du drapeau libanais lors des manifestations (2004). Les dernières années ont vu les chefs et les élites du Hezbollah accorder plus d'intérêt intellectuel aux rapports avec l'État, et manifester une plus grande volonté réformatrice.

Dans son livre publié en 2014, *Hezbollah et l'État au Liban : vision et processus*¹⁶⁴, le député du Hezbollah au Parlement, Hassan Fadlallah, estime que : « Notre vision de l'État n'a pas changé, nous adoptons toujours la priorité de maintenir le projet de l'État en conformité avec le concept, consacré dans le deuxième document politique. »

Hassan Fadlallah ajoute : « La fonction intérieure du Hezbollah est de contribuer à la réforme en recherchant le meilleur dans l'administration, la représentation juste, la sécurité et les relations internes naturelles. »¹⁶⁵

2- La JI et l'APBI : deux organisations islamistes rivales

La JI s'implante au Liban dès 1952, alors que Moustafa Siba'i, superviseur général des Frères musulmans syriens sous le régime de Adib Chaichakli, est en exil à Beyrouth. L'idéologie islamiste commence à se diffuser dans plusieurs villes sunnites, par exemple à Tripoli. En parallèle émergent quelques personnages charismatiques locaux, dont l'ex-député Fathi Yakan.

¹⁶² Leroy Didier, « Hezbollah : La Résilience islamique au Liban ? » Mai 2009, www.cecid-ulb.be.

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ Fadlallah Hassan, *Hezbollah et l'État au Liban : la vision et le processus*, Beyrouth : Charikat Al-Matbouat Lil-dirassat wal-Nachour, 2015, p. 225.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 226.

En 1985, Fathi Yakan décrit ainsi l'action et l'identité de la JI : « *Elle est une vocation salafiste, une méthode sunnite, une vérité soufiste, un comité politique, une organisation sportive, une association scientifique culturelle, une entreprise économique et une institution sociale.* » Dans cette description de son organisation, Fathi Yakan a été inspiré par l'idée d'Hassan Al-Banna, le fondateur des Frères musulmans : « *L'islam a donné notre pensée, l'ampleur complète de tous les aspects de la réforme.* »¹⁶⁶

La vision que se fait la JI de l'État et du système politique libanais a bien changé avec le temps. Durant la guerre, Fathi Yakan a diffusé son livre (*La question libanaise par une perspective islamique*), dans lequel il aborde les causes qui ont conduit au déclenchement de la guerre. On peut considérer ce livre comme le premier document politique de l'islam politique libanais.

Dans ce livre, Fathi Yakan présente une solution radicale pour résoudre la crise libanaise, « *par sa fusion dans une grande entité et qu'il retourne à ce qu'il était avant 1920 comme une partie du pays du scham (biylad schaam)... ce projet est le seul qui est capable de mettre une solution définitive de la question libanaise...* »¹⁶⁷. Par cette proposition, la Jamaa se retrouve dans l'idée des partis de la libération islamique et des partis nationalistes, concernant leur vision de l'entité libanaise.

Après la signature des accords de Taëf, en 1989, la situation régionale et internationale a profondément évolué, en particulier après le mandat confié à la Syrie par les États-Unis pour la mise en œuvre de ces accords et la reconstruction de l'État libanais ; à cela s'ajoutent aussi le changement du climat politique en Iran après la mort de l'ayatollah Khomeiny et son impact sur la situation au Liban.

Dans ce contexte, la JI s'est engagée dans le projet de l'État, un engagement qui se fait sentir dans les déclarations et les écrits des dirigeants du groupe. Fathi Yakan a développé ses idées en écrivant autour de l'action politique progressive dans le but d'atteindre le

¹⁶⁶ Yakan Fathi, *Alphabétiques de conception mouvementée de l'action islamique*, Beyrouth : entreprise Al-Rissalah, 1985, p. 52.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p.133.

pouvoir, parce que « *l'arrivée à la gouvernance, comme il le dit, ne peut pas se faire par un saut dans l'air* »¹⁶⁸.

Selon Imad Abd Al-Ghani, « *au cours de l'année quatre-vingt-dix, les innovations dans le discours politique étaient surtout des idées pragmatiques opérationnelles et théoriques ne correspondant pas à des changements sur les questions de démocratie, du concept de gouvernement civil* »¹⁶⁹.

En 2000, Fathi Yakan renonce à son poste au secrétariat général de la JI. Il est remplacé par Faysal Mawlawi, dont l'approche dirigeante est différente. Même s'il suit l'idéologie des Frères musulmans, il est attaché à la notion d'identité libanaise.

À la suite de l'assassinat de Rafic Hariri, la JI opère un rapprochement avec les partis du 14-Mars. Ses membres participent à plusieurs manifestations de la coalition, tout en gardant leur indépendance. Par exemple, la JI soutiendra le boycott des élections législatives de 2005. Aujourd'hui, elle essaie de trouver une solution à la crise opposant la majorité parlementaire et le Hezbollah, en adoptant une position intermédiaire.

L'APBI est connue « *au Proche-Orient, en Europe ou aux États-Unis, sous le nom d'Association des Projets de Bienfaisance Islamique* »¹⁷⁰. Il s'agit d'un groupe sunnite qui prône une idéologie religieuse mixte, mélange d'éléments des doctrines ascharites, des jurisprudences chafrites et des idées et des rituels inspirés du soufisme.

L'APBI est passée, dans son processus de fondation, à travers deux positions qui ont laissé des influences bien marquées sur la formation idéologique des Ahabach ; la première est missionnaire, représentée par le cercle formé autour du *cheikh* ; la deuxième est une position politique représentée par l'émergence du rôle politique via la participation aux élections parlementaires¹⁷¹.

¹⁶⁸ Yakan Fathi, *Vers une renaissance islamique, au niveau de l'ère, étape sur le chemin de la découverte du XXI^e siècle*, Beyrouth : Fondation al-Rissalah, 1998, p. 266.

¹⁶⁹ Abd Al-Ghani Imad, *Les mouvements islamistes au Liban : La problématique de la religion et la politique dans une société diversifiée*, 1^{re} éd., Beyrouth : Dar al-Taliaa, 2006, p. 65.

¹⁷⁰ Avon Dominique, « Les Ahabach. Un mouvement libanais sunnite contesté dans un monde globalisé », dans la revue électronique « Cahiers d'Études du Religieux - Recherches interdisciplinaires » (ISSN 1760-5776) du Centre Interdisciplinaire d'Étude du Religieux [<http://www.msh-m.org/cier/>], date de parution : le mardi 25 mars 2008.

¹⁷¹ Abd Al-Ghani Imad, *Les mouvements islamistes au Liban : La problématique de la religion et la politique dans une société diversifiée*, Beyrouth, *op. cit.*, p. 110.

« *L'association a acquis une reconnaissance officielle en 1983. De 1991 aux événements du printemps 2005, l'association s'est distinguée par le refus d'un appel à un jihad armé et par son loyalisme envers l'État, en s'opposant aux groupes islamiques tels que la JI ou le Hizb at-tahrir, dont l'objectif est la réalisation d'un État islamique* »¹⁷².

Selon les deux politologues Nizar Hamze et Hrair Dekmejian : « Les Ahabaches présentent une alternative claire à la forte tendance islamiste et par ce titre, sont susceptibles d'attirer une audience considérable parmi les musulmans sunnites qui sont à la recherche d'une voie modérée en dehors du conflit sanglant entre les régimes arabes et les sociétés islamistes. »¹⁷³

L'introduction du facteur religieux n'a fait qu'amplifier le conflit avec les forces et partis islamistes. Mais, malgré les hostilités avec les organisations islamistes, les Ahabaches ont profité de leurs coalitions et ils ont bien utilisé leurs bases populaires : lors des élections parlementaires de 1992, l'APBI a gagné un siège parlementaire à Beyrouth pour le Dr Adnan Traboulsi, qui a obtenu 11 819 votes. Ce fut une grande surprise pour le milieu politique parce que, dans le même temps, l'organisation concurrente (Jamaa Islamiya) a gagné aussi trois sièges à Beyrouth, Tripoli et Douniyé¹⁷⁴.

De 1991 à 1995, l'APBI représente un acteur majeur de la sphère sunnite libanaise. Ses adhérents acquièrent divers outils d'information et de communication. Le mouvement compte un député au Parlement. Même si cet acte sera fortement critiqué par ses adversaires, il s'empare d'un réseau de mosquées, tout d'abord à Beyrouth puis à Tripoli. Grâce à cette dynamique expansionniste, la candidature du cheikh Nizar Halabi est proposée pour le poste de mufti de la République ; des fonctions pour le moins convoitées depuis que le cheikh Subhi Saleh a été assassiné en 1989. L'APBI a le soutien du gouvernement syrien, mais le meurtre du cheikh Nizar Halabi, le 31 août 1995, mettra fin au processus¹⁷⁵.

¹⁷² Avon Dominique, « Les Ahabaches. Un mouvement libanais sunnite contesté dans un monde globalisé », *op, cit.*

¹⁷³ Kepel Gilles, *Jihad. Expansion et déclin de l'islamisme*, Paris : Gallimard, 2000, p. 454.

¹⁷⁴ Abd Al-Ghani Imad, *Les mouvements islamistes...*, *op. cit.*, p. 128.

¹⁷⁵ Avon Dominique, « Les Ahabaches. Un mouvement libanais sunnite contesté dans un monde globalisé », *op, cit.*

L'assassinat du chef de l'APBI, le cheikh Nizar Halabi, a entraîné des changements évidents dans le discours du parti. Un discours alternatif plus calme et moins sévère a émergé pendant cette période ; il s'est concentré autour de l'identité de bienfaisance philanthropique de l'APBI, avec un discours islamique modéré face au fondamentalisme adoptant la violence et le terrorisme. Ces changements se sont manifestés à travers la retraite que l'on peut observer en analysant les résultats officiels des élections, où les candidats de l'APBI n'ont pas réussi à remporter la moindre victoire.

C'est le cheikh Hussam Qaraqira, responsable du bureau d'accueil de l'APBI en 1983, puis vice-président de l'association en 1989, qui succédera au cheikh Nizar Halabi, tout de suite après son assassinat. Formé en Syrie, Hussam Qaraqira est toujours en poste en 2005¹⁷⁶.

Pour les élections de 1996, 2000, 2005 et 2009, d'autres candidatures seront suggérées, mais en vain.

Selon le sociologue libanais Imad Abd Al-Ghani : « *Le champ politique chez eux est nouveau, les élections forment sa clé et son introduction, la saison électorale pour les Ahbaches est la dimension quasi unique par laquelle la politique se manifeste dans leurs comportements et leurs raisons.* »¹⁷⁷

Ainsi, à travers l'analyse du discours d'APBI, on peut constater que les élections ne signifient pour eux qu'une saison de communication, de mobilisation et de manifestation ; donc, pour l'APBI, les élections ne sont pas une occasion pour le changement démocratique afin de réaliser un programme politique. Selon Imad Abd Al-Ghani : « *La recherche d'un projet politique chez eux est comme la recherche des illusions, la cause est principalement l'arrière-fond religieux du fondateur de l'organisation, et la nature du discours est l'identité problématique de ce groupe.* »¹⁷⁸

L'APBI se caractérise par une absence de projet politique. En plus, l'absence de vision habachite du type d'État et de gouvernement a contribué à handicaper la pensée politique, et a marginalisé la culture politique réelle au sein de l'APBI : une culture alternative reposant sur la louange des alliés et la critique des adversaires a été adoptée.

¹⁷⁶ *Ibid.*

¹⁷⁷ Abd Al-Ghani Imad, *Les mouvements islamistes au Liban, op. cit.*, p. 136.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 137.

C- Les partis de droite chrétiens

Les partis qui ont une structure sociale-chrétienne, fondés par des dirigeants et des personnalités de confession chrétienne, sont connus sous le nom de partis de droite chrétienne¹⁷⁹ ou partis du front libanais, qui ont comme dénominateur commun l'entité libanaise et l'attitude traditionnellement hostile à la présence palestinienne et syrienne au Liban. Dans une première section de ce chapitre, on étudie l'idéologie politique des Kataëbs, et la place de l'identité et de l'entité libanaises dans l'idéologie de ce parti. Dans une deuxième section, on traite l'idéologie politique des FL. Dans une troisième section, on étudie l'idéologie politique du PNL.

1- Les Kataëbs : du parti d'État au parti de la famille Gemayel

Le parti des Kataëbs a commencé son parcours comme une organisation sportive nationale de football, en 1936¹⁸⁰, avant de devenir un parti politique essentiellement chrétien, fondé en 1936 par Pierre Gemayel, tirant son nom du parti espagnol dirigé par Francisco Franco.

Sur le plan identitaire, le nom du parti est d'une importance capitale, en tant que manifestation d'une réalité concrète. Cette corrélation entre le nom et la réalité qu'il soutient donne à l'activité politique du parti son authenticité et renforce sa sincérité.

L'article premier du règlement des Kataëbs définit ce dernier par les termes suivants : « *Le souvenir d'Annibal le Phénicien et des légions grecques et romaines porta les fondateurs au mot phalanges.* »¹⁸¹

Au même moment, dans une Espagne en proie au chaos, des mouvements similaires prennent eux aussi ce nom et s'entraînent militairement. Ce phénomène se développe également dans l'Italie fasciste et l'Allemagne hitlérienne.

Ces similarités vont bien sûr attirer l'attention des observateurs. Mais, ce courant est également une cible toute trouvée pour ses adversaires, et un motif pour l'autorité tutélaire de peser sur le destin de l'organisation.

¹⁷⁹ Schemeil Yves, *Sociologie du Système Politique Libanais*, op. cit., p. 212.

¹⁸⁰ Hachichou Nohad, *Les partis au Liban*, op. cit., p. 61.

¹⁸¹ Gemayel Pierre, *Connaissance des Kataëbs*, op. cit., p. 48.

Lors de la création du parti, en 1952, celui-ci abandonne sa structure originale mais pas son nom. En effet, les jeunes y sont très attachés ; sa réputation est telle qu'en changer aurait des effets négatifs sur l'action du parti.

Ce n'est pas uniquement la forme actuelle de l'entité libanaise que le parti défend, mais aussi son existence historique. « *Le Liban existe dès l'aube de l'histoire. Sa superficie fut parfois réduite sous l'effet de la persécution, puis réajustée sous l'effet de la sagesse de ses chefs et la lutte de ses citoyens. Dans les deux cas, il persista à travers son histoire indépendante et sa personnalité internationale spécifique. Lorsque le hasard le plaça dans l'alternative entre deux maux, l'allégeance à l'Empire ottoman ou la collaboration avec l'Europe, il n'hésita pas à choisir la solution.* »¹⁸²

Selon Karim Pakradouni, les Kataëbs, dans la première phase de leur fondation en 1936 jusqu'à l'indépendance en 1943, n'avaient ni programmes politiques spécifiques, ni concepts clairs pour la réforme de l'État ; leurs principales préoccupations étaient centrées sur les questions de la souveraineté, de la liberté et de la fin du mandat français¹⁸³.

Dans la deuxième phase, qui a commencé avec l'entrée des Kataëbs au Parlement et leur participation au gouvernement du président Fouad Chéhab en 1958, le parti a développé un programme politique clair et une vision pour la modernisation de l'État libanais. Dans toutes les régions, que ce soit au centre du pays (Beyrouth et Mont-Liban) ou en périphérie (les préfectures du Sud, de la Bekaa et du Nord), Maurice Gemayel¹⁸⁴, le représentant des Kataëbs dans le gouvernement à l'époque, a porté la bannière de la réforme. Il a adopté des positions plus modérées que celles de la majorité des autres membres de son parti. Maurice Gemayel avait une politique progressiste basée sur l'idée de la justice sociale. Auteur de nombreux ouvrages et études, ses idées réformistes se trouvent surtout dans deux livres :

¹⁸² Gemayel Pierre, Les Kataëbs ont dit (en arabe), Beyrouth, s.d. p. 7.

¹⁸³ Entretien avec Karim Bakradouni, l'ancien président des Kataëbs, 24.02.2015.

¹⁸⁴ Maurice Gemayel, né en 1910 en Égypte et mort le 31 octobre 1970 durant son discours au Parlement, est l'une des figures les plus éminentes des Kataëbs. Nommé ministre d'État chargé des affaires financières et du développement du 08/01/1960 au 20/05/1961, au début du mandat du président Fouad Chehab, dans le gouvernement du Premier ministre Saëb Salam. À été élu député du Metn en 1960, 1964 et 1968. En 1970, il a été nommé ministre de la Planification dans le dernier gouvernement du président Charles Helou.

La réforme du Liban : planification et programmes et *La planification des eaux libanaises*¹⁸⁵.

Les programmes et les préoccupations sociales des Kataëbs ne contredisent pas l'idéologie droitiste et libérale de ce parti, mais ils correspondent à sa structure sociale. Les Kataëbs ne sont pas un parti bourgeois ; leur base populaire est issue de la classe moyenne ou de la classe pauvre, ce qui a augmenté l'intérêt du *leadership* des Kataëbs envers les questions sociales¹⁸⁶.

On prend comme exemple la participation de Joseph Shader, le vice-président des Kataëbs, qui est aussi économiste et expert financier, dans l'élaboration de la loi du travail et de la loi de l'assurance sociale¹⁸⁷.

Le succès le plus éminent des Kataëbs est l'arrivée de Bachir et de son frère Amine Gemayel à la présidence de la République libanaise en 1982, mais dans des circonstances spécifiques.

2- Les FL : la transformation d'une milice en un parti politique notamment maronite

L'origine des FL remonte à la guerre civile qui dévasta le Liban entre 1975 et 1990, et dans laquelle cette ex-milice chrétienne tint un rôle essentiel. À l'issue de la guerre, celle-ci deviendra un parti politique¹⁸⁸.

Dès l'époque de leur fondation, le nationalisme des FL est imprégné d'un imaginaire religieux catholique centré sur la notion de « mission » et de « martyr »¹⁸⁹. Deux ans après la mort de Bachir Gemayel, et à la fin de la « guerre de la Montagne » (juin 1982-février 1984) opposant les FL et le PSP, les FL adoptent un nouvel insigne censé exprimer le sentiment collectif de la communauté chrétienne : une croix rouge biseauté. Cette dernière est supposée symboliser trois choses : la « Croix du Sauveur en rouge, signe de leur

¹⁸⁵ Al-Diyar, mardi 23 février 1999.

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ *Ibid.*

¹⁸⁸ Buccianti-Barakat Liliane, Il était une fois un 12 juillet 2006 à Beyrouth... Dans Hérodote 2007/1 (no 124), <http://www.cairn.info>

¹⁸⁹ Aubin-Boltanski Emma, « Samir Geagea : le guerrier, le martyr et le zaim », dans Mermier Franck et Mervin Sabrina, *Leaders et partisans au Liban*, Paris : Karthala, 2012, p. 71.

souffrance à travers l'histoire ; la volonté et la détermination des chrétiens libanais à garder la Croix plantée dans cette région du monde »¹⁹⁰.

Vingt-cinq ans plus tard, une telle assimilation entre Samir Geagea et le Sauveur, d'une part, et entre la communauté maronite et la croix rouge, d'autre part, n'est plus possible. Ce dernier symbole fait débat au sein du parti. Pendant les onze années d'emprisonnement de Samir Geagea, il a pourtant joué un rôle déterminant pour les militants contraints à la clandestinité : « *Les gens se passaient la croix secrètement. On l'achetait discrètement. Ça permettait de s'identifier sans attirer l'attention.* » Mais, depuis la sortie de la clandestinité du parti, l'insigne est remis en question. Selon le représentant des FL à Paris (cité par Boltanski) : « *Notre combat, ce n'est pas la croisade. Nous n'avons plus besoin de ce symbole. Tout le monde sait que nous sommes chrétiens. Et ça ridiculise la croix.* »¹⁹¹

De nombreux changements ont eu lieu dans le discours politique des Forces libanaises, surtout après la sortie de Samir Geagea de prison. Cela se manifeste surtout à travers sa nouvelle position vis-à-vis des logos et des slogans des FL : « Quand Samir Geagea est sorti de prison, explique un partisan des FL, l'une des premières choses qu'il a demandée, c'est qu'on retire toutes les croix. La seule chose qu'il accepte, c'est le drapeau des FL avec le rond et le cèdre. Mais il y a des groupes de la base qui insistent pour garder la croix. Samir Geagea dit que politiquement, il ne faut pas tout mélanger. Surtout qu'aujourd'hui les FL font partie du 14-Mars qui réunit des musulmans sunnites, des Druzes et des chrétiens. »¹⁹²

Aujourd'hui, il n'est plus le porteur d'un projet politique affirmé. Au sein du mouvement du 14-Mars, il se contente d'occuper la place du « leader maronite », se montrant toujours prêt à parler au nom de sa communauté et à défendre ses intérêts. Cependant, plus largement, l'ancien exécutif de basses œuvres incarne une figure d'expiation dans une société qui, après la guerre civile, s'est reconstruite sur l'amnésie de ses crimes. Ses partisans et ses « alliés » du 14-Mars mettent fréquemment en avant ce fait : parmi les ex-chefs de milices qui, à l'issue de la guerre, se sont mués en entrepreneurs politiques, il est le seul à avoir été longuement emprisonné et torturé, à avoir payé pour ses crimes.

¹⁹⁰ Sur l'historique de ce symbole, voir le site officiel des FL : <http://www.lebanese-forces.com>

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 75.

¹⁹² Aubin-Boltanski Emma, « Samir Geagea : le guerrier, le martyr et le zaim », *op. cit.*, p. 75.

« *Le Samir Geagea de la guerre est mort en prison* », répète à l'envi le leader des FL depuis sa libération, en 2005. L'ex-milicien et ses partisans n'ont cessé de mettre en scène et de discourir sur cette « mort » qui se produisit lors de son long séjour en prison et qui fut suivie de la « renaissance » d'un homme « nouveau », lavé de ses crimes¹⁹³.

3- Le PNL : un parti conservateur dans le processus de disparition

Le PNL est fondé par le président Camille Chamoun à la suite des événements de 1958. Celui-ci restera à sa tête jusqu'en 1987, année de son décès. Les principes suivis par le PNL sont :

La conservation des traditions de patrimoine, qui ont permis aux Libanais bien qu'ils soient un petit peuple et que leur pays soit trop étroit pour résister aux envahisseurs et aux circonstances difficiles. Le PNL met l'accent également sur l'éthique religieuse, la solidarité et la tolérance entre les citoyens et le respect de la liberté¹⁹⁴.

Le Parti aspire également à la mise en vigueur de la laïcité globale, incitant à la construction d'une culture laïque, à l'évolution progressive des lois régissant les statuts personnels pour qu'elles soient, dans la lettre et l'esprit, plus conformes aux deux principes de la justice et de l'égalité, et des besoins de la modernité et du progrès.¹⁹⁵

Il croit au Liban comme patrie unique des Libanais et État souverain, libre et indépendant. Le PNL croit à l'appartenance arabe du Liban à condition que l'acceptation de l'arabité soit libre et consciente tout en constituant une valeur de civilisation et un cadre pour l'évolution et la coopération entre les pays arabes et leurs peuples, loin de n'importe quelle autre considération, raciale, religieuse ou idéologique.¹⁹⁶

Le PNL soutient le choix du régime économique libéral basé sur la propriété privée, l'initiative individuelle et l'égalité des chances. Il appelle de même à la mise en œuvre de règles légales garantissant la libre concurrence, et l'adoption de procédures protégeant

¹⁹³ *Ibid.*, p. 76.

¹⁹⁴ *Ibid.*

¹⁹⁵ Site officiel du PNL: www.ahrarnews.com

¹⁹⁶ *Ibid.*

l'économie nationale et encourageant les capitaux arabes et étrangers à investir au Liban.¹⁹⁷

L'idéologie du PNL est conservatrice, ressemblant à l'idéologie du parti conservateur anglais. On note qu'à cause de l'absence de leader charismatique du parti et de l'émergence d'autres partis politiques et de personnalités chrétiennes plus attrayantes pour le public, le PNL s'est transformé en un petit parti local après avoir été un parti actif sous la direction du président de la République Camille Chamoun. Aujourd'hui, le PNL est limité surtout à la région du Chouf, alors qu'il existait bien avant dans les zones musulmanes.

D- Les partis de gauche

1- Le CPL : des tentatives réformistes échouées

Créé en 1924 par Youssef Ibrahim Yazbeck et Fouad Chemaly, le PCL figure parmi les plus vieux partis politiques au Liban. Il représente l'une des premières expériences politiques et organisationnelles incarnant l'idée du parti politique moderne, comme un cadre structurel et politique contraire, dans la forme et dans le contenu, aux formations politiques qui prévalent à ce stade, basées principalement sur la partisanerie traditionnelle et ses affiliations préliminaires. Le PCL se voulait – et se veut encore – le parti de la patrie, de toute la patrie, sans être isolé dans une confession ou doctrine, et sans être emprisonné dans une région ou une autre¹⁹⁸.

Deux événements essentiels ont conduit à une révision de certains dogmatismes intellectuels et politiques liés au PCL depuis sa création, il y a près de 75 ans. Le premier événement est la fin de la guerre au Liban et l'émergence d'un nouvel équilibre des forces, qui ont exclu le PCL de tous les postes de pouvoir. Le second événement est la dissolution de l'Union soviétique et l'effondrement du modèle politique et intellectuel qu'elle représentait pour les partis communistes dans le monde, y compris le PCL.

¹⁹⁷ Hachicho Nohad, *Les partis au Liban, op. cit.*

¹⁹⁸ Ashti Fares, Jaber Ahmed et Ashti Shawkat, *Le blocage démocratique au sein des partis politiques libanais : Les modèles de PCL, Hezbollah et le CPL*, Beyrouth : Al-Fourat, 2010, p. 45.

Le PCL a adopté le centralisme démocratique dans son règlement intérieur depuis 1968, sur la base d'une hiérarchie complète. Selon Shawkat Ashti, l'idée du parti est fondée sur le concept « du parti conspiré », qui attend l'occasion historique pour attaquer le pouvoir. Alors, le parti devient comme « une armée organisée » et unifiée. À partir de là, l'ensemble des éléments du centralisme démocratique est incapable de parvenir à un équilibre normal entre ces deux points : le centralisme et la démocratie. Pour cela, il accorde un rôle prépondérant à la structure organisationnelle centrale au détriment de la démocratie¹⁹⁹.

Après les accords de Taëf, certaines revendications réformistes ont émergé au sein du PCL, en termes d'organisation du programme et de pensée. En 1992, George Hawi a démissionné du secrétariat général du parti, après plus de 25 ans à ce poste. Au cours de la huitième conférence, qui a eu lieu en janvier 1999, trois courants se sont développés dans le parti : le courant marxiste, la gauche démocratique et la tendance centriste, qui est proche de la gauche démocratique²⁰⁰.

Parmi les plus importantes propositions réformistes figurent la séparation des pouvoirs au sein du parti, la priorité au développement de la résistance aux dépens du conflit israélo-arabe²⁰¹, et pour les centristes, le renforcement de la démocratie, l'entité libanaise comme une patrie définitive ; mais cela n'a pas été pris en compte²⁰².

En 2004, les membres de l'aile gauche du PCL démissionnent et fondent le MGD, en septembre de la même année. Après l'assassinat de Rafic Hariri, le MGD entre dans la coalition du 14-Mars. L'académicien et journaliste Samir Kassir, qui fait partie de l'élite intellectuelle du mouvement, sera l'instigateur de la Révolution des Cèdres ; mais il est assassiné le 2 juin 2005 lors d'un attentat à la voiture piégée.

Pendant les élections de 2005, son candidat et secrétaire, Elias Atallah, a gagné un siège parlementaire, et en 2009, Amin Wehbé a été élu.

¹⁹⁹ Ashti Sawkat, *Les communistes et les Kataëbs : expérience de l'éducation partisane au Liban*, Beyrouth : Mouassassat al-Intichar al-Arabi, 1997, p. 117.

²⁰⁰ Entretien personnel avec Saadallah Mazraani, ex-vice-secrétaire général et membre du bureau politique du PCL, Beyrouth. Mai 2012.

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² Ashti Fares, Jaber Ahmed et Ashti Shawkat, *Le blocage démocratique au sein des partis politiques libanais*, *op. cit.*, p. 80.

Pour revenir sur la conception de la laïcité chez le PCL²⁰³, Saadallah Mazraani souligne que « *la laïcité n'est pas une recette, mais elle doit s'adapter à la réalité du Liban, le PCL adopte l'idée d'un État civil qui reconnaît les institutions religieuses, mais ne leur permet pas d'exercer une influence sur le pouvoir politique au nom de la religion qui a seulement un rôle culturel* »²⁰⁴.

Enfin, on note qu'avant la guerre civile et les accords de Taëf, le PCL a vu dans la loi électorale une forme d'obstacle à la réforme de l'État. Pour Karim Mroué : « *La loi électorale libanaise consacre une forme déformée de démocratie, basée sur le confessionnalisme et la féodalité politique, cela aide à la continuation de l'hégémonie de l'oligarchie financière et féodale sur les appareils législatif, exécutif et administratif de l'État* »²⁰⁵.

2- Le PSP : un parti socialiste allié avec le néolibéralisme libanais

Créé par Kamal Joumblatt²⁰⁶ en 1949, le PSP est un parti multiconfessionnel qui deviendra, pendant la guerre, un parti à majorité druze. Son chef, Walid Joumblatt, décide de mettre en place une stratégie de changement d'alliance, permettant ainsi à son parti et à sa communauté d'exercer une influence très large par rapport à leur importance démographique. Deux phases vont marquer cette volonté d'évolution : la première est le rapprochement de Joumblatt avec les chrétiens opposés au régime syrien (2001) ; la seconde est l'entrée de son parti dans la coalition du 14-Mars (2004). Cependant, après les événements du 7 mai 2008, le PSP s'éloigne de l'alliance du 14-Mars et adopte une tendance centriste, à mi-chemin des deux camps.

²⁰³ Autour la vision des communistes libanais de la confessionnalisme, voir : Mahdi Amel, *Dans l'État confessionnel* (en arabe), Beyrouth : Dar Al-Farabi, 2003.

²⁰⁴ *Ibid.*

²⁰⁵ Al-Nadi Al-Sakafi Al-Arabi, « *Les forces politiques au Liban* », travail collectif, Beyrouth : Dar Al-Taliaa, 1970. P. 194.

²⁰⁶ AL-Khazen Farid, « Kamal Joumblatt : Le prince sans couronne druze de la gauche », *Middle Eastern Studies* (avril 1988).

En référence à la littérature politique d'avant la guerre civile, on trouve des dimensions réformistes du PSP. Selon Khalil Ahmad Khalil, une des figures éminentes de ce parti à l'époque : « *La politique du PS provient de sa foi et les principes fixés par son statut, qui devrait disposer par la direction du parti qui la mise en œuvre par les appareils du parti.* » Le plus important de ces principes est consacré dans le statut du PSP : « Le PSP ne cherche pas à atteindre les objectifs réformistes provisoires dans le sens étroit du mot (...) c'est une vision de la vie, vision politique, sociale et spirituelle... »²⁰⁷

Partant de sa philosophie politique fondée sur l'idée du socialisme progressiste, le PSP vise la suppression du système du confessionnalisme politique et la lutte contre le féodalisme et la discrimination sociale, et souhaite ouvrir la voie à l'émergence d'un *leadership* efficace et éveiller les sentiments de solidarité et de responsabilité sociale²⁰⁸.

Le PSP adopte la démocratie populaire nouvelle qui vise à développer un patrimoine humain harmonieux, et la restauration d'une nouvelle civilisation mondiale en vue d'accomplir l'évolution de l'élément humain et de compléter le sens de l'humanité dans l'homme²⁰⁹.

Il défend la démocratie populaire démocratique basée sur la démocratie économique, sociale et politique²¹⁰.

Kamal Joumlatt a rejoint, en 1943, la vie parlementaire, dans le cadre du Bloc national d'Émile Eddé. Mais, il prit bientôt ses distances vis-à-vis de ce dernier, qui lui semblait adopter une politique profrançaise²¹¹. Son engagement dans la vie politique intérieure traditionnelle ne l'empêchait pourtant pas de s'intéresser, comme plusieurs dirigeants de son époque, à l'avenir du Liban et du monde arabe. Il tenta un rapprochement avec le PSNS de Anton Saadé ; mais il renonça rapidement, vu l'insistance de Saadé pour une compréhension de la nation syrienne comme véhiculant une idéologie raciste, d'où sont exclus les Arabes et qui nie l'indépendance du Liban. Attaché farouchement à l'indépendance du Liban, Joumlatt s'est donc mis à chercher des formules garantissant

²⁰⁷ Le statut du PSP, pp. 6-8.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 30.

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 38.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 32.

²¹¹ Timoviev Igor, « *Kamal Joumlatt, L'homme et le mythe* », traduit par Khayri al-Damin, Beyrouth, 2000.

une coopération politique, économique et juridique entre les pays arabes, formules qui éloigneraient pourtant définitivement du Liban tout danger de fusion ou d'unité²¹².

En fondant en 1949 le PSP, Kamal Joumblatt s'est offert une occasion plus large d'élever son rôle politique au niveau national. Malgré le fait que les Druzes forment la majorité écrasante du parti, des milieux issus de toutes les confessions ont été attirés par les programmes de Joumblatt, qui visaient une réforme libanaise de l'administration, de la justice, de l'économie et de la pratique démocratique²¹³. Cette réforme n'avait pas encore une allure « révolutionnaire ». En effet, avant 1958, Joumblatt ne nourrissait pas d'espérances exagérées ; il avait compris que ce pays de « cantons » qu'est le Liban représentait une mosaïque.

Il importe de souligner ici la tendance dans la pensée de Joumblatt, avant les événements de 1958, d'un certain antinationalisme inspiré du courant socialiste.

Selon Rami El-Rayes, le responsable de l'information du PSP, « la réforme de l'État doit commencer à partir de l'abolition du confessionnalisme politique, parce que le système confessionnel libanais a divisé le peuple libanais en confessions et en couches sociales très inégales »²¹⁴.

Rami El-Rayes ajoute : « Sans la réforme totale et sans la libéralisation de la vie politique de l'hégémonie des communautés, nous ne pouvons pas construire un pays moderne et stable. »²¹⁵

Actuellement, toute tentative de modifier les accords de Taëf est une aventure dans l'avenir du Liban. Rami El-Rayes souligne l'importance d'établir le Sénat, mentionné par les accords de Taëf comme un moyen pour sortir de la crise du système et de l'État.

La réclamation du PSP pour la création du Sénat n'est pas faite dans des buts confessionnels mais est vue comme une nécessité pour consacrer l'équilibre du pouvoir législatif, tel qu'appliquer aux États-Unis et en France. Dans ce cas, le Parlement prescrit

²¹² *Ibid.*, pp. 111-112.

²¹³ *Ibid.*, p. 161.

²¹⁴ Entretien avec Rami El-Rayes, responsable de l'information du PSP, 23.02.2015.

²¹⁵ *Ibid.*

des lois importantes pour la conduite des affaires nationales au Sénat, afin de régler les principaux problèmes du pays et dissiper les préoccupations des communautés²¹⁶.

Dès sa création, le parti a souligné l'importance de la fonction sociale de l'État envers la classe pauvre ; en particulier, le PSP a tenu plusieurs conférences pour discuter de ce thème.

Nous croyons comme toujours à la primauté du rôle de l'État dans le domaine social et ce, malgré la division nationale sur le Tribunal international et les questions relatives aux armes du Hezbollah. Les soucis de ce parti envers la question sociale ne concernent pas seulement des raisons idéologiques. En effet, une partie de la base populaire du PSP mais aussi d'autres partis est formée par des gens pauvres²¹⁷.

Les ministres qui représentent le PSP au gouvernement essaient, dans la mesure du possible, d'assurer les intérêts du peuple libanais, en particulier dans les régions défavorisées, et sans aucune distinction entre les confessions ou les zones.

Selon Rami El-Rayes: « L'alliance avec le Premier ministre Rafic Hariri dans les années nonante était autour les grandes questions stratégiques du pays, mais dans les affaires économiques et sociales, nous avons eu des attitudes opposées à la politique économique de Rafic Hariri, en particulier pour les projets de privatisation de certains secteurs publics, l'électricité, la communication. »²¹⁸

Enfin, Rami El-Rayes dit : « Le PSP est un intermédiaire entre les Libanais, nous sommes un parti centriste qui tente de former un point de rencontre entre les différents partis libanais. »²¹⁹

3- Des nationalistes syriens (PSNS) et des nationalistes arabes (le Ba'as) : vers le pragmatisme

Le PSNS est un parti politique non confessionnel, une situation plutôt rare au pays des cèdres. Créé par Anton Saadé dans les années trente, son existence restera un certain temps

²¹⁶ *Ibid.*

²¹⁷ *Ibid.*

²¹⁸ *Ibid.*

²¹⁹ *Ibid.*

secrète. Après des décennies passées à la tête du parti, son fondateur est condamné à la peine de mort en 1962, à la suite d'une tentative avortée de coup d'État. Dans les années soixante-dix, la politique de l'ex-président syrien Hafez Al-Assad, qui vise à fragiliser les partis nationalistes, diminue la sphère d'influence du PSNS. Il faudra attendre le début des années deux mille pour voir ce parti réintégrer le paysage politique libanais. Cependant, il n'est pas parvenu à peser réellement dans le jeu politique. Aujourd'hui, c'est un parti d'opposition qui a obtenu, après s'être allié avec le Hezbollah, deux sièges à l'Assemblée nationale.

Anton Saadé prône le nationalisme syrien et rejette tant le panarabisme que le nationalisme libanais. Il réaffirmera à plusieurs reprises la définition des frontières de la « Syrie naturelle ». Jusqu'en 1947, celle-ci comprenait la Syrie, la Palestine, la Jordanie et le Liban, et plus tard l'Irak - Koweït et Chypre, l'« étoile de la Syrie ». Le slogan choisi par le parti est : « Vive la Syrie et vive Saadé ».

Anton Saadé définissait la nation syrienne comme l'une des premières à avoir élaboré la civilisation méditerranéenne, n'appartenant pas à l'Orient mais à la Méditerranée. Dans le contexte spécifiquement libanais, il se distinguait à la fois des chantres du phénicianisme et des tenants de l'arabisme, posant que les Phéniciens tout comme les Arabes étaient des composantes historiques de la nation syrienne²²⁰.

Le 10 novembre 1939, Anton Saadé adressa depuis l'Argentine une lettre à la rédaction de la revue pour dénoncer sa dérive idéologique et éviter une répression accrue. La ligne politique énoncée était ainsi résumée : « *La politique du Parti syrien national est une politique syrienne nationaliste qui ne doit suivre que les huit principes de base du parti : l'intérêt de la Syrie prime sur tout autre intérêt, sur cette base, la politique de la nouvelle Syrie n'est ni fasciste, ni national-socialiste, ni démocratique, ni communiste ou bolchevique, elle est syrienne nationale.* »²²¹

« L'entité libanaise, écrit Anton Saadé, dépend uniquement du peuple libanais dont la volonté est souveraine. »²²² Pour lui, le Liban n'est pas le système en vigueur, mais le

²²⁰ Mermier Franck, « À l'ombre du leader disparu : Anton Saadé et le Parti national Syrien », dans Mermier Franck et Mervin Sabrina, *Leaders et partisans au Liban, op. cit.*, pp. 192-193.

²²¹ *Ibid.*, p.197.

²²² Discours du Zaim le 2/3/1947, publié dans Loubnanouna al montasser (Notre Liban vainqueur), s.d., p. 5.

peuple qui porte le message de la renaissance nationale syrienne, de la révolution culturelle et sociale. Ce n'est pas une entité libanaise, mais le foyer d'où rayonne l'entité syrienne.

Cependant, le parti évolua dans sa perception de l'entité libanaise. Il admit cette réalité, ou sembla l'admettre, bien qu'à deux reprises, en 1949 et en 1962, il ait essayé de la renverser par la force. Les périodes où il l'admit furent les suivantes : entre 1944 et 1949 tout d'abord, puis entre 1958 et 1962, et enfin après 1970. Durant ces périodes, le parti subit, sur le plan interne, les secousses et les scissions les plus violentes.

Cette alternance entre acceptation réservée et violent refus de l'entité libanaise était en fait une tactique. C'est dans cet esprit qu'il faut interpréter les propos qui suivent, issus de Mohammad Ba'allbaki, un des militants du PSNS : « La profession de foi en la Grande Syrie, en la Oumma syrienne, est devenue une affaire claire pour tous. Elle est pareille à la croyance en la Nation arabe. C'est une vue philosophique de l'esprit. Personne ne nie qu'il y a un désaccord, au Liban et ailleurs, sur le point de savoir si le monde arabe constitue un seul nationalisme ou plusieurs. Cette question n'a rien à voir avec le respect sacré des entités politiques existantes... Nous sommes comme Rachid Karamé qui croit en la Nation arabe et à l'entité du Liban. »²²³

La laïcité selon le PSNS projette le problème très loin en avant par rapport à son point initial. La laïcité est la séparation entre l'Église et l'État. Elle exige, d'autre part, l'interdiction aux religieux de se mêler des affaires de l'État.

L'ex-doyen de l'information du PSNS, Hana al-Nachef, explique les règles qui définissent l'action politique du parti : « *La survie de l'entité libanaise est une garantie de la liberté de pensée. Nous ne demandons pas l'annexion ou l'unité rapide. Nos tendances ne seront pas imposées par la force.* »²²⁴

²²³ Abou Jawdé Joseph, *Les partis politiques au Liban, op. cit.*, p. 354.

²²⁴ Atallah Tony, « L'originalité et la rénovation dans les idéologies politiques des partis et des forces politiques au Liban », in Messarra Antoine, *Partis et forces politiques au Liban, Renouveau et engagement, op. cit.*, p. 156.

Fondé en 1944, vraisemblablement par les Syriens Michel Aflak et Salah Al-Dine Al-Bitar, le Ba'as²²⁵ est un parti politique à tendance panarabe, socialiste et laïque. Il a accaparé le pouvoir en Syrie et en Irak.

Il a déterminé ses objectifs, qui sont « *l'unité, la liberté et le socialisme* »²²⁶.

Le Ba'as prône la concrétisation de l'unité arabe par l'effacement des frontières et la mutualisation des ressources de tous les pays arabes. Mais, bien qu'il défende l'idéologie socialiste, il rejette le communisme et ses corollaires : la lutte des classes et le manque de libertés.

Aujourd'hui, l'idéologie du parti s'est éloignée de l'origine en raison des difficultés à mettre en œuvre l'unité arabe et de l'abandon progressif du socialisme au profit d'une ouverture économique.

Le Ba'as n'a aucunement modifié sa vision des frontières du Liban, mais son comportement politique s'appuie sur le pragmatisme et la tactique, parce qu'il est convaincu qu'il lui est impossible d'atteindre ses objectifs selon l'idéologie bassiste.

Selon l'ancien secrétaire général du parti Ba'as au Liban, le ministre Abdullah Al-Amine : « *Le Ba'as reconnaît l'entité libanaise comme de facto.* »²²⁷

²²⁵ Autour du Ba'as, voir les livres suivants : Carré Olivier, *Le nationalisme arabe*, Fayard : Paris, 1993 ; Donati Caroline, *L'exception syrienne entre modernisation et résistance*, Paris : La Découverte, 2009 ; Saint-Prot Charles, *Le nationalisme arabe alternative à l'intégrisme*, Paris : Ellipses, 1996 ; Dandachli Mustafa, *Le parti Baath arabe socialiste (1940-1963) : l'idéologie et l'histoire politique*, Beyrouth, 1979.

²²⁶ Hachichou Nouhad, *Les partis au Liban, op. cit.*, p. 17.

²²⁷ Atallah Tony, « L'originalité et la rénovation dans les idéologies politiques des partis au Liban », *op. cit.*, p. 156.

Chapitre III

Les choix politiques dans les domaines sociaux, économiques, judiciaires et sécuritaires

I- La négligence de la réforme économique et sociale

Après la guerre civile, la majorité des gouvernements ont adopté une politique économique néolibérale. Tous les plans de reconstruction, en particulier celui de la capitale Beyrouth, pris en charge par la société Solidaire²²⁸, ont suivi ce modèle malgré l'opposition de l'ancien Premier ministre Salim El-Hoss et de quelques partis de la gauche libanaise.

A- L'hésitation de la réforme économique

Le Liban est considéré aujourd'hui comme l'un des pays les plus endettés du monde (67 milliards de dollars)²²⁹.

Cette dette a fragilisé la société et l'État libanais, a renforcé les inégalités sociales et affaibli la légitimité de l'État. Il faut souligner que les débats sur la réforme économique et ses conséquences sociales ont été négligés par les gouvernements successifs et par les principaux partis politiques²³⁰.

Les politiques d'austérité qui ont été adoptées à partir de 1997 et jusqu'à aujourd'hui ont contribué à l'augmentation du niveau de pauvreté d'une grande partie des Libanais, tout en enrichissant les propriétaires de capitaux et en particulier ceux du secteur bancaire.

L'arrivée de Rafic Hariri au poste de Premier ministre fut comme un point de départ pour lancer le processus de la reconstruction, en donnant la priorité à l'infrastructure du centre de

²²⁸ Solidaire fut fondée le 5 mai 1994 par l'ex-Premier ministre et homme d'affaires Rafic Hariri ; chargée de la reconstruction du district central de Beyrouth.

²²⁹ Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain. Observatoire de recherche sur Beyrouth et la reconstruction. Beyrouth, <http://archive.org/stream>.

²³⁰ Nahas Charbel, 2006, *Un programme socio-économique pour le Liban*, Beyrouth, LCPS, p. 50.

la capitale Beyrouth ; cela s'est traduit par deux projets du gouvernement libanais pour la reconstruction et le développement (1993-2000 et 1995-2007), qui ont été mis en œuvre par le CDR. À son tour, le CDR²³¹ a signé des contrats avec de grandes entreprises privées qui ont monopolisé les secteurs de la télécommunication, du transport aérien, du traitement des déchets et du pétrole²³².

Le gouvernement du Premier ministre Salim El-Hoss s'est dressé contre les projets néolibéraux du Premier ministre Rafic Hariri, mais cette opposition fut de courte durée (1998-2000). Georges Corm, économiste et ministre des Finances dans le gouvernement de El-Hoss, s'est donné pour mission de contester les politiques de reconstruction adoptées par le gouvernement de Rafic Hariri²³³. Une des principales raisons de son opposition était le grand nombre des pouvoirs accordés au Conseil du développement et de la reconstruction, et la création de l'entreprise Solidaire, chargée de la reconstruction du centre de Beyrouth. Najah Wakim, député et chef de MP, a fermement critiqué les scandales financiers de Solidaire et la corruption rampante parmi les rangs de l'équipe de travail de Rafic Hariri.

Les opposants au président Rafic Hariri ont suggéré le renforcement du rôle de l'État et de son intervention dans les domaines économiques et sociaux. En 2000, Rafic Hariri est revenu au gouvernement et a continué sa politique économique sur la même base néolibérale, en ignorant toutes les critiques.

La loi du budget général présentée en 2004 par le ministre des Finances Fouad Siniora, considérée comme des « réformes budgétaires » était vide de toutes dimensions réformistes.

Ce projet n'a jamais été discuté devant le Conseil des ministres ni devant le Parlement. En ce qui concerne le programme de la réforme présenté par le gouvernement lors de la conférence de Paris, il n'a offert aucune proposition pour la réforme économique. Ce

²³¹ *Ibid.*

²³² Karam Karam et Catusse Myriam, « Le Liban de Taëf en panne de réforme », Beyrouth : Lebanese center for policy studies. Décembre 2009.

²³³ Voir Corm Georges, 2003, « *Le Liban contemporain: Histoire et société* », op, cit, p. 249.

document, qui propose la poursuite des réformes néolibérales en échange du soutien des donateurs, a été approuvé par tous les partis et toutes les forces politiques.

B- Le ralentissement de la réforme sociale

Les mouvements sociaux ont soulevé des questions négligées par les politiques de reconstruction, comme les salaires, l'assurance maladie, le système de retraite, la réforme des services publics, le secteur de l'électricité, l'éducation, etc. L'élévation du taux d'inflation a provoqué une crise économique et sociale profonde. En dépit de cette situation grave, le gouvernement libanais et les partis politiques ont négligé de considérer la réforme sociale comme une priorité.

1- Les problèmes sociaux actuels

La protection sociale des citoyens libanais est trop faible ; les coûts liés à la santé et l'éducation sont très élevés, et un grand nombre de citoyens ne peuvent pas les assumer. 40 à 50 % des travailleurs du secteur privé ne sont pas assurés, ainsi que les personnes âgées, les handicapés et les chômeurs qui n'obtiennent pas d'aide de la part de l'État. Les frais sont payés par leurs familles. Les personnes qui s'engagent dans des partis et les leaders politiques bénéficient des services sociaux et de santé, ce qui cause la dépendance et le clientélisme des pauvres et élimine leurs options électorales libres²³⁴.

Les questions sociales n'ont jamais été une priorité pour les gouvernements, ni pour la plupart des partis libanais. Le document du gouvernement de Fouad Siniora, présenté à la conférence de Paris 3, n'a abordé que les sujets relatifs à la réduction des dépenses publiques et à la promotion de la croissance²³⁵. Aucun plan de réforme sociale n'a été présenté.

Le programme social contenu dans la déclaration ministérielle du gouvernement Fouad Siniora a répondu théoriquement aux questions sociales ; ce programme propose des titres

²³⁴ Voir : R. Melki, 2000, "La protection sociale au Liban : entre réflexe d'assistance et logique d'assurance", UNDP conférence on linking economic growth and social development, Beyrouth, UNDP.

²³⁵ Catusse Myriam et Karam Karam, Les euphémismes de la résistance sociale au Liban, <https://hal.archives-ouvertes.fr>

généraux : « la réduction de la pauvreté, l'amélioration de l'efficacité des dépenses sociales et l'augmentation de la qualité des indicateurs d'éducation et de santé ». Les réformes proposées ne touchent pas le système lui-même, elles cherchent à améliorer les conditions de la protection sociale du gouvernement et non à réorganiser le système de compensation de retraite qui est la réforme la plus urgente.

2- Des tentatives de réformes bloquées

Dans ce contexte, que faut-il faire pour améliorer la situation sociale à travers les mêmes outils néolibéraux ? D'abord, on doit encourager le mécanisme de la protection sous forme d'assurance ou d'assistance, à caractère public ou privé.

Les politiques gouvernementales au Liban dépendent des priorités du néolibéralisme libanais. Ce qui a augmenté les risques de tensions et les différences sociales. Ces problèmes sociaux empêchent l'établissement d'une vraie citoyenneté au niveau national, dans un pays qui a vécu longuement la guerre civile.

Le maintien de l'absence d'assurance sociale soutient les pratiques du clientélisme associé aux patrons ; c'est une stratégie privilégiée par un grand nombre de leaders politiques. Cela favorise également la logique confessionnelle, où les communautés ou les groupes politiques financent un ensemble de services sociaux et religieux. On prend comme exemple les services sociaux du Hezbollah, du CF, d'Amal, du PSP, ainsi que certaines personnalités politiques, tels l'ancien Premier ministre Najib Mikati, le député Mohammad Al-Safadi et l'ancien ministre Abdul Rahim Mrad.

La pauvreté d'un grand nombre de Libanais assure la continuité d'un système instable mis en service par les leaders politiques. « *Un système de don / contre-don s'organiserait autour de la production de services collectifs en contrepartie de l'achat de loyauté politique.* »²³⁶. Ceci entrave la réforme d'un État social, et les institutions publiques vont être utilisées à des fins personnelles et pour former un clientélisme politique.

Les mouvements sociaux et les syndicats, qui étaient forts dans la période précédant la guerre, sont donc actuellement divisés et affaiblis. Ce fait est souligné par la création des

²³⁶ Karam Karam et Catusse Myriam, « Le Liban de Taëf en panne de réforme », op cit.

entreprises concurrentes par les leaders politiques, par la faible activité industrielle, ainsi que par la présence d'un grand nombre de travailleurs étrangers sans protection sociale. Le plus dangereux est la pression politique exercée par les services sociaux qui consacrent le clientélisme et le manque de liberté dans les choix électoraux.

Dans un pays traditionnellement libéral, où la dette publique est à des niveaux trop élevés, l'idée de la répartition sociale et des frais généraux peut sembler contradictoire. Les choix politiques et économiques des gouvernements d'après-guerre sont ambigus en ce qui concerne le lien entre les droits économiques et sociaux.

Cependant, les dépenses de l'État libanais dans le domaine du travail social ne sont pas inexistantes. Elles ont même augmenté au cours des dernières décennies. Selon la Banque mondiale, les dépenses sociales totales au Liban atteignent 21 pour cent du PIB. Elles sont principalement distribuées dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale. Ce qui peut être considéré comme un nombre relativement important²³⁷.

Ces dépenses sont soutenues à hauteur de 6% par l'État, ce qui est un taux faible en comparaison aux 15% pris en charge par les employés du secteur privé. Mais, les indicateurs reflètent la faiblesse du revenu de ces dépenses selon la base des normes internationales.

Si l'État libanais a toujours joué un rôle limité dans le domaine social pendant la guerre, il a encore régressé après la guerre, avec le processus de reconstruction sur la base néolibérale.

Les réformes sociales étaient très lentes, surtout celle de la Caisse nationale de sécurité sociale²³⁸. Les partis politiques et les représentants des pouvoirs du gouvernement insistent sur l'importance d'une réforme du système national de sécurité sociale, qui est la base du système de protection sociale, inspirée par l'expérience allemande. Il existe de nombreuses études traitant de cette question et cherchant à soutenir le ministère de la Santé afin d'élaborer des scénarios pour les changements de la CNSS.

Tous les partis et les leaders politiques mettent l'accent sur le besoin de réformer le système de la Caisse nationale de protection sociale et les deux autres caisses des

²³⁷ Catusse Myriam: Tout privatiser ou bâtir un Etat (social) ? Le système public de sécurité sociale au Liban à la croisée des chemins, <http://www.congresafsp2009.fr>.

²³⁸ Catusse Myriam et Karam Karam, Les euphémismes de la résistance sociale au Liban, op, cit.

fonctionnaires et des militaires. La CNSS, créée en 1963, est la base du système de protection sociale. Des experts se sont penchés sur ce dossier avec l'introduction du système de carte de santé, un toilettage de la CNSS et l'ébauche d'une réforme des retraites. Mais actuellement, la réforme du système de santé est en panne²³⁹.

Les assurances pour les fonctionnaires, les forces de sécurité et les salariés du privé ne couvrent que le quart des personnes actives. Les gens âgés sont particulièrement défavorisés. Plusieurs plans de réforme des retraités ont été élaborés au cours de la dernière décennie, sous les auspices de la Banque mondiale²⁴⁰. Mais, ces projets de réforme ne sont encore que de l'encre sur du papier.

Il existe de nombreuses tentatives de privatisation de certains services publics. Le cas de l'électricité du Liban, un secteur considéré comme l'une des sources du déficit du budget libanais²⁴¹, est intéressant à plus d'un titre²⁴², mais l'on pourrait évoquer également la question de l'eau²⁴³.

Devant la hausse du cours international des matières premières, les professionnels ont obtenu, en août 2007, des promesses de la part du ministère de l'Économie, afin que le niveau des subventions qui leur sont accordées soit relevé régulièrement pour maintenir un prix constant du pain à la vente. Le pain libanais est ainsi devenu, au cours des années 2007-2008, un « slogan et élément central de la question sociale au Liban »²⁴⁴.

²³⁹ Catusse Myriam., « Liban : la réforme sociale en panne », Rapport pour l'Arab initiative reform, 2008.

²⁴⁰ Deux projets de loi ont notamment été déposés au Parlement pour la création d'un régime de pension par capitalisation: le 23 septembre 2003 et le 12 janvier 2005.

²⁴¹ Catusse Myriam et Karam Karam, Les euphémismes de la résistance sociale au Liban, op, cit.

²⁴² E. Verdeil, 2009, « Électricité et territoire: un regard sur la crise libanaise », *Revue Tiers-Monde*, n°198, avril-juin, pp. 421-436.

²⁴³ Voir: Ghiotti Stéphane et Riachi Roland ; La gestion de l'eau au Liban : une réforme confisquée ?, Etudes rurales 2013/2 (n°192)

²⁴⁴ M. Harb, « Boulangeries et minoteries se disputent la manne étatique », *L'Orient le jour*, 4 avril 2008, p. 8, cité par Catusse Myriam et Karam Karam, Les euphémismes de la résistance sociale au Liban, <https://hal.archives-ouvertes.fr>

II- Le retard dans la réforme de la défense et de la sécurité

En dépit du grand nombre de problèmes liés à la sécurité, le débat sur la réforme de la sécurité n'a pas encore vu le jour. À l'exception du débat sur la création d'une stratégie de défense nationale, qui s'est déroulé lors de la conférence de dialogue national sous les auspices du président Michel Sulaiman, qui a commencé en 2006 à réunir les principaux leaders et dirigeants des partis politiques pour sauver le pays de la crise.

A- La question de la réforme sécuritaire

La guerre difficile et coûteuse menée par l'armée contre les terroristes Fateh Al-Islam dans le camp de Nahr al-Bared, en 2007, a révélé les limites de ses capacités militaires et la faiblesse de son armement.

Ce qui s'est passé dans le camp de Nahr al-Bared met en question la capacité de l'armée de contrôler les frontières du pays et d'intervenir dans les camps palestiniens. À la suite de ces combats, un problème n'est pas résolu : celui de la présence d'armes dans les mains de certains groupes à l'intérieur et à l'extérieur des camps. Les résolutions de l'ONU, comme les décisions 1559 et 1701, qui devaient offrir une aide concrète à l'armée, n'ont pas été appliquées jusqu'à présent.

En outre, les ressources militaires réelles restent un sujet controversé, entre l'appel au désarmement des milices, d'une part, et l'appel à garder les armes de la résistance, d'autre part, malgré l'arrivée des deux commandants de l'armée libanaise à la présidence dans la période d'après-guerre.

Selon le général Amin Hotait²⁴⁵, après l'accord de Taëf, l'État libanais a choisi le général Émile Lahoud pour reconstruire l'armée ; celui-ci a rencontré les obstacles suivants :

- Premièrement, la fragmentation des unités militaires sur des bases confessionnelles et régionales.
- Deuxièmement, le manque d'armes et d'engins.

²⁴⁵ Entretien personnel avec le général Amin Hotait, Beyrouth. Mars 2014.

Troisièmement, l'absence de doctrine de la guerre.

Le général Lahoud a intégré les brigades et les unités et il a transféré des brigades d'une région à l'autre, afin d'éliminer le confessionnalisme et le régionalisme dans les rangs de l'armée.

Profitant des accords de Taëf, qui stipulent la nécessité d'établir des relations privilégiées avec la Syrie, le général Lahoud a apporté beaucoup de services à l'armée libanaise. La Syrie, à son tour, a répondu à la plupart des demandes de l'armée ; elle a ouvert ses magasins d'armes, lui a fourni des armes et des engins, et a reçu un grand nombre d'officiers étudiants dans les universités et les écoles de guerre syriennes.

Le général Lahoud a inventé la doctrine de l'armée libanaise sur les bases suivantes :

Construire une armée nationale pour tout le Liban, et non pas pour une communauté, une zone ou un parti, comme cela était le cas avant la guerre ; une armée dominée principalement par les dirigeants maronites et leurs partis.

Affronter Israël selon les ressources et les capacités disponibles.

Abolir la célèbre théorie selon laquelle « la force du Liban repose sur sa faiblesse », en la remplaçant par une autre : « La force du Liban réside dans sa force. »

On note que les États-Unis ont fait de grands efforts pour arrêter ce processus et le modifier.

L'assassinat du Premier ministre Hariri, en février 2005, a divisé les partis politiques libanais, entre partisans et adversaires de la présence syrienne sur le sol libanais. Cela s'est terminé avec le retrait des troupes syriennes du Liban, qui a freiné cette doctrine développée par le général Lahoud. Les courants du 8-Mars et du 14-Mars ont des vues divergentes sur la question de l'armement de l'armée. L'alliance du 14-Mars a accepté l'armement de l'armée, mais à condition de changer sa doctrine et de ne plus recevoir des armes d'Iran. L'alliance du 8-Mars, elle, adhère à la doctrine actuelle de l'armée et accepte l'armement de l'Iran²⁴⁶.

²⁴⁶ Entretien personnel avec le général Amin Hotait, op, cit.

Selon le général Amin Hotait, à la lumière de la situation actuelle et de la guerre avec la Syrie, il est impossible de changer la doctrine de l'armée, en dépit des 3 milliards de dollars octroyés par le royaume d'Arabie saoudite afin de modifier cette doctrine et retirer les armes de la résistance²⁴⁷.

Karam Karam, à son tour, considère que « *la question de l'élaboration d'une stratégie de défense nationale est l'un des principaux sujets de discorde des discussions de la Conférence du dialogue national, entamées depuis 2006 entre les principaux leaders politiques pour sortir de l'état de crise du pays* »²⁴⁸.

B- Le débat autour de la politique étrangère

Les gouvernements de l'après-Taëf n'ont pas institué une politique étrangère claire. Le travail de ce ministère ne s'inscrit pas dans la continuité, et chaque ministre commence à partir de zéro. Après l'assassinat du Premier ministre Rafic Hariri en février 2005 et le clivage politique qui a suivi ce grand événement, chaque ministre des Affaires étrangères reflète la politique du parti ou la coalition qu'il représente, plus que la politique gouvernementale en général. On prend comme exemple de cette contradiction la position envers la Syrie, entre le ministre des Affaires étrangères Adnan Mansour, le représentant du mouvement Amal dans le gouvernement et le Premier ministre Fouad Siniora.

Un grand nombre de défis n'ont pas été abordés par les forces et les gouvernements libanais jusqu'à aujourd'hui, tels que le développement d'une administration du ministère des Affaires étrangères capable de prendre des décisions et de planifier ses propres politiques.

La politique étrangère du Liban reste fortement en dehors des cadres officiels. Les dispositifs du ministère et les décisions prises par des leaders, y compris ceux qui sont en dehors du gouvernement, ne jouent pas un rôle réel. Les partis et les forces du pays sont divisés par rapport à la politique extérieure, et chacun d'entre eux est lié à des États étrangers.

²⁴⁷ *Ibid.*

²⁴⁸ Karam Karam et Catusse Myriam, « Le Liban de Taëf en panne de réforme », op cit.

Le gouvernement libanais ne domine pas la politique étrangère du pays. On peut le voir à travers l'adoption de la résolution 1559 par l'Organisation des Nations unies qui traitent de certaines dimensions de la politique étrangère du pays. Cela se traduit aujourd'hui par le conflit opposant les deux alliances rivales (8-Mars et 14-Mars).

Les partis, les forces et les élites politiques libanais, impliqués dans les axes de conflits internationaux, poussent le pays à dépendre des États régionaux et des grands États internationaux. Les partis du 14-Mars soutiennent les politiques de l'axe de l'Arabie saoudite, de l'Europe et des États-Unis, tandis que les partis du 8-Mars appartiennent à l'axe de l'Iran, de la Syrie et de la Russie. Les deux alliances reçoivent des aides et des soutiens matériels et politiques de ces pays.

Les leaders politiques libanais demandent aux arbitres externes de résoudre les conflits entre eux, comme cela s'est produit avec les accords de Taëf en Arabie saoudite, en 1989, ou avec l'accord de Doha au Qatar, en 2008, ce qui expose la scène politique libanaise interne aux influences des conflits territoriaux. La question qui se pose ici est de savoir si le gouvernement libanais est prêt à surmonter les défis suivants : la démarcation des frontières terrestres et maritimes, le statut des fermes de Chebaa, l'accès aux ressources hydrauliques, le règlement des explorateurs de pétrole et de gaz dans les eaux territoriales libanaises.

III- L'échec de la réforme judiciaire

Depuis 1991, les tentatives de réforme de la justice ont échoué ou ont été réduites. Le discours sur la réforme du système judiciaire des personnalités politiques ne correspond pas à la pratique : après le projet de reconstruction proposé par le Premier ministre Rafic Hariri, Émile Lahoud est arrivé à la présidence en 1998, inaugurant son mandat par le slogan « *le rétablissement de l'État de droit* ».

A- L'indulgence à l'égard des crimes de la guerre civile

Le premier facteur qui a contribué à fragiliser la réforme judiciaire est l'ambiguïté entre le système de Taëf et le système de l'avant-guerre.

Les accords de Taëf, hormis le fait que l'idée d'une amnistie générale était présentée comme un besoin pour tourner la page de la guerre, constituaient un nouveau départ pour une justice égalitaire pour tous les citoyens et mettaient fin à l'impunité, en particulier parmi les responsables politiques. Les accords de Taëf prévoient la création d'une haute cour pour juger les présidents et les ministres, mais cette décision n'a pas été appliquée.

«Un Conseil constitutionnel sera créé pour interpréter la Constitution et contrôler la constitutionnalité des lois, et trancher les litiges et les invalidations relatifs aux élections présidentielles et parlementaires.»²⁴⁹

En plus des crimes de guerre qui n'ont pas été jugés, les Libanais n'ont pas reçu d'excuses et ne se sont pas réconciliés avec les différents acteurs de la guerre. Les nouvelles autorités gouvernementales, qui parlent sans cesse de la reconstruction, de la réforme et de la réconciliation, marginalisent le rôle du pouvoir judiciaire par l'obstruction de l'indépendance du pouvoir judiciaire et par l'empêchement de toutes les tentatives de réforme.

Le Parlement a adopté, le 29 août 1991, une loi d'amnistie générale, qui couvre les crimes commis jusqu'à la date du 28 mars 1991. À l'exception des assassinats de personnalités politiques et religieuses, des diplomates étrangers et des actes qui touchaient la sécurité de l'État²⁵⁰. Cette loi ignore le problème des personnes enlevées et disparues, qui est l'une des conséquences de la guerre dont les traces sont encore visibles aujourd'hui.

Mais, cette réconciliation urgente a contribué à la marginalisation de la justice transitionnelle.

La loi d'amnistie ignore en effet le droit des citoyens et des civils et ne prévoit de mécanismes punitifs que pour les crimes commis contre des dirigeants politiques.

L'État libanais a permis, par la loi n° 434 publiée en 1995, d'annoncer la mort de personnes disparues pendant la guerre civile. Trois comités ont été formés pour traiter cette question, mais sans aucun résultat. Plus de vingt ans après la fin de la guerre, des milliers de familles

²⁴⁹ Accord de Taëf (23 octobre 1989), www.voltairenet.org, op, cit.

²⁵⁰ Voir: Réforme du secteur judiciaire, justice transitionnelle et logiques transnationales(2011-2015), Institut français du proche orient, <http://www.ifporient.org>

de disparus, au Liban et en Syrie, n'ont pas obtenu de réponses ; aucune justice ne leur a été rendue, aucune indemnisation ou compensation quelconque ne leur a été versée.

Bien que la question de l'État de droit soit l'une des priorités proposées à la discussion publique, le Conseil constitutionnel a été paralysé de 2005 à mai 2009, veille de l'élection. La question de la réforme de la justice libanaise n'apparaît plus dans le discours politique du gouvernement.

B- La fragilité et la dépendance du système judiciaire

Les gouvernements libanais ont souvent promis, dans leurs discours, la réforme du système judiciaire, mais en pratique, ils ont abandonné la question.

Toutes les tentatives de réforme faites jusqu'ici avec le soutien des donateurs étrangers, n'ont pas travaillé sur l'indépendance du pouvoir judiciaire. De même, personne ne s'est penché sur la question de l'élargissement de la compétence judiciaire, qui ne concerne que les formalités telles que la promotion du ministère de la Justice ; l'équipement n'a pas répondu à la préoccupation des travailleurs, à l'élimination des juges, des avocats et des tribunaux : la réforme des tribunaux, l'automatisation de la gestion, la restauration ou le bâtiment du palais de justice, qui organise des cours de formation pour les juges.

Le pouvoir judiciaire n'a pas joué un rôle actif dans la résolution des crises que le Liban a vécues depuis la fin de la guerre civile, en 1991²⁵¹. Les juges ne sont pas organisés en syndicat ou en association professionnelle pour exercer des pressions et procéder à la réforme judiciaire ; pour cela, leurs mouvements et leurs revendications restent individuels et inefficaces. Nous pouvons prendre comme exemple l'appel à l'indépendance de la magistrature.

Après l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri et les assassinats politiques qui ont suivi, les partis et les forces politiques libanais se sont divisés sur la formation du Tribunal international. Le Premier ministre Fouad Siniora a signé, en février 2007, un

²⁵¹ Lamoum Olfa, Quand la guerre ritualisée est au service de la passion partisane : Football et élections au Liban, dans « Métamorphose des figures du leadership au Liban », p. 135-163, <http://books.openedition.org>

accord avec les Nations unies pour la création d'un tribunal spécial, mais en l'absence de six ministres qui ont démissionné : trois représentants d'Amal, deux du Hezbollah, et le ministre de l'Environnement Yacoub Sarraf, en tant que représentant du président Émile Lahoud. Pourtant, le gouvernement libanais a ratifié cet accord en l'absence de représentants de la communauté chiite, qui constitue l'une des trois principales communautés du pays.

Le Parlement n'a pas approuvé cet accord, bien que cela soit nécessaire pour qu'il entre en vigueur. La création de ce tribunal s'est faite en vertu de la Charte du Chapitre VII des Nations unies et a été adoptée par le Conseil de sécurité en mai 2007, par la résolution 1757 qui a fixé son entrée en vigueur en juin 2007. Outre les grandes divisions politiques qui résultent de cette question, elle affaiblit l'État de droit au Liban.

L'adoption de la décision de créer ce tribunal contribue à l'augmentation de l'incertitude et au manque de confiance dans la capacité de la justice libanaise et des institutions politiques en tant que garantes de l'application de la loi.

IV- L'absence d'un plan national pour la protection de l'environnement

La situation de l'environnement au Liban est mauvaise ; elle n'est guère différente du reste des conditions politiques, sociales et économiques du pays.

A- L'environnement: une victime des conflits et des intérêts confessionnels

L'environnement est l'une des premières victimes du système politique confessionnel, car les partis libanais n'ont pas de visions ou de programmes développementaux. En surveillant l'état des forêts, de la faune et des ressources naturelles, des éléments essentiels au Liban, on peut dire que la situation environnementale actuelle est grave et nécessite un plan d'action d'urgence pour stopper cette détérioration continue.

Une campagne nationale pour la lutte contre la désertification a été lancée en 2001 visant un boisement ambitieux afin d'augmenter la proportion des ressources forestières à 20%

pendant les vingt prochaines années (contre moins de 13% actuellement). Mais, cette tentative est tombée entre les griffes des organes administratifs et politiques, y compris le conflit des pouvoirs entre les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture. De plus, le manque de transparence et de reddition de comptes a entraîné des retards dans le processus et un certain chaos en l'absence de mécanisme de suivi et d'évaluation périodique. Les incendies aléatoires et mobiles (la plupart étant volontaires), depuis 2007, ont conduit à la disparition de 1 600 hectares (12 millions d'arbres), soit le triple de la surface ayant été boisée au cours des 17 dernières années (2014) des estimations, sans que des mesures de protection sérieuses n'aient été prises jusqu'à présent.

Des actes de violation permanente ont été perpétrés sur les terres forestières publiques, dans les terres communales rattachées aux municipalités, ou par un détournement de la classification des biens immobiliers ainsi que par la transformation des zones classées comme agricoles en zones touristiques ou immobilières. S'ajoute à cela la continuation des travaux de construction dans les zones forestières classées comme importantes sur le plan environnemental (forêts, vallées, rives des fleuves, plages, etc.), sans l'intervention des autorités judiciaires ou des ministères compétents pour poursuivre les intrus sur les propriétés publiques ou les gens accusés de corruption liée à la classification de l'immobilier. Pour ces raisons, la superficie des zones forestières est passée en dessous de 11% contre 13% en 2001, année de lancement de la campagne nationale pour la lutte contre la désertification.

Selon Hisham Younes : « *Les gouvernements successifs après les accords de Taëf n'ont pas fait attention à l'environnement qui le mérite, dans un pays qui a des capacités qui peuvent transformer ses éléments naturels en des ressources essentielles dans le processus de développement durable. Mais la réalité est tout autre, en plus de ce qui a déjà été noté, la législation existante ne trouve pas, en raison de l'instabilité politique et de la corruption endémique, la voie de la mise en œuvre.* »²⁵²

Par exemple, le Liban a rejoint la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel en 1990, mais dans la pratique, les excès et les abus dans la période suivant 1990 sont plus nombreux. En outre, le système juridique en matière

²⁵² Entretien personnel avec Hisham Younes, chef d'association (Green Southern), 15 février 2015.

de protection de l'environnement a besoin d'une modernisation. Jusqu'en 2002, la dernière promulgation d'une loi sur la protection de l'environnement (n° 444) remontait à l'époque ottomane et à une loi française sur l'environnement, mais ce concept n'était pas contenu dans les textes (loi sur la protection, loi sur la protection en 1931, loi sur les forêts en 1949). Quant à la loi sur la protection des réserves naturelles, elle n'a été promulguée qu'après l'année 1992. En outre, la poursuite et l'application de ces lois et règlements sont régies par les mécanismes d'un système politique instable, ce qui rend ces lois inapplicables.

B- Les partis et l'environnement: réserves environnementales régionales et l'absence des programmes

Selon Hisham Younes : *« En l'absence de loi moderne sur les partis politiques au Liban, tous les partis libanais n'offrent pas l'environnement comme partie de leurs programmes électoraux, pendant les dernières décennies, on ne trouve pas des cas exceptionnels. Tout ce qui est offert par ces partis dans la question environnementale n'est plus que des positions et non pas des projets ou des plans. Mais il convient de noter que les partis parrainent des réserves naturelles dans leurs zones d'influence, mais ne font pas partie d'un plan ou d'une vision et de l'environnement national. »*²⁵³

Dans ce contexte, il faut remarquer l'attention portée par le PSP au sujet de l'environnement, en raison de l'intérêt personnel du président du parti, M. Walid Joumblatt, qui suit directement, et par l'intermédiaire de sa femme, l'évolution de la réserve de cèdres du Chouf, les réserves les plus importantes et les plus prospères du Liban. Le président du Parlement et le chef d'Amal, Nabih Berri, s'intéressent également à la protection des réserves côtières de Tyr, tandis que le Hezbollah se soucie d'un programme lancé par le secrétaire général Hassan Nasrallah en 2010 pour planter un million d'arbres ; il parraine aussi une réserve naturelle dans la vallée Al-Houjeir au sud du Liban.

Les priorités de la réforme de l'environnement, selon Hisham Younes, « nécessitent la modernisation des lois relatives à l'environnement et la disposition des autres lois anticipent la situation environnementale et les défis régionaux et mondiaux. En plus, il est nécessaire

²⁵³ *Ibid.*

de prendre soin des mécanismes et de l'application de ces lois telles que le contrôle de l'environnement, qui ne précise pas sa fonction et ses pouvoirs jusqu'à présent. Ainsi que la nécessité de définir les pouvoirs entre les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, qui ont conduit à de nombreuses complications au niveau de l'adoption d'une politique environnementale où la mise en œuvre des plans environnementaux par le plan de boisement a été mentionnée précédemment.»²⁵⁴.

Mais le plus important est d'accorder plus d'attention à l'environnement et au patrimoine naturel, à travers le développement de plans stratégiques à court, moyen et long terme pour la protection et la restauration de l'environnement et des écosystèmes au Liban. Il faut aussi que les organisations environnementales participent à l'élaboration de ces plans et qu'elles mettent en place des études et enquêtes scientifiques environnementales, ce qui ne s'est jamais produit au Liban. Enfin, il s'agit de concevoir une carte environnementale et écologique permettant d'identifier les zones forestières actuelles et historiques des différents habitats naturels terrestres ou maritimes, et les zones humides terrestres et fluviales.

Selon Hisham Younes, « *notre association (les Sudistes verts) appelle à élaborer des plans stratégiques à court, moyen et long terme afin de protéger et de restaurer la vie de la faune au Liban. Ils adoptent les concepts de protection de la biodiversité et de restauration de la faune, et croient que sans un plan radical pour restaurer la faune au Liban, le pays est menacé par la perte de sa faune célèbre à jamais* »²⁵⁵.

Les Sudistes verts tentent également de sensibiliser le public sur les questions environnementales, comme la pierre angulaire permettant de construire une conscience collective vis-à-vis de l'environnement, et sur son importance dans notre vie quotidienne. Leur travail se fait sur deux niveaux : premièrement, développer l'engagement individuel et collectif envers l'environnement, ce qui se reflète dans un comportement civil responsable ; deuxièmement, renforcer les associations de la société civile, actives dans ce sens, qui peuvent jouer un rôle majeur dans la responsabilisation et soulever des questions et des poursuites. Dans notre expérience, nous avons remarqué le soutien du ministre Mohammed

²⁵⁴ *Ibid.*

²⁵⁵ *Ibid.*

Fneich (député du Hezbollah, représentant de l'arrondissement de Tyr) et du ministre de l'Environnement Mohamed Al-Machnouk, qui a accepté toutes les suggestions que nous lui avons soumises, telles que l'adoption de la déclaration du 5 mai de chaque année, et une journée nationale des tortues marines au Liban.

Conclusions préliminaires

Le facteur religieux est un élément déterminant dans la vie politique libanaise en général et surtout lors des consultations électorales, et il prend le pas sur toute autre considération économique ou sociale.

La structure communautaire se reflète dans les différentes institutions de l'État et laisse un fort impact sur la forme de la loi électorale et sur le découpage des circonscriptions électorales qui se fait toujours en fonction des intérêts des forces et des partis politiques, ainsi que des principales communautés de la vie politique libanaise.

Les partis libanais sont passés par quatre étapes d'évolution.

Durant le mandat français, deux blocs parlementaires ont été fondés, le BN et le P. Destour. La période 1943-1975 a connu deux types de partis : les partis transnationaux et les partis nationaux. Pendant la guerre (1975-1990), les partis politiques sont devenus des milices.

Après les événements de 2005, les principaux partis libanais ont renouvelé leurs bases populaires par la mobilisation d'une nouvelle génération de jeunes, mais celle-ci employait un discours polémique, conflictuel et prônant la division entre les deux camps, celui du 8-Mars d'une part et celui du 14-Mars d'autre part.

Les partis confessionnels libéraux combinaient une dimension libérale et confessionnelle se reflétant soit dans le discours politique au sujet de l'État, soit dans l'exercice de la politique au sein de l'État.

Les objectifs d'Amal ont changé aussi ; la revendication des droits des déshérités est remplacée par l'aspiration de maintenir les quotas chiites dans l'État.

Quant au CPL, on a remarqué « l'articulation paradoxale entre la revendication d'un projet politique réformiste et sa légitimation par le communautaire »²⁵⁶.

Après l'assassinat de Rafic Hariri, le CF trouve son unité et sa force dans son appartenance confessionnelle.

²⁵⁶ Abirached Philippe, *Charisme, pouvoir et communauté politique : la figure de Michel Aoun*, Dans : Mermier Franck et Mevin Sabrina (sous la direction de), *Leaders et partisans au Liban*, p. 48.

Les partis islamistes Hezbollah, JI et APBI sont, à des degrés divers, face à un problème de conciliation entre leur idéologie religieuse et leur compréhension de l'État libanais et de l'action politique. Le Hezbollah adopte une séparation entre sa croyance en la théorie de wilayat al-faqih, comme une théorie politico-religieuse et sa vision de l'État libanais.

Les Kataëbs, les FL et le PNL, qui ont comme principal fondement idéologique le Liban comme « entité sacrée », s'orientent, après les accords de Taëf, vers le respect de la diversité au Liban. Ils gardent pourtant le fondement principal de leur idéologie.

Les partis de gauche divergent dans leur vision de l'État. Le PCL, qui est en principe un parti entitaire, s'engage dans les questions arabes et surtout dans la question palestinienne.

Le PSNS et le Ba'as n'ont nullement modifié leur vision concernant les frontières du Liban, mais leur comportement politique s'appuie sur le pragmatisme et la tactique, parce qu'ils sont convaincus qu'il leur est impossible d'atteindre leurs objectifs. Les deux partis reconnaissent l'entité libanaise comme de *facto*.

Les priorités idéologiques du PSP posées par son fondateur Kamal Joumblatt – socialisme, arabité et laïcité –, qui formaient les axes de son idéologie politique, ont connu des changements considérables. Le chef actuel du PSP, Walid Joumblatt, tient à s'occuper des équilibres et des quotas communautaires, pour une démocratie associative.

À travers notre étude des choix politiques pour la réforme de l'État, on affirme l'existence, d'une part, de véritables propositions pour la réforme et, d'autre part, de tentatives sérieuses visant à réformer les différents secteurs publics.

Mais, les outils imaginés et mis au service de la réforme ne sont pas favorables aux objectifs proposés, et parfois, de nombreuses pratiques des gouvernements et des partis politiques ne coïncident pas avec ces objectifs. Parfois aussi, la logique des partages du pouvoir et des fonctions publiques selon les quotas confessionnels et du clientélisme entrave le chemin face à la mise en œuvre des programmes de réforme.

Seule la mise en pratique des choix réformistes peut sauver l'État et le système de Taëf. Les accords de Taëf ont planté des jalons pour la reconstruction de l'État et le renforcement de son rôle économique, social et sécuritaire. Ils ont initié un plan pour la suppression progressive du confessionnalisme politique. Mais l'absence de réforme, vingt-cinq ans

après la signature des accords de Taëf, s'ajoute à des facteurs extérieurs et au peu de considération de l'État libanais vis-à-vis des partis politiques qui ont eu le pouvoir de décision dans les gouvernements successifs. Enfin, il faut ramener l'État dans l'analyse et les processus réformistes, et dans la réactivation de ses fonctions pour réaliser les intérêts de la société libanaise.

2^e Partie

Les programmes électoraux et les stratégies de coalition des partis libanais (1992-2004)

Nous avons présenté, dans la première partie, l'idéologie des partis et leurs perceptions de l'État, l'identité nationale et la laïcité. Puis, nous avons étudié les changements idéologiques des partis libanais. Dans cette deuxième partie, nous analyserons la manière dont les partis déclinent cette vision ambiguë à travers leurs programmes électoraux.

Tout d'abord, nous verrons comment les principaux partis politiques libanais ont développé et utilisé les conceptions de la réforme et de la démocratisation dans leurs stratégies politiques, en particulier leurs stratégies électorales et de coalition.

Dans le deuxième chapitre, nous évoquerons la tendance des partis libanais à modifier leur discours selon qu'ils sont au gouvernement ou dans l'opposition.

Les troisième et quatrième chapitres suivront l'évolution du discours politique durant les différentes élections parlementaires et municipales des années 1992, 1996, 1998, 2000 et 2004. Nous nous intéresserons tout d'abord aux positions des partis par rapport à la reconstruction de Beyrouth par Rafic Hariri et au débat provoqué au sein des partis libanais. Nous examinerons ensuite les programmes électoraux et les attitudes des différents partis dans le débat sur la participation ou le boycottage des élections, puis les discours tentant de justifier les coalitions électorales entre les partis libanais lors des élections parlementaires de 2000.

Chapitre I

Les élections de l'après-guerre (1992-1996), le discours et les programmes des partis politiques

Ce chapitre est consacré au projet de reconstruction de Beyrouth par Rafic Hariri et au débat qui a eu lieu dans le milieu des partis libanais.

Dans la première section de ce chapitre, on étudiera les partis politiques au début de la Deuxième République. Dans la deuxième section, on analysera les programmes des partis politiques pour les élections législatives de 1996.

La troisième section traitera des programmes des partis politiques comme défenseurs ou opposants au projet de Rafic Hariri.

La plupart des Libanais n'ont pas perçu les premières élections après la guerre avec enthousiasme, comme cela était le cas pendant la période d'avant-guerre, où les élections parlementaires étaient de nature locale, avec des revendications attachées à une région particulière, un village ou une circonscription.

I- Les premières élections législatives (1992) après les accords de Taëf : l'occasion perdue

La IIe République, au lieu d'appliquer les réformes édictées par les accords de Taëf, a consacré le déséquilibre confessionnel et régional. Pour Georges Corm, elle a transformé le pays en « *une véritable république bananière* »²⁵⁷ placée sous le patronage de la Syrie avec le consentement et l'appui des forces et des partis qui ont participé à la guerre civile, au premier rang desquels Amal, dirigé par Nabih Berri, qui est devenu le président permanent

²⁵⁷ Corm Georges, *Le Liban contemporain...*, op cit., p. 203.

du Parlement après les élections de 1992, ainsi que le PSP, le PNSS et le PP dirigé par Elie Hobeika.

A- Une élection malgré le boycott des chrétiens

1- La faiblesse de la compétition électorale

Après la guerre civile, les marges du dialogue politique libre ont diminué au Liban, par rapport à ce qu'elles étaient avant 1975 ; la raison réside dans le fait que certains problèmes ont été résolus, même théoriquement, au travers des accords de Taëf, comme l'entité finale et l'identité arabe du Liban. Selon Farid Al-Khazen : « L'atmosphère intellectuelle et politique dynamique dans l'époque d'avant-guerre, surtout pendant les années soixante-dix, a disparu dans le discours politique pendant les élections de 1992. »²⁵⁸.

L'absence des questions nationales fondamentales apparaît évidente, y compris en ce qui concerne l'application des accords de Taëf, la participation du Liban aux négociations de paix entre Israël et les Arabes, les problèmes quotidiens et économiques et la pratique gouvernementale. Ces questions pourraient susciter de nombreux débats et de sérieuses critiques.

Les propositions idéologiques à propos de la droite et de la gauche ont disparu, parce qu'elles ont perdu leur importance au Liban et dans d'autres pays, après la fin de la guerre froide. Mais le Liban a été témoin, au cours des élections de 1992, de l'émergence des mouvements de l'islam politique, comme le Hezbollah au sein de la communauté chiite, et la JI et l'APBI chez la communauté sunnite. Notons que ces organisations sont entrées dans le jeu électoral comme toutes les autres forces politiques, de sorte qu'elles ont mis l'idéologie de côté et ont combattu les élections d'une manière pragmatique²⁵⁹.

Le gouvernement libanais a insisté sur la tenue des élections et n'a pas prêté attention à l'opposition et aux appels des dirigeants politiques et religieux qui réclamaient leur report,

²⁵⁸ AL-Khazen Farid, Les élections du Liban après la guerre 1992, 1996, 2000 : Démocratie sans choix (en arabe), Beyrouth : Dar Al-Nahar, 2000, p. 127.

²⁵⁹ *Ibid.*

alors que la majorité de la population n'était pas intéressée par ces élections voire s'y opposait²⁶⁰.

Il y avait donc, d'un côté, l'État qui insistait pour organiser ces élections, et de l'autre, un peuple qui en majorité les refusait ou n'était pas intéressé par cet événement : ce paradoxe fut la caractéristique principale des élections de 1992.

Cette différence d'attitude envers la tenue d'élections entre l'État, d'une part, et la population, d'autre part, a formé l'aspect essentiel des élections de 1992.

En juillet 1996, le journal libanais Al-Nahar a effectué une enquête de terrain ; les questionnaires ont été distribués à différents échantillons de citoyens. Les questions portaient sur le sexe, l'âge, la région et le niveau culturel.

La question la plus importante était : êtes-vous satisfait du Parlement en 1992 ?

Il s'en est dégagé le résultat suivant : 20 % des répondants étaient satisfaits ou très satisfaits, 20 % étaient insatisfaits et 30 % un peu satisfaits.

La majorité des répondants se déclarant insatisfaits étaient des chrétiens (62 %), suivis des musulmans (36 %)²⁶¹.

On note que l'opposition principale a commencé avec l'adoption de la nouvelle loi électorale. De nombreuses controverses ont entouré cette loi. Plusieurs partis et forces politiques ont exprimé leur opposition, surtout les partis chrétiens et le Hezbollah.

Selon Farid Al-Khazen, la question importante après les accords de Taëf « *n'est pas l'attitude des partis et des forces qui ont été opposés aux accords de Taëf et ont boycotté les élections, comme le général Michel Aoun, ou le président du BL Raymond Eddé ou le PNL, mais [...] réside dans les positions des partis et des dirigeants chrétiens comme les Kataëbs et les FL et le patriarche maronite, qui avaient joué des rôles essentiels dans la réalisation des accords de Taëf dans ses différentes étapes et ont payé des prix coûteux politiquement et militairement* »²⁶².

²⁶⁰ *Ibid.*, p. 51.

²⁶¹ Sassine Fares, La chambre des députés 1992-1996 : le processus et la problématique, dans ABI-SAEB Fares et autres..., Les élections libanaises de 1996, *Op. cit.*, pp. 307-322.

²⁶² AL-Khazen Farid, *Les élections du Liban après la guerre*, *op. cit.*, pp. 67-68.

2- L'opposition du patriarche Sfeir

Le 29 mars 1992, le patriarche Sfeir a mené une campagne oppositionnelle et s'est interrogé sur le but de la tenue des élections : « Quel est le but de tenir les élections, comme il y a un demi-million de déplacés et un million d'immigrants, et les armées étrangères déployées sur les territoires du Liban ? »²⁶³

Depuis cette date, l'édifice patriarcal est passé en première ligne de la confrontation avec Damas, dès que les leaders et les partis chrétiens anti-syriens, en particulier Amine Gemayel, Michel Aoun et Raymond Eddé, qui étaient en exil à Paris, et les Kataëbs, le PNL, le BL et les FL, qui étaient restés dans le pays, ont rejoint la campagne du patriarche pour boycotter les élections comme candidats et comme électeurs.

Le ton du patriarche Sfeir s'est fait plus dur le 2 septembre, lorsqu'il a déclaré : « Nous allons soulever la bannière de la résistance passive en face d'un Parlement qui ne possède aucun caractère représentatif, où les députés sont imposés ou élus sans conviction. »²⁶⁴.

Après les accords de Taëf et surtout à la lumière des élections de 1992, les plaintes confessionnelles se sont inversées. En effet, avant les accords de Taëf, c'était les musulmans qui ressentaient un sentiment d'injustice, et la crainte qui envahissait les chrétiens. Puis, après la fin de la guerre, les chrétiens ont commencé à percevoir l'injustice, mais leur peur n'a pas disparu ; ainsi le patriarche Sfeir a-t-il interprété sa position envers les politiques du gouvernement dans la mise en œuvre des accords de Taëf et la méthode de préparation des élections²⁶⁵.

Selon Nicolas Nassif : « *Le patriarche Sfeir a poursuivi une tendance souverainiste durant tout son mandat à la tête du patriarcat maronite, en rejetant l'intervention de la Syrie dans les affaires libanaises, et l'occupation syrienne des territoires libanais.* »²⁶⁶.

²⁶³ Al-Nahar, 30 mars 1992, cité par Nassif Nicolas, *Le violet. Le patriarcat maronite : rôle incontournable ou choix difficile ?*, dans : Catusse Myriam, Karam Karam, Lamloum Olfa, *Les métamorphoses des figures du leadership au Liban*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 2011, pp. 203-262.

²⁶⁴ Al-Nahar, 3 septembre 1992. Cité par Nassif Nicolas, *Le violet. Le patriarcat maronite, op. cit.*

²⁶⁵ AL- Khazen Farid et Salem Paul, dir, *Les premières élections au Liban après la guerre : les nombres et les faits et les signes* (en arabe), Beyrouth : Le Centre libanais des recherches et Dar Al-Nahar, 1993, pp. 69-70.

²⁶⁶ Entretien personnel avec l'écrivain politique Nicolas Nassif, 12 février 2015.

Ce qui a précédé concerne les positions des forces et des partis chrétiens, tandis qu'au niveau des circonscriptions à majorité musulmane, la bataille électorale la plus importante en 1992 a eu lieu dans la capitale, Beyrouth ; la victoire a souri à la majorité des candidats de la liste du « changement et du sauvetage » formée par l'ancien Premier ministre Salim Al-Hoss.

En revanche, la plupart des candidats de « la liste de Beyrouth », soutenue indirectement par Rafic Hariri mais composée par le président du Conseil du gouvernement qui a dirigé les élections, ont perdu, sauf le Premier ministre Rachid Al-Solh, Béchara Merhej et les candidats arméniens.

3- L'ascension électorale des partis islamiques et l'opposition au projet de reconstruction de Rafic Hariri

Ce qui est nouveau dans ces élections, c'est que les partis religieux islamiques ont réussi à introduire leurs candidats représentant la capitale Beyrouth au Parlement : Adnan Traboulsi de l'APBI, Zuhair al-Obeidi de la JI et Mohammed Berjawi du Hezbollah²⁶⁷.

Le jeu politique et les propositions politiques au Liban, entre les élections de 1992 et de 1996, étaient centrés autour du projet de reconstruction adopté par le gouvernement de Rafic Hariri. L'opposition fondamentale à ce projet était conduite par « le bloc du changement et du sauvetage » qui se composait de 10 députés ; dirigé par Salim Al-Hoss, il a été formé au Parlement le 7 septembre 1992. Il a élaboré un programme de travail basé sur son programme électoral ; il a posé des dizaines de questions au gouvernement, à partir de sa conception de l'opposition positive face à la politique de reconstruction du gouvernement de Rafic Hariri²⁶⁸.

Parmi les membres du « bloc du changement et du sauvetage », le député Najah Wakim, le président du MP, a porté la bannière de l'opposition la plus radicale à la politique économique de Rafic Hariri. Najah Wakim est sorti du bloc parlementaire en disant que

²⁶⁷ AL- Khazen Farid et Salem Paul, dir, *Les premières élections au Liban après la guerre*, op,cit., pp. 277-320.

²⁶⁸ Soulayman Issam, *Les élections de Beyrouth : l'inégalité*, dans *Abi-Saeb Fares et autres...*, *Les élections libanaises de 1996 et la crise de la démocratie au Liban*, Beyrouth : Le Centre libanais des recherches, 1998, pp. 163-197.

l'opposition devait se dresser contre le projet du Premier ministre et non pas seulement contre la performance du gouvernement.

Le député Najah Wakim a intensifié son opposition au gouvernement de Rafic Hariri parce que, selon lui, son projet reliait le Liban au projet américain du nouveau Moyen-Orient, où Israël serait l'acteur principal. Wakim a critiqué la situation de corruption dans les institutions publiques et a fini par démissionner du Parlement, en signe de protestation contre la façon dont les sessions parlementaires étaient dirigées ; mais, suivant les conseils d'un grand nombre de députés, il a retiré sa démission.

Les représentants du Hezbollah et de la JI ont rejoint l'opposition au gouvernement de Rafic Hariri.

II- Les programmes des partis politiques pour les élections législatives de 1996

Selon Le Bart : « *Le discours politique ne s'abandonne pas à une réception aléatoire, il invite ses destinataires à adopter une posture identitaire précise, par référence à une famille idéologique ou, lorsqu'il émane de décideurs élus, par référence au territoire géré (commune, département, région, État).* »²⁶⁹. D'abord, nous étudions les discours et les attitudes des chefs des partis et des membres politiques principaux avant et durant les élections législatives, pendant lesquelles ils ont justifié leur boycottage ou leur participation.

Les élections de 1996 ont eu des répercussions négatives sur la situation des partis au Liban et sur l'efficacité de leur représentation au sein du Parlement, comme une expression de la structure de la société libanaise. Les partis politiques au Liban sont sortis de la guerre civile sans aucune autocritique. Les élections de 1996 ont contribué à marginaliser les partis au sein du Parlement. Ces élections ont conduit aussi à l'exclusion de plusieurs partis du Parlement, minant l'équilibre libanais et affaiblissant la confiance des citoyens, des participants et des représentants des différents niveaux dans les affaires publiques.

²⁶⁹ Le Bart Christian, *Le discours politique, op. cit.*, p. 88.

A- Les partis chrétiens en 1996 : la justification du boycottage, de la participation ou de l'exclusion

Lors des élections de 1996, plusieurs partis libanais à base chrétienne ont décidé d'y participer. Toutefois, le résultat ne fut pas à leur avantage. En même temps, les autres partis qui ont boycotté les élections ont été marginalisés par les partis au pouvoir. Le boycott n'était pas synonyme d'indifférence aux événements, mais une position conçue pour délégitimer le pouvoir. Les oppositions votantes et non votantes sont apparues sous plusieurs formes.

1- Les positions des partis boycottés

Les FL (qui à cette époque avaient été dissoutes officiellement) ont justifié leur boycott des élections parlementaires à travers l'affirmation de leur identité chrétienne et libanaise ; dans un communiqué, les FL ont avancé les causes suivantes :

- Les FL ne participeront pas aux élections législatives qui ont eu lieu et auront lieu plus tard au Liban, et n'ont aucune relation avec les candidats qui vont poser leurs candidatures dans toutes les régions. Et, à cette occasion, on loue les positions courageuses et sages prises par le siège patriarcal²⁷⁰.
- Les FL mettent tout en œuvre aujourd'hui pour prouver l'innocence de leur chef Samir Geagea, qui a été accusé injustement ; et donc, elles déploient tous leurs moyens et capacités afin de le libérer.
- Les FL confirment qu'elles existent toujours et renforcent leur présence dans tous les lieux, les régions ; elles appellent leurs cadres, membres, amis et alliés à se tenir unis face à la bataille féroce de la part du pouvoir²⁷¹.

Un autre parti chrétien, le PNL, a décrit le processus de vote comme un « piège électoral », la loi électorale comme une « loi déformée » et le processus de l'élection comme un « projet de dominance comme le fondement de l'Émirat ».

²⁷⁰ Antoine Messara, « Les positions des partis politiques dans l'élection : Plus de reculement et des résultats qui déstabilisent l'équilibre », dans *Les élections libanaises de 1996 et la crise de la démocratie au Liban*, Livre collectif, Beyrouth : Le Centre libanais des recherches, 1998, pp. 360-361.

²⁷¹ *Ibid.*

Le PNL a mis l'accent aussi sur les points les plus importants selon son idéologie patriotique, qui voit dans l'entité du Liban une chose sacrée.

« L'existence des groupes des électeurs homogènes qui peuvent être déplacés par des résolutions supérieures comme le bloc des électeurs arméniens, et les milliers de naturalisés, qui ont remis leur ordre à ceux qui sont au pouvoir, cela n'est que l'indice du premier plan qui facilite la réalisation d'un tel projet. Il n'est pas facile de conclure que la perturbation de la volonté des représentants a été préméditée pour consacrer la situation anormale en l'absence de décision libre, et afin de renforcer la dominance des personnes au pouvoir qui a la bénédiction et le soutien de l'étranger. »²⁷².

Le parti libéral a décrit les élections, dans une autre déclaration, comme un « *coup d'État sur la formule et l'entité* », soulignant que « *seul un boycott des élections qui forme un coup d'État sur la formule et l'entité peut impressionner les décideurs que les Libanais rejettent le statu quo imposé sur eux et leur patrie* »²⁷³.

Le Congrès national libanais, qui représente le courant aouniste, a publié une déclaration dans laquelle il a critiqué la coalition entre Amal et le Hezbollah dans la circonscription du Sud du Liban.

« La coalition imposée au sud, a abattu la grande ruse que certains ont essayé de commercialiser, de promouvoir pendant le tournage de la "campagne électorale" comme un conflit entre la ligne de la modération et la ligne du fondamentalisme... Ici, les mêmes personnalités elles-mêmes qui ont été classées comme modérées et contre l'extrémisme, se sont alliées avec les extrémistes fondamentalistes. La bataille électorale est donc imaginaire et a eu lieu à la fois dans le nord, Baabda et Beyrouth. »²⁷⁴

L'opposition au Liban se divise en deux niveaux : interne et externe. L'opposition interne a boycotté les élections et l'autre y a participé. À l'époque, les partis de l'opposition ont vécu un débat politique au sujet de l'utilité de la participation aux élections, ce qui a conduit aux différences entre ces partis mêmes.

²⁷² Messara Antoine, « Les positions des partis politiques dans l'élection », *op. cit.*, p. 362.

²⁷³ *Ibid.*, p. 362.

²⁷⁴ *Ibid.*, pp. 364-365.

Lors des rassemblements du 16 août 1996, Baabda a retrouvé l'atmosphère des festivals du général Michel Aoun dans le palais présidentiel, quand plus de trois mille personnes se sont réunies dans la cour du centre de « l'ordre international » près de l'église de Saint-Roukoz, pour soutenir le boycottage des élections ; les principales personnalités ont élevé leur discours politique. Parmi les participants, il y avait un représentant du président Amine Gemayel, du général Michel Aoun, Dory Chamoun, président du PNL, le représentant de l'opposition phalangiste, Gébrane Tuéni, les membres du Comité de la réunion « tripartite », ainsi que des délégations populaires de la ville de Baabda et de son district, qui était la plus grande délégation de l'événement, tenant une banderole portant l'inscription « la dignité de la patrie, le Liban, plus coûteux que l'asphalte », ou « le boycottage est un témoignage pour le droit et la liberté »²⁷⁵.

Le rassemblement du 13 août 1996 à Jbeil (Byblos) a été une occasion pour afficher la position du boycott de l'opposition. Mais le « Rassemblement pour la République », dirigé par Albert Moukheiber, a appelé à « une participation intensive et organisée dans les élections dans toutes les régions du Liban afin d'assister à la présence active de la volonté du peuple au sein du Conseil et pour renforcer l'État de droit et des institutions qui protègent les libertés et les droits de l'homme »²⁷⁶.

2- Les causes des craintes des partis chrétiens

Selon Farid Al-Khazen : « *Les objections des partis chrétiens et leurs craintes n'étaient pas sans justification. Elle est apparue pour quatre raisons. La première raison est que les chrétiens ont été obligés de quitter leurs maisons et leurs biens après la guerre de la montagne en 1983, et le gouvernement n'a pas travaillé pour les ramener dans leurs villages ou pour la compensation de leurs pertes, tel qu'il est stipulé dans les accords de Taëf.* »²⁷⁷

La deuxième raison qui a conduit à la peur des chrétiens et à leur boycott des élections réside dans l'application sélective de la dissolution et du désarmement des milices après

²⁷⁵ *Ibid.*, p. 366.

²⁷⁶ *Ibid.*, p. 367.

²⁷⁷ AL-Khazen Farid, *Les élections du Liban après la guerre...*, op cit., pp. 70-71.

l'accord de Taëf ; ils ne comprennent pas tous les groupes armés au Liban, mais les milices chrétiennes ont été plus ciblées par cette application²⁷⁸.

La troisième raison est que la formation des gouvernements après les accords de Taëf, incluant souvent une représentation chrétienne déséquilibrée, n'a pas aidé à renforcer la réconciliation nationale mais a contribué au développement de l'atmosphère négative et au manque de confiance envers les arguments de gouvernance.

La quatrième raison liée aux objections des chrétiens est que le gouvernement a adopté une nouvelle loi électorale et a déterminé le calendrier de ces élections, fixées au 23 août 1992. Or, les partis chrétiens y ont vu une violation de l'accord de Taëf, en particulier en ce qui concerne le nombre de députés et le découpage des circonscriptions électorales²⁷⁹.

B- Les priorités électorales des partis gauchistes lors des élections parlementaires

Les programmes électoraux n'avaient aucun rôle dans la bataille électorale ou dans la détermination des choix des électeurs ou des candidats. En dépit de l'existence de partis qui ont mené leur bataille électorale sur la base de programmes, les candidats de ces partis n'ont pas gagné les élections. En revanche, les partis et forces politiques qui ont mené leur bataille sans programme les ont gagnées.

L'opinion publique se forme loin des visions intellectuelles ou politiques et de la réforme, et la plupart des citoyens déterminent leurs choix électoraux sur la base de plusieurs considérations autres que le programme de réforme ou de changement. Et souvent, par la réalisation de l'intérêt personnel, cela s'est manifesté à travers le rôle joué par l'argent et les services personnels dans la formation des choix de certains électeurs, ou en lien avec des loyautés traditionnelles vides de tout contenu politique ou intellectuel, ou encore sous les influences de médias modernes qui sont capables de polir l'image de la personne dans la société.

On peut prendre comme exemple les élections dans trois districts du Mont-Liban : Aley, Chouf et Baabda, trois zones sous l'influence de Walid Joumlatt, où il y a une

²⁷⁸ *Ibid.*

²⁷⁹ *Ibid.*

communauté druze majoritaire, ainsi que d'autres confessions. Les élections sur la base du programme ont été limitées à un petit nombre de ces partis. Il est frappant de constater que les deux partis qui ont mené leur bataille sur la base de programmes électoraux clairs, ou du moins ayant une vision plus complète que celle des autres, sont le PSNS Conseil suprême et le PCL ; toutefois, aucun des deux n'a gagné les élections.

Le discours du PSNS s'est différencié aussi entre le niveau national et le niveau local, à l'occasion de la nomination de dix de ses fonctionnaires pour les élections législatives dans toutes les circonscriptions, avec une déclaration dans son programme électoral.

Le programme politique des candidats du PSNS au Mont-Liban a touché plusieurs questions et des positions appelant « *à renforcer l'unité nationale et la paix sociale fortifiée - une augmentation de la production associée à la justice sociale pour les producteurs et à l'abolition du confessionnalisme et la mise en place de l'unité nationale sur des bases solides, ajoutant que la seule entrée de cette réforme est d'établir une loi électorale non confessionnelle et l'adoption du principe de représentation proportionnelle, et de rendre tout le Liban comme une circonscription électorale* ». De plus : « *Le PSNS s'engage dans les élections afin de réaliser le changement démocratique et l'alliance avec les forces de changement et de réforme pour parvenir à une réforme globale de l'État et la société, soulignant la relation naturelle et distinctive avec la Syrie, et il a appelé à développer et à promouvoir les relations arabes.* »²⁸⁰

Sur le plan socio-économique, le programme a confirmé plusieurs objectifs, tels que « *le développement de l'Université libanaise, la promotion de l'éducation officielle, passer de l'économie de la spéculation à l'économie de la production, la promotion des régions rurales du Liban et le renforcement de la production agricole et affronter les ambitions d'Israël dans les eaux libanaises* »²⁸¹, appelant aussi « *au développement des sources de la production, la véritable transition de l'État capitaliste à l'État-providence et à réformer le système fiscal* », en notant « la nécessité de résister à la normalisation avec Israël et

²⁸⁰ Abi-Saeb Fares, « Les élections du Mont-Liban sud : démocratie fautive dans un État envahissant », dans *Les élections libanaises de 1996 et la crise de la démocratie au Liban*, op. cit., p. 60.

²⁸¹ *Ibid.*

d'assurer le rôle économique du Liban dans la région par la création d'une zone commerciale arabe de libre-échange pour le marché arabe commun »²⁸².

1- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 1996 du PSNS

La première priorité pour ce parti concerne la réforme économique et fiscale et le développement équilibré (20 %), même si le PNSS était allié avec le CF. Mais cet intérêt envers la réforme économique est à mettre ici en lien avec le développement équilibré, comme un signe de controverse sur la conception de la réforme entre ces deux courants politiques, le premier (CF) néolibéral et l'autre socialiste (PSNS), rejetant la concentration des reconstructions au centre de Beyrouth en négligeant les périphéries.

Le thème de la résistance à l'occupation israélienne tient aussi une place privilégiée (18 %), ce qui dénote une grande différence avec le programme du CF (3 %).

La politique sociale arrive au troisième rang des priorités (12 %) ; l'ampleur prise par cette question reflète l'engagement gauchiste de ce parti.

La quatrième priorité relevée dans le programme du PSNS concerne les relations privilégiées avec la Syrie (11 %), ce qui peut se justifier par l'appartenance de ce parti à l'idéologie nationaliste syrienne.

La cinquième priorité retrouvée dans le programme du PSNS est associée à la réforme éducative et à l'enseignement primaire obligatoire gratuit (10 %). Cette priorité constitue une autre différence avec le CF. En effet, le PSNS accorde une grande importance au secteur de l'éducation publique et rejette toute tentative de privatisation, et aussi confirme son engagement pour les droits des couches sociales pauvres.

Le PSNS porte également un intérêt à l'unité nationale (7 %), soulignant l'importance de la participation des partis chrétiens aux élections.

La réforme de la politique agricole obtient un score non négligeable (5 %). L'importance conférée à ce secteur peut être vue comme une réaction à la négligence du gouvernement

²⁸² Abi-Saeb Fares, « Les élections du Mont-Liban sud : démocratie fautive dans un État envahissant », op. cit., p.61.

de Rafic Hariri pour l'agriculture. D'ailleurs, on note que les gouvernements successifs ont consacré une faible proportion de leurs budgets généraux à ce domaine.

Ce même taux de 5 % est octroyé à la circonscription unique proportionnelle ; cela est dû à l'orientation laïque nationale du parti, qui rejette les élections sur la base confessionnelle, une tendance suivie par le PSNS depuis sa création en 1932. Précisons que le PNSS possède toujours des partisans dans toutes les communautés.

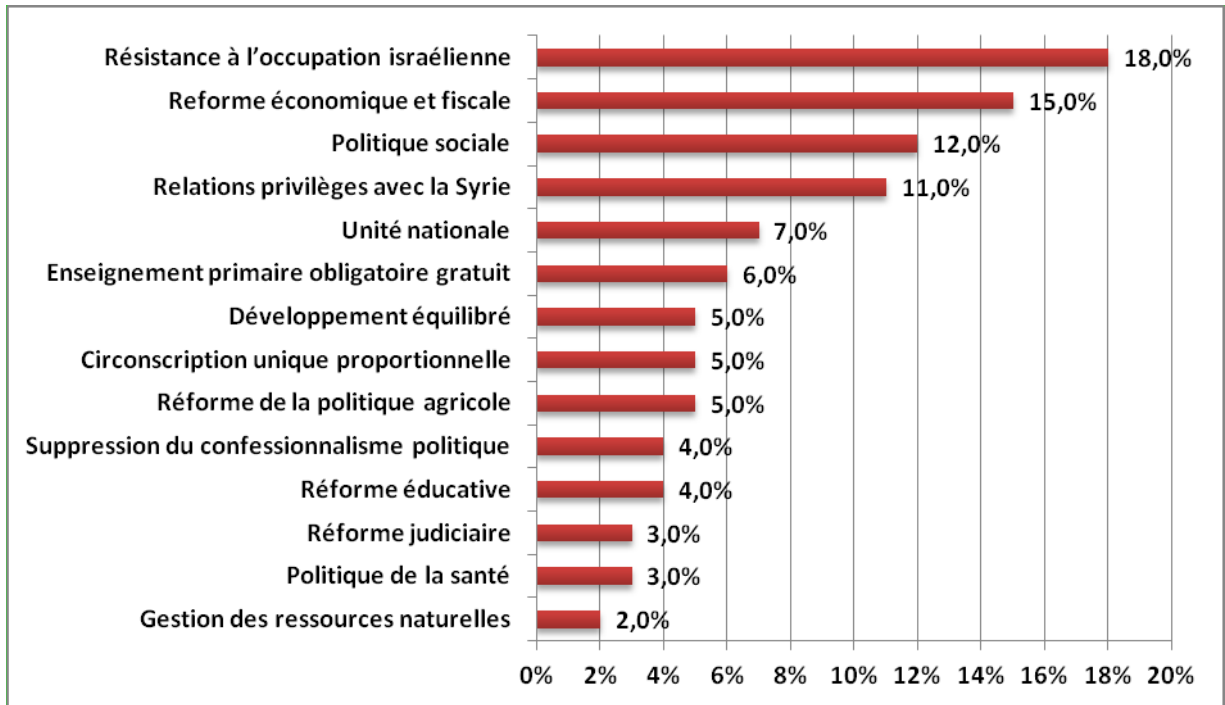
La problématique de la suppression du confessionnalisme politique apparaît à la dixième place (4 %), une priorité absente dans le programme du CF dont le fondateur a occupé le poste de Premier ministre qui est, selon les accords de Taëf, octroyé à la communauté sunnite.

Quant à la réforme judiciaire, elle fait un score de 3 % ; de même pour la politique de la santé (3 %).

La gestion des ressources naturelles arrive en dernier (2 %), et non pas le marché du travail et de l'emploi, comme cela est le cas chez le CF (1 %), comme nous l'avons vu ci-dessus.

De ce qui précède, on peut conclure à l'influence de l'idéologie nationaliste sur les priorités du PSNS, et au fait que la coalition entre le PSNS et le CF s'est focalisée sur la stabilité du système de Taëf et non pas sur l'accord concernant le concept de la réforme de l'État et de sa reconstruction, lequel, selon le PSNS, doit être équilibré et non confessionnel.

Graphique 8. Les priorités électorales dans le programme du PSNS en % (élections 1996)



Quant au PCL, il a participé aux élections sur la base d'un programme électoral axé sur deux niveaux : arabe et local. Le niveau local est fondé sur trois éléments identifiés par le programme. Le premier est « *la résistance à l'occupation israélienne* », le deuxième concernant « *la construction d'un État de droit et des institutions, l'État de la démocratie et la justice sociale* », quant au troisième élément, il s'agit de « *l'affrontement de la construction déformée de l'État qui élimine les institutions et les réduit dans les personnalités de la troïka, l'affrontement de la suppression des libertés et l'opposition aux priorités poursuivies par la politique de reconstruction du Premier ministre* »²⁸³.

Le programme a appelé à réaliser le développement social programmé et le développement de la norme de la vie en parallèle avec le développement économique, et à améliorer l'éducation et la santé pour tous les Libanais. Il vise aussi à atteindre la démocratie politique, budgétaire et monétaire sur la base de l'approbation de la Charte de la situation socio-économique, et à répartir les charges du développement et de la reconstruction d'une manière équilibrée entre les différentes catégories, en fonction de leurs capacités respectives.

²⁸³ Voir l'annonce du programme électoral du Parti communiste, Al-Safir et Al-Nahar, 9/7/1996.

Dans une déclaration du secrétaire général du parti, Farouk Dahrouj, on peut lire : « *Les élections de cette année diffèrent des élections de 1992 de plusieurs façons, la plus importante est la participation chrétienne, et alors qu'aucune force ne pouvait imposer sa volonté ou son avis sur sa base, même le Hezbollah ne peut pas obliger ses électeurs à voter absolument pour une seule liste, pour cela la pénétration des listes est possible et a été passée lors des dernières élections.* »²⁸⁴

2- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 1996 du PCL

En 1996, la première priorité du PCL concerne la résistance à l'occupation israélienne (19 %), un pourcentage quasi similaire à celui du PSNP (18 %).

La deuxième priorité relevée dans le programme est liée à l'établissement de l'État de droit (15 %).

La réforme judiciaire apparaît en troisième position (12 %). Nous remarquons que le PCL accorde plus d'attention à cet aspect que les autres partis (le score du CF est de 2 %, celui du PSNS de 3 %).

La quatrième priorité politique est associée aux questions de la laïcisation totale de l'État et de la suppression du confessionnalisme politique (8 %), un thème fortement ancré dans l'idéologie de ce parti. En effet, il n'opère aucune séparation entre la suppression du confessionnalisme politique et la laïcisation de l'État, comme cela est le cas dans la plupart des partis libanais.

La coopération privilégiée entre le secteur public et privé est identifiée comme la cinquième priorité pour le PCL (7 %). Le même pourcentage d'intérêt est donné au thème du développement équilibré (7 %), un taux un peu plus élevé que chez le PSNS (5 %).

La participation des jeunes est considérée comme la septième priorité (5 %), un score un peu plus faible que celui du CF pour ce thème (7 %). On souligne que l'inclusion de cette priorité dans le programme du parti a coïncidé avec l'émergence des revendications des jeunes pour la participation aux décisions du parti.

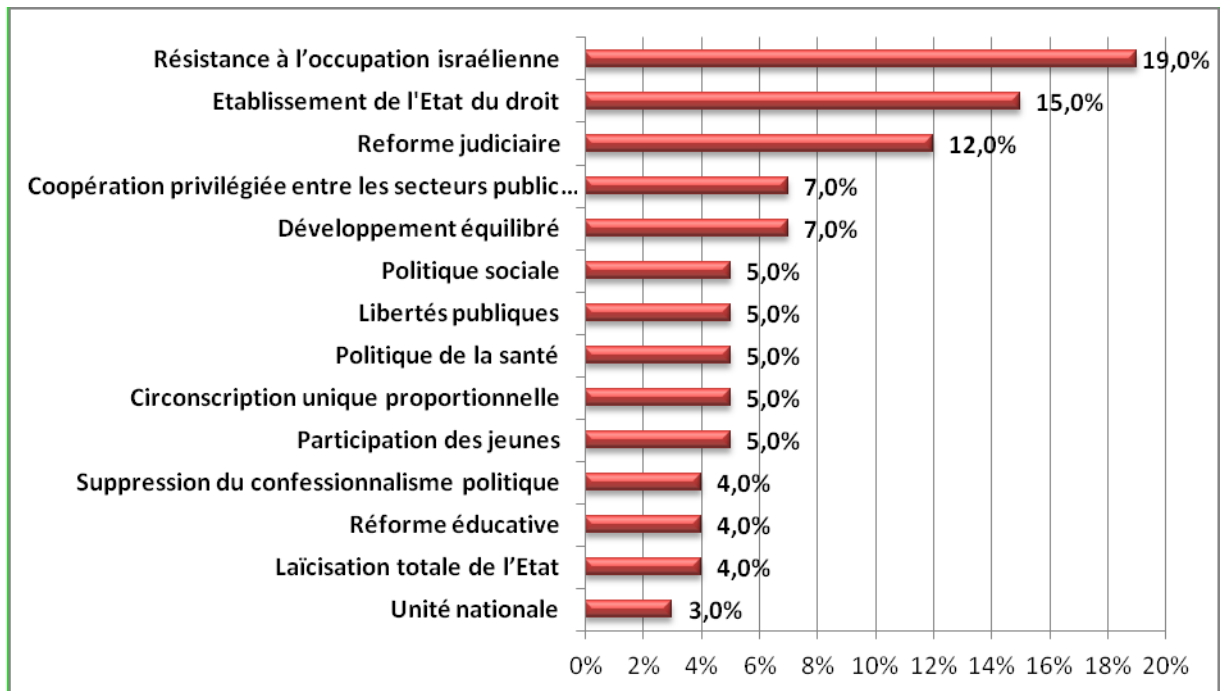
²⁸⁴ L'annonce du programme électoral du Parti communiste, op.cit.

Une attention relativement grande est prêtée aux libertés publiques (5 %). Ce chiffre exprime l'opposition du PCL envers les mesures restrictives des libertés publiques, notamment la liberté de la presse et des médias, qui ont été prises par les autorités libanaises sur ordre des renseignements syriens.

Quant à la politique sociale et la politique de la santé (10 %), leur importance est légèrement moins forte qu'au PSNS (15 %), mais bien plus qu'au sein du CF (2 %). Le PCL accorde un assez grand intérêt (5 %, un taux similaire à celui du PSNS) à la circonscription unique proportionnelle, considérée par ce parti comme une condition pour atteindre la laïcisation totale de l'État et la suppression du confessionnalisme politique. La réforme éducative vient en dixième position (4 %), l'unité nationale occupant la dernière place (3 %) ; cela signifie que pour le PCL, ce sujet est moins important que chez les autres partis (PSNS : 7 % ; CF : 4 %).

Enfin, on peut dire de manière générale que le programme du PCL représente le modèle gauchiste, à travers le grand intérêt octroyé aux questions de la résistance, des secteurs publics, des politiques sociales et de la laïcisation de l'État. Soulignons aussi la forte similitude avec les préoccupations du PSNS et du PSP, surtout en ce qui concerne les affaires sociales, la réforme économique et le développement équilibré.

Graphique 9. Les priorités électorales dans le programme du PCL en % (élections 1996)



Le PSP ne s'est pas engagé dans la campagne électorale sur la base d'un programme politique, à l'exception de la publication distribuée par le parti avant l'élection, qui appelle les électeurs à choisir ceux qui incarnent la politique par le développement, l'éducation et l'environnement, et ceux qui ont élevé la politique au niveau national. Cependant, les attitudes et les déclarations de Walid Joumblatt pendant l'étape préparatoire des élections ont reflété les tendances et les options politiques du PSP à cette période.

Les déclarations de Joumblatt, dans la période qui a précédé les élections, étaient centrées sur certaines questions politiques telles que la défense de la loi électorale qui dépend de l'arrondissement comme circonscription au Mont-Liban, qui assure les intérêts du PSP principalement dans les rangs de la communauté druze, dont la présence est limitée à trois districts du Mont-Liban, en plus de la Bekaa Ouest et de Rachaya.

3- Analyse des priorités politiques du programme électorale de 1996 du PSP

L'analyse du programme électorale du PSP nous montre que la première priorité politique de ce parti est associée à l'environnement (21 %). Si nous ajoutons l'importance accordée à

la résolution du problème de l'énergie et à la protection du patrimoine, ce pourcentage passe à 30 %. Il s'agit d'un score extrêmement élevé pour ce thème.

Cette très grande préoccupation pour l'environnement peut être justifiée d'abord par la mauvaise situation de l'environnement, comme nous l'avons déjà indiqué dans la première partie de cette thèse. Ensuite, elle s'explique par l'inconsistance du parti et le chaos qui régnait dans les annonces électorales, surtout dans la capitale, Beyrouth, au cours de ces élections.

En deuxième priorité, nous retrouvons chez le PSP la réforme économique et fiscale, la répartition équitable des richesses et le développement équilibré (21 %). Ce taux est quasi similaire à celui du PSNS (20 %), mais relativement plus élevé que ce que nous relevions chez le PCL (14 %).

On note que la grande différence se situe dans la perception de la réforme économique entre ce parti et le CF, qui était son allié à cette époque. Alors que la plupart des priorités (67 %) du CF vont au secteur privé et à la reconstruction de la ville de Beyrouth. Le PSP a aussi mentionné la répartition équitable de la richesse et le développement équilibré (7 %).

Les thèmes de la politique sociale et de la lutte contre la pauvreté sont identifiés comme la troisième priorité pour le PSP (19 %).

Une grande importance est également accordée à la circonscription individuelle (15 %), et non pas à la circonscription unique proportionnelle, comme cela était le cas dans les deux programmes du PSNS et du PCL (chacun lui ayant accordé 5 %).

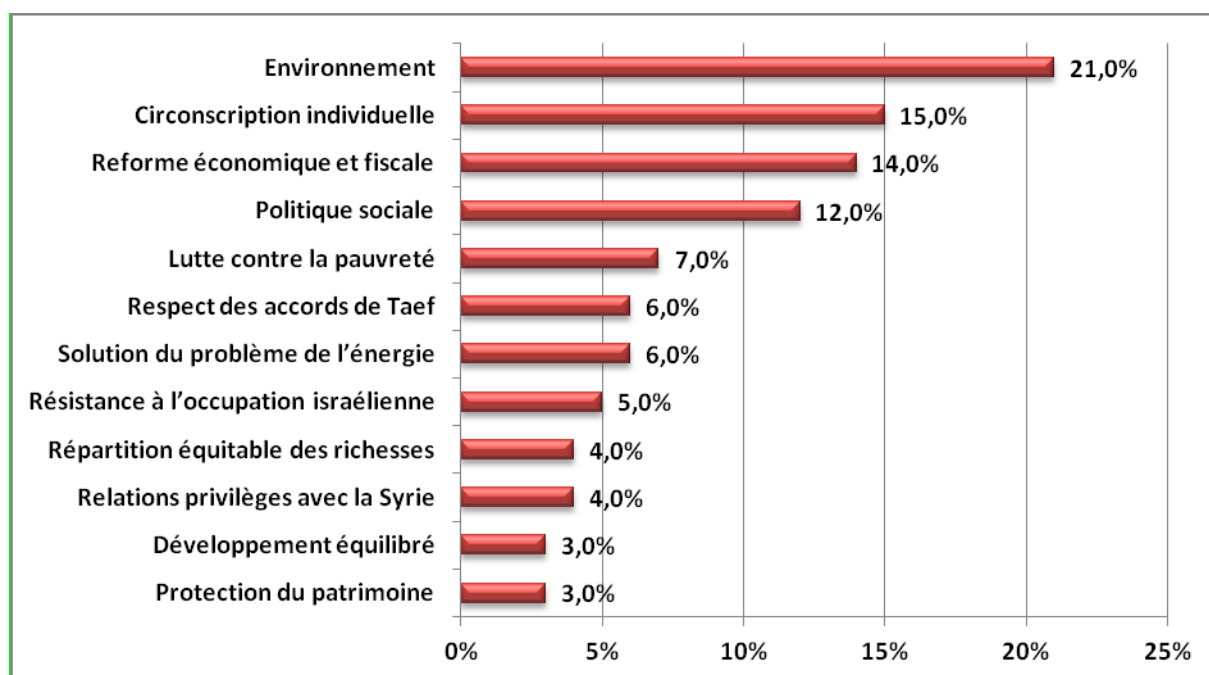
Ceci se justifie par la peur du président du PSP, Walid Joumblatt, et par la dispersion des voix druzes au milieu de la majorité chrétienne au Mont-Liban.

En sixième priorité du PSP, nous retrouvons le respect des accords de Taëf (6 %).

À la résistance, le PSP octroie 5 %, un score plus faible que les deux partis de gauche, le PSNS (18 %) et le PCL (19 %).

La septième priorité politique est liée au thème des relations privilégiées avec la Syrie (5 %), le parti ayant conclu une alliance avec ce pays pendant cette période.

Graphique 10. Les priorités électorales dans le programme du PSP en % (élections 1996)



Le discours de Joumblatt à ce moment-là représente un modèle qui exprime la crise de la formation de l'opinion publique au Liban. Walid Joumblatt a facilement recouru à l'utilisation de grands slogans pour attirer les électeurs.

Par exemple, il ne voit pas de contradiction dans le fait de parler de la tendance de la libération nationale arabe, d'un côté, et de la sainte alliance stratégique avec le Premier ministre Rafic Hariri, de l'autre. Dans son opposition à l'attitude du Conseil constitutionnel en ce qui concerne la loi électorale, il a considéré la position juridique du Conseil comme un complot contre l'arabité du Mont-Liban arabe, patriotique et résistant, et entre la tendance isolationniste du courant du 17 mai soutenu par les États-Unis.

Notant que l'appel ne s'est pas arrêté à ses frontières, il deviendra un défi juridique à la présence syrienne stratégique pour protéger les Arabes, les musulmans, les patriotes et la démocratie, et il n'hésitera pas à établir un lien entre la décision du Conseil constitutionnel, par exemple, et l'atmosphère de la guerre.

Sans aucun doute, Walid Joumblatt a une forte capacité de mobilisation de l'opinion publique qui le soutient, surtout parmi la communauté druze où le leader représente toujours le point central de rencontre, en l'absence de discours politique rationnel et d'un

programme qui mobilise les masses dans une direction militante spécifique, ce qui rend la loyauté au chef vide de tout contenu politique et le public obéissant. Cela permet au commandant de recevoir le soutien du public pour ses positions, même si ses idées changent complètement d'un jour à un autre.²⁸⁵

Le discours du PSP varie selon l'espace et le temps ; à Beyrouth, le parti a mis l'accent sur l'importance de l'environnement en demandant aux candidats de ne pas afficher leurs photos sur les murs : « *Au milieu des élections et le mouvement des candidats qui représentent la démocratie dans son meilleur sens, tout le monde désire un Liban vert et travaille durement pour faire de sa région la plus splendide parmi les autres zones. Il est nécessaire que les candidats s'abstiennent d'afficher leurs images et les slogans sur les murs, cela va contribuer à la prévention de la pollution.* »²⁸⁶

Cela manifeste la dualité du discours de ce parti qui, pendant quatre ans, s'est rallié au Premier ministre Rafic Hariri et à sa politique de reconstruction de la capitale. Nous citons à titre d'exemple l'une des plus importantes déclarations : « *Beyrouth est la ville de civilisation mais a été transformée en une forêt de bâtiments laids et des rives polluées par l'argent qui a été la voie du succès dans les élections et la raison pour inactiver la pensée lorsque la vie financière a envahi le Liban en général et Beyrouth en particulier. Le PSP soutient les candidatures des pauvres.* »²⁸⁷

Talal Arslan n'a pas accordé d'importance au programme dans la bataille électorale, car il compte sur la base populaire traditionnelle qui, pour rester fidèle au leader, n'exige de lui, préalablement, aucune tendance politique. Pour cela, l'orientation électorale de Talal Arslan se limite à certaines positions prononcées lors de l'annonce de sa liste. Ses attitudes sont l'expression de son conflit avec Walid Joumblatt et de son opposition à l'autorité du Premier ministre Rafic Hariri, en refusant l'autoritarisme, la domination, la confiscation de la décision, la coalition sous les bannières de Hariri et la mobilisation des employés de l'État pour travailler dans les campagnes électorales de certains candidats ; on note qu'il est pour la représentation de la volonté nationale et les aspirations des Libanais à la stabilité et la prospérité.

²⁸⁵ Bureau exécutif de la Commission électorale, guide de 1996. (Parti socialiste progressiste, 1996), p. 8.

²⁸⁶ *Ibid.*, p. 370.

²⁸⁷ Le parti socialiste soutient les candidats des pauvres, Al-Nahar 1/8/1996.

C- Programmes politiques très différents

Les participants lors des élections n'ont pas manifesté leurs identités relatives aux partis auxquels ils appartiennent, d'une part dans leur discours électoral, à cause du sentiment d'antipathie des gens envers les partis, et d'autre part afin d'attirer les électeurs de toutes les affiliations et confessions, à l'exception du PCL et du Hezbollah qui ont parlé clairement de leurs appartenances idéologiques.

L'entrée des partis dans des alliances avec d'autres forces politiques ne signifie pas bien sûr qu'ils renoncent à leurs propres appartenances. La guerre au Liban et la situation politique générale ont aggravé le confessionnalisme des partis libanais. De plus, le fait d'élargir la circonscription à la taille de la province, à l'époque où les partis n'avaient pas fondé des relations d'alliance ou de coopération entre eux, a affaibli leur capacité à attirer les électeurs de toutes les communautés dans un cadre géographique assez large.

Donc, on peut décrire la situation électorale des partis pendant les élections de 1996 simplement comme étant une participation des partisans à la candidature, et le vote comme étant une participation des partis qui défendent leurs programmes.

1- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 1996 du CF

Les premières priorités politiques du CF sont associées aux questions de la reconstruction et de la réforme économique (la reconstruction basée sur une approche libérale, la réforme économique et fiscale, la liberté du secteur privé) (67 %). (Voir graphique 7, page suivante).

Cette importance extrêmement élevée accordée à la reconstruction et à la réforme économique représente une réponse au besoin de reconstruction du pays après la guerre.

Rafic Hariri a été délégué par l'Arabie saoudite et la Syrie pour la reconstruction du Liban qui a été détruit par la guerre.

Et, comme une expression de l'arrière-fond intellectuel et pratique de Rafic Hariri qui a combattu les élections, stimulé par sa présence au poste de Premier ministre, venu du monde des hommes d'affaires et des milliardaires (entrepreneur immobilier), avec une

pensée néolibérale, il a toujours donné la priorité à la privatisation au détriment du secteur public, et à la reconstruction des infrastructures de la capitale Beyrouth au détriment des autres zones du pays.

La participation des jeunes obtient 7 %. Ce taux élevé d'intérêt pour les jeunes, par rapport à des secteurs importants comme la réforme éducative (3 %), la réforme judiciaire (2 %) et les politiques sociales (2 %), exprime un désir de voir les jeunes jouer un rôle dans le CF (rappelons les 30000 bourses d'études octroyées par les établissements Hariri).

En troisième priorité, nous retrouvons chez le CF l'unité nationale (4 %). Il s'agit d'un appel à la participation lancé aux forces chrétiennes, dirigées par le patriarcat maronite, qui appelait au boycott des élections.

Le score relativement haut accordé aux relations privilégiées avec la Syrie (4 %) peut être justifié par le fait que cette dernière était le parrain régional pour la mise en œuvre des accords de Taëf ; son armée et ses services de renseignement avaient une forte présence sur le territoire libanais, et une grande influence sur la décision politique des élites libanaises.

La réforme administrative est identifiée comme la quatrième priorité pour le CF (4 %).

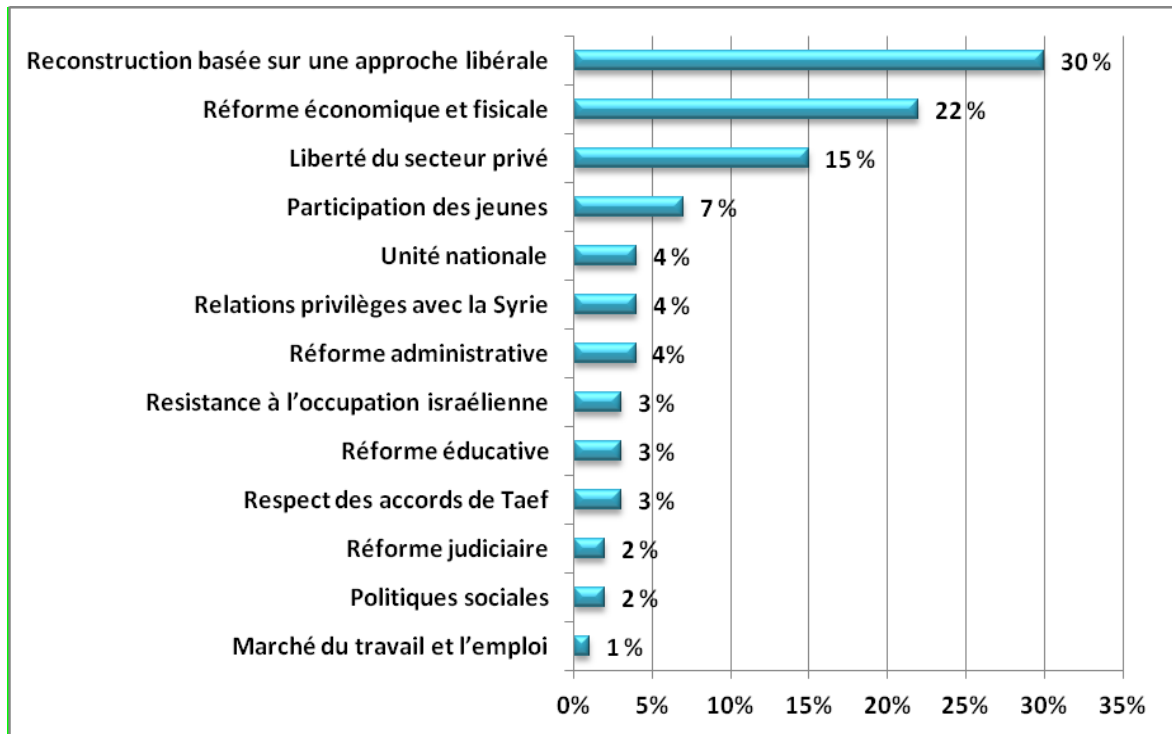
Le manque d'intérêt pour la résistance à l'occupation israélienne (3 %) reflète la contradiction avec l'orientation politique du Hezbollah.

La cinquième priorité politique est liée à la question du respect des accords de Taëf (3 %), qui ont donné de larges pouvoirs au gouvernement au détriment de la présidence de la République.

La dernière priorité relevée dans le programme du CF concerne le marché du travail et l'emploi (1 %).

Nous constatons que les problématiques liées à la reconstruction basée sur une approche libérale, à la réforme économique et fiscale et à la liberté du secteur privé ont occupé la plupart du programme du CF, qui manque de précision quant aux questions réformistes. En effet, ce programme a négligé les thèmes des fonctions de l'État et des procédures de réforme des différents secteurs publics.

Graphique 7. Les priorités électorales dans le programme du FC en % (élections 1996)



Le président des Kataëbs, Georges Saadeh, a affirmé la participation aux élections et s'est opposé aux évêques maronites. Par ailleurs, dans le communiqué de presse qui a annoncé sa décision, il a souligné la nécessité de revenir aux accords de Taëf, qui sont des contrats entre les Libanais pour fonder un État et non pas un point de vue d'une classe qui est contesté par d'autres groupes.

Le communiqué indique que la dernière expérience des élections a prouvé l'inutilité du boycottage et ses conséquences néfastes sur leurs adoptants ; les Kataëbs ont donc nommé des candidats aux élections de juillet 1996.

Le parti n'a pas réussi l'adhésion de ses candidats aux listes principales concurrentes dans les six districts du Mont-Liban. Tous les candidats du parti ont été exclus totalement des listes principales dans les zones suivantes : Chouf, Aley, Metn Nord et Sud et Kesrouan.

Le cas des Kataëbs au Mont-Liban s'applique aussi aux autres provinces, parce que tous les candidats de ce parti ont été exclus des listes, sauf le président Georges Saadeh, qui a réussi à figurer dans la première liste du Nord, soutenue par l'alliance du Premier ministre Omar Karamé, Sulaiman Tony Frangié et Issam Farés²⁸⁸.

²⁸⁸Voir l'annonce des décisions de la conférence des Kataëbs, Al-Naha, 30/6/1996.

Le président du Parlement Nabih Berri, qui est aussi le chef d'Amal, a présenté « la liste de la Libération et du développement » 24 heures avant le jour du vote. À l'occasion des 18 ans de l'enlèvement de l'imam Moussa Al-Sadr et de ses deux compagnons, Nabih Berri a orienté sa parole vers le Hezbollah ; il a refusé la « *résistance au détriment du Liban* »²⁸⁹. On note que les médias ont suivi les polémiques entre Amal et le Hezbollah jusqu'à la coalition sous les auspices de Damas, dans le but qu'aucun parti ne soit dépassé par les autres partis par rapport à un quota fixé.

Le Hezbollah a affirmé sa participation dans la plupart des circonscriptions électorales, car il voit que la participation est la meilleure façon d'activer le rôle des institutions constitutionnelles, et parce qu'il n'accepte pas que la « troïka » confisque le rôle des institutions. Dans son programme électoral, le Hezbollah a confirmé ses priorités, qui sont la résistance, la protection des civils et la réalisation de la justice. Le parti a adopté une machine électorale en contact étroit avec la masse²⁹⁰.

2- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 1996 du Hezbollah

Lorsque nous étudions le programme politique du Hezbollah, nous remarquons que la première priorité politique de ce parti est associée à la résistance à l'occupation israélienne (25 %). Il s'agit d'un taux extrêmement fort par rapport à ce programme, mais un peu plus faible que ce que nous relevons en 1992 (29 %). Cette priorité est vraiment ancrée dans ce parti.

En deuxième priorité, on trouve l'établissement de l'État de droit (10 %), un thème qui était absent dans le programme de 1992. Le score est un peu moins élevé que celui du PCL pour cette même question (15 %).

La quatrième priorité relevée dans le programme du Hezbollah concerne les questions de la réforme économique et fiscale et de la coopération privilégiée entre le secteur public et le secteur privé (8 %).

²⁸⁹ Berri attaque Hezbollah, Al-Safir et Al-Nahar, 28/8/1996.

²⁹⁰ Voir le programme électoral du Hezbollah, Al-Safir, 24/8/1996.

La politique sociale est identifiée comme la cinquième priorité (7 %). Le score est relativement moins haut que ce que nous relevions chez les partis de gauche pour les mêmes élections : 12 % pour le PSNS, 10 % pour le PCL. En revanche, on note une grande différence en comparaison avec le PSP (19 %).

La réforme éducative obtient 7 %.

Pour les politiques étrangères, le taux est de 6% ; nous retrouvons là aussi une très grande différence en termes d'intérêt donné à ces questions en comparaison avec le score extrêmement élevé de l'année 1992 (25 %), où le Hezbollah a consacré une large partie de son programme électoral à son attitude envers la politique des États-Unis au Moyen-Orient, particulièrement en ce qui concerne la question palestinienne.

La réforme administrative et la décentralisation administrative limitée arrivent ensuite, avec 6 % ; de même pour les droits des femmes et la protection des droits des prisonniers (6 %).

Les relations privilégiées avec la Syrie et les politiques étrangères apparaissent pour la première fois en 1996 (5 %). On remarque que le Hezbollah a donné beaucoup moins d'importance aux relations étrangères ; ses intérêts sont dirigés vers les affaires intérieures.

Quant à la question de l'environnement, elle émerge également avec 5% ; elle était absente au sein du programme de 1992.

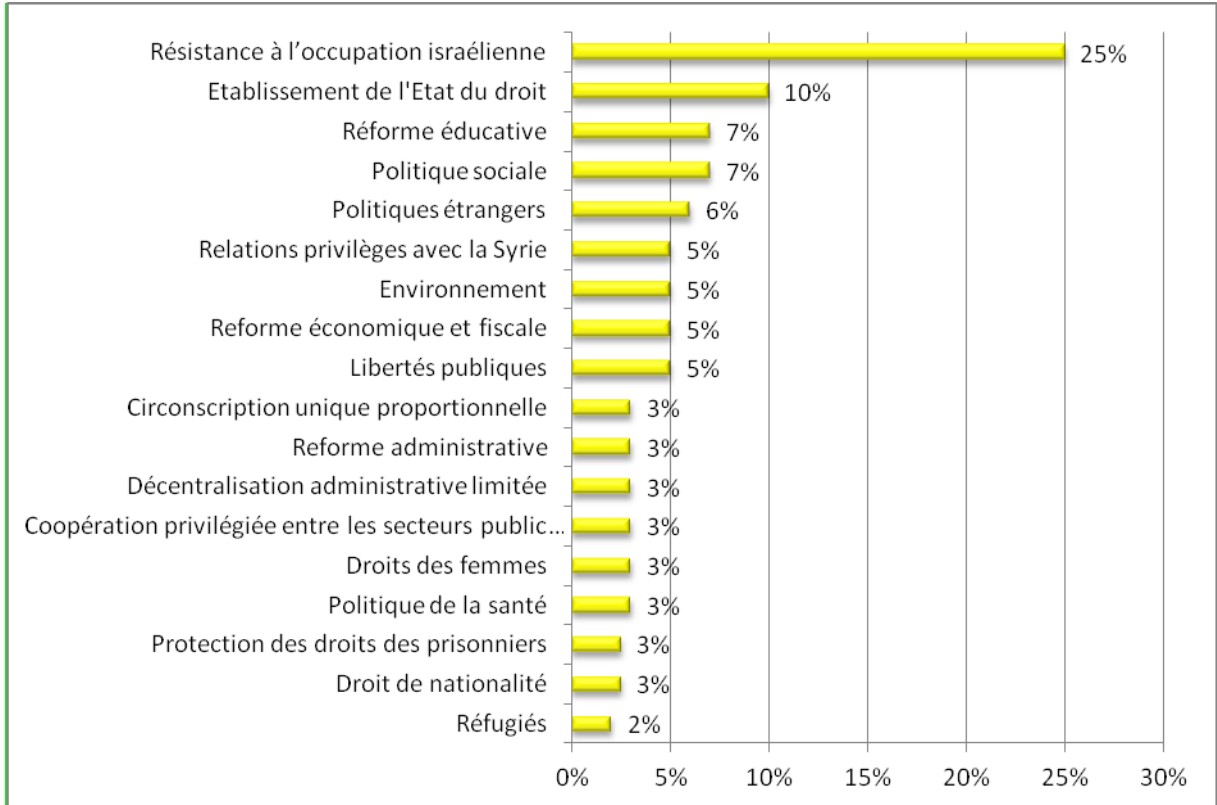
Le thème de la circonscription unique proportionnelle obtient 3 % ; un score un peu plus faible que celui du PSNS et du PCL (5 % chacun).

Les deux dernières priorités sont le droit de nationalité (3 %) et des réfugiés (2 %).

Notre analyse du programme du Hezbollah, en comparaison avec les autres programmes des partis aux élections de 1996, nous montre deux choses. D'un côté, on observe des rapprochements relatifs entre les priorités du Hezbollah et celles des partis de gauche, surtout en ce qui concerne la réforme économique, le secteur public, la politique sociale, la résistance et la circonscription unique proportionnelle. D'un autre côté, nous retrouvons certaines différences entre les priorités du Hezbollah et du CF, en particulier s'agissant de la liberté du secteur privé et de la reconstruction basée sur l'approche libérale. La similarité des priorités entre ces deux partis se concentre surtout autour du thème des relations

privilégiées avec la Syrie (5 % pour le Hezbollah et 4 % pour le CF) et de la réforme administrative (4 % pour le FC contre 3 % pour le Hezbollah).

Graphique 11. Les priorités électorales dans le programme du Hezbollah en % (élections 1996)



Parmi les positions les plus marquantes du Hezbollah, il y a ses répliques à l'ex-Premier ministre Rafic Hariri, en insistant sur le fait que le parti ne garde pas le monopole de la représentation des chiïtes.

Quant à la JI, elle a annoncé la nomination de sept candidats à Beyrouth, au Nord et au Sud. La perte de quatre candidats a permis à certains analystes de considérer la question comme une forme d'éclipse de la JI au Liban, en particulier parce que, au cours des élections de 1992, les candidats de la JI, isolés et hors des listes principales, ont pu intégrer les listes.

De son côté, le Ba'as a diffusé un discours clairement nationaliste loin de tout programme économique ou social, et n'a pas abordé la question de la réforme de l'État.

D'ailleurs, le discours des partis arméniens a reflété le contenu idéologique de ces partis, mêlant les éléments nationaux libanais et l'identité culturelle et nationaliste arménienne.

Les Arméniens, avec leurs trois partis, Tashenaq, Hanchak et Ramgavar, ont participé aux élections et ont représenté une large population dans les élections de Beyrouth et du Metn. La machine électorale de Tashenaq a été active et efficace²⁹¹. Et, dans le but de fragmenter le bloc des électeurs arméniens en faveur des candidats du pouvoir, le SPLM arménien est apparu et dans une déclaration²⁹², il a encouragé les électeurs à composer une liste privée de personnes honorables : « *Chers citoyens, étiez-vous satisfaits de la situation économique au Liban dans les quatre dernières années, quand tous vos impôts et cotisations de l'électricité, de l'eau, du téléphone, ont été doublées et que votre revenu n'avait pas augmenté ?* »

²⁹¹ Voir Denis Hadad : Les partis arméniens...Al-Safir/20/1996.

²⁹² L'annonce de la liste du mouvement arménien, Al-Nahar, 31/8/1996.

Chapitre II

Les programmes électoraux des partis politiques lors des élections parlementaires de 2000

I- Les programmes électoraux (2000)

Habituellement, les programmes électoraux des partis politiques illustrent leurs visions et leurs tendances politiques, établissent un cadre pour leurs mouvements parlementaires et déterminent l'horizon de leurs actions politiques.

Donc, comment les partis libanais ont-ils présenté leurs programmes dans le cadre des élections de 2000 ? Quelles sont les caractéristiques générales de ces programmes ?

Par ailleurs, dans quelle mesure les partis ont-ils pris en compte les exigences du programme électoral ? En effet, les programmes électoraux en 2000 se sont affaiblis en termes de concepts généraux. La plupart de ces programmes n'ont pas abordé les questions des besoins fondamentaux des citoyens ou des électeurs, comme « l'emploi, le chômage, le logement, l'éducation, la santé, les routes, le téléphone et l'inflation économique »²⁹³.

A- Les priorités de l'opposition

En revanche, on trouve dans ces programmes de nombreuses phrases et expressions telles que « promouvoir la cohésion nationale, réaliser l'unité nationale, la protection de l'industrie nationale, l'abolition du confessionnalisme politique, l'adoption de la politique agricole et soutenir l'éducation officielle »²⁹⁴.

Cela a fait des programmes électoraux une sorte de recette électorale prête à être reproduite lors de toutes les élections. D'autant plus que des sondages ont montré que pour 61,39 %

²⁹³ Ashti Shawkat, *Les partis libanais, lecture dans l'expérience, op. cit.*, p. 286.

²⁹⁴ *Ibid.*, p. 287.

des électeurs, la campagne électorale comprend une répétition des promesses et des slogans.

Souvent, les partis ont annoncé leurs programmes électoraux, à travers des conférences de presse quelques jours avant l'élection. Cela remet en question la participation de la base dans la mise du programme avant d'être annoncé par le chef du parti. Nous ne savons pas si les alliés du parti ont une approbation ou non sur le contenu du programme électoral.

Ni les campagnes électorales, ni la mobilisation des adhérents des partis pour soutenir les candidats aux élections de 2000 n'ont été effectués sur la base des programmes électoraux. Aucune réunion n'a été organisée pour discuter les programmes. Malgré une augmentation croissante des slogans, l'accent a été mis sur les noms des listes électorales : La dignité, la solidarité, la libération, le développement, les puissants et la résistance, etc.

Au cours de ces élections, où que l'on regarde dans les rues des villes et des villages libanais, on aperçoit les bannières avec les noms des chefs de liste et les photos des candidats. Mais cela ne pourra jamais représenter des alternatives aux programmes électoraux.

Le programme électoral du Hezbollah, par exemple, est le même que celui qui a été présenté pendant les élections de 1992 et de 1996. D'abord, il soulignait la priorité de la résistance. Son programme était composé de sept thèmes principaux, les plus importants sont : la résistance et la libération du reste du territoire libanais (les fermes de Chebaa), le traitement du problème de l'environnement²⁹⁵.

Notre analyse sera limitée à deux programmes électoraux de deux forces politiques dont chacune a une idéologie très différente de l'autre : le Hezbollah et le CF.

1- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2000 du Hezbollah

Notre analyse du programme électoral du Hezbollah nous montre que la résistance a toujours pris la première place. Mais, dans le programme électoral de 2000, la résistance atteint 30 %, le plus haut score accordé à cette priorité depuis 1992. Celui-ci peut être

²⁹⁵ Al-Agah Joseph, Hezbollah..., *op. cit.*, p. 81.

justifié, en plus du facteur idéologique, par le contexte dans lequel les élections législatives ont eu lieu, quelques mois après le retrait de l'armée israélienne du Sud du Liban. Le Hezbollah a voulu souligner que ce retrait s'est produit grâce à sa résistance, d'une part, et comme un appel à la poursuite de la résistance pour la libération du reste des territoires occupés (les fermes de Chebaa et les collines de Kfar Chouba), d'autre part.

L'établissement de l'État de droit apparaît comme la deuxième priorité (12 %). Ce pourcentage se rapproche de celui du CPL pour ce thème (15 %).

La réforme économique et fiscale, la gestion de la dette publique, le traitement de la crise économique et le développement équilibré arrivent ensemble au troisième rang des priorités du Hezbollah (12 %), contre 8 % seulement en 1992.

Les sujets liés à l'environnement, à la gestion des ressources naturelles et à la résolution du problème de l'énergie obtiennent 10 %. De nouveau, on retrouve une attention plus forte vis-à-vis de l'environnement et de l'énergie par rapport au programme des élections de 1992 (0%) et de 1996 (5 %).

La cinquième priorité relevée dans le programme du Hezbollah concerne la réforme éducative (7 %), un score plus élevé que celui des deux partis de gauche, le PSNS et le PCL (4 %).

En sixième priorité vient la réforme de la politique agricole (6 %), un chiffre proche de celui du PSNS pour l'année 1996 (5 %). Cela peut être justifié par le fait que la plupart des zones d'influence du Hezbollah sont agricoles et rurales, telles que les préfectures de la Bekaa et Nabatiyeh et le Sud du Liban. La politique sociale obtient le même score (6 %), un pourcentage quasi similaire à celui de 1996 (7 %). 5% est le taux associé aux questions des politiques étrangères. La réforme administrative et la décentralisation administrative limitée passent à 4 %, contre 6 % en 1996. Le renforcement du rôle politique des femmes, l'abaissement de l'âge du vote de 21 à 18 ans et la participation des jeunes (4%) sont des priorités nouvelles au sein des programmes du parti. L'explication peut résider dans le fait que les jeunes représentent un cinquième de la population libanaise, qui est estimée à quatre millions d'habitants. Mais, en général, ils ne sont pas assez représentés dans les appareils de l'État ou la direction des partis politiques. On note que le Hezbollah compte une seule femme parmi les membres de son conseil politique (Rima Fakhri). Par ailleurs,

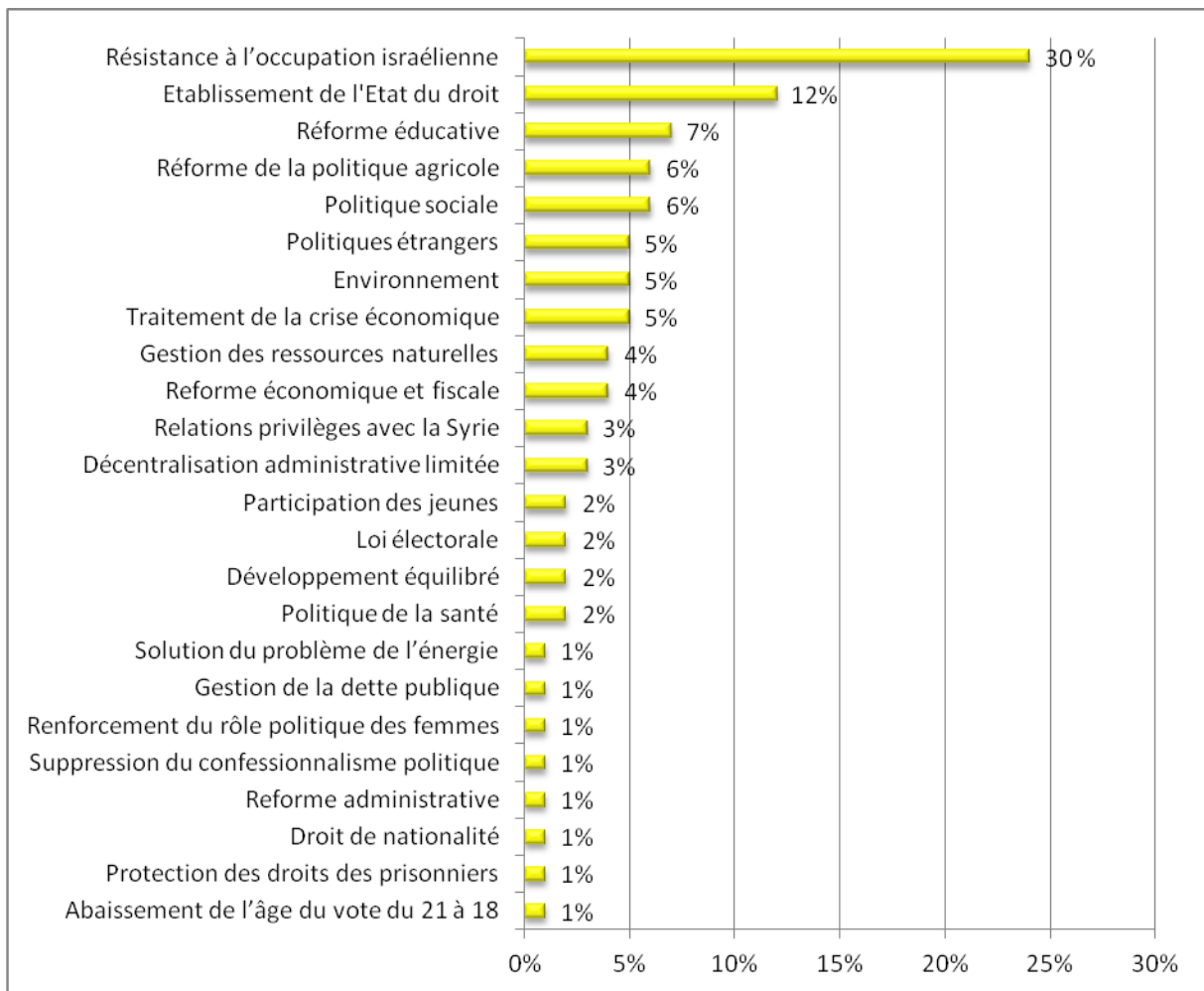
depuis sa création, ce parti n'a désigné aucune femme pour tenir des postes parlementaires ou ministériels, contrairement au cas de l'Iran, que le parti considère comme son modèle idéal, où les femmes occupent certaines positions politiques et des sièges parlementaires.

Le programme a accordé 3 % aux relations privilégiées avec la Syrie, un score légèrement différent par rapport à celui de 1996 (5 %).

La politique de la santé et la réforme de la loi électorale obtiennent le même pourcentage (2%).

Le thème de la protection des droits des prisonniers (1 %) apparaît moins important qu'en 1996 (3 %). Enfin, le droit de nationalité et la suppression du confessionnalisme ferment la marche avec chacun 1 %.

Graphique 11. Les priorités électorales dans le programme du Hezbollah en % (élections 2000)



2- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2000 du CF

Notre analyse du programme du CF nous permet de conclure que la première priorité politique de ce parti est liée à la politique de reconstruction basée sur l'approche libérale (25 %), et à la liberté du secteur privé (15%). Ce regain d'intérêt est dû aux controverses sur les priorités de la réforme économique, qui divisent l'équipe gouvernementale du Premier ministre de l'époque, Salim Al-Hoss, d'une part, et l'opposition dirigée par l'ancien Premier ministre Rafic Hariri et son équipe, avec une orientation néolibérale, d'autre part.

On remarque que l'intérêt pour la reconstruction et la liberté du secteur public en 2000 s'est affaibli par rapport à l'année 1996 ; mais malgré cela, ces sujets ont occupé le premier rang dans le programme.

La deuxième observation est que la relation avec la Syrie est le thème qui a le plus évolué en 2000. Cet intérêt peut être justifié par le désir du CF d'attirer la satisfaction de la Syrie en tant que parrain de la scène politique à cette époque.

Une autre raison est que les élections ont eu lieu sous l'influence du retrait de l'armée israélienne du Sud du Liban, un événement considéré comme une réussite pour la résistance du Hezbollah. Pour cela, nous trouvons que le programme a accordé une importance plus forte à la résistance (11%), contre 3 % seulement en 1996.

De même, le respect des accords de Taëf obtient un meilleur pourcentage (6 %). Il est similaire à celui du PSP pour l'année 1996, alors que le CF n'avait octroyé à cette question que 3 %. On note que cet intérêt se retrouve dans tous les programmes du CF, parce qu'il est le représentant de la communauté sunnite, le plus grand bénéficiaire des accords de Taëf.

L'importance accordée à la participation des jeunes a légèrement diminué, passant à 5 %, contre 7 % en 1996. Mais elle reste plus élevée que chez le Hezbollah (2 %).

Par ailleurs, l'intérêt pour l'unité nationale est en légère augmentation (5 %, *versus* 4 % en 1996).

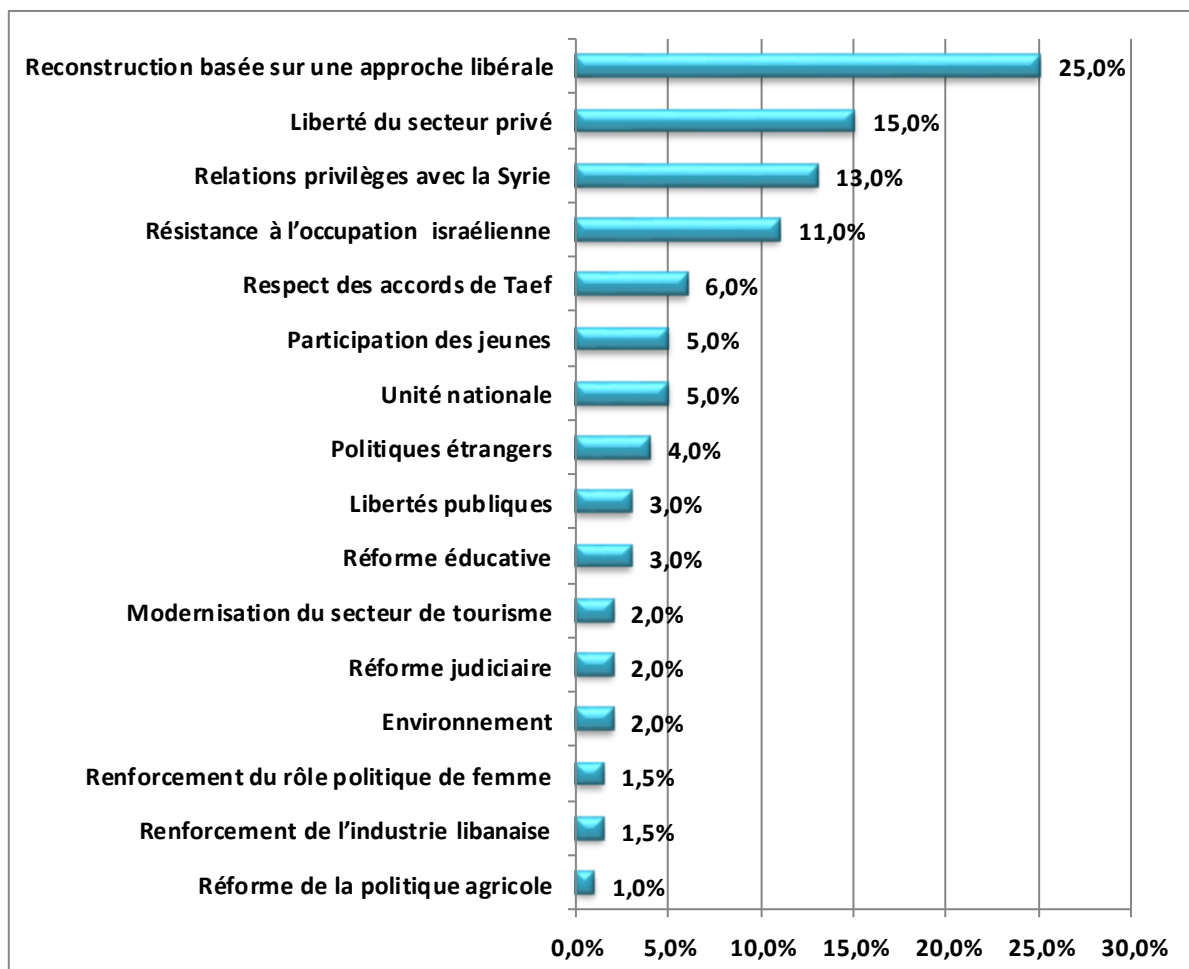
L'accent est également mis sur les relations étrangères, en particulier avec la Syrie, les pays d'Europe et les États-Unis, car Rafic Hariri entretient des relations plus personnelles avec leurs chefs d'États.

La réforme de l'éducation est restée au même niveau en termes d'importance (3 %).

Par contre, a émergé le sujet de la modernisation du secteur du tourisme, qui était absent dans le programme de 1996 (2 %).

L'intérêt pour la réforme du système judiciaire, lui, est demeuré stable (2 %).

Graphique 12. Les priorités électorales dans le programme du CF en % (élections 2000)



De nouvelles priorités sont apparues par rapport à l'année 1996, parmi lesquelles le renforcement du rôle politique des femmes (1,5 %), un score quasi similaire à celui du Hezbollah (1 %). Pourtant, dans la pratique, la situation est différente. En effet, le CF a

nommé Bahia Hariri, sœur de Rafic Hariri, candidate permanente et députée au Parlement pour la ville de Saïda, le berceau de la famille Hariri, après les accords de Taëf. Par ailleurs, Genwa Jalloul a été désignée par Rafic Hariri comme candidate pour le siège sunnite à Beyrouth et a gagné face au Premier ministre de l'époque, Salim Al-Hoss.

Enfin, nous avons trouvé dans le programme de 2000 plusieurs nouvelles préoccupations qui n'étaient pas présentes dans celui de 1996. Il s'agit notamment de l'environnement (2 %), du renforcement de l'industrie libanaise (1,5 %) et de la réforme de la politique agricole (1 %).

B- Quel discours politique pour la réforme ?

Les élections de 2000 ont été bien différentes de celles de 1992 et 1996, d'une part grâce à leur bonne préparation, et d'autre part parce qu'il y avait une concurrence démocratique dans un certain nombre de circonscriptions.

1- La droite et la gauche : coalitions contradictoires

Selon Farid Al-Khazen : « *Les élections de 2000 ont contribué à l'émergence d'un nouveau discours et de propositions politiques qui étaient jusqu'à récemment classées taboues.* »²⁹⁶

L'ancien Premier ministre Rafic Hariri a annoncé la composition des listes qu'il conduisait ou soutenait dans les trois circonscriptions de la capitale. Ces trois listes se rassemblant sous le même slogan : « *La dignité de Beyrouth* »²⁹⁷.

Hariri a estimé que seule la confiance en soi, assortie d'une foi inébranlable en Dieu et la patrie, est capable de sortir le pays de la « période délicate » qu'il traverse. M. Hariri a affirmé que « *le pays traverse une étape très délicate et qu'une situation difficile nous attend* »²⁹⁸. « *Les jeunes sont au chômage et ceux qui travaillent craignent de perdre leur emploi. Les commerçants souffrent de la stagnation et du manque de clientèle et les intérêts sont quasi paralysés. Nous ne possédons pas de baguette magique pour opérer un changement instantané, mais, sans aucun doute, nous possédons un programme et une foi*

²⁹⁶ AL-Khazen Farid, *Les élections du Liban après...*, op. cit., p. 214.

²⁹⁷ L'orient le jour, 31/07/2000.

²⁹⁸ L'orient le jour, 04/08/ 2000.

inébranlable en Dieu et la patrie. ». En conclusion, il a affirmé que « *ces élections décideront du sort du Liban pour de nombreuses années à venir* ».

La journaliste Scarlett Haddad a écrit, dans la préface de son entretien avec Walid Joumblatt, le leader du PSP, qu'il profite comme toujours « *des volatilités de l'opinion. Aujourd'hui, Walid Bey Joumblatt parle de pardon, de nécessité de rebâtir le pays avec ses composantes traditionnelles et confessionnelles, de tourner la page du passé et se place ouvertement dans le camp opposé à celui des alliés de la Syrie* »²⁹⁹.

« *Les choses ont changé, déclare-t-il. Nous nous sommes lancé beaucoup d'accusations dans le passé. Il y avait d'ailleurs l'accord du 17 mai qui nous séparait. Mais tout cela est fini aujourd'hui. Israël a été vaincu au Liban et toutes les données sont modifiées. Au début des années 50, mon père et Pierre Gemayel s'étaient rencontrés pour tenter de nouer une alliance électorale. Cela n'avait pas marché. Peut-être qu'il serait possible de rééditer l'expérience.* »³⁰⁰

Walid Joumblatt a justifié son opposition au camp prosyrien, bien que la Syrie soutienne son allié Rafic Hariri : « *Hariri est bien plus important que moi sur les plans régional et international. Peut-être que la Syrie souhaite le ménager et éventuellement a besoin de lui comme Premier ministre, mais ma situation est bien différente.* »

Le PCL a publié, le 9 septembre 2000, un communiqué démentant que « *M. Walid Joumblatt ait été, en quoi que ce soit, responsable de l'échec du secrétaire général du parti, M. Farouk Dahrouj, candidat du parti dans la Bekaa-Ouest, comme cela a été rapporté par certains journaux* ».

« *L'appui déclaré de M. Joumblatt en faveur du candidat du parti et les voix que ce dernier a obtenues constituent un démenti à toute accusation faisant assumer au chef du PSP une quelconque responsabilité dans l'échec de M. Farouk Dahrouj. D'ailleurs ce dernier a tenu une conférence de presse dans laquelle il a dénoncé le rôle de l'argent politique et les provocations confessionnelles dont l'action a été déterminante dans l'issue de la bataille* », a notamment souligné le bureau politique du PCL. Par ailleurs, le secrétaire général adjoint

²⁹⁹ Haddad Scarlett, « Le leader druze s'allie aux Kataëbs et prône le retour de Aoun et la libération de Geagea, Joumblatt : la relation avec la Syrie ne peut plus être un one way ticket », dans L'orient le jour, 10/08/2000.

³⁰⁰ *Ibid.*

du parti, M. Saadallah Mazraani, candidat malheureux à un des sièges chiites dans la région de Bint Jbeil (Liban-Sud), a lui aussi publié un communiqué dans lequel il déclare n'avoir pas été étonné par les résultats du scrutin.

« Au Liban-Sud, les résultats des élections ont été conformes aux prévisions. Avec la présente loi électorale, il ne fallait pas s'attendre à un miracle. Mais il est reproché à la presse d'avoir contribué, en partie, à un vaste mouvement d'abstention, ce qui a rendu impossible toute tentative de contestation, face au rouleau compresseur, car les électeurs, sur lesquels nous comptions, ont jugé la bataille comme perdue d'avance et ne se sont pas dérangés pour voter »³⁰¹, a notamment précisé M. Saadallah Mazraani.

Les Kataëbs sont ainsi déterminés à participer aux élections en présentant des candidats dans plusieurs circonscriptions³⁰². Des tractations ont été entamées entre le directoire actuel du parti, sous la conduite de M. Mounir el-Hajj, le président Amine Gemayel (représenté par son fils Pierre) et l'opposition des Kataëbs (dirigée par M. Elie Karamé) afin de trouver un dénominateur commun entre les différents courants des Kataëbs, dans la perspective d'une mobilisation de la base électorale du parti.

Quant au courant des FL, il s'apprêterait à participer lui aussi aux élections et présenterait des candidats dans plus d'une circonscription. Des contacts auraient déjà été entrepris loin des feux de la rampe, avec des représentants du courant des FL, afin de conclure des alliances électorales dans certaines régions.

2- Le CPL et la justification du boycott

Le CPL, pour sa part, a annoncé qu'il boycottera les élections législatives, estimant que le résultat du scrutin est connu d'avance. Dans un communiqué de presse, le CPL a notamment affirmé à ce propos que « les préparatifs vont bon train en vue de paver la voie à un nouveau Parlement (pro)syrien ». Cette position de principe n'empêcherait pas,

³⁰¹ L'orient le jour, 09/09/2000.

³⁰² Abi-Akl Philippe, « Les Kataëbs, le PNL, les FL et le BN participeraient au scrutin contrairement au courant aouniste. Les développements au Liban-Sud pourraient provoquer un report des législatives », dans L'orient le jour, 23/02/2000.

cependant, des personnalités proches du général Michel Aoun de présenter leur candidature à titre indépendant³⁰³.

L'ancien commandant en chef de l'armée libanaise, le général Michel Aoun, a estimé que les élections législatives constituent « la manière la plus dangereuse de normaliser l'occupation syrienne du Liban puisqu'elles assurent une couverture légale, dans la forme, à un pouvoir dont la seule marge de manœuvre consiste en l'acceptation de son rôle d'otage dans la période la plus dangereuse de son histoire »³⁰⁴.

Le général Aoun a indiqué que cette entreprise de normalisation par le biais des élections « avait commencé il y a longtemps, lorsque certains ont refusé de participer aux législatives de 1992 dans le but d'améliorer leur image de marque vis-à-vis de l'opinion publique, et ont ainsi regagné la confiance perdue après la concession de la souveraineté en faveur de la Syrie »³⁰⁵.

Selon lui, ces forces politiques « ont été hypocrites avec le peuple libanais puisqu'elles ont profité des sympathies acquises pour traîner le peuple dans une acceptation de l'occupation en prônant le désenchantement et l'impuissance au lieu de la constance dans la résistance ». Le général Aoun a rappelé qu'en 1992, le taux d'abstention aux élections avait atteint 87,3 %.

*« Le boycott avait alors revêtu un caractère national et reflété l'union des Libanais de toutes les communautés, rites, régions et classes, et nous avons réussi la transition entre un Parlement imposé par la force des chars et une Assemblée rejetée par le peuple. »*³⁰⁶

³⁰³ Abi-Akl Philippe, « Les Kataëbs, le PNL, les FL... », *op. cit.*

³⁰⁴ L'orient le jour, 27/06/2000.

³⁰⁵ Abi-Akl Philippe, « Les Kataëbs, le PNL, les FL... », *op. cit.*

³⁰⁶ *Ibid.*

II- Les élections parlementaires de 2000 : quelles justifications des coalitions contradictoires entre certains partis ?

Les partis politiques, en principe, considèrent habituellement les coalitions électorales comme un aspect de convergence politique ou un accord sur un programme provisoire afin de réaliser des progrès et des aspirations communes.

Mais, la réalité des coalitions de partis et de dirigeants politiques libanais lors des élections de 2000 a révélé la détérioration de la scène politique. Les coalitions détenues par les partis et les forces politiques dans ces élections ont été difficiles à comprendre ; cela soulève des questions sur la justification fournie par les dirigeants de ces partis et les critères et objectifs qu'ils ont adoptés.

Dans quelle mesure ces coalitions ont-elles eu des conséquences positives ou négatives pour la pratique de la démocratie et la vie politique au Liban ?

La logique de l'obligation des coalitions, qui a prévalu lors des élections de 1992 et 1996, est restée dominante dans le cadre des élections de 2000. Il semble qu'elles ont été faites sur la base de « *l'incompatibilité entre les convergences et le rapprochement entre les contradicteurs* »³⁰⁷ ; et cela a montré qu'il « n'y a pas de différence entre les partis de gauche et les partis de droite »³⁰⁸.

Les coalitions électorales de l'an 2000 sont régies par deux facteurs : d'abord, le but est d'arriver au Parlement, puis, il y a la pression et le rôle régional de la Syrie. Ce rôle s'est manifesté à travers la formation d'une loi électorale bénéficiant aux partis et personnalités pro-syriens. Aussi, les listes électorales étaient faites pour les intérêts des objectifs prédéterminés.

En effet, l'atteinte du pouvoir est un droit légal et naturel pour les partis et les forces politiques, cependant, le problème réside dans la façon et la manière d'accéder au pouvoir.

³⁰⁷ Ashti Shawkat, « Les coalitions électorales : processus contradictoires et destin inconnu », dans *Les élections parlementaires au Liban 2005 au milieu des changements nationaux et régionaux* (en arabe), Beyrouth : le Centre libanais pour les études, 2007, p. 272.

³⁰⁸ *Ibid.*

Les partis politiques ont adopté, lors de ces élections, la logique bien connue selon laquelle « la fin justifie les moyens ».

Il semble que l'objectif de l'accès au pouvoir pour les partis et les forces libanais a formé une priorité tout au long de la phase de l'après-Taëf ; pour cet objectif, les partis ont cherché à réserver les postes de pouvoir à tout prix, aussi la majorité des partis se sont-ils soumis à la volonté régionale ou internationale. C'est pour cela que les partis politiques se sont montrés sans volonté indépendante, et parfois même infidèles à leurs tendances politiques et idéologiques.

Le rôle régional a été décisif dans la formation des coalitions entre les partis lors des élections de 2000. Donc, les moyens pour que les partis puissent sécuriser leur accès au Parlement étaient loin de la logique de l'idéologie politique mais consistaient en des intérêts, des liens stratégiques ou des relations plus ou moins proches entre le parti et la Syrie, l'Iran, l'Arabie saoudite ou l'Amérique.

Sur cette base, on peut comprendre les coalitions fréquentes entre le PSNS, le Ba'as et Amal, ou l'alliance électorale entre le Hezbollah et Amal lors des élections législatives après les accords de Taëf, ainsi que l'étrange alliance entre les Kataëbs et le PSNS dans le Metn et avec d'autres partis dans la circonscription de Baalbeck-Hermel.

Le rôle régional a été souvent celui de responsable des coalitions entre des partis contradictoires et de conciliateur entre des tendances et forces opposées, et aussi celui de responsable de la distribution de quelques sièges parlementaires entre les forces politiques sur tout le territoire libanais à travers l'inclusion du nom du parti au sein de la coalition ou de la liste selon un quota parlementaire, et non pas sur la base de l'homogénéité idéologique, intellectuelle ou historique.

Ainsi, la coalition politique ne repose pas sur le programme électoral. Par conséquent, les coalitions sont devenues une forme de confiscation de la volonté des électeurs, et en plus, le résultat de la bataille électorale est décidé à l'avance. En effet, souvent, les coalitions mises en place en 2000 ont laissé un impact négatif sur la vie interne des partis.

A- Les partis coalisés et leurs logiques de justification

Pendant les élections parlementaires de l'an 2000, la contradiction majeure était que les partis coalisés entretenaient historiquement des relations d'hostilité les uns avec les autres. Chacun d'eux a offert un discours unifié pour justifier ses positions. Chaque parti a proposé aussi des objectifs stratégiques afin de donner un prétexte pour les objectifs électoraux provisoires, et a évoqué les trois nécessités impératives suivantes :

- L'importance du maintien de l'unité nationale.
- L'évitement des batailles électorales.
- La gravité de la situation régionale et la possibilité d'une guerre avec Israël.

De telles annonces sont devenues, pendant les élections de 2000, des slogans répétés longuement.

Notons que la dualité du discours des partis pendant les élections, la contradiction entre les slogans et les comportements réels et les coalitions illogiques ont eu des conséquences néfastes sur le processus démocratique et ont mis le pays sur le chemin qui mène à la guerre civile.

Afin que le paysage des coalitions lors des élections de 2000 devienne plus clair, nous passerons en revue les alliances contradictoires entre des partis appartenant à des familles politiques et idéologiques très diverses. De plus, nous présenterons les raisons qui justifient ces coalitions. Pour cela, nous adopterons une approche descriptive analytique pour illustrer la manière dont la contradiction a régné sur les coalitions, leurs intérêts, leurs objectifs, leurs processus et leur double discours.

En fait, les coalitions des Kataëbs sont très contradictoires. Ce parti a tissé des coalitions provisoires avec d'autres partis dont l'histoire commune témoigne de nombreuses hostilités. En conséquence, le parti s'est trouvé incapable de mobiliser les masses et les électeurs ou de rassembler les électeurs face au discours des candidats des autres partis, surtout les adversaires et les concurrents des Kataëbs.

Concernant le PSP, son leader Walid Joumblatt a tenu les élections de 2000 à partir du front de l'opposition au gouvernement, et a commencé à se libérer de la pression du régime

syrien. Le PSP a donc constitué des coalitions avec des partis considérés comme « les ennemis d'hier », selon le slogan de la réconciliation avec les chrétiens dans la montagne et la fatalité du dialogue et la coexistence avec eux. Pour Walid Joumblatt, une vraie réconciliation est « *la création d'une alliance démocratique qui comprend les chrétiens* », avec un « *dialogue [qui] doit être global et profond* » et non pas temporaire, s'arrêtant à la fin des élections. En effet, selon Joumblatt, « *le dialogue est une nécessité nationale comme l'ont prouvé les expériences de tout le monde, et il dépasse les élections* »³⁰⁹.

Ces alliances ont mis Walid Joumblatt et son parti face à leurs alliés historiques laïques, à savoir notamment le PSNS, le Ba'as et l'OPN et le reste des tendances nationales, en particulier celles du Chouf et d'Aley. Joumblatt a déclaré que ces partis laïques étaient des partis « *propriétaires des idéologies anciennes et fossilisées et de caractère enfermé et raciste* »³¹⁰

Walid Joumblatt a retiré aussi de sa liste le candidat Zaher Al-Khatib, une personnalité d'orientation nassérienne nationaliste arabe ; le siège d'Al-Khatib était réservé lors des élections précédentes par le régime syrien.

Ainsi, Joumblatt a commencé à tisser de nouvelles alliances dans la montagne, qui semblaient surtout en dehors du cadre des règles en vigueur à l'époque. Des figures de l'opposition chrétienne et leurs partis, comme le PNL, les FL, le CPL et les Kataëbs, se sont rassemblés autour de Joumblatt. Ceci montre à quel point la formule libanaise (alliance des communautés) est présente et actuelle.

B- Les partis dans le Parlement de 2000, une représentation confessionnelle ?

Bien que la représentation parlementaire au Liban passe à travers les communautés, le boycottage chrétien des élections de 1992, 1996 et 2000 a provoqué un déséquilibre dans la représentation. Au-delà de ce point, on a été témoin du déclin des partis. Les partis politiques auraient dû représenter un cadre pour la diversité confessionnelle. Au lieu de

³⁰⁹ Ashti Shawkat, « Les coalitions électorales : processus contradictoires et un destin inconnu », *op. cit.*, p. 281.

³¹⁰ *Ibid.*

cela, le confessionnalisme est devenu la caractéristique du parti, sa ligne de défense qui le protège, et son chemin pour arriver au Parlement. Aux élections parlementaires de 2000, le nombre de partis ayant présenté des candidats issus de communautés diverses a reculé. C'est pourquoi, selon Shawkat Ashti, « la couleur unique est restée dominante chez tous les partis »³¹¹. (Voir le tableau 5, qui montre les modèles de distribution confessionnelle du Parlement de 2000).

Tableau 5. Les députés appartenant aux partis et la distribution confessionnelle³¹²

La communauté	Druze	Sunnite	Chiite	Maronite	Catholique	Orthodoxe	Arménien orthodoxe	Alawite	Total
Le parti									
PSP	4	1							5
PNSS				1	1	2			4
Ba'as		1	1					1	3
Amal			10						10
Hezbollah			9						9
Kataëbs				2					2
Les partis arméniens						3		-	3
Total	4	2	20	3	1	5	1		36

Le tableau 3 montre que la représentation du PSP est dominée par les Druzes. Quant à la représentation du Hezbollah et d'Amal, elle se limite à la communauté chiite. Enfin, la représentation des Kataëbs se restreint aux maronites et aux partis arméniens dans le milieu des Arméniens orthodoxes.

La répartition confessionnelle apparaît également dans la représentation des partis laïcs associés à une couleur confessionnelle spécifique. La représentation du PNSS est

³¹¹ Ashti Shawkat, *Les partis libanais, lecture dans l'expérience, op. cit.*, p. 270.

³¹² *Ibid.*, p. 271.

exclusivement limitée, comme cela était déjà le cas en 1996, à la communauté chrétienne (maronite, catholique et orthodoxe), après que leur bloc a inclus un député musulman aux élections de l'année 1992. Le Ba'as a toujours participé au Parlement avec des députés musulmans (sunnite, chiite ou alaouite) ; on note que la représentation des Alaouites, introduits après les accords de Taëf, est devenue la part du Ba'as.

En revanche, pour les partis politiques qui formaient la représentation sunnite pendant ces élections, celle-ci est limitée à la tendance nassérienne à travers le PUA, présidé par le député Abdul Rahim Mrad (Bekaa Ouest), et l'OPN, dirigée par le député Oussama Saad (Saïda).

L'entrée et la sortie du Parlement de certains députés appartenant aux partis politiques, et la prédominance d'une seule couleur parmi la majorité des députés, renvoient à la nature du processus utilisé pour accéder au Parlement. C'est ce qui sera exposé à travers notre étude des coalitions des partis pendant les élections de 2000.

Chapitre III

Les priorités électorales durant les élections municipales (1998-2004)

Les élections municipales au Liban ont eu lieu après une longue attente de plus de trente-cinq ans, et après plusieurs prorogations de la part du Parlement et du gouvernement libanais.

I- Les partis et l'État face à l'opportunité des élections locales (1998)

A-L'importance des élections municipales

1- Les dimensions démocratiques des élections municipales

Les élections se sont tenues à la fin du printemps 1998, selon quatre phases entre le 24 mai et le 14 juin, et avec du succès, de la supervision et de la démocratie, à un niveau acceptable³¹³.

Parce qu'elle a été bien menée, cette élection a été reçue avec des acclamations et accueillie favorablement, d'abord par tous les partis et les forces politiques composant la société libanaise, ensuite par les pays de la région, et enfin par la communauté internationale. Elle se caractérise par une concurrence démocratique pacifique et par le pourcentage élevé de participation, qui se montait à plus de 60 pour cent en moyenne dans toutes les zones. Ces facteurs marquent l'importance de ces élections et leur impact sur la vie politique au Liban. La nature de la bataille électorale et les forces politiques y participant ont imposé au

³¹³ Krayyem Hassan, « Lecture dans la signification des élections et leurs résultats : la représentation, la participation et le rôle des forces sociales et politiques », dans les « *Élections municipales au Liban 1998 : la parturition de la démocratie dans les armatures des communautés locales* », Livre collectif, Beyrouth : Centre libanais d'études politiques, 1999, pp. 587-590.

gouvernement³¹⁴ libanais une approche de gestion plus honnête que les élections parlementaires de 1996, même si elle n'a pu aboutir complètement à l'application du principe de neutralité du pouvoir dans les élections, car il s'agissait d'une illusion, et non d'une réalité.

La tenue des élections municipales consacre des principes importants qui ont été absents pendant longtemps, tels le principe de l'élection à tous les niveaux et le principe du contrôle du travail des autorités locales élues. Ainsi, l'application de ces principes permet de renouveler les élites impliquées dans les affaires publiques et de leur faire apprendre la logique de la démocratie et la recherche de l'intérêt public, des tâches qui semblent incomber aux autorités locales³¹⁵.

Par ailleurs, les élections municipales permettent de répartir les pouvoirs et les degrés d'engagement entre les cadres locaux et centraux. Il est donc primordial que les municipalités aient en charge les questions locales et les services, afin de dégager du temps au bénéfice des députés et de leur rendre leur mission nationale. La distribution des pouvoirs concerne aussi l'autorité locale, d'une part, et l'autorité exécutive centrale et ses appareils, d'autre part. Ainsi, les services locaux sont l'apanage des municipalités, les autorités centrales se consacrant aux projets fondamentaux liés au développement. En d'autres termes, l'autorité centrale se décharge sur l'autorité locale en lui transférant la gestion des services tels que la protection de l'environnement, la santé, les routes internes, les trottoirs, l'éclairage. L'autorité locale peut également, en lien étroit avec l'autorité centrale, jouer un rôle en matière d'offre et de supervision des autres services, comme l'éducation, la planification urbaine... Les municipalités et les conseils de districts ont une grande influence au niveau du développement des zones rurales, dans le but de diminuer les impacts des déplacements, l'exode rural et les mouvements de population vers les pôles urbains³¹⁶.

Selon Hassan Kreyym : « La compétition politique et partisane a dominé les élections municipales dans la mesure où elles sont apparues à de nombreuses forces politiques comme une occasion d'affirmer leur présence au niveau local, d'autant plus qu'elles

³¹⁴ *Ibid.*

³¹⁵ *Ibid.*

³¹⁶ *Ibid.*

avaient lieu après une longue parenthèse et que les élections législatives d'après-Taëf ont été marquées par nombre d'ambiguïtés. Cependant, l'ensemble de ces forces politiques s'est appuyé sur la représentation familiale et a tenté de l'utiliser pour s'assurer l'accès aux conseils municipaux »³¹⁷.

2- L'hésitation de l'État face aux élections locales

Nos précédents développements nous amènent à nous poser la question suivante : pourquoi les gouvernements libanais se sont-ils montrés hésitants et embarrassés à l'idée d'organiser des élections municipales, du moins depuis la mise en œuvre des accords de Taëf en 1990 ? Rappelons que ceux-ci prévoyaient un processus de décentralisation administrative jusqu'aux élections municipales de 1998³¹⁸.

Nous pouvons affirmer que ces réticences étatiques trouvent leurs raisons dans les facteurs suivants :

- Tout d'abord, les autorités nationales ont eu peur qu'un déséquilibre ne se crée entre la représentation locale et la représentation parlementaire. Ceci concerne spécifiquement les résultats des élections parlementaires de 1992, qui ont été boycottées par certains mouvements, d'une part, et qui ont vu la formation de coalitions nécessaires dans les départements importants, d'autre part. Cette situation s'est renouvelée lors des élections de 1996.³¹⁹
- Une autre crainte est liée à la présence d'organisations locales au sein desquelles des personnes légitimement élues effectuent des tâches comptables et vérifient le travail des organismes et des conseils dépendant de l'autorité exécutive, qui elle-même est sous la dominance des *zuamas* régionaux. Les conseils ayant la plus grande influence sont le Conseil pour

³¹⁷ Krayyem Hassan, Les présidents de municipalité élus en 1998 au Liban : des « élites » locales non dirigeantes, dans : FAVIER, Agnès. Municipalités et pouvoirs locaux au Liban. Nouvelle édition [en ligne]. Beyrouth : Presses de l'Ifpo, 2001 (généré le 06 décembre 2015). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/ifpo/4251>>. ISBN : 9782351594537.

³¹⁸ Krayyem Hassan, « Lecture dans la signification des élections et leurs résultats: la représentation, la participation et le rôle des forces sociales et politiques », op. cit., p. 589.

³¹⁹ *Ibid.*

le développement et la reconstruction, le Conseil national pour les personnes déplacées et le Conseil du Sud³²⁰.

- Ensuite, les forces en lien avec le pouvoir, ainsi que les députés et les chefs de file régionaux, préfèrent collaborer avec des conseils institués par l'exécutif ou alors avec des fonctionnaires gouvernementaux comme le *Qaem Makam* et le gouverneur. Ainsi, ils éliminent de la chaîne administrative les conseils locaux élus par la force, qui sont des adversaires ou des opposants au pouvoir en place, tels que les partis islamiques, le courant aouniste et les forces démocrates de gauche.
- On observe aussi une crainte face au développement des courants politiques avec des fondements populaires, qui ne peuvent ni masquer ni diminuer leurs représentations dans les contextes locaux.
- De plus, les années de guerre et l'anarchie ont distillé un climat autoritaire sur les territoires municipaux et communaux, où des entreprises se sont implantées. En effet, plusieurs projets ont été lancés en totale violation des règles de la propriété publique ; le retour des autorités locales et le rétablissement des pouvoirs ne présentaient donc plus le moindre intérêt³²¹.
- Enfin, le pouvoir central a subi des pressions afin qu'il prenne en considération, dans la loi comme dans la pratique, la représentation politique. Nous savons que la loi tient compte non pas des électeurs résidents, mais des listes d'électeurs inscrits dans les circonscriptions des affaires civiles. Ce qui, dans certaines zones, engendre des déséquilibres en matière de représentation, comme cela est le cas notamment dans le Grand Beyrouth.

En plus de ces raisons, il y en a d'autres, plus objectives, comme la poursuite de l'occupation dans certaines parties du sud du Liban et le déplacement continu d'un grand nombre de villageois, en particulier au Mont-Liban. En effet, des changements démographiques massifs ont eu lieu. Cette grande mobilité de la population est apparue

³²⁰*Ibid.*

³²¹*Ibid.*

pour des raisons liées à la guerre, aux résultats de la catégorisation de la population ainsi qu'à la situation économique.

3- Les facteurs qui ont poussé l'État à tenir des élections

Une deuxième question se pose aussi : pourquoi le gouvernement a-t-il accepté d'organiser les élections locales en 1998 ?

À cette époque, l'élection municipale est une nécessité, non seulement pour les mouvements d'opposition, mais aussi pour certains partis du pouvoir. De nombreux facteurs expliquent le choix des autorités d'organiser ces élections municipales : les conflits opposant différentes personnalités au pouvoir, l'évolution de la position syrienne, les pressions internes venant de la société civile, de certains députés et de l'opposition, ainsi que les pressions internationales exercées principalement par la France et les États-Unis³²².

Dès le mois d'avril 1997, et en raison d'une controverse ayant opposé le président de la République Elias Hraoui et le Premier ministre Rafic Hariri, un fossé idéologique s'est creusé entre les représentants du pouvoir, et plus spécifiquement au niveau de la troïka. Par ailleurs, au cours de l'été 1997, le gouvernement a supprimé le projet de loi relatif aux élections municipales qui devait être soumis au Parlement. Aussitôt, le président de la République a menacé de donner sa démission si les élections n'intervenaient pas dans les temps impartis. Une polémique a éclaté au sein des partis de la troïka, à la suite de quoi le gouvernement a finalement décidé, en octobre 1997, que les élections se tiendraient en 1999. Cependant, la société civile était en grande majorité contre cette décision. En outre, 14 députés furent à l'origine d'une pétition adressée au Conseil constitutionnel, dans laquelle ils dénonçaient le caractère anticonstitutionnel de la loi. Le Parlement s'est donc vu obligé de prévoir une nouvelle date pour les élections, à savoir en 1998.

Les dissensions entre les divers partis de la troïka étaient arrivées à leur paroxysme. À cela est venue s'ajouter la lutte pour la présidence de la République dont la campagne venait de débiter, et qui a déclenché une controverse confessionnelle liée à une proposition du président quant à un projet de loi sur le mariage civil optionnel. La multiplication des crises économiques et sociales n'a pas non plus apaisé les tensions. Partant, la position syrienne

³²² *Ibid.*, p. 591.

s'est infléchi en faveur de la tenue des élections en 1998. Si Damas a cédé sur ce point, c'est pour éviter d'être blâmé et d'être considéré comme responsable de la non-organisation des élections. Tous les partis du pouvoir étaient préoccupés par le contexte électoral qui allait se poser dans leurs zones d'influence respectives³²³.

Le président Elias Hraoui avait à cœur de réussir son mandat, d'autant plus qu'aucune élection municipale n'avait eu lieu depuis 1963, et que les courants de l'opposition « chrétienne » attendaient de ce scrutin une modification de la représentation.

La France et les États-Unis ont soutenu ces élections municipales, par la voix de leurs ambassadeurs à Beyrouth³²⁴.

Les partis d'opposition ont exercé des pressions pour que le gouvernement maintienne les élections. En effet, ils étaient certains qu'elles constituaient leur unique chance d'obtenir une représentation juste et de démontrer le caractère illégitime de la composition parlementaire et gouvernementale.

À ce propos, le général Michel Aoun déclara que l'opposition sortirait vainqueur des élections municipales à Beyrouth, Tripoli et Zahlé.

Quatre mouvements fondamentaux attendaient avec empressement qu'aient lieu ces élections municipales, synonymes de concrétisation de leurs ambitions et de leurs souhaits de voir enfin modifiée la représentation politique.

Premièrement, selon l'opposition chrétienne et ses différents courants, la bataille la plus importante serait celle des élections locales.

Deuxièmement, pour les forces islamiques comme le Hezbollah, la JI, l'APBI et autres, la représentation locale apparaîtrait plus équitable et refléterait plus clairement leur existence politique.

Troisièmement, la société civile, les jeunes, les femmes et les organisations non gouvernementales ont vu dans les élections locales une opportunité de prendre part aux

³²³Krayyem Hassan, « Lecture dans la signification des élections et leurs résultats: la représentation, la participation et le rôle des forces sociales et politiques », op. cit., p. 590.

³²⁴*Ibid.*

affaires publiques locales et de tenir un rôle important en matière de lutte pour le renouvellement des élites et des forces traditionnelles.

Quatrièmement, les courants démocratiques en général, et de gauche plus spécifiquement, ont affiché un réel engouement pour les élections locales. En effet, celles-ci leur permettraient, d'une part, de se battre pour une meilleure représentation politique, et d'autre part, de tester leur programme auprès de l'électorat local et la solidité de leurs liens avec ce dernier ; ce qu'ils ont fait principalement à Beyrouth et Saïda.

Il ne faut pas oublier non plus que les municipales font suite à une longue rupture électorale, ce qui constitue une menace pour toutes les personnalités au pouvoir.

B- Les élections locales et la représentation politique

Les élections locales jouent un rôle très important dans l'élaboration de la représentation politique des forces sociales, des partis politiques et des mouvements politiques dans de nombreux cas et dans plusieurs pays. L'importance des élections locales est croissante en raison des lacunes existant dans les mécanismes de la représentation démocratique pour plusieurs élections, surtout dans l'élection parlementaire ou présidentielle. L'expérience de la Turquie, par exemple, indique comment la montée des forces islamiques, dont le Parti de la Prospérité, a conduit à leur arrivée au pouvoir, à travers les élections municipales et le contrôle des islamistes, dans un grand nombre de municipalités, y compris des grandes villes comme Istanbul, notamment, puis à l'expansion de cette présence politique en parvenant à jouer un rôle important au niveau des élections législatives³²⁵.

Un autre exemple est celui de l'Algérie, où le Front islamique a gagné en premier lieu les élections municipales et a pris le contrôle de plusieurs municipalités importantes. Ces villes sont devenues plus tard les principaux bastions du Front islamique. Ensuite, celui-ci est passé aux élections législatives qui ont été annulées par l'autorité à cause de l'avancement des islamistes algériens dans ces élections.

Le 3 juin 1998, la liste d'entente beyrouthine a annoncé à Beyrouth, soutenue par le Premier ministre Rafic Hariri, qu'elle comprenait une large coalition. La liste respectait un

³²⁵ Krayyem Hassan, Les présidents de municipalité élus en 1998 au Liban : des « élites » locales non dirigeantes, op, cit.

équilibre parfait : 12 membres pour les communautés musulmanes et 12 pour les communautés chrétiennes. Rafic Hariri, en accord avec les grandes familles beyrouthines, a nommé sept membres sunnites. La JI a nommé le huitième, Amal et le Hezbollah les trois membres chiites, alors que le PSP a choisi le membre druze. Enfin, les partis chrétiens (les Kataëbs, les FL et Taschnaq) ont désigné les membres chrétiens³²⁶.

Le président de la liste, l'ingénieur Abd Al-Monem Al-Aris, au lieu d'annoncer le programme, a déclaré dans une conférence de presse : « Nous sommes déterminés à introduire Beyrouth et les Beyrouthins à la modernité par l'engagement à l'environnement par un Beyrouth des espaces verts, Beyrouth de l'homme, et Beyrouth comme une ville de patrimoine artistique et culturel. Chers Beyrouthins, vous savez que la construction de Beyrouth ne se réalise que par l'entente et l'équilibration.

Venez travailler main dans la main, venez combattre ensemble la bataille de la renaissance de Beyrouth, y compris la croyance aspirant à être la ville de la culture et la capitale de la prospérité.

Nous nous adressons à vous, ô fils de Beyrouth, demandant votre confiance pour la renaissance de Beyrouth et la poursuite de la coexistence à travers laquelle notre ville vivra toujours. »³²⁷

Le deuxième jour après l'annonce de la liste soutenue par Rafic Hariri, Abdul Hamid Fakhoury a communiqué la liste de Beyrouth soutenue par l'ex-Premier ministre Salim Al-Hoss³²⁸ et le général Michel Aoun, composée de 23 membres, lors d'une conférence de presse tenue au siège du syndicat de la presse. Il a également fait une déclaration dans laquelle il a dit : « Beyrouth a besoin d'un conseil municipal qui trace son avenir, pas dans les bureaux des entreprises, mais dans le dialogue. Beyrouth a besoin d'un conseil municipal libre qui découle des aspirations de son peuple, et non pas des réunions secrètes et des négociations sectaires. »³²⁹.

³²⁶ Al-Nahar, 03/06/1998.

³²⁷ Soulayman Issam, « Les élections municipales de Beyrouth : les exigences de l'accord et l'obsession de l'équilibration », dans *Les élections municipales au Liban*, 1998, *op. cit.*, p. 237.

³²⁸ *Ibid.*

³²⁹ Al-Nahar, 04/06/1998.

Puis, Abdul Hamid Fakhoury a annoncé le programme qui prévoit un grand nombre de projets qui pourraient concerner Beyrouth si la liste gagnait les élections.

On note que cette liste comprenait aussi des membres de toutes les communautés musulmanes et chrétiennes, avec une tendance opposée à la politique du Premier ministre Rafic Hariri, incluant un grand nombre de personnalités jeunes parmi lesquelles un représentant du CPL, Oumar Baroudi³³⁰.

II- Les élections municipales dans le discours des partis politiques libanais

Les positions tenues par les partis au sujet des élections municipales montrent la fragilité de leurs conceptions envers de telles élections, ce qui se reflète aussi sur leur action.

A- L'émergence de l'intérêt pour les élections locales

En effet, les municipalités ont été gelées avant même les événements tragiques de 1975, à cause de la négligence et de l'insouciance des partis envers ce sujet, qui n'entre pas dans la liste des priorités des partis et forces politiques³³¹.

Cependant, le discours politique en général et des partis en particulier au sujet des autorités locales a beaucoup changé après la restauration de la situation sécuritaire dans le pays, à la suite de la signature des accords de Taëf. Après la tenue de deux élections législatives, les revendications ont augmenté dans l'optique d'un renouvellement des conseils municipaux et de la nécessité de les renforcer pour qu'ils puissent jouer leur rôle dans le développement en matière de décentralisation administrative.

Le changement du discours des partis s'est accompagné d'une volonté de toucher les conseils municipaux, ce qui a fait des élections municipales des objectifs à atteindre pour les partis politiques. En fait, les partis ont essayé de faire évoluer l'image qu'ils ont de l'action municipale et de son rôle central dans l'action politique générale.

³³⁰ Soulayman Issam, *Les élections municipales de Beyrouth...*, *op. cit.*, p. 238.

³³¹ Ashti Shawkat, *Les partis politiques dans les conseils municipaux. Nature et dimensions de la participation*. Dans: FAVIER, Agnès. *Municipalités et pouvoirs locaux au Liban*, *op. cit.*

Les Kataëbs, avant la guerre libanaise, ne s'intéressaient pas au travail municipal. Pourtant, leur président Georges Saadeh a appelé, lors de la conférence 21 du parti, les 27 et 29 mars 1998, les partisans à la « préparation » pour participer aux élections municipales. Il y voyait une occasion d'activer les administrations locales et un espace pour la jeunesse, pour l'émergence des nouveaux leaderships dont le Liban a besoin.

De là, Georges Saadeh a affirmé à l'époque que « *les Kataëbs ne sont pas une organisation de bienfaisance, mais un parti politique qui va participer aux élections municipales, et il a appelé tous les partis libanais à participer aux élections comme une contre-attaque, pour renverser les arguments de ceux qui condamnent l'action des partis* »³³².

Mais le parti, dans sa compréhension du travail municipal et des élections municipales, est resté régi par deux choses : la situation dominante dans le cadre d'un village qui contrôle et oriente les travaux municipaux dans ses frontières étroites ; et la perception « traditionnelle » de la politique et de la présence politique dans les élections municipales³³³.

Selon Shawkat Ashti : « *L'idée familiale est prédominante, parce que le travail municipal est une question locale qui n'a aucun effet sur la politique générale du pays. Et ne reflète pas nécessairement la force de cette organisation ou l'autre, comme c'est le cas en Europe. Il est de la sagesse de ne pas mêler la politique aux travaux municipaux. Par conséquent, le parti, à l'exception de la ville de Beyrouth, n'est pas entré dans les coalitions, mais il a laissé le statut municipal pour les relations privées dans tous les villages.* »³³⁴

Le PSNS, par ses deux courants et avant son unification, a considéré les élections municipales comme un facteur de dynamisation de la vie démocratique et comme une nécessité pour faire avancer le processus de développement ; donc, il n'y a pas d'argument pour la prorogation des élections municipales.

Ali Kanso (le chef du parti après l'unification) estime que « *le conseil municipal est une référence sociale dont le rôle ne se limite pas dans le développement uniquement, mais*

³³² Ashti Shawkat, *Les partis libanais, lecture dans l'expérience, op. cit.*, p. 206.

³³³ *Ibid.*

³³⁴ *Ibid.*, p. 207.

*aussi, c'est un facteur de cohésion sociale dans les zones où il y a des conseils municipaux »*³³⁵.

Ce changement dans le concept du PSNS prend sa source, selon l'avis de Kanso, dans le « *cadre général qui a eu lieu dans le parti et le changement radical de mentalité depuis 1984 représenté par l'adoption de l'approche démocratique, un moyen de changement dans la relation entre le PNSS et l'État et ses institutions »*³³⁶.

Ghazi Al-Aridi, membre du Conseil de direction du PSP et conseiller du chef du parti, a considéré « *qu'il y a une évolution majeure pour le travail municipal, basée sur l'expérience de Kamal Joumlatt et sa vision. On essaye de se consacrer actuellement au travail parmi la jeunesse engagée à cette tâche, d'une part, et l'exercice direct du président du parti et sa relation avec les municipalités, et ses visites et son interaction, d'autre part »*³³⁷.

Le président du Conseil, M. Rafic Hariri, a invité la jeunesse libanaise et les femmes à s'engager dans cette bataille des plus importantes : « *L'avenir de la nation est aux jeunes qui traversent actuellement une crise d'identité car ils n'ont plus de partis au sein desquels ils peuvent s'engager. Je les invite, ainsi que les femmes, à s'engager dans la bataille électorale des prochaines municipales qui auront lieu aux dates fixées et à se faire élire conseillers municipaux là où ils le peuvent. »* Telle est notamment la teneur de l'appel que le président du Conseil, M. Rafic Hariri, a lancé aux Libanais lors de l'iftar qu'il a donné en l'honneur des personnalités et notables du Mont-Liban, et auquel ont pris part un grand nombre de députés du mohafazat et un groupe d'enfants parrainés par « Caritas »³³⁸.

³³⁵ *Ibid.*, p. 208.

³³⁶ *Ibid.*

³³⁷ *Ibid.*, p. 210.

³³⁸ L'orient le jour, 21/01/1998.

B- Le programme électoral du CPL

En ce qui concerne les programmes électoraux, on peut dire que seul le CPL a eu, durant ces élections, une vision précise des élections municipales : « Une ville ne peut être construite que pour et par ses habitants. »³³⁹

Cette phrase du général Michel Aoun fut l'élément déclencheur qui permit à son parti de se lancer dans la bataille des élections municipales. Considérant ces élections comme inévitables, le CPL a organisé, le 12 mars 1998, une conférence de presse au cours de laquelle il a exposé son programme et sa méthode de travail. Le projet est ambitieux de par son double objectif : premièrement, faire prendre conscience aux Libanais que ces élections sont de la plus haute importance ; deuxièmement, conférer au CPL une vraie dimension nationale, en atteignant toutes les régions et si possible tous les villages du Liban. Lors de la conférence, le général Nadim Lteif présentera aux participants un livret explicatif mettant l'accent sur la nécessité des élections municipales et développant le programme de son mouvement. À ceux qui s'interrogent sur les raisons du CPL de livrer cette bataille électorale après avoir décidé de boycotter les législatives au motif qu'elles se sont tenues « à l'ombre de l'occupation », le livret répond par ces quelques mots : « Il faut un début à tout changement. »

Le CPL va alors jeter toutes ses forces dans ce combat électoral. Son but est de réussir à aligner des candidats dans toutes les régions libanaises, ou en tout cas d'assurer leur présence. Mais rien n'est acquis, car chaque région a ses propres caractéristiques confessionnelles, géographiques et politiques. Une autre difficulté est que, dans les villages, le poids de la famille est très prégnant et prend le pas sur les choix politiques. Dans le livret, le CPL décrit la mission principale du conseil municipal et du chef de la municipalité. Celui-ci a en charge la sauvegarde du patrimoine et de l'identité libanaise, la protection environnementale, le développement et les actions sociales, culturelles et sportives. Le livret dresse aussi le portrait du candidat idéal qui doit posséder trois grandes qualités : la compétence et les connaissances requises pour le poste, l'intégrité et la sincérité, le respect de l'intérêt collectif. On peut s'interroger sur la manière dont le CPL va travailler sur le terrain et mettre en œuvre un programme d'une telle ampleur. Le général

³³⁹ L'orient le jour, 13/03/1998.

Nadim Lteif précisera aussi que dans certaines localités, aucune considération politique n'entrera en ligne de compte. L'approche prônée par le mouvement se veut donc différente des autres.

C- Les élections municipales de 2004

Loin des hésitations et des réserves des autorités nationales face à l'organisation des élections municipales de 1998, en 2004, l'ensemble des hauts responsables concernés par la question se montrera unanime et affirmatif : le scrutin se tiendra dans les délais impartis, à savoir au printemps suivant.

« La décision de l'État à ce sujet est irrévocable », conclura le président de la Chambre, Nabih Berri, après s'être entretenu avec le président Émile Lahoud. « Aucun prétexte ne saurait justifier le report de ces élections, et même si la nouvelle loi sur les municipales n'est pas votée d'ici là, le scrutin aura lieu conformément à la loi en vigueur », ajoutera-t-il en sortant du palais de Baabda. Pour Émile Lahoud, le maintien de cette échéance est on ne peut plus important, car cette élection permettra « aux habitants des villes et des villages de participer à la politique de développement requise pour les lieux où ils résident », déclarera-t-il à ses visiteurs, tout en rappelant que « les municipales sont la concrétisation du principe de la décentralisation administrative ».

Pour certains électeurs beyrouthins, cette élection ne revêt pas réellement d'intérêt. Selon eux, elle est déjà acquise aux candidats de Rafic Hariri, dont la liste est donnée gagnante par anticipation³⁴⁰. Les rares partis d'opposition qui restent semblent déjà écrasés sous le rouleau compresseur haririen. Pour les adversaires du Premier ministre, cette élection est une mascarade en raison, tout d'abord, d'une ingérence syrienne ostensible, et ensuite, de la présence « tous azimuts » du chef du gouvernement. Enfin, les courants de l'opposition ne présentent aucune liste commune, jetant encore un peu plus le doute quant à la légitimité de ces élections.

³⁴⁰ L'orient le jour, 08/05/2004.

De toute évidence, de nombreux Beyrouthins n'approuvent pas ce bilan pourtant vivement défendu par les ex-membres du conseil. Au premier plan des projets mis en œuvre, on peut citer les programmes de coopération réalisés en collaboration avec le Conseil régional d'Île-de-France, et notamment le « Bois des Pins », « dont la seconde phase vient d'être finalisée » ; il y a aussi les travaux liés à la signalisation routière, effectués avec l'aide de l'AIMF (Association internationale des maires francophones) ; et également le « laboratoire mobile », destiné à mesurer le degré de pollution à Beyrouth. À ces projets s'ajoute la conception d'espaces verts, que l'on doit au conseil municipal sortant, et qui sera poursuivi avec ferveur par Roulla Ajouz, présidente de la commission des jardins publics et membre de la commission du projet d'informatisation de la municipalité. Sont aussi prévus : la création d'une école verte pour les enfants et l'achèvement des nombreuses initiatives écologiques en cours. Les abattoirs de Beyrouth, l'un des points noirs dans les relations entre M. Hariri et M. Pakradouni devraient par ailleurs être réhabilités ; c'est en tout cas ce que promet Mme Ajouz, si sa liste obtient la majorité, comme le pensent les haririens.

Pour ce qui est du rassemblement de Kornet Chehwane, il a permis de promouvoir la position de l'Union européenne, qui avait soutenu l'organisation « des élections présidentielles et législatives au Liban dans le respect des principes constitutionnels », et dans le respect aussi de « la liberté et [de] l'équité dans les élections, qui constituent un facteur-clef de la démocratie ». À propos des élections municipales, Kornet Chehwane a évoqué « les contacts intensifs établis avec un certain nombre de personnalités et de forces politiques, notamment de l'opposition ». « Les municipales expriment le droit des citoyens à choisir leurs représentants et à participer, à travers ces derniers, à la gestion de leurs affaires locales. Il s'agit donc d'une étape majeure vers le recouvrement par les Libanais de leur droit à générer le pouvoir qui les représente à tous les niveaux. »³⁴¹.

Dès le début des élections, d'aucuns se sont interrogés sur cette question, tels, par exemple, certains membres du rassemblement de Kornet Chehwane. Notamment, le député Boutros Harb, à plusieurs reprises, a déclaré que les élections municipales devaient toujours s'inscrire dans un contexte de développement, de gouvernance locale, d'esprit familial et

³⁴¹ *Ibid.*

villageois. Cette opinion va à l'encontre de celle d'autres personnalités, parmi lesquelles le général Michel Aoun³⁴².

³⁴² Hajj Georgiou Michel, « Politisation des élections municipales : le pour et le contre », L'orient le jour, 11/05/2004.

Conclusions préliminaires

Après les accords de Taëf, la compétition entre les partis s'est concentrée sur trois priorités : (1) l'occupation ou la présence syrienne vue par les partis dits chrétiens comme une cause de l'injustice subie par les chrétiens ; (2) la question de la politique de Rafic Hariri dans le pays ; (3) la résistance contre l'occupation israélienne. Cependant, les partis qui ont participé au gouvernement sont les partis confessionnels : Amal, le PSP, les Kataëbs et les FL. Le PSNS et le parti Ba'as étaient parmi les partis laïcs qui ont été représentés.

Les partis qui étaient opposés à l'accord de Taëf sont le CPL et le PNL.

Les partis qui ont participé au gouvernement et se sont opposés au Premier ministre Rafic Hariri, qui a gouverné le plus longtemps dans cette période, sont le Ba'as, le PSNS, les Kataëbs, Amal, al-Marada, le CUA et le PP ; ils se sont opposés à Rafic Hariri soit pour ses relations étrangères, soit pour son programme économique. Puis, il y a eu des partis qui n'ont pas participé au gouvernement, sans s'opposer aux accords de Taëf. Ils ont cependant critiqué ce gouvernement parce qu'il ne les a pas appliqués. Il s'agit notamment du PCL, de l'OPN, du PS et de la JI.

D'ailleurs, le CF a été formé autour de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri ; ce courant reconnaît donc les accords de Taëf, et son président fut Premier ministre pendant une grande partie de cette période. Quant à Salim El-Hoss, il a été nommé Premier ministre de 1998 à 2000, époque pendant laquelle Rafic Hariri a rejoint l'opposition au gouvernement.

Les partis politiques libanais ont diffusé un discours caractérisé par une flagrante dualité au sujet de la réforme de l'État, de la participation, de la défense nationale et de l'identité de la société. On peut ainsi dire que seuls le PCL et dans une moindre mesure le PSNS ont un vrai discours réformiste et laïque de l'État et un projet de société ; cependant, le premier a échoué aux élections de 1996 et le second a gagné quelques sièges parlementaires.

D'autre part, les élections de 1996 ont eu lieu à la lumière de la montée des partis islamiques – le Hezbollah, l'APBI et la JI –, et dans un contexte de récession de l'activité des partis politiques chrétiens – les Kataëbs, les FL, le PNL et le BL. La raison est liée au

boycott et à la faiblesse qui en a découlé, à l'exception des partis politiques arméniens : Tashnaq, Hanchak et Ramgafar. Il est à noter que même les partis islamistes avaient perdu leurs sièges dans la capitale.

Tous ces partis islamistes et chrétiens ont mis l'accent, dans leur discours, sur les élections municipales de 1998, considérées par ces partis comme une occasion d'affirmer leurs existences et leurs forces populaires à l'encontre du pouvoir prosyrien.

Enfin, soulignons que les élections parlementaires de Beyrouth, en 1996, se sont démarquées de la précédente par la participation de Rafic Hariri en tant que leader des musulmans sunnites, et aussi par la division entre les partis chrétiens au sujet de la participation aux élections. C'est un autre discours qui sera étudié dans les deux parties suivantes.

Quant aux élections de 2000, on a remarqué un développement dans la présence des programmes électoraux des partis participants, mais ces programmes électoraux ont traité des concepts généraux. La plupart de ces programmes n'ont pas abordé les questions des besoins fondamentaux des citoyens, ou des électeurs.

Quant à la justification de l'alliance contradictoire constituée par les partis politiques lors des élections de 2000, elle a montré l'existence d'une dichotomie entre l'idéologie de ces partis et leurs exercices politiques.

En conséquence, nous n'avons pas trouvé, dans les programmes des partis politiques de 2000, une vision précise concernant la notion de la réforme de l'État. Les contenus de ces programmes ou du discours politique en général reflètent les préoccupations des partis chrétiens, d'une part, et le conflit entre l'opposition et le pouvoir, d'autre part.

Les élections municipales de 1998 n'auraient pas eu lieu sans les pressions des partis d'opposition chrétiens et musulmans, des organisations de la société civile et du président de la République Elias Hraoui³⁴³. S'y ajoute le désir de certains États de la communauté internationale.

³⁴³ Krayyem Hassan, Les présidents de municipalité élus en 1998 au Liban : des « élites » locales non dirigeantes, op, cit.

Nous avons vu comment le pouvoir libanais se méfie des élections municipales parce qu'elles reflètent la réalité de la représentation et de la force des partis d'opposition islamistes et chrétiens, contrairement aux élections législatives, où la formalité de la loi électorale et l'obligation des alliances entre ces partis jouent un rôle décisif pour la détermination des partis participants et de leurs représentations.

On note que les partis libanais, avant la guerre civile, n'avaient pas d'idées précises et modernes pour les élections municipales, une situation qui s'est traduite dans le comportement politique par rapport aux municipalités.

Après la tenue de deux élections législatives, les revendications liées au renouvellement des conseils municipaux pour qu'ils tiennent leur rôle dans le développement de la décentralisation administrative se sont accrues.

Le changement du discours des partis s'est accompagné d'une ambition des partis et des forces politiques en vue d'atteindre les conseils municipaux. Les partis ont essayé de présenter une nouvelle vision du travail municipal, plus claire que la situation existante avant et pendant la guerre du Liban.

Enfin, à travers l'étude des programmes électoraux, nous trouvons qu'ils ont été confinés à des questions publiques, sans mettre l'accent sur l'idée de la réforme administrative incluse dans les accords de Taëf, qui prévoient la décentralisation administrative, les districts et les municipalités, et qui donnent aux autorités provinciales des prérogatives plus larges.

3^e Partie

Programmes politiques et justification des coalitions entre partis : 2005- 2009

Dans cette partie sera proposée une étude comparative des programmes électoraux entre 2005 et 2009. Le but est d'explorer les thèmes prédominants autour desquels s'organise la compétition entre les partis politiques libanais.

Dans le chapitre 1, on traite les programmes et les priorités des partis durant les élections parlementaires de 2005.

Le chapitre 2 présente une analyse de la compétition sur les priorités ainsi qu'un diagnostic des enjeux et des appropriations thématiques.

Dans le chapitre 3, nous tentons de comprendre comment les jeunes Libanais perçoivent les priorités de la réforme. Parallèlement, nous verrons quels sont, selon les partis libanais, les obstacles à la réforme et les solutions envisagées pour faire face à la crise de l'État libanais.

Chapitre I

Programmes et priorités des partis (2005)

Le fil conducteur de ce chapitre concerne les programmes et les priorités des partis durant les élections parlementaires de 2005. La première section se concentre sur les événements et circonstances dans lesquels les élections ont eu lieu, en particulier l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri. La deuxième section porte sur la justification de la coalition partisane en 2005 et sur la dualité du discours des partis. La troisième section aborde les priorités dans les programmes et le discours partisan pendant ces élections.

I- Le contexte et la nature des coalitions

A- Les circonstances des élections de 2005

Deux autres événements successifs très importants ont marqué le Liban : premièrement, « le retour de deux leaders chrétiens sur la scène politique, le général Michel Aoun, qui est revenu de son exil le 7 mai 2005, et le chef des FL Samir Geagea, qui est sorti de prison le 18 juillet 2005 ; deuxièmement, la guerre israélo-libanaise de l'été 2006, suivie d'une longue crise politique de 18 mois caractérisée par un vide présidentiel³⁴⁴. Cette situation va donc mener à un accord interlibanais entre les deux camps, la majorité du 14-Mars, et l'opposition du 8-Mars. Dès lors, cette dernière a ressorti d'anciennes lois, dont la loi électorale de 1960 qui était basée sur l'arrondissement³⁴⁵.

Le projet de la commission dirigée par Fouad Boutros, un ex-diplomate libanais, n'a pas trouvé d'écho auprès des autorités libanaises. Ladite commission avait pourtant proposé de mettre en place un mode de scrutin proportionnel innovant et qui permettrait au régime

³⁴⁴ Choghri Rima, Le système électoral libanais en 2009 : recul ou avancée? <http://dandurand.ugam.ca>

³⁴⁵ *Ibid.*

libanais de s'affranchir, au moins en partie, du confessionnalisme, dont la suppression était une des conditions des accords de Taëf.

À la suite des élections législatives organisées après le retrait des troupes syriennes du Liban, en avril 2005, s'est posée la question de la formation des partis politiques au Parlement. Au final, ces élections ont propulsé les forces anti-syriennes (alliance du 14-Mars) au pouvoir (voir figure 3 ci-après). Toutefois, leur tâche fut des plus complexes, notamment à cause de la guerre de l'été 2006 au cours de laquelle de nombreuses infrastructures libanaises furent détruites³⁴⁶. Par ailleurs, dans le système politique confessionnel, fondé sur le principe du consensus, l'opposition est censée participer au gouvernement. À cela s'ajoute le fait que les décisions gouvernementales les plus importantes doivent être prises à la majorité des deux tiers des ministres. Les ministres des partis d'opposition ont quitté le gouvernement à l'automne 2006, mais le processus décisionnel n'en a pas été favorisé. Les pressions de l'opposition se sont même développées, au travers par exemple d'un « sit-in » continu organisé dans le centre-ville de Beyrouth jusqu'en 2008. Face à toutes ces crises, le gouvernement libanais n'a eu d'autre choix que de démissionner, en mai 2008.

B- La justification de la coalition partisane en 2005

Durant les élections parlementaires de 2005, les partis politiques, dans leurs coalitions, n'ont pas fait une autocritique de leur histoire. En effet, ils ont estimé qu'il n'y avait aucun mal à former des coalitions avec des partis rivaux ou à se présenter sur la même liste sans tenir compte du passé dans son ensemble. Au contraire, ils ont considéré leur passé comme une valeur sacrée ne pouvant être critiquée.

1- Des alliances contradictoires et un double discours

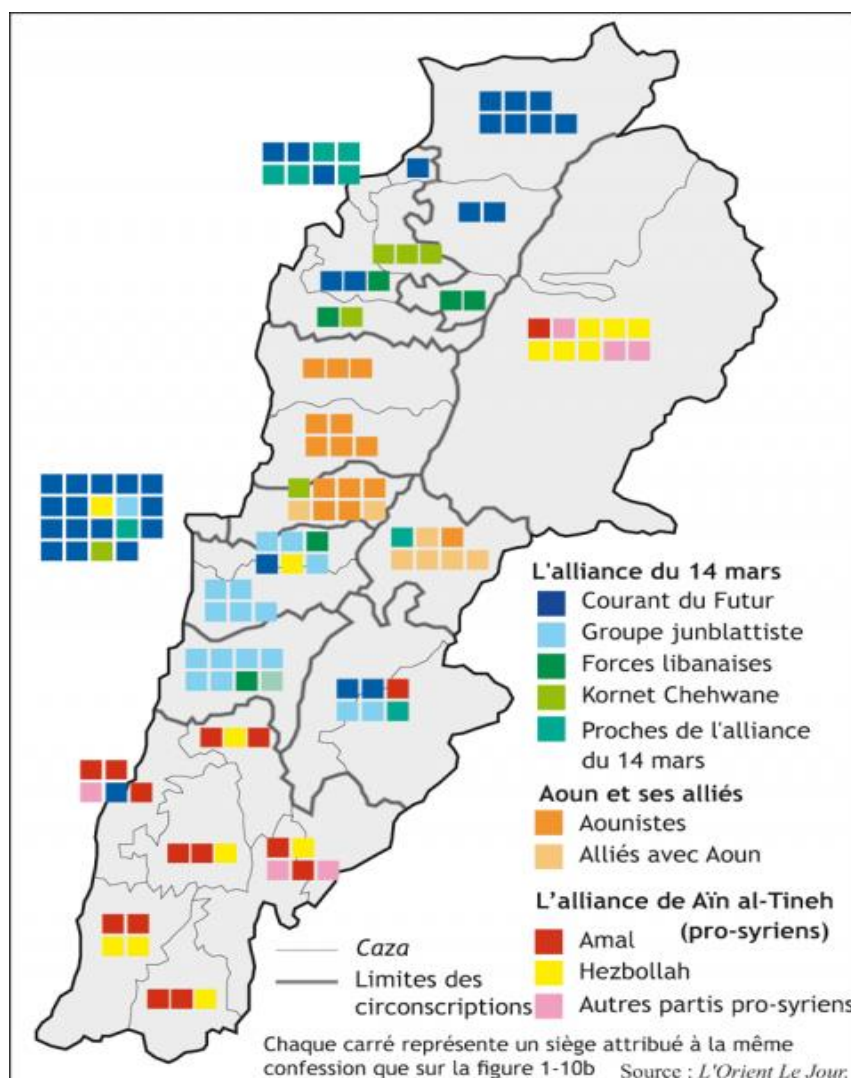
On a ainsi remarqué que tous les partis alliés n'ont pas hésité à évoquer le passé et à le rappeler, le voyant comme une expérience réussie pouvant être utilisée dans les campagnes électorales pour mobiliser les votes. Pour cela, la nomination du parti au sein de la coalition

³⁴⁶ El-Ezzi Ghassan, « Le Liban, de problèmes en crise », <http://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2009-3.htm>

devient la garantie véritable pour la poursuite de son parti ou de son mouvement sur la même démarche et la même ligne, surtout si ce candidat a participé aux événements du passé propre à sa communauté. Cela renforce son sentiment de fierté vis-à-vis de son passé et de son histoire et sa capacité à récolter les votes et à les partager avec l'autre parti.

Dans son étude sur les coalitions électorales de 2005 et leurs contradictions, le sociologue libanais Shawkat Ashti a fait plusieurs remarques sur les paradoxes et la dualité qui apparaissent dans le discours des partis politiques, en fonction de la nature de l'alliance³⁴⁷.

Graphique 15 : Les résultats des élections législatives de 2005³⁴⁸



³⁴⁷ *Ibid.*

³⁴⁸ Jacques Bethemont, « Eric Verdeil, Ghaleb Faour, Sébastien Velut, *Atlas du Liban. Territoires et société* », *op. cit.*

Selon Ashti, le candidat avait deux visages. En effet, il restait engagé quand il se trouvait parmi les membres de son clan, dans son milieu social et dans son environnement communautaire, alors qu'il appelait à oublier le passé et ses tragédies durant les réunions publiques ou collectives. Il appelait aussi à oublier les martyrs qui sont tombés les uns après les autres, à protéger les projets contradictoires ou conflictuels, comme Rafic Hariri et Bachir Gemayel, à combler le fossé dans la réalisation de ce genre de cohabitation entre eux, et à les croiser en dépit des distances idéologiques et non idéologiques.

Ainsi, Kamal Joublatt et Bachir Gemayel deviennent des alliés et les martyrs du PSNS, des FL et de certains partis de gauche ; ils sont morts pour la révolution et l'indépendance, dans la même bataille. Notons que le souvenir des martyrs disparaît et se présente uniquement dans le discours des partis laïques comme le PSNS et le PCL.

Dans le cas de l'alliance entre le PCL et le CPL du général Michel Aoun dans les circonscriptions du Sud, de Metn et du Nord-Sud, le discours de ces deux partis s'est focalisé sur la réforme et la logique du général Aoun. Cependant, si le PSNS avait formé une coalition avec le Hezbollah et Amal, son discours aurait pu alors insister sur « la sainteté des martyrs de la résistance face à l'ennemi sioniste »³⁴⁹.

Le MGD a justifié ses nouvelles alliances à travers l'idée que « *sa participation à la lutte pour l'indépendance est aujourd'hui l'extension de sa bataille contre l'Israël sioniste d'hier* »³⁵⁰. L'histoire et le passé en général ont dispersé les martyrs qui sont tombés dans les batailles internes entre les partis alliés. Ainsi, Amal et le Hezbollah, par exemple, ne se prononcent jamais autour de leur passé controversé et sanglant ; par contre, la mobilisation des partisans et des électeurs se concentre sur la nécessité d'oublier cet épisode pour repousser l'ennemi extérieur.

Il y a aussi les partis alliés qui n'ont pas de martyrs, tels que les coalitions du CPL avec Michel Murr dans la circonscription de Metn Nord, avec le PDL à Aley - Baabda ou avec Sulaiman Frangié à Zgharta et dans le Nord, ou encore avec Elie Skaff à Zahlé. La

³⁴⁹ Ashti Shawkat, « Les coalitions électorales : processus contradictoires et un destin inconnu », *op. cit.*, p. 77.

³⁵⁰ *Ibid.*, p. 78.

concertation discursive de ces partis alliés s'est orientée vers le programme et les attitudes du général Aoun et l'importance et la crédibilité de son programme de réforme ainsi que de sa critique à l'encontre de Walid Joumblatt.

Dans ces cas, tous les conflits du passé avec les adversaires ont été oubliés durant ces alliances afin de préserver l'unité de la communauté.

Selon Shawkat Ashti, « *tous les partis politiques qui étaient coalisés pendant les élections de 2005, que ce soit directement ou indirectement, n'ont fait aucune autocritique de leurs passés pour fonder une nouvelle étape, qui peut lancer un dialogue objectif dans le pays, les partis alliés se sont contentés par l'accusation des candidats rivaux* »³⁵¹. D'ailleurs, l'ancien Premier ministre Salim El-Hoss, qui est bien connu pour sa crédibilité, a dit : « *Nous sommes arrivés à un point que lorsque nous entendons deux hommes politiques s'insulter, nous disons que les deux ont raison !* »³⁵²

2- Le caractère confessionnel des coalitions électorales

Lors des élections de 2005, les coalitions électorales entre les partis libanais étaient caractérisées par des dimensions confessionnelles, qui sont apparues comme des coalitions entre les communautés : « *Les partis politiques sont devenus des passés, les idées devenues comme indication de l'aliénation de la réalité, ce qui a obligé les gens à quitter la modernité pour retourner à l'ère primitive.* »³⁵³

La dimension confessionnelle s'est manifestée de deux façons : la coalition des partis et des forces des différentes confessions, avec par exemple la coalition entre les FL, le CF et le PSP, et entre Amal et le Hezbollah, celle-ci apparaissant comme une coalition entre les communautés maronite et druze, surtout dans la zone du Chouf ; et l'alliance des chrétiens avec les musulmans dans les autres départements.

³⁵¹ Ashti Shawkat, « Les coalitions électorales: processus contradictoires et un destin inconnu », *op. cit.*, p. 77.

³⁵² Al-Safir, 24/05/2005.

³⁵³ Al-Safir, 18/06/2005.

Selon Joseph Samaha, « *l'expression confessionnelle ne se présente pas clairement, il n'est toujours pas facile de dépouiller ce discours, parce qu'il se pose comme il refuse le confessionnalisme* »³⁵⁴.

Par conséquent, la mobilisation confessionnelle, dans le premier cas, a été très évidente, avec comme priorité l'unité de la communauté interne, les confessions étant imprégnées par la peur de l'autre.

II- Les programmes électoraux en 2005

Les comportements et le discours des partis libanais lors des élections parlementaires de 2005 ont été influencés par un événement sécuritaire majeur : l'assassinat de l'ex-Premier ministre Rafic Hariri. Cet événement et ses effets ont contribué à tracer les coalitions des partis et les slogans. Le discours politique dans cette période s'est substitué au programme électoral. Selon quelles priorités électorales les partis ont-ils participé aux élections ?

A- Les programmes des partis du 14-Mars

Les listes des coalitions des CF, PSP, FL et Kataëbs ont mis l'accent sur l'idée de réconciliation nationale, sur le fait de tourner la page de la guerre civile, sur le renforcement de la formule de coexistence islamo-chrétienne et l'élimination des impacts de l'ex-régime libano-syrien. S'ajoutent à cela l'importance de l'élaboration d'une loi électorale et l'établissement de relations diplomatiques avec la Syrie, selon le principe du Peer-to-Peer, le dialogue national autour de la résistance, le refus de réinstaller les réfugiés palestiniens et l'urgence de sortir le chef des FL, Samir Geagea, de prison.

1- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2005 du CF

La première priorité relevée dans le programme du CF concerne les questions liées au soutien du tribunal international et aux relations avec la Syrie basées sur le respect mutuel. Chacun de ces deux thèmes a obtenu un score de 15 %.

³⁵⁴ Al-Safir, 25/05/2005.

Le soutien du tribunal international est une priorité qui a émergé après l'assassinat de Rafic Hariri et qui s'est substituée à la question de la reconstruction basée sur une approche libérale. Parallèlement, les relations avec la Syrie basées sur le respect mutuel ont remplacé les relations privilégiées.

Le respect des accords de Taëf est identifié comme la quatrième priorité pour le CF (10 %). L'intérêt accordé à la liberté du secteur privé a diminué, passant à 9 % contre 15 % en 1996 et 2000.

La création d'une stratégie défensive « selon la compréhension de l'alliance du 14-Mars qui signifie le désarmement du Hezbollah » est créditée de 9 %, et la monopolisation étatique de la décision de la guerre de 8 % ; ces deux thèmes ont remplacé celui de la résistance en 2000.

En cinquième priorité, nous retrouvons chez le CF l'unité nationale (8 %) et le dialogue national (5 %). En comparaison, le Hezbollah lui accorde 13 %, les FL 6 % et le CPL 1 % pour les mêmes élections. Cette attention croissante donnée à cette priorité montre que le CF et le Hezbollah accordent une importance quasi identique à la paix civile. En revanche, le fait que le CPL était leur adversaire dans ces élections justifie le faible intérêt pour cette question au sein de ce parti.

Les thèmes des politiques étrangères émergent à la septième place (7 %). L'intérêt envers la reconstruction basée sur une approche libérale a chuté à 6 %, contre 30 % en 1996 et 25 % en 2000.

Le rejet de la réinstallation des réfugiés palestiniens arrive ensuite avec 4 %, un taux similaire à celui des FL. Le PCL lui octroie 4 % pour cette même année.

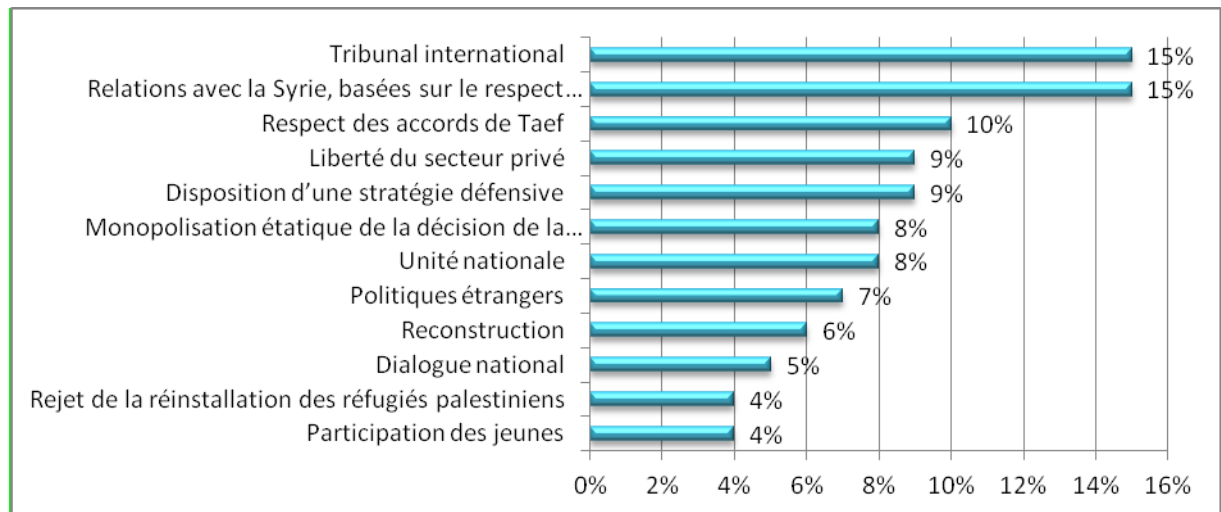
La dernière priorité politique est liée à la participation des jeunes, avec 4 %, contre 5 % en 2000 et 7 % en 1996.

Sethrida Geagea, l'épouse du chef des FL Samir Geagea, a annoncé le 8 juin 2005 la liste des candidats de son parti au Mont-Liban et au Liban-Nord, lors d'une conférence de

presse au cours de laquelle elle a affirmé que « *les alliances tissées par les FL ne sont pas électorales mais politiques* »³⁵⁵.

Sethrida Geagea a mis en avant « *l'alliance politique avec le PSP, le CF, le BN, le MRD, le mouvement réformiste des Kataëbs, afin de tourner définitivement la page du passé, d'œuvrer à l'édification de l'avenir, de consolider une coexistence équilibrée dans le cadre d'une démocratie consensuelle* »³⁵⁶.

Graphique 16. Évolution des priorités électorales du CF en % (2005)



Elle a encore présenté les priorités sur lesquelles les candidats des FL, dont elle fait partie, se sont fondés afin de s'engager dans la bataille électorale. « *Nous avons décidé de nous lancer dans la bataille électorale en nous fixant pour priorité la libération de Samir Geagea, l'élaboration d'une loi électorale tenant compte de la nécessité d'une représentativité authentique des Libanais préservant les équilibres nationaux.* »³⁵⁷ Elle a de nouveau insisté sur l'appui des FL aux positions du patriarche maronite, « *dont l'opportunité a été démontrée et qui ont contribué à la réalisation de la souveraineté et de l'indépendance, ainsi qu'à la consolidation de la coexistence* ». Mme Sethrida Geagea a affirmé l'engagement des FL aux accords de Taëf et leur opposition à l'implantation des Palestiniens. « *Le Liban doit être le dernier pays à signer une paix avec Israël* », a-t-elle

³⁵⁵ L'orient le jour, 09/06/2005.

³⁵⁶ *Ibid.*

³⁵⁷ *Ibid.*

fait valoir. Mme Sethrida Geagea a plaidé en faveur « *de meilleures relations avec la Syrie, basées sur le respect mutuel, l'amitié et les intérêts communs, conformément aux accords de Taëf* »³⁵⁸.

2- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2005 des FL

La question de la réalisation de la souveraineté et de l'indépendance occupe la première place dans le programme des FL en 2005 (25 %). Ce fort intérêt accordé à cette priorité confirme la position traditionnellement radicale du parti face à la présence militaire syrienne au Liban.

Il est aussi naturel que la question de la libération du chef des FL, Samir Geagea, arrive à la deuxième place (20 %).

Il est par ailleurs frappant de voir que les FL accordent une grande importance à la politique sociale (9 %). De toute évidence, ce n'est pas pour des raisons idéologiques, puisque les FL sont un parti de droite. En fait, cela est dû à la structure sociale de ce parti, qui est composé de classes sociales relativement pauvres, particulièrement dans les zones rurales et surtout dans l'arrondissement de Bcharré, d'où le poids électoral des FL. C'est aussi la ville natale de leur chef Samir Geagea et de sa femme, Sethrida Geagea, députée pour le siège maronite.

Les thèmes de l'unité nationale et du dialogue national apparaissent en quatrième position (9 %). Cela peut être justifié, comme nous l'avons noté précédemment, par l'événement tragique que fut l'assassinat de Rafic Hariri, et par l'alliance quadripartite qui l'a suivi, par peur du déclenchement d'une guerre civile.

Les questions associées aux politiques étrangères (6 %) et aux relations avec la Syrie basées sur le respect mutuel sont identifiées comme les cinquième et sixième priorités (5 %). Ceci est cohérent avec la ligne générale des FL qui ont, depuis les accords de Taëf, refusé les relations privilégiées avec la Syrie ; cette tendance a longtemps perduré dans le discours politique de ce parti.

³⁵⁸ L'orient le jour, 09/06/2005.

En septième priorité des FL, nous retrouvons les libertés publiques avec 5 %, un taux légèrement plus faible que celui du CPL (8 %).

Le respect des accords de Taëf prend la huitième place, obtenant 5 %, un score deux fois plus faible que celui que le CF accorde à cette même question (10 %).

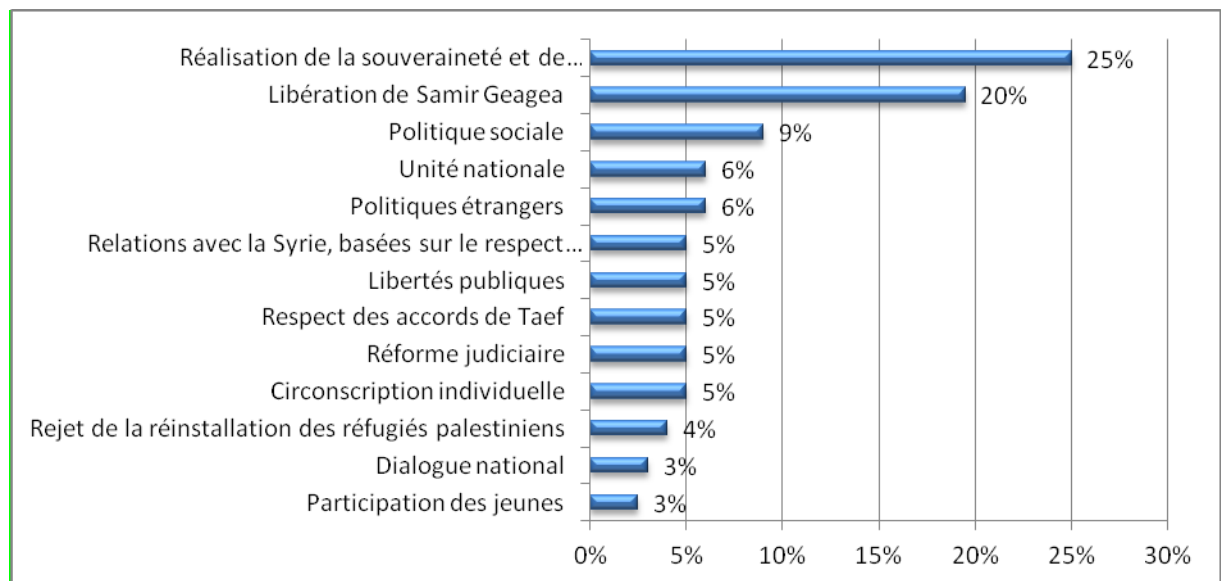
À la réforme judiciaire est octroyé un taux de 5 %, contre 8 % pour le CPL et seulement 2 % pour le Hezbollah.

Les FL ont attribué 5 % à la circonscription individuelle, soit un peu plus que le CPL (2 %). Par contre, le Hezbollah a adopté la circonscription unique proportionnelle (2 %), tandis que le CF n'a pas souligné cette question dans son programme.

La onzième priorité est liée au thème du rejet de la réinstallation des réfugiés palestiniens (4 %). Nous retrouvons une similarité, par rapport à cette priorité, avec le CF (4 %). En revanche, le CPL ne lui accorde que 2 %.

La question de la participation des jeunes obtient un score de 3%.

Graphique 17. Évolution des priorités électorales des FL en % (2005)



B- Les programmes des partis du 8-Mars et du CPL

Notons que la coalition Amal – Hezbollah, qui repose sur une base communautaire, met l'accent sur les priorités du programme électoral basé sur la conservation des droits et du rôle de la communauté chiite, la réponse aux questions politiques provoquées par les autres partis libanais, la présence et la coalition fatidique entre les deux partis chiïtes.

Selon Lara Deeb : « *Le premier point du programme électoral du Hezbollah, en 2005, était un appel à sauvegarder l'indépendance du Liban et à le protéger contre la menace israélienne en maintenant la Résistance, en conservant l'aile militaire du Hezbollah et son armement, en vue de l'obtention de la libération totale des territoires libanais encore occupés.* »³⁵⁹

1- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2005 du Hezbollah

Dans le programme électoral de 2005 du Hezbollah, l'intérêt accordé à la priorité de l'unité nationale et du dialogue national est passé à 27 %. Par contre, le pourcentage octroyé à la résistance diminue de nouveau (25 %), un résultat pouvant être justifié par le fait que les élections ont eu lieu après un événement aussi important que tragique, à savoir l'assassinat de Rafic Hariri ; un événement qui a mis le Liban face au risque de déclenchement d'une guerre confessionnelle entre les sunnites et les chiïtes.

En troisième priorité apparaissent les thèmes des politiques étrangères, de la réalisation de la souveraineté et de l'indépendance, et des relations privilégiées entre le Liban et la Syrie (13 %). Ce score reflète les controverses autour des politiques des axes ; le Hezbollah et ses alliés ont rejeté toute intervention étrangère, surtout saoudienne et américaine, le CF et les autres partis de l'alliance du 14-Mars refusant pour leur part toute intervention syrienne ou iranienne dans les affaires du pays.

La quatrième priorité relevée dans le programme du Hezbollah concerne le rôle social de l'État avec 7 %, un pourcentage similaire à celui de 1996, mais un peu plus élevé qu'en 2000 (6 %).

³⁵⁹ Deeb Lara, « Une introduction au Hezbollah », <http://www.voxnr.com>.

En cinquième priorité, nous retrouvons l'environnement (5,5 %). Il s'agit d'un score relativement plus bas que ce que nous relevions en 2000 (10 %), mais un peu plus haut qu'en 1996 (5 %).

La réforme économique et fiscale est identifiée comme la sixième priorité pour le Hezbollah : 5 %, contre 8 % en 1996 et 12 % en 2000. Notons cependant qu'elle était liée à une autre priorité : la coopération privilégiée entre le secteur public et le secteur privé, comme réaction à la politique économique néolibérale de Rafic Hariri entre 1992 et 2004.

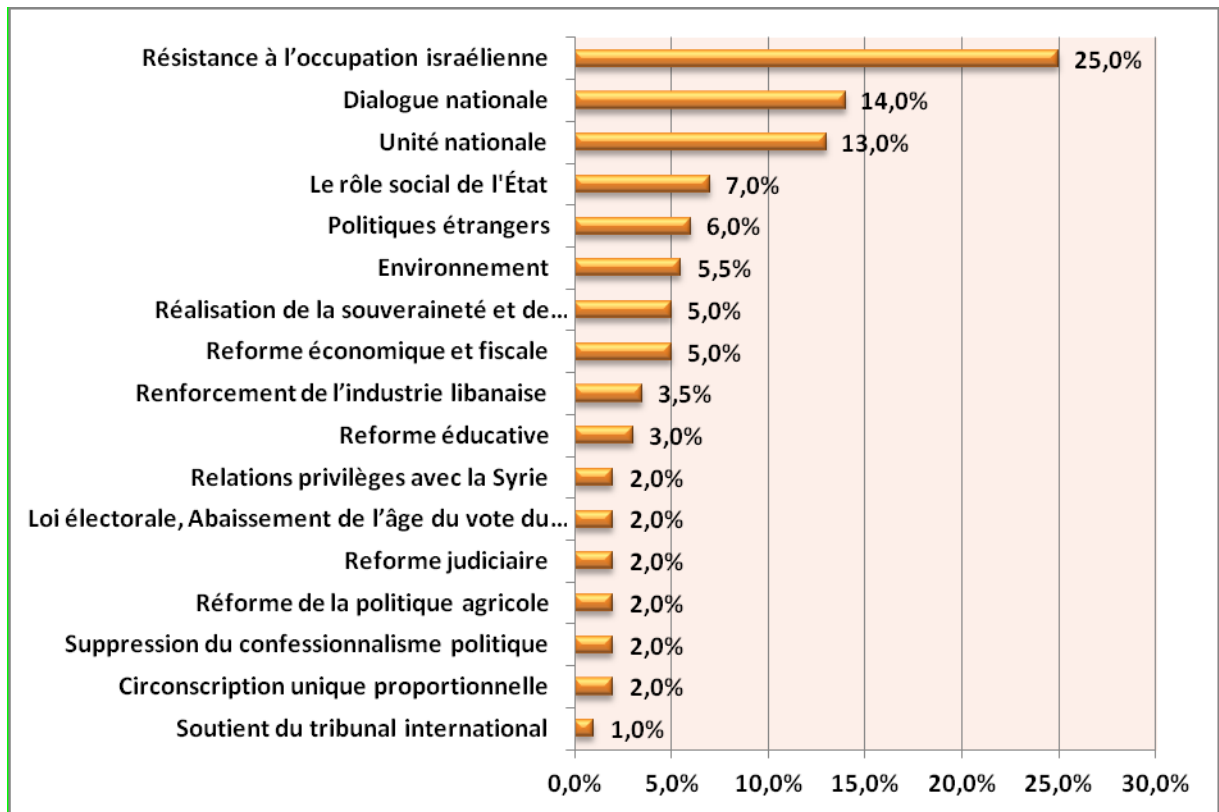
Un taux de 4 % est accordé à la circonscription unique proportionnelle et à la réforme de la loi électorale.

Le thème du renforcement de l'industrie libanaise obtient 3,5 %, tandis que la réforme éducative chute à 3 %, un score plus faible qu'en 2000 (7 %).

2 % est le résultat obtenu par chacune des priorités suivantes : la réforme judiciaire, la réforme de la politique agricole et la suppression du confessionnalisme politique.

En dernière position apparaît le soutien du tribunal international (1 %). Par ce score symbolique, le Hezbollah a exprimé sa solidarité avec le CF dans le cadre de l'assassinat de son fondateur, Rafic Hariri. On note qu'en 2005, le Hezbollah n'avait pas encore été accusé de ce crime, qui était attribué au régime syrien.

Graphique 18. Évolution des priorités électorales du Hezbollah en % (2005)



Le CPL constitue un cas exceptionnel. En effet, il se base sur un programme électoral sur lequel il a formé ses coalitions électorales avec les autres partis. Ses candidats sont présentés comme des personnes sincères vis-à-vis de leurs programmes. Le chef du CPL, le général Michel Aoun, a déclaré que ce programme était une condition pour l'établissement des coalitions³⁶⁰. Il a dit aussi que l'adoption du projet réformiste de son courant était la condition principale pour n'importe quelle alliance.

Les candidats et les coalitions réalisées par le CPL ont fait preuve de respect envers leur programme et le voient comme une priorité. Les sujets les plus importants sont la réforme, la modernisation face au traditionalisme politique, et la lutte contre la corruption et les corrupteurs hérités de l'époque de l'hégémonie syrienne³⁶¹.

La conception de la réforme et du changement de l'État du CPL est liée aux réformes selon le programme politique du parti, en mai 2005.

³⁶⁰ Site d'Internet du CPL, www.tayyar.org, op, cit.

³⁶¹ Al-Safir, 16/05/2005.

La première élection parlementaire à laquelle le CPL a participé après le retour du général Michel Aoun de son exil en France a montré que ce parti défend une orientation laïque et appelle l'ensemble de la population, aussi bien chrétienne que musulmane, à le rejoindre. Le programme du CPL pour les élections parlementaires de 2005 comprenait 13 thèmes. Pour chacun, on trouve une description de la situation puis du rôle de la réforme, l'objectif de la réforme et les étapes concrètes que le parti a l'intention de franchir pour atteindre cet objectif.

2- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2005 du CPL

Dans son programme électoral de 2005, le CPL a accordé une importance particulière (15 %) aux thèmes des politiques économiques et financières.

La deuxième priorité relevée dans le programme du CPL concerne la question de la modernisation du secteur du tourisme (11 %). On peut expliquer ce score de deux manières : d'une part, les entreprises touristiques sont concentrées principalement au Mont-Liban, qui est la zone d'influence du CPL ; d'autre part, il y a une concurrence entre le CPL et son rival (les FL) sur cette priorité. En effet, Joseph Sarkis a été nommé ministre du Tourisme dans le gouvernement de Fouad Saniora, sous le mandat du président Émile Lahoud, entre le 19 juillet 2005 et le 11 juillet 2008.

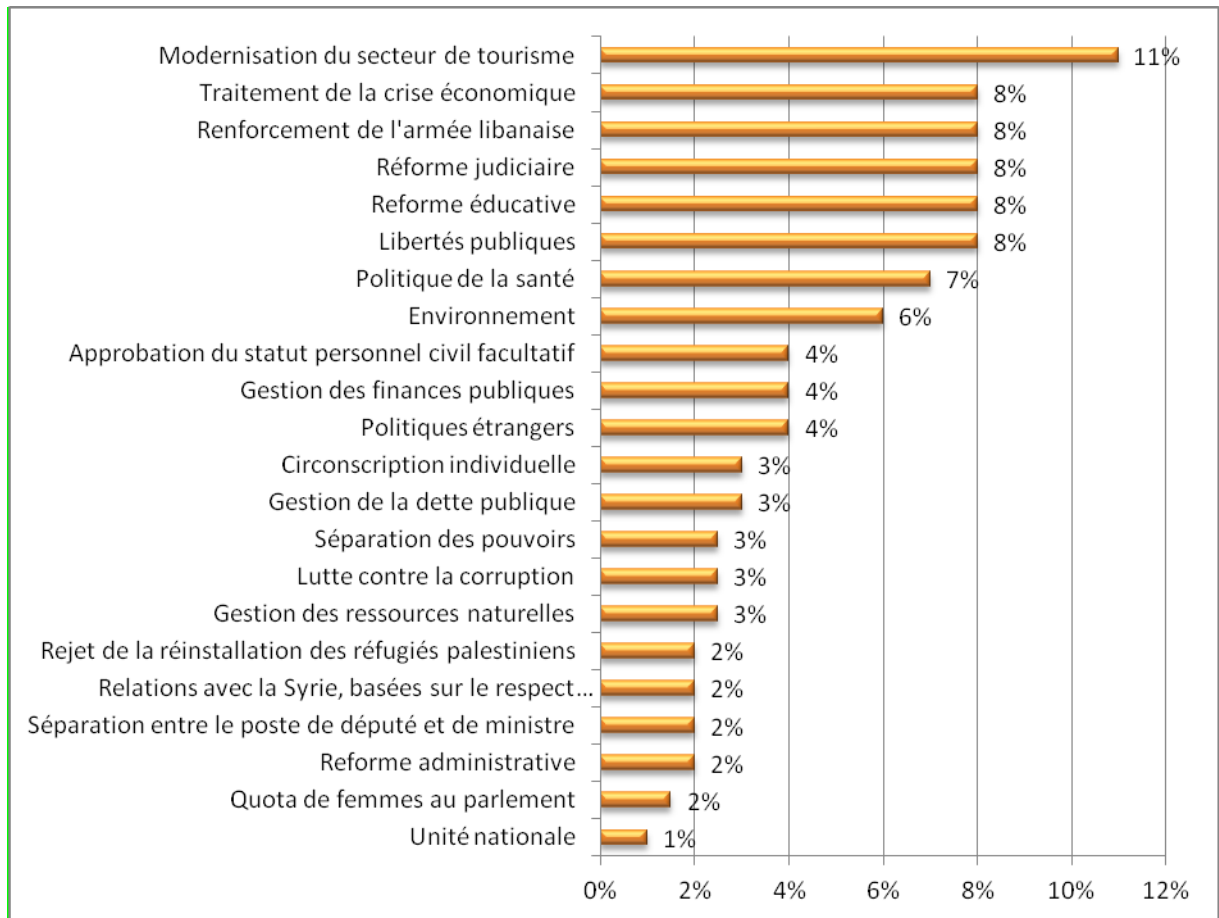
En troisième priorité du CPL, nous retrouvons l'environnement et la gestion des ressources naturelles (9 %).

Le renforcement de l'armée libanaise, la réforme judiciaire, la réforme éducative et les libertés publiques arrivent au quatrième rang des priorités de ce parti, avec 8 % pour chacun d'entre eux.

La cinquième priorité politique est liée à la politique de santé (7 %).

La question des relations avec la Syrie basées sur le respect mutuel, et celle des autres politiques étrangères, occupent la sixième place du classement (6 %).

Graphique 19. Évolution des priorités électorales du CPL en % (2005)



Un taux de 8 % est attribué aux sujets suivants : la séparation des pouvoirs, la séparation entre le poste de député et de ministre, et la circonscription individuelle, avec trois catégories de réforme constitutionnelle. 6 % est le score obtenu par les questions en lien avec l’approbation du statut personnel civil facultatif et le quota de femmes au Parlement.

La neuvième priorité est associée à la réforme administrative et à la lutte contre la corruption (5 %).

Enfin, le rejet de la réinstallation des réfugiés palestiniens obtient 2 %, l’unité nationale étant créditée de 1%.

Un programme et un discours rival du CPL ont été produits par Jawad Boulos, petit-neveu de l’historien libanais très célèbre du même nom. Il est originaire de Zgharta, d’où il mène la bataille aux côtés de la députée Nayla Moawad, contre le parti d’al-Marada coalisé avec les CPL et le PSNS. M. Boulos affirme son attachement à la réforme de l’État comme sa

première priorité, s'il est élu. Dans son programme électoral, M. Boulos adopte les mêmes priorités que le parti adverse, le CPL. « *Mes priorités sont les réformes, les réformes et encore les réformes, doublées d'une lutte sans merci contre la corruption, dit-il. Ces réformes devront porter sur les secteurs de l'administration, de la justice et des services de sécurité, et établir des priorités nouvelles qui accordent une importance primordiale au développement économique et à l'amélioration de la qualité de vie, permettant aux citoyens de gagner honnêtement leur vie.* »³⁶²

Pour lui, « il faut limiter la part de l'État dans l'économie et encourager le développement du secteur privé, recréant ainsi la classe moyenne, seule garante à long terme de la liberté et de l'indépendance du pays »³⁶³.

On note que chacun des partis alliés avait ses propres priorités et interprétations de ces priorités. Parfois, des contradictions émergeaient entre des partis alliés dans la vision et la perception détaillée, en particulier en ce qui concerne les thèmes suivants : la résolution 1559, les armes de la résistance, la question du Hezbollah et la relation avec la Syrie.

Les programmes électoraux n'ont pas été soumis aux discussions lors des réunions, soit ouvertement, soit secrètement. Le chef du PSP, Walid Joumblatt, a critiqué le discours du général Michel Aoun au sujet du programme de la modernisation, qui n'a pas été discuté par les alliés³⁶⁴.

Walid Joumblatt a reconnu que l'alliance, qui faisait partie de la réunion de Bristol, n'a pas présenté un programme économique ou un programme social³⁶⁵.

Joumblatt a également noté, dans un rassemblement électoral qui s'est tenu dans la région du Chouf et qui comprenait le PSP, les FL et le CF, qu'il était regrettable de ne pas pouvoir, à la lumière de cette immense bataille, concevoir un programme économique et social ; et il a ajouté : « Nous, les partis de l'opposition, devons concevoir ce programme. »³⁶⁶

³⁶² Baaklini Suzanne, Jawad Boulos, « Un jeune avocat, candidat à Zgharta sur la liste de l'opposition de Bristol. "Mes priorités : les réformes, les réformes et encore les réformes" », L'orient le jour, le 17/06/2005.

³⁶³ *Ibid.*

³⁶⁴ Al-Safir, 23/05/2005.

³⁶⁵ Al-Safir, 15/06/2005.

³⁶⁶ Al-Safir, 28/05/2005.

Chapitre II

Compétition sur les priorités et le diagnostic des enjeux

Dans ce chapitre, nous tentons de voir si les évolutions constatées précédemment peuvent, dans une certaine mesure, être expliquées par des éléments externes à l'idéologie et au rapport de force entre partis, ou par la transformation de la société libanaise, à savoir des éléments constitutifs de la situation politico-économique et sociale du Liban. D'abord, nous commençons par présenter un bref panorama du contexte dans lequel les élections de 2009 ont eu lieu. Dans la deuxième section, on étudie les transformations des coalitions partisans et l'agenda électoral des partis des coalitions du 14-Mars et du 8-Mars. Dans la troisième section, on analyse, par le biais d'une approche comparative, leurs divergences de vue sur la réforme de l'État.

I- Les partis politiques pendant les élections législatives de 2009

Les législatives de 2009 sont les cinquièmes élections ayant eu lieu au Liban depuis la fin de la guerre civile, en 1990. Pendant les années 2000, le pays a connu de gros bouleversements. En 2000, les troupes israéliennes se sont retirées du sud du pays. En septembre 2004, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1559. En avril 2005, ce fut au tour de la Syrie de quitter le Liban, à la suite de l'assassinat de l'ex-Premier ministre Rafic Hariri (14 février 2005). Et à l'été 2006, le conflit israélo-libanais a poussé le Conseil de sécurité des Nations unies à promulguer la résolution 1701³⁶⁷.

Ce qu'il est convenu d'appeler la « révolution du Cèdre », qui a condamné le meurtre de Rafic Hariri et exigé le retrait des troupes syriennes, a atteint son paroxysme le 14 mars

³⁶⁷ Site de l'Union européenne, Mission d'observation des élections – Liban, 2009 : urlmetriques.co/www.euomlebanon.org

2005, lorsqu'une foule immense a envahi les rues de Beyrouth. Ces rassemblements ont été à l'origine d'une polarisation entre deux blocs politiques : l'alliance du 8-Mars, qui formait l'opposition, et l'alliance du 14-Mars, qui constituait la majorité.

Après le retrait des troupes syriennes en avril 2005, des élections législatives ont été organisées en mai et juin de cette même année. Une alliance quadripartite s'est alors formée entre les principaux courants de l'alliance du 8-Mars (Amal et Hezbollah) et du 14-Mars (CF et PSP). C'est à la suite de ces élections que fut composé un nouveau gouvernement dirigé par Fouad Siniora.

Mais, un autre évènement mit une nouvelle fois entre parenthèses la vie politique libanaise. L'été 2006 vit se développer, pendant 34 jours, un conflit armé opposant le Hezbollah et l'armée israélienne, engendrant des mouvements de population (plus d'un million de Libanais durent partir), des destructions massives d'infrastructures et la prolifération de sous-munitions et de pièces non explosées dans le sud du Liban. Le Conseil de sécurité des Nations unies, au travers de sa résolution 1701 du 11 août 2006, a exigé la cessation des hostilités, l'instauration d'un cessez-le-feu et le désarmement des factions armées. Il a également décidé d'augmenter les effectifs de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) au Liban Sud.

La fin de la guerre n'a pas amélioré le paysage politique libanais : les six ministres chiites liés à l'opposition ont donné leur démission en novembre 2006. Les dissensions internes ont atteint leur point d'orgue le 1^{er} décembre 2007, jour où les partis d'opposition (l'alliance du 8-Mars et le CPL de Michel Aoun) ont protesté au centre-ville de Beyrouth et réclamé la démission du gouvernement en place, la formation d'un gouvernement d'union nationale et l'organisation d'élections législatives anticipées. Pendant six mois, le fossé a continué à se creuser entre les blocs majoritaire et oppositionnel, avec des manifestations de violences épisodiques entre les partisans des deux bords. En mai 2008, le gouvernement a fini par prendre deux décisions. La première concernait la suppression du réseau de communication appartenant au Hezbollah, un choix qu'il légitima en avançant des questions de sécurité et de lutte contre Israël. La seconde fut la révocation du chef de la sécurité de l'aéroport. La réplique des partis d'opposition se manifesta par un appel à la grève générale et à la désobéissance civile. Il en résulta des affrontements entre groupes

armés et une recrudescence des violences, tant à Beyrouth que dans d'autres régions libanaises³⁶⁸.

C'est pour éviter au Liban une nouvelle guerre civile que fut organisée, du 16 au 21 mai 2008, à Doha, une conférence de dialogue national à laquelle prirent part les dirigeants politiques libanais. Ils promirent de mettre un point final à la crise politique et de suivre les principes énoncés par la Constitution libanaise et les accords de Taëf.

Lors de cette conférence, les partis sont aussi tombés d'accord pour que le Parlement puisse examiner et discuter les mesures liées à la réforme électorale et précisées dans le projet de loi de la Commission nationale sur la loi électorale conduite par Fouad Boutros. À la suite de l'accord de Doha, la nouvelle loi électorale s'est basée sur le découpage des circonscriptions prévu auparavant par la loi électorale de 1960 et sur le partage de Beyrouth en trois circonscriptions. Cette nouvelle loi a été adoptée par le Parlement en septembre 2008. Cependant, les préconisations émises par la commission Boutros n'y ont pas toutes été intégrées.

Après que Michel Sulaiman a été élu à la présidence, un comité a été formé pour traiter notamment la question de la « stratégie de défense nationale », ayant pour objectif de trouver des solutions face à l'armement du Hezbollah. Mais, aucune réponse concrète n'en est ressortie. Le 1^{er} juin 2009, juste avant les élections, a été organisée la septième réunion de la conférence de dialogue national. Michel Sulaiman et les partis politiques se sont engagés à ce que ces élections se déroulent dans un climat de liberté et de sécurité, et d'attendre que leurs résultats soient proclamés avant d'entamer toute négociation.

A- Les partis politiques participants

Avant les élections, le Liban était un pays politiquement très clivé, avec les tendances suivantes :

- La majorité, composée des courants du 14-Mars (et notamment du CF de Saad Hariri, des Kataëbs d'Amine Gemayel, des FL de Samir Geagea et du PSP de Walid Joublatt) et de quelques groupes indépendants, tel celui de Michel Murr.

³⁶⁸ Site de l'Union européenne, Mission d'observation des élections – Liban, 2009, op. cit.

- L'opposition, englobant l'alliance du 8-Mars (Amal, Hezbollah) et le BCR de Michel Aoun (CPL, Tashnaq, al-Marada et le bloc d'Elie Skaff), auxquels s'ajoutaient des candidats indépendants.

- Les confessions religieuses.

- La division au sein même de la communauté chrétienne, surtout entre les partis du 14-Mars (les Kataëbs et les FL) et le CPL.

La plupart des partis mettaient en avant leur caractère laïc, mais pour autant, le découpage politique libanais suivait principalement les lignes confessionnelles. Ainsi, l'électorat du CF, dirigé par Saad Hariri, était majoritairement sunnite, et les fiefs du parti se situaient dans le nord du pays (Akkar, Tripoli), à Beyrouth III, Saïda et la Bekaa-Ouest. L'électorat de Walid Joumblatt, quant à lui, se composait essentiellement de Druzes, et ses bastions se trouvaient dans le Chouf. Les chiites accordaient leur préférence à Amal et au Hezbollah, dont les fiefs étaient à Baalbeck, à Hermel et dans le sud du Liban.

L'électorat maronite se répartissait entre le CPL, avec ses fiefs dans le Kesrouan, à Jbeil, dans le Metn et à Baabda ; al-Marada, et l'essentiel de son électorat à Zgharta ; les FL et les Kataëbs, avec leurs fiefs à Beyrouth I, à Batroun, dans le Koura et à Bcharré.

Le choix de l'électorat maronite était l'un des principaux enjeux de ces élections. Il s'agissait de savoir s'il allait voter, comme en 2005, pour le CPL de Michel Aoun, ou pencher en faveur des partis chrétiens des forces du 14-Mars (les Kataëbs et les FL principalement).

Pour les FL et les Kataëbs, partis majoritaires, Michel Aoun avait perdu de sa notoriété à la suite de la signature, avec le parti Hezbollah, du document d'entente du 6 février 2006. La réponse des membres du BCR fut de rappeler la victoire de Kamil Houry lors des élections partielles de 2007, face à l'ex-président Amine Gemayel, pour récupérer le siège du député Pierre Gemayel qui avait été assassiné. Pour eux, cette victoire était un signe évident de leur capacité à être élus dans des circonscriptions majoritairement chrétiennes ; d'autant qu'en l'occurrence, il s'agissait d'un combat électoral entre un ancien président se présentant dans son propre fief pour succéder à son fils assassiné, et une personnalité politique encore peu connue.

Quant à l'électorat arménien, il était essentiellement représenté par Tashnaq. Celui-ci se targuait d'obtenir 60 % de ses suffrages principalement à Beyrouth II et dans le Metn, en dépit de la présence du Ramgavar et du Henchaq, deux courants faisant partie de la majorité.

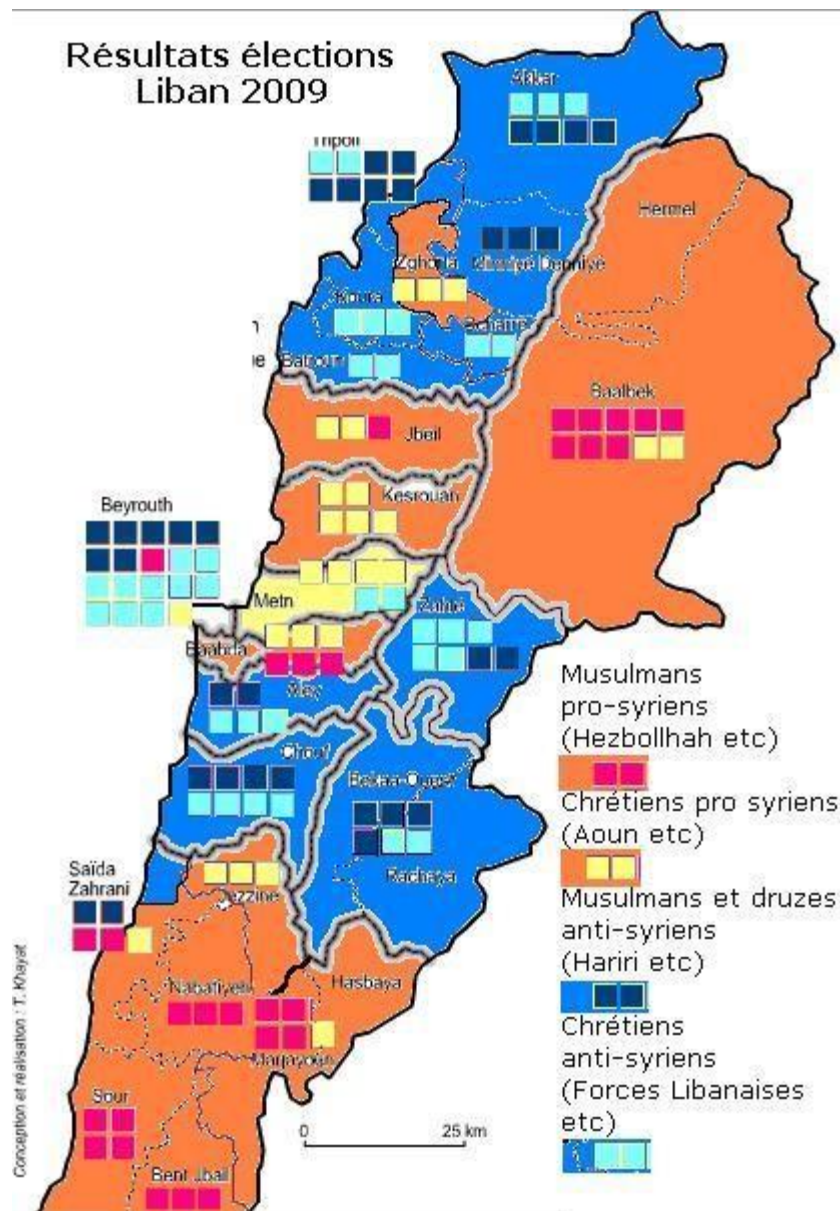
B- Découpage des circonscriptions

Dans la loi de 2008 est prévu un nouveau découpage des circonscriptions pour les élections législatives. Leur nombre est passé de 14 à 26, soit le même que celui qui fut retenu dans la loi de 1960. À peu de chose près, ces 26 circonscriptions coïncident avec les subdivisions administratives appelées les arrondissements. La préservation des trois circonscriptions de Beyrouth est garantie par un accord. En revanche, leur délimitation et le nombre de sièges octroyés à chacune d'elles ont été modifiés.

Quant au nombre d'électeurs par circonscription, il est très hétérogène, allant de 250 000 à moins de 45 000. Pourtant, le nombre de députés élus par circonscription est variable. Cette situation engendre des inégalités en termes de votes, notamment s'agissant du scrutin majoritaire. Par ailleurs, le redécoupage électoral de 2008 a eu pour effet une évolution de la démographie religieuse à l'intérieur des circonscriptions. En fait, avant cette date, les listes sur lesquelles se présentaient les candidats réunissaient différentes confessions, et la répartition confessionnelle se faisait selon le nombre de sièges à pourvoir. Mais, après 2008, environ la moitié des circonscriptions a pris un caractère « monoconfessionnel ». Pour de nombreux sièges parlementaires, la compétition est devenue moins forte dans le cadre du scrutin majoritaire dit confessionnel. Par contre, elle s'est accrue dans certaines circonscriptions, notamment chrétiennes.

Graphique 20. Les résultats des élections législatives de 2009³⁶⁹

³⁶⁹ Jacques Bethemont, « Eric Verdeil, Ghaleb Faour, Sébastien Velut, *Atlas du Liban. Territoires et société* », op. cit.



Les résultats officiels des élections législatives (voir graphique 20), comme annoncés par le ministère de l'Intérieur et des Municipalités, ont indiqué que le bloc du 14-Mars a obtenu 71 sièges en tout, contre 57 sièges pour l'opposition, alors qu'en 2005, ils avaient remporté 72 et 56 sièges respectivement.

Dans le camp de la majorité, Saad Hariri et son CF sont les premiers vainqueurs de ces élections, avec 38 sièges. M. Hariri a été nommé Premier ministre désigné, chargé de former un gouvernement, le 28 juin. Les deux partis chrétiens de la majorité, les Kataëbs

d'Amine Gemayel et les FL de Samir Geagea, ont chacun obtenu cinq sièges. Le PSP de Walid Joumblatt - bloc du rassemblement démocratique a obtenu 12 sièges.

Dans le camp de l'opposition, le CPL et ses alliés du BCR (Tashnaq, Al-Marada et d'autres candidats indépendants affiliés au CPL) ont obtenu 27 sièges ; soit une progression de six sièges par rapport à 2005, en raison notamment de victoires à Zgartha (trois sièges, contre la majorité), à Jezzine (trois sièges, au détriment d'Amal), à Baabda (quatre sièges), malgré le recul à Zahlé (quatre sièges perdus) et l'alliance du bloc de Michel Murr (deux sièges) avec la majorité. Amal a obtenu 13 sièges et le Hezbollah 11.

Contre toute attente, on n'a pas observé beaucoup de transferts de voix d'une liste à l'autre. Une majorité des électeurs ont utilisé des bulletins distribués par les partis politiques. Également, la rareté des transferts de voix « inter-listes » explique pourquoi les candidats qui se sont présentés sur les listes majoritaires à Beyrouth I et à Zahlé ont tous gagné leur élection, signant la défaite imprévue d'Elie Skaff (BCR) à Zahlé.

Il est intéressant de se pencher sur les points de vue des différents partis vis-à-vis de la réforme de l'État et de ses freins³⁷⁰.

Selon une étude menée par le Centre pour la recherche de Beyrouth, l'opposition a gagné le vote populaire (54,7 %, soit 839 371 suffrages), alors que la majorité n'a recueilli que 45,3 % des suffrages (693 931 électeurs). Ceci correspond à un écart de 145 000 suffrages.

Les réactions rapides des deux blocs ont témoigné de l'acceptation des résultats par tous les partis politiques. Saad Hariri (CF) a adopté une position conciliante après la publication des résultats, en déclarant qu'il n'y avait, après ces élections, ni vainqueur ni vaincu. Il a ajouté qu'il était « prêt à donner à la résistance et à Hassan Nasrallah tout ce qu'ils pourraient souhaiter en termes de garanties quant à leur armement ». Peu avant l'annonce officielle des résultats, Walid Joumblatt (PSP) a formulé une mise en garde contre une politique d'« isolement contre les autres » en cas de victoire du bloc du 14-Mars, et a demandé une mise en œuvre conjointe des accords de Taëf³⁷¹. Nabih Berri (Amal) a félicité la majorité pour sa victoire³³ tandis qu'Hassan Nasrallah (Hezbollah) a déclaré que son parti acceptait

³⁷⁰ Site de l'Union européenne, Mission d'observation des élections – Liban, 2009, op. cit.

³⁷¹ *Ibid.*

les résultats et la nouvelle majorité parlementaire, attendant les statistiques de la majorité populaire.

Les élections de 2009 ont maintenu l'équilibre du pouvoir entre la majorité et l'opposition. Le CF de Saad Hariri demeure le parti le plus important au sein de la majorité, tandis que l'opposition sera dominée par le Hezbollah et le CPL de Michel Aoun.

C- Les priorités des partis à la veille de élections

Les attitudes et le discours des partis politiques libanais avant et durant les élections parlementaires de 2009 ont reflété les divisions du pays et de la scène politique libanaise, entre deux visions autour des thèmes de la souveraineté, de la stratégie de défense et de l'armement du Hezbollah, ainsi que des relations du Liban avec la communauté internationale et du tribunal international. Mais, les discours et les attitudes les plus polémiques et controversés ont concerné particulièrement les partis dits chrétiens, les FL et les Kataëbs d'un côté et le CPL de l'autre, surtout autour des justifications des coalitions de chacun des partis et, finalement, de leur rapport avec les axes régionaux et internationaux.

Dans un rassemblement de Qatarmaya, Saad Hariri a réaffirmé certaines options et a répondu à ceux qui l'accusent de nourrir une fibre intégriste. « Laissez-moi dire à ceux qui nous accusent d'être des fondamentalistes, des extrémistes, des hommes confessionnels et sectaires, laissez-moi leur dire, d'ici de Qatarmaya : nous sommes une forteresse inébranlable de la modération, nous sommes aux premières lignes de la confrontation avec l'extrémisme religieux et sectaire, ou même politique, dans la mesure même où il ose s'opposer à l'État. »³⁷² Et d'ajouter : « Au sein du CF, notre projet est l'État, notre objectif est la stabilité, notre idéologie c'est la convivialité, et même la vie commune, une vie de joie, une vie droite, une vie productive. Celui qui lance contre nous de fausses accusations, hélas, c'est celui-là même qui fait alliance avec l'extrémisme et le fondamentalisme. »³⁷³

Le 3 juin 2009, le président des Kataëbs, Amine Gemayel, a appelé les électeurs à « comprendre le sens de cette bataille électorale et la gravité de l'arrivée au pouvoir d'une

³⁷² L'orient le jour, 25/05/2009.

³⁷³ *Ibid.*

majorité parlementaire qui enchaîne le Liban, constitue un défi à toutes nos traditions et serait hostile au régime parlementaire en vigueur au Liban »³⁷⁴.

M. Gemayel a estimé qu'il « faut défendre la République démocratique et voter en masse pour les forces souverainistes, une garantie contre les aventures régionales ou mondiales, sans aucun lien avec l'intérêt du Liban ». Il a montré son inquiétude vis-à-vis « de l'arrivée au pouvoir d'un parti totalitaire », se demandant si « ce camp permettra l'exercice des droits des citoyens, comme cela se fait actuellement. Le projet de l'opposition est clair et n'est en rien fondé sur le partenariat, a-t-il poursuivi. Il consiste à accaparer le pouvoir unilatéralement dans le cadre du projet totalitaire du Hezbollah et à relier le Liban à un axe régional »³⁷⁵.

M. Gemayel a écarté cette éventualité, limitant la bataille entre deux axes, l'un « souverainiste et national, voulant préserver la démocratie », et l'autre « contrôlé par un parti totalitaire, le Hezbollah ». Il a fait remarquer que « toutes les constantes qui ont préservé l'entité libanaise, la souveraineté et l'indépendance sont aujourd'hui les cibles d'attaques directes, qu'il s'agisse du président de la République, de l'armée, du patriarcat maronite ou même de la justice »³⁷⁶.

Le député arménien Hagop Pakradounian (BCR) a affirmé que « le Tachnaq et ses alliés remporteront les élections à Achrafieh, à Zahlé, dans le Metn ainsi que dans toutes les circonscriptions ». S'exprimant lors d'un meeting électoral à Karm el-Zeitoun, en présence des candidats de la liste du CPL à Beyrouth I, le député Pakradounian a affirmé que « lorsque Achrafieh brandissait les drapeaux des milices, les Arméniens étaient restés fidèles au drapeau libanais »³⁷⁷.

Pour le président du Parlement, Nabih Berri, « il faut placer les élections du 7 juin dans le cadre du cours normal de la vie politique libanaise ». « Les résultats du scrutin ou la taille des blocs parlementaires qui se formeront après le 7 juin ne peuvent pas modifier le visage, le rôle ou l'identité du Liban. Après le 7 juin, il y a des journées, des semaines, des mois et

³⁷⁴ L'orient le jour, 04/06/2009.

³⁷⁵ *Ibid.*

³⁷⁶ *Ibid.*

³⁷⁷ L'orient le jour, 18/05/2009.

des années qui doivent être placés sous le signe de l'unité, de l'entente, du partenariat et de la coopération. »³⁷⁸

Les dimensions extérieures des élections de 2009 se sont manifestées dans le discours des partis politiques. Le ministre d'État et membre du PSNS Ali Kanso a affirmé que « si l'opposition remportait les élections, les Américains et les Israéliens comprendront que l'époque de leur ingérence au Liban est révolue ». « Dans ce cas, le Liban ne sera plus un terrain de jeu pour les espions des États-Unis et d'Israël et l'opposition corrigera les orientations du pays »³⁷⁹, a-t-il martelé.

Le député Oussama Saad a considéré que le slogan adopté par le Premier ministre Fouad Siniora pour sa campagne électorale, « Saïda décide et nous respecterons sa décision », aurait dû se traduire « par un partenariat et par le respect de la volonté du public dans l'élaboration des décisions ». Mais, « l'expérience de M. Fouad Siniora au sein du gouvernement quinze ans durant a prouvé qu'il n'apprécie pas la logique du partenariat dans la prise des décisions et dans le cadre des responsabilités »³⁸⁰.

Soulignant que le Premier ministre « n'a jamais écouté les problèmes des organisations de la société civile », M. Oussama Saad s'est interrogé sur « les opportunités de travail qu'il a assurées aux habitants de Saïda au sein des institutions étatiques et dans le secteur public », comme sur les raisons pour lesquelles « le projet visant à enlever le dépotoir a été paralysé »³⁸¹.

L'ancien Premier ministre Najib Mikati, candidat à Tripoli, a estimé que le centrisme « est seul capable de mener le processus national à bon port »³⁸². S'exprimant devant ses partisans, M. Mikati a ajouté que le centrisme est « une option nationale qui rassemble et qui rejette l'extrémisme, l'isolationnisme et le suivisme ». C'est, selon lui, une option qui « exprime les orientations des Libanais aspirant à une nation souveraine, libre et

³⁷⁸ L'orient le jour, 01/06/2009.

³⁷⁹ *Ibid.*

³⁸⁰ L'orient le jour, 19/05/2009.

³⁸¹ *Ibid.*

³⁸² L'orient le jour, 05/05/2009.

indépendante, nonobstant les appartenances politiques, partisanses, confessionnelles et régionales »³⁸³.

La JI a lancé sa machine électorale à Saïda, au cours d'un meeting durant lequel le chef de son bureau politique, Ali Cheikh Ammar, a mis l'accent sur « l'unité du courant islamique aux législatives et au cours de toutes les occasions qui nécessitent une présence de ce courant »³⁸⁴. Cheikh Ammar a passé en revue le programme électoral des candidats de la Jamaa Islamiya, précisant « qu'il s'agit d'un programme complémentaire de réformes dans les domaines politique, social, économique et éducatif ».

Sur un autre plan, la ministre de l'Éducation, Bahia Hariri, a indiqué que l'alliance du CF avec la JI « ne se limite pas à la période électorale, mais porte sur les constantes au sujet desquelles nous sommes d'accord, comme l'arabité du Liban et l'édification d'un État de droit »³⁸⁵.

II- Transformations des coalitions partisanses et agenda électoral

A- Les priorités et les enjeux de la coalition du 14-Mars à travers ses programmes

Selon les trois politologues, (Sylvain Brouard, Emiliano Grossman et Isabelle Guinaudeau) « *L'émergence de nouvelles coalitions permet d'analyser l'impact d'une transformation du système politique sur le contenu des programmes électoraux* »³⁸⁶, en observant comment les priorités des partis de chaque alliance (14-Mars et 8-Mars) ont évolué, avec pour point de comparaison la période de relative stabilité qui s'étend de 2000 jusqu'à l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri. En accord avec cette perspective, ce chapitre se

³⁸³ *Ibid.*

³⁸⁴ L'orient le jour, 06/05/2009.

³⁸⁵ *Ibid.*

³⁸⁶ Brouard Sylvain, Grossman Emiliano et Guinaudeau Isabelle. « La compétition partisane française au prisme des priorités électorales : Compétition sur enjeux et appropriations thématiques ». Revue française de science politique. avril 2012, vol 62, n° 2, p. 255-276. <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2012-2-page-255.htm>

concentre sur les priorités des principaux partis de deux coalitions opposées (14-Mars et 8-Mars), l'alliance pro-américaine-saoudienne entre le CF, les FL et les Kataëbs, et l'alliance pro-syrienne-iranienne entre le Hezbollah, le CPL et Amal. S'y rajoutent les deux partis de gauche : le PSP, qui est plus proche de la coalition du 14-Mars, et le PCL, qui est plus proche de celle du 8-Mars.

Tout d'abord, nous allons analyser les programmes électoraux des partis des deux coalitions pour voir comment sont hiérarchisées leurs priorités. Puis, nous comparerons les priorités de la réforme au sein de chaque parti pour arriver à répondre à la question suivante : dans quelle mesure l'agenda électoral de chaque parti correspond-il à son idéologie ?

1- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2009 du CF

La première priorité relevée dans le programme du CF concerne les questions relatives à la réforme économique et fiscale, à la liberté du secteur privé et à la reconstruction : 23 % au lieu de 22 % en 1996 et 10 % en 2000. En 2005, on ne retrouve pas le thème de la réforme économique, mais celui de la liberté du secteur privé (9 %), tandis que la priorité liée à la reconstruction a totalement disparu.

La réforme administrative est identifiée comme la deuxième priorité pour le CF (12 %).

La question de la réforme éducative prend la troisième place avec 7 %, suivie de la participation des jeunes qui émerge en quatrième position (6 %).

La monopolisation étatique de la décision de la guerre et l'application des résolutions 1701 obtiennent 8 %.

Le respect des accords de Taëf revient à l'ordre du jour, avec 4 %, contre 10 % en 2005.

Un score de 4 % a été accordé à la politique sociale, qui était absente du programme de 2005.

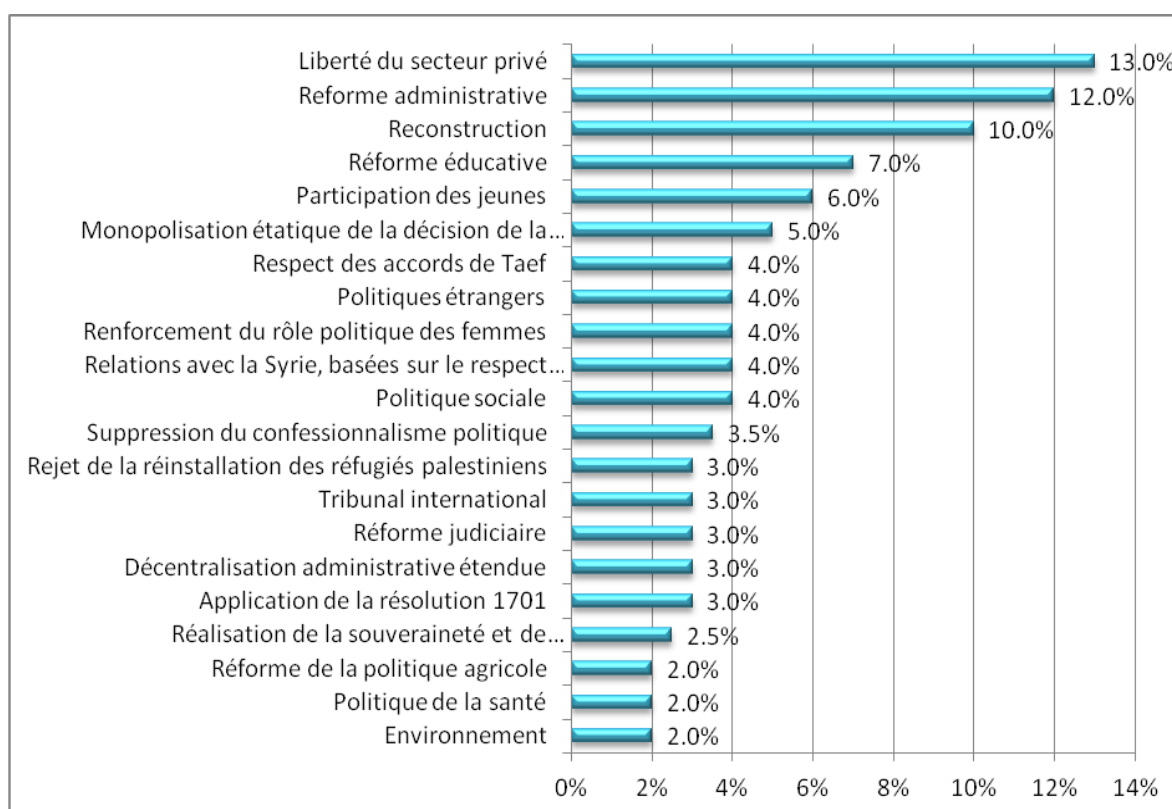
Au thème du renforcement du rôle politique des femmes est octroyé 4 %. Soulignons que le nombre de femmes représentant le CF au Parlement a diminué, passant de 2 en 2005 à 1 aux élections de 2009 (Bahia Hariri).

L'importance accordée au thème des relations avec la Syrie basées sur le respect mutuel a reculé de manière drastique : crédité de 15 % en 2005, il tombe à 4 % en 2009. Ensuite, avec 4 % également, on retrouve les politiques étrangères et la suppression du confessionnalisme politique.

Les questions suivantes ont reçu le même score dans le programme électoral : le rejet de la réinstallation des réfugiés palestiniens, la réforme judiciaire, la décentralisation administrative étendue, le soutien du tribunal international et la réalisation de la souveraineté et de l'indépendance (3 % pour chacun de ces thèmes).

2 % est le taux accordé à la politique de la santé, tandis que la réforme de la politique agricole apparaît pour la première fois dans le programme du CF (2 %) ; le même niveau d'importance est accordé à l'environnement (2 %).

Graphique 21. Évolution des priorités électorales du CF en % (élections 2009)



Les Kataëbs ont accompagné leur programme électoral d'un slogan : « *Vote pour un projet et non pour un slogan* ». Le parti nommé par les Libanais « le parti de l'État » (*hizb al dawlah*) a mis l'accent, dans son programme, sur la stabilité de l'entité et de l'État à travers

la réalisation de la souveraineté extérieure et intérieure de l'État. Le programme mentionne que : « La souveraineté est un principe composant la patrie. Il n'y a pas de patrie sans la souveraineté et la souveraineté est la puissance de l'État à étendre l'autorité de la loi sur l'ensemble du territoire sans aucune exception. Lorsque l'État échoue dans ce domaine, il perd son caractère d'État fort. »³⁸⁷ Pour les Kataëbs : « Il n'y a pas d'État fort sans souveraineté. Malgré l'évacuation des forces israéliennes en 2000 et le retrait des troupes syriennes en 2005, la souveraineté libanaise est encore incomplète. » Le programme avance trois raisons :

- S'abstenir d'armer l'armée libanaise pleinement et sérieusement et ne pas autoriser sa présence sur la frontière Sud entre 2000 et 2006.
- Permettre aux factions palestiniennes de continuer à porter des armes à l'intérieur et à l'extérieur des camps, et fermer ces zones aux forces libanaises légitimes.
- Assurer la survie du système de la résistance islamique avec son appareil militaire et sécuritaire, parfois liée à la question des fermes de Chebaa et parfois à la défense du Liban, jusqu'à trouver une solution définitive à la question palestinienne.

*« Le principe général fondateur de l'entité de la patrie nécessite la création de l'État. Cela signifie soumission à l'ordre public par tous les groupes armés, y compris la résistance islamique. En effet, la Résistance est un moyen trouvé pour servir un but qui est la libération du Liban. Avec l'achèvement de la libération, le but de son existence s'élimine. »*³⁸⁸ Sur le plan socio-économique, le programme des Kataëbs évoque divers dossiers en rapport avec les préoccupations des citoyens dans leur vie quotidienne.

2- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2009 des Kataëbs

Pour les Kataëbs, le thème le plus important concerne la stabilité de l'État (10 %), laquelle apparaît ancrée idéologiquement dans ce parti.

Les Kataëbs réservent une grande partie de leur programme électoral (10 %) aux droits des femmes et des enfants, à la protection des droits des prisonniers, aux droits des réfugiés

³⁸⁷ <http://www.sawtakonline.com>.

³⁸⁸ *ibid.*

palestiniens, aux droits des personnes ayant des besoins spécifiques et à la participation des jeunes. On note que les autres partis n'accordent pas à ces sujets autant d'attention au sein de leurs programmes.

La réforme éducative et la politique culturelle occupent la troisième place avec 9,5 %, un taux un peu plus élevé que celui du CPL (9 %) lors de la même élection.

La réforme éducative et la politique culturelle arrivent en quatrième position (9,5 %), alors que le CPL leur octroie un peu moins (9 %) pour la même élection.

Les thèmes de la politique sociale et de la lutte contre la drogue sont au cinquième rang des priorités (8,5 %). Ici, on observe une grande différence par rapport aux deux partis de gauche, le PSP (21 %) et le PCL (19 %).

7,5 % est le taux obtenu par la réforme administrative, la décentralisation administrative étendue et l'équilibre des pouvoirs.

L'environnement et la solution au problème de l'énergie prennent la septième place (7 %).

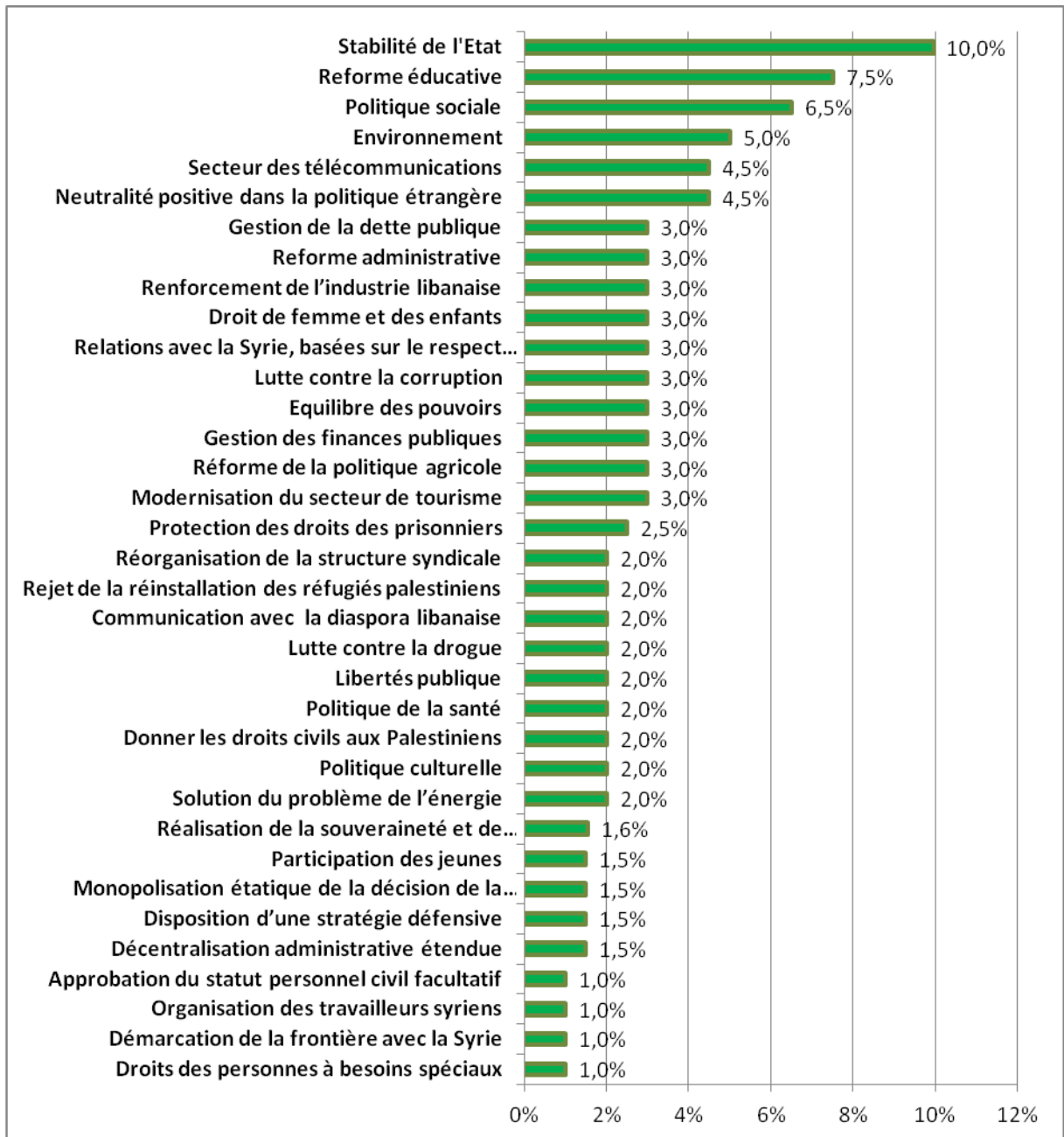
Le pourcentage attribué aux questions liées à la gestion des finances et de la dette publique est de 6 %.

La réalisation de la souveraineté et de l'indépendance, la démarcation de la frontière avec la Syrie et les relations avec la Syrie basées sur le respect mutuel obtiennent 5,6 % dans le programme des Kataëbs.

4,5 % est le score attribué à la neutralité positive dans la politique étrangère, un thème très cher aux Kataëbs. Le même taux de 4,5 % va au secteur de la télécommunication.

À toutes les questions suivantes est octroyé un taux de 3 % : le renforcement de l'industrie libanaise, le rejet de la réinstallation des réfugiés palestiniens, l'organisation des travailleurs syriens, la monopolisation étatique de la décision de la guerre, la création d'une stratégie défensive, la modernisation du secteur du tourisme et l'équilibre des pouvoirs.

Graphique 22. Évolution des priorités électorales des Kataëbs en % (élections 2009)



Les libertés publiques et la communication avec la diaspora libanaise sont créditées de 2 %. L'approbation du statut personnel civil facultatif ferme la marche avec 1 %.

Les FL ont présenté leur programme électoral sous le titre : « *La seconde Révolution des Cèdres* » pour les élections de 2009. Dans ce programme, les FL ont affirmé l'indépendance du Liban à travers la démarcation de ses territoires, en commençant par les fermes de Chebaa, pour les rendre aux territoires libanais.

3- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2009 des FL

Notre analyse du programme des FL pour 2009 nous permet de conclure que la première priorité politique de ce parti est liée à la monopolisation étatique de la décision de la guerre (17 %) ; s'ajoutent à cela la création d'une stratégie défensive (3 %), la solution à la question de l'arme palestinienne (7 %), l'application des résolutions 1701 et 1559 (4 %), et l'abolition de l'accord de sécurité et de défense entre le Liban et la Syrie (2 %), soit au total 33 % du programme.

Ces priorités concernent l'armement du Hezbollah et les camps de réfugiés palestiniens. En revanche, en 2005, les FL ont attribué 25 % de leur programme à la réalisation de la souveraineté et de l'indépendance, dans un contexte de revendications du retrait de l'armée syrienne des territoires libanais.

L'intérêt envers la question précédente (la réalisation de la souveraineté et de l'indépendance) a diminué, passant à 10 %, un résultat qui peut être justifié, cependant, par le fait que le retrait syrien s'est achevé en 2005.

La troisième priorité politique est liée aux relations avec la Syrie basées sur le respect mutuel. Elle obtient un score de 8 %, contre 5 % en 2005.

L'importance accordée à la question du rejet de la réinstallation des réfugiés palestiniens a augmenté : 7,5 %, *versus* 4 % en 2005.

La cinquième priorité des FL est rattachée à la neutralité positive dans la politique étrangère (5 %). Comparativement, les Kataëbs octroient à cette question un taux de 4,5 % en 2009.

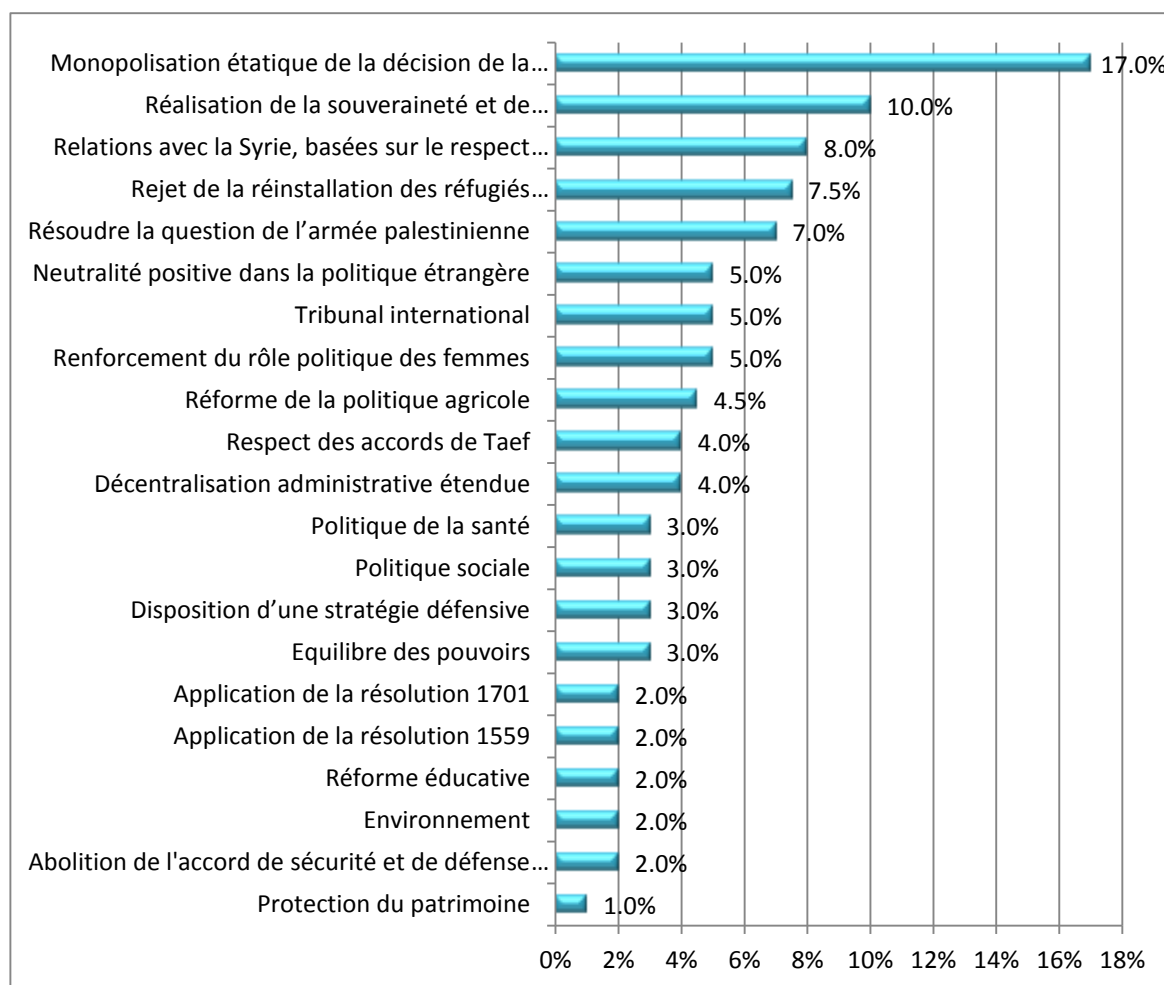
En sixième priorité, nous identifions, dans le programme des FL, le thème du renforcement du rôle politique des femmes (5 %). Précisons que Sthreida Geagea, la femme du chef des FL Samir Geagea, était députée au Parlement en 2005 puis en 2009.

En septième position se place le soutien du tribunal international (5 %) ; une problématique à laquelle le CF a consacré seulement 3 % durant la même élection.

Comme huitième enjeu, on retrouve le respect des accords de Taëf (4 %) ; le même pourcentage est accordé à ce sujet par le CF.

La réforme de la politique agricole arrive en neuvième position avec 4,5 %, un taux un peu plus bas que celui du CPL (6 %) mais légèrement plus élevé que celui des Kataëbs (3 %).

Graphique 23. Les priorités électorales des FL en % (élections 2009)



La décentralisation administrative étendue occupe 4 % du programme, contre 3 % pour le CF, 2 % pour le PCL et 1,5 % chez les Kataëbs. Par contre, le Hezbollah accorde 2 % à la décentralisation administrative limitée, parce qu'il voit dans la décentralisation administrative étendue un type de fédéralisme qui conduirait à la division du Liban.

Les thèmes associés à la politique sociale (3 %) et à la politique de la santé (3 %) émergent à la onzième place. On constate ici une grande différence par rapport au PCL, qui octroie 7

% à la politique sociale, et aux Kataëbs : 6,5 % pour la première priorité et 2 % pour la deuxième.

La question de l'équilibre des pouvoirs obtient 3 %, un pourcentage similaire à celui des Kataëbs. Ce résultat exprime le mécontentement des partis maronites à l'encontre de la diminution des pouvoirs du président de la République en faveur du Premier ministre et du président du Parlement.

La réforme éducative prend la treizième place avec 2 %, un score inférieur à celui du CPL (9 %), des Kataëbs (7,5 %), du CF (7 %) et du Hezbollah (5 %)

Le programme laisse 3 % de marge à l'environnement et à la protection du patrimoine, contre 12 % pour le CPL et 7 % pour les Kataëbs, mais 2 % pour le CF. L'environnement et la solution au problème de l'énergie arrivent au quatorzième rang des priorités.

B- Les priorités des partis de la coalition du 8-Mars

Le retour d'exil du général Michel Aoun, la sortie anticipée du CPL de la coalition du 14-Mars, sa participation aux élections de 2005 et, surtout, son alliance avec le Hezbollah en 2006, quelques mois avant le déclenchement de la guerre des 33 jours, en juillet de cette même année, entre le Liban et Israël, tout cela a influencé l'agenda électoral de ces partis. Cette situation permet à la scène politique libanaise de connaître un nouveau modèle de programmes électoraux à la veille des élections de 2009.

Le CPL a mené sa bataille électorale en 2009 sous le slogan : « Vers la Troisième République ». Pour le CPL, la Troisième République sera une république laïque et moderne. Elle sera fondée sur la notion d'État de droit et sur le règne des institutions³⁸⁹. Elle se réalisera au travers d'un certain nombre de mesures que nous analysons ci-après.

³⁸⁹ Site d'Internet du CPL: www.tayyar.org, op. Cit.

1- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2009 du CPL

Le programme du CPL pour 2009 a placé en tête de ses priorités la réforme éducative avec 9 %, un taux quasi semblable à celui de 2005 (8 %) et assez proche de celui des Kataëbs ; alors que le CF lui octroie 7,5 % et le Hezbollah 5 %.

Les thèmes de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles arrivent à la deuxième place (9 %) ; l'intérêt est quasiment le même qu'en 2005. En comparaison, les Kataëbs et le PCL lui accordent 5 %, le Hezbollah 4 %, les FL 3 % et le PSP 2 %.

La question de la politique culturelle et de la protection du patrimoine obtient 6 %. Quant à la politique sociale, elle est créditée de 7 %, et le marché du travail et de l'emploi de 6 %. 7 % est le score réalisé par la gestion des finances publiques et de la dette publique, ainsi que par le développement des lois concernant le budget de l'État (15 % en 2005).

La réforme de la politique agricole, quasi absente dans le programme de 2005, obtient 6 %. 6 % est le taux associé au renforcement de l'armée libanaise, à la création d'une stratégie défensive et à la résolution du problème des armes palestiniennes (8 % en 2005, où la stratégie défensive n'apparaissait pas dans le programme).

Une relative importance est donnée au développement des zones rurales (5 %), un thème inexistant dans le programme de 2005. Au secteur des télécommunications est octroyé 5 %. Ce pourcentage se justifie par le fait que le ministère de la Communication était aux mains du CPL, où Gebran Bassil a maintenu cette position du 11 juillet 2008 jusqu'au 9 novembre 2009.

On remarque une nette évolution dans le classement de la modernisation du secteur du tourisme, qui obtient seulement 4 %, *versus* 11 % dans le programme de 2005. 5 % est le score de la réforme judiciaire et de la lutte contre la corruption, contre 8 % en 2005. La modernisation du secteur du tourisme obtient 4 %. Au renforcement de l'armée libanaise, à la création d'une stratégie défensive et à la résolution du problème des armes palestiniennes est octroyé un taux de 6 %.

Graphique 24. Les priorités électorales du CPL en % (élections 2009)



La laïcisation totale de l'État et la suppression du confessionnalisme politique sont créditées de 3 % ; *idem* pour la décentralisation administrative étendue, la création du ministère de la Planification, le renforcement du rôle politique des femmes et la participation des jeunes. Enfin, le renforcement de l'industrie libanaise obtient 2 %.

Même si le programme électoral du Hezbollah met l'accent sur la réforme politique de l'État, on y retrouve un point commun avec ceux de plusieurs partis. Il s'agit de souligner « la nécessité de l'abolition du confessionnalisme politique comme stipulé dans les accords de Taëf »³⁹⁰.

Le parti a adopté de nouveau la décentralisation administrative qui était mentionnée dans son programme électoral depuis 1996. « Le texte de la Constitution, dans son introduction, a reconsidéré les divisions administratives, en tenant compte de l'assimilation et de la préservation de la coexistence. Or, la décentralisation administrative signifie : accorder un plus large pouvoir administratif aux municipalités et aux provinces pour renforcer les opportunités de développement et faciliter l'achèvement des opérations et des tâches administratives. »³⁹¹

Le cinquième pilier de la réforme politique selon le programme électoral du Hezbollah est la réforme du pouvoir judiciaire : « Selon la Constitution libanaise, le pouvoir judiciaire est une autorité indépendante, ainsi que les pouvoirs législatif et exécutif. Sachant que le pouvoir judiciaire se doit d'être juste et impartial. En plus, il doit garantir la primauté du droit, et la protection des droits de l'individu et de la collectivité, et donc pour ce faire il faut une réforme politique. »³⁹²

En ce qui concerne la réforme administrative, le programme a répété aussi ce qui a été adopté dans tous les programmes électoraux depuis les premières élections qui ont suivi les accords de Taëf, en 1992. « La réforme administrative est un défi important dans toutes les sociétés, indispensable pour la bonne gestion de l'État, c'est elle qui caractérise un État moderne. L'objectif de la réforme de la gestion est d'alléger la charge, de mobiliser les énergies et les compétences, et d'accélérer la réalisation des tâches. »³⁹³

³⁹⁰ Site de la Résistance islamique de Hezbollah: www.mogawama.org

³⁹¹ Site Internet du CPL en Belgique: mplbelgique.wordpress.com.

³⁹² *Ibid.*

³⁹³ Site Internet du CPL en Belgique: mplbelgique.wordpress.com.

2- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2009 du Hezbollah

En 2009, le Hezbollah a accordé la plus grande importance (26 %) à l'unité nationale et au dialogue national (voir graphique 25). Pour la première fois, la résistance a occupé seulement 11 % du programme, contre 25 % en 2005. Cette baisse d'intérêt pour le thème de la résistance peut être justifiée par la prudence du Hezbollah et par le risque de déclenchement de la guerre civile, en raison des effets persistants de l'assassinat de Rafic Hariri. On note toutefois que malgré ce recul, le thème de la résistance a gardé une place essentielle au sein du programme.

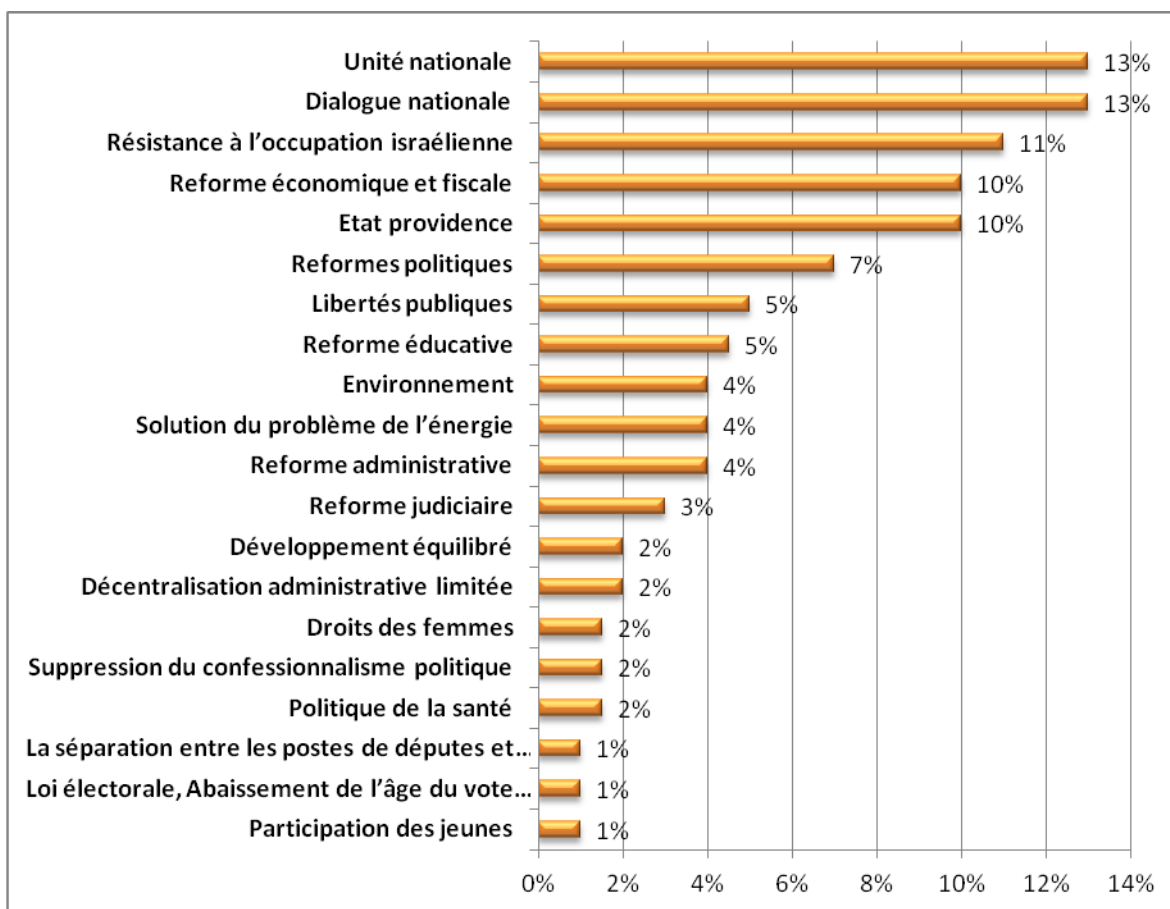
En quatrième priorité, on retrouve la réforme économique et fiscale et le développement équilibré (12 %). Les politiques sociales, apparues pour la première fois dans le programme du Hezbollah sous le terme d'« État providence » sont identifiées comme le cinquième centre d'intérêt pour ce parti (10 %).

À la sixième place arrivent les réformes politiques, qui couvrent particulièrement la suppression du confessionnalisme ; elles occupent 9 % du programme.

L'environnement et la solution au problème de l'énergie obtiennent 8 %, un score qui a doublé par rapport à 2005 (4 %).

7 % est le taux accordé à la question de la réforme et de la centralisation administrative ainsi qu'à celle de la séparation entre le poste de député et de ministre.

Graphique 25. Les priorités électorales du Hezbollah en % (élections 2009)



La neuvième priorité politique est liée aux libertés publiques (5 %), à égalité avec la réforme éducative (5 %).

L'abaissement de l'âge du vote de 21 à 18 ans, le renforcement du rôle politique des femmes et la participation des jeunes sont crédités de 4 %.

La réforme judiciaire prend la onzième position avec 3 %, la politique de santé obtenant 2%.

Enfin, on peut dire qu'à l'exception des thèmes de l'unité nationale, du dialogue national et de la résistance, que nous avons soulignés précédemment, les priorités socio-économiques (réforme économique et fiscale, développement équilibré, politiques sociales), les réformes politiques, l'environnement et la solution au problème de l'énergie, ont occupé la plupart du programme du Hezbollah. Une remarque importante doit être faite concernant le thème du tribunal international, auquel le Hezbollah a accordé 1 % en 2005. Ce pourcentage peut

s'expliquer par le fait que le Hezbollah, pendant cette année, participait à l'alliance quadripartite qui se composait, en plus de lui, du CF, du PSP et d'Amal ; par contre, dans le programme de 2009, ce thème est absent.

Lors de l'annonce de sa liste et de son programme électoral pour les élections parlementaires, le 10 mai 2009, dans les circonscriptions du Sud du Liban, le président du Parlement libanais et chef d'Amal, Nabih Berri, a insisté de nouveau sur l'engagement envers la mise en œuvre des accords de Taëf, et souligné que l'opposition ne souhaitait pas modifier les termes de l'accord de Doha, pouvant expliquer les accords de Taëf.

Berri a également confirmé son engagement envers la résistance, jusqu'à la libération complète de tous les territoires libanais occupés, ainsi que la nécessité de travailler pour trouver une formule de coordination et de coopération entre l'armée libanaise et la résistance pour la défense du Liban. En plus, il a critiqué le défaut officiel concernant la question des réseaux d'espionnage israéliens.

Le programme a également mis en avant l'engagement certain de la liste vis-à-vis de la position qui a toujours été celle du parti dans toutes les élections depuis 1992, à savoir *« l'engagement à l'option de résistance qui est encore une nécessité et un besoin libanais contre la poursuite de l'occupation d'une partie chère de notre terre et en vertu de violations militaires de la frontière maritime, aérienne et terrestre, et en vertu de l'occupation masquée par des champs de mines et des bombes à fragmentation »*.

Le programme d'Amal a ajouté : *« Les députés vont travailler pour la mise en œuvre de la résolution 425 pour achever la libéralisation complète. Soulignant son soutien de l'engagement du gouvernement libanais à la mise en œuvre de la résolution 1701. L'intérêt arabe et national souligne la nécessité de soutenir le renforcement des relations avec la Syrie et les pays voisins et surtout la Turquie et la Syrie, et prévoit le lancement de la diplomatie parlementaire en vue de cette fin. »*

Berri renchérit en déclarant : *« Nous, en tant qu'opposition, nous affirmons l'esprit et le contenu des accords de Taëf, qui est interprété par l'accord de Doha, la majorité et l'opposition, à ce stade, considèrent que le gouvernement d'unité nationale reflète la démocratie consensuelle pour la participation de tout le monde. »*

De plus, il a précisé que la liste allait travailler pour la formation de la Commission nationale pour l'abolition du confessionnalisme politique et s'efforcer d'adopter une loi électorale considérant le Liban comme étant une seule circonscription sur la base proportionnelle ou cinq circonscriptions sur la base proportionnelle avec des bulletins de vote magnétiques.

Enfin, Berri a affirmé que la présidence d'Amal a décidé, cette fois-ci, de garder tous ses candidats pour prouver que les options de ce bloc ne sont pas imposées par les grandes circonscriptions. Cependant, dès la session suivante, il a été décidé qu'il y aurait un changement de députés entre les militants d'Amal, de l'ordre d'au moins 50 pour cent, et que serait appliqué, dès à présent, le principe de la séparation entre les postes de ministre et de député.

3- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2009 d'Amal

Le programme d'Amal pour 2009 accorde un large intérêt (34 %) aux thèmes de la résistance, avec la question de la libération des fermes de *Chebaa*, des collines de *Kfar Chouba* et de la création d'une stratégie défensive, selon « l'interprétation des partis de l'alliance du 8-Mars ». Ce fort pourcentage dépasse même celui que le Hezbollah avait attribué à ce thème pour l'année 2000 (30 %). La raison peut résider dans une forme de compétition avec le Hezbollah sur cette priorité chère aux électeurs chiites. Une autre explication peut aussi être trouvée dans le fait qu'Amal n'a jamais été directement accusé de l'assassinat de Rafic Hariri, et qu'il a donc eu plus de liberté pour poser ses priorités électorales.

L'unité et le dialogue prennent la deuxième place avec 20 %, un score très élevé qui exprime la préoccupation d'Amal vis-à-vis du conflit chiite-sunnite, une année seulement après la « mini guerre » du 7 mai 2008.

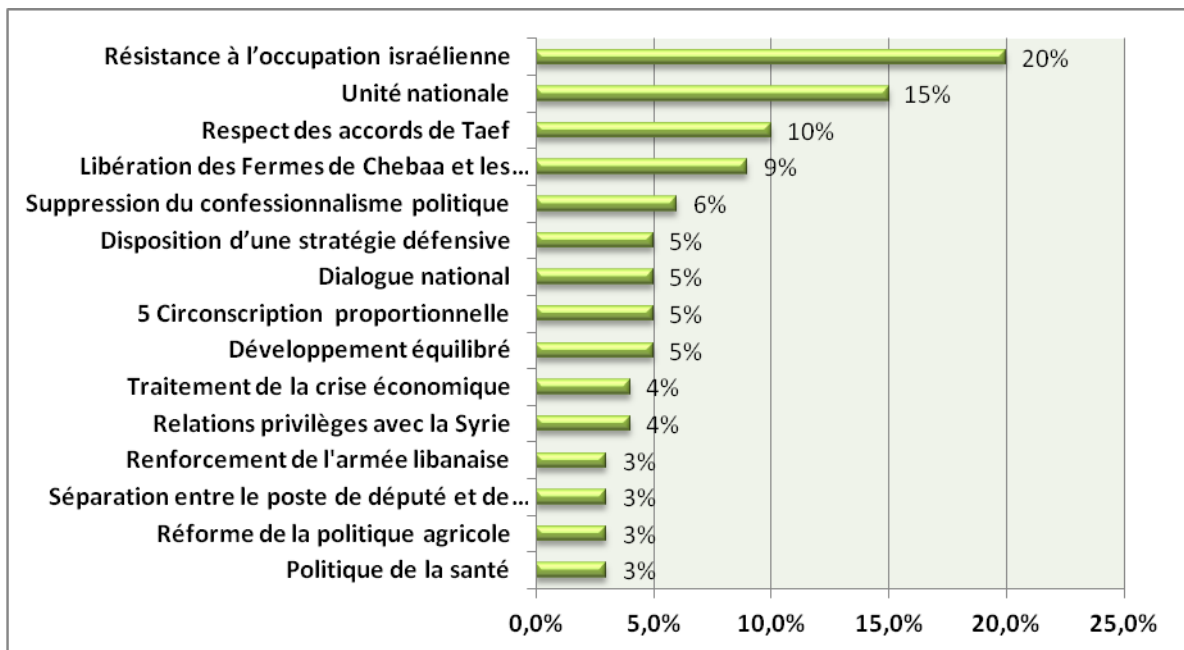
Le respect des accords de Taëf obtient 10 %, à égalité avec la suppression du confessionnalisme politique. Aux questions du traitement de la crise économique et du développement équilibré est attribué un taux de 9 %.

La circonscription proportionnelle (ou la réforme de la loi électorale) occupe 5 % du programme d'Amal, et la relation privilégiée avec la Syrie 4 %.

La réforme agricole et la politique de la santé arrivent à égalité avec 3 %.

Enfin, on remarque que le programme d'Amal a donné une très grande importance aux thèmes politiques généraux (unité nationale et dialogue national, respect des accords de Taëf) ; quant aux questions économiques et sociales, elles semblent avoir une moindre importance par rapport aux autres.

Graphique 26. Les priorités électorales d'Amal en % (élections 2009)



C- La vision de la réforme politique selon les programmes politiques du PSP et du CPL

La situation plus centriste du PSP sur ce clivage devrait se traduire par une vision plus claire que les partis de l'alliance du 14-Mars vis-à-vis de ce thème. En ce qui les concerne, les partis de gauche se définissent principalement par rapport à d'autres enjeux que les questions socio-économiques, et ont consacré une large part de leurs programmes au sujet de la réforme.

Le programme du PSP pour les élections parlementaires de 2009 comprenait des visions et des idées réformistes pour l'État libanais, particulièrement pour les secteurs fiscal, économique, social et de la défense.

1- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2009 du PSP

Notre étude du programme électoral du PSP nous permet de constater que la première priorité politique de ce parti est associée à la politique sociale (le rôle social de l'État, le marché du travail et de l'emploi, la réorganisation de la structure syndicale, la protection de la Caisse nationale de l'assurance sociale des projets de privatisation), avec 20,5 %. La politique sociale et la lutte contre la pauvreté avaient obtenu 19 % en 1996.

En deuxième priorité du PSP, nous retrouvons la réforme économique et fiscale (la répartition équitable des richesses, le traitement de la crise économique et la réforme économique et fiscale), avec 16%.

Les thèmes associés aux droits de l'homme et à la loi électorale (l'octroi de droits civils aux Palestiniens, le renforcement du rôle politique des femmes et le quota de femmes au Parlement, ainsi que l'abaissement de l'âge du vote de 21 à 18 ans) sont identifiés en tant que troisième priorité (10 %).

La quatrième priorité relevée dans le programme du PSP concerne l'établissement de l'État de droit (8 %). En 1996, l'intérêt pour ce thème était plus fort au PCL (15 %) et au sein des programmes du Hezbollah : 10 % en 1996 et 12 % en 2000.

Les questions relatives à la monopolisation étatique de la décision de la guerre (la création d'une stratégie défensive « selon la compréhension des partis de l'alliance du 14-Mars », le renforcement de l'armée libanaise, l'application de la résolution 1701) obtiennent 6 %.

La réforme éducative et l'enseignement primaire obligatoire gratuit sont crédités de 5 %. Ce thème était absent du programme du PSP en 1996, mais pas de celui du PSNS (6 %).

Graphique 28. Les priorités électorales du PSP en % (élections 2009)



Le respect des accords de Taëf obtient 4 %, contre 6 % en 1996.

Le PSP a accordé la même importance aux priorités suivantes : les relations avec la Syrie basées sur le respect mutuel, la démarcation de la frontière avec la Syrie, la suppression du confessionnalisme politique, la création d'un Sénat et la réforme de la politique agricole (4 % pour chacun des thèmes).

Un taux de 3 % seulement a été accordé à l'environnement, contre 21 % auparavant. Cette forte baisse peut être expliquée par la prédominance des enjeux et des priorités détaillées dans le programme électoral de 2009, tandis qu'en 1996, ce dernier portait sur des questions politiques générales. Un fort intérêt pour l'environnement visant à révéler le manque d'enjeux programmatiques.

Le même score est obtenu par le renforcement de l'industrie libanaise et la politique de la santé (3 % pour chacun).

En revanche, la réforme administrative réalise un résultat très faible (2 %). *Idem* pour les deux thèmes suivants : le renforcement du rôle des transports en commun et le rejet de la réinstallation des réfugiés palestiniens (2 % respectivement).

Le PCL, qui n'a jamais réussi, lors de la période de l'après-Taëf, à placer un candidat à la Chambre des représentants, a combattu les élections sur la base d'un programme détaillé se caractérisant principalement par sa focalisation sur les questions de la laïcisation totale de l'État et les sujets socio-économiques.

2- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2009 du PCL

La réforme économique et fiscale : le développement équilibré, le traitement de la crise économique, la gestion de la dette publique obtiennent 21 %.

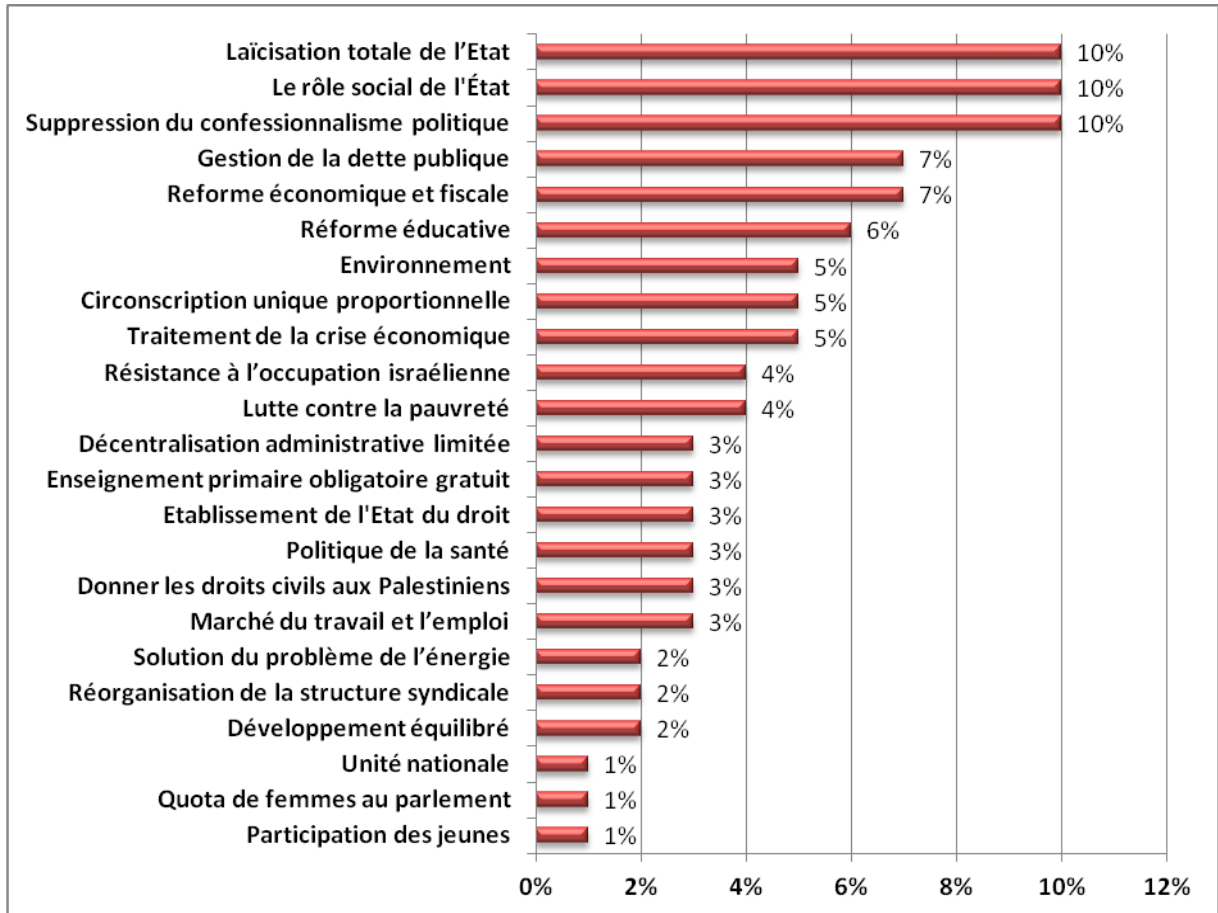
En deuxième priorité du PCP, nous retrouvons la laïcisation totale de l'État et la suppression du confessionnalisme politique (20 %), un taux bien plus élevé que celui de 1996 (8 %).

Les thèmes liés à la politique sociale (le rôle social de l'État, le marché du travail et de l'emploi, la lutte contre la pauvreté et la réorganisation de la structure syndicale) sont identifiés comme troisième priorité (19 %).

L'intérêt accordé à la réforme éducative, et à l'enseignement primaire obligatoire gratuit, a fortement augmenté en 2009, avec 9 %, alors qu'en 1996, ces questions ne dépassaient pas 4 %.

La décentralisation administrative limitée et la circonscription unique proportionnelle sont créditées de 8 % ; l'environnement et la solution au problème de l'énergie de 7 %.

Graphique 27. Les priorités électorales du PCL en % (élections 2009)



Le quota de femmes au Parlement, la participation des jeunes et l'octroi de droits civils aux Palestiniens arrivent ensuite, avec 5%.

À la résistance à l'occupation israélienne est octroyé un score de 4 %, contre 19 % en 1996. On note qu'à la suite du retrait israélien du Sud-Liban en 2000, le PCL n'a plus aucun groupe militaire et ne participe pas à la résistance pour la libération des fermes de *Chebaa* et des collines de *Kfar Chouba*, une question monopolisée par le Hezbollah.

La question associée à la politique de la santé obtient 3 %, un intérêt un peu moindre qu'en 1996 (5 %).

En 2009, l'unité nationale n'est créditée que de 1 %, au lieu de 3 % en 1996.

Pour finir, à l'établissement de l'État de droit correspond un taux de 3 %.

III- Comparaison des priorités et des thèmes des partis

Après l'assassinat de l'ex-Premier ministre Rafic Hariri, la sortie de prison du chef des FL, le retour d'exil du général Michel Aoun, le retrait des forces syriennes du territoire libanais et la guerre entre le Liban et Israël en juillet 2006, chacun des partis libanais a rangé plusieurs thèmes comme des premières priorités, tandis que d'autres thèmes passent à l'arrière-plan

Pour le CF, on note que depuis son premier discours, le Premier ministre à l'époque de Rafic Hariri a souligné la priorité de la reconstruction de l'État et du secteur financier et bancaire sur le reste des secteurs économiques. Les idées néolibérales de Rafic Hariri ont été reprises dans tous les programmes électoraux du CF pendant les élections législatives de 1996 et lors de l'élection municipale en 1998 et 2004, puis dans les programmes des élections législatives de 2000.

Après l'assassinat de Rafic Hariri, c'est son fils Saad Hariri qui a pris la tête du parti. À partir de là, a eu lieu une nouvelle hiérarchisation des priorités politiques. L'attention s'est donc concentrée sur d'autres thèmes tels que la souveraineté et le désarmement de la résistance, tandis que les réformes politiques, économiques et administratives passaient à l'arrière-plan des programmes politiques de ce courant.

Pour l'avocat et membre du bureau politique du CF Mohamad El-Mourad, les priorités les plus importantes pour les cinq prochaines années sont hiérarchisées comme suit :

- Le désarmement du Hezbollah.
- Le tribunal international.
- La réforme politique.
- La résolution de la crise économique du pays.
- La réforme des institutions administratives et la lutte contre la corruption³⁹⁴.

³⁹⁴ Entretien personnel avec le membre du bureau politique du CF, Mohamad El-Mourad, Tripoli, juin 2012.

Quant au CPL, ses programmes des trois élections – deux élections parlementaires en 2005 et 2009 et une élection municipale en 2004 – ont déterminé les priorités du PCL comme suit :

- Le renforcement du caractère laïc de l'État libanais.
- La réforme judiciaire, administrative, économique, financière et sociale.
- La protection des libertés de chaque citoyen sur l'ensemble du territoire national, et l'indépendance, la souveraineté et la stabilisation politique du pays.

Selon l'ex-député du CPL Salim Aoun : « Notre choix politique est de maintenir la stabilité interne et de bonnes relations avec nos voisins. La neutralité avait le rôle d'épargner le Liban du conflit dans la région. Il y a des priorités internes dont les plus importantes sont : la réforme de l'État et la lutte contre la corruption, que nous ne pouvons pas réaliser avec des compromis. »³⁹⁵

À partir de la première élection après les accords de Taëf et jusqu'aux élections de 2009, les programmes des deux partis de gauche, le PCL et le PSNS, ont accordé plus d'importance aux thèmes liés au travail, à l'abolition du confessionnalisme politique et à la réforme des lois et des droits civils. Par contre, le PSP, qui était connu comme l'avant-garde des partis de gauche, avant et pendant la guerre, n'a pas prêté, durant cette période, une grande attention aux questions de la justice sociale et de la réforme politique, économique et administrative, parce qu'il était à ce moment allié à l'ex-Premier ministre Rafic Hariri. Ce résultat contre-intuitif montre que l'application de la théorie *ownership* est vraiment relative.

Quant au Hezbollah, après l'accord de Taëf stipulant le désarmement des milices libanaises, il a proposé un programme politique lors des élections parlementaires de 1992. Celui-ci incluait les thèmes suivants : la résistance à Israël, l'abolition du confessionnalisme politique et le règlement de la crise socio-économique nationale. Il a critiqué sévèrement la politique du Premier ministre Rafic Hariri, et a mis l'accent sur la

³⁹⁵ Entretien personnel avec l'ex-député Salim Aoun, membre du CPL, à son bureau à Beyrouth, 15 février 2013.

participation citoyenne accrue et le renforcement du rôle socio-économique des municipalités.

Les programmes de 1996 et de 2000 ont mis en avant les sujets socio-économiques. En 2004 et 2009, les thèmes socio-économiques et la revendication de l'abolition du confessionnalisme politique sont devenus une priorité ; mais, ils sont toujours classés après les questions de la résistance et du conflit arabo-israélien.

En ce qui concerne Amal, qui représente le parti du pouvoir chez les chiïtes, de 1985 et jusqu'à aujourd'hui, les programmes électoraux des élections de 1992 et 1996 se sont limités à des titres généraux comme la reconstruction du pays, l'abolition du confessionnalisme politique, le développement, la libération du Sud du Liban et de la Bekaa-Ouest. Entre 2000 et 2005, la question économique-sociale a pris plus d'ampleur.

A- Le changement des priorités sécuritaires et des relations étrangères entre 1992 et 2009

Précisément, la période des années quatre-vingt-dix semble constituer une rupture dans l'évolution thématique de la plupart des programmes politiques des partis libanais qui ont participé aux élections. En effet, les élections de 1992, 1996 et 2000 sont marquées par une baisse relative de l'importance de ce thème pour tous les partis, particulièrement pour le CF du Premier ministre de l'époque, Rafic Hariri, et pour le PSP et Amal.

Durant les élections de 2005, les soucis sécuritaires, la problématique de l'unité nationale et l'obsession des troubles communautaires ont conduit les partis à former des coalitions provisoires quadripartites incluant le CF, le PSP, le Hezbollah et Amal. Ce qui peut expliquer la baisse d'attention accordée à la réforme de l'État dans les programmes électoraux, ou plutôt l'absence de programmes sérieux, à l'exception du CPL et du PCL.

Si l'on examine l'intérêt accordé au thème de la réforme de l'État par les partis politiques dans leurs programmes pour les élections de 2009, on trouve de fortes similarités. Ils présentent, en règle générale, des résultats identiques quant à la hiérarchie des partis sur ce thème, c'est-à-dire quand les partis sont comparés les uns avec les autres, par coalition politique et par famille politique. En effet, ces deux méthodes révèlent que la réforme de

l'État intéresse davantage les partis socialistes (PSP, PCL, PSNS et OPN) et les partis du 8-Mars (surtout le CPL et le Hezbollah). Quant à l'alliance du 14-Mars, on observe que les Kataëbs sont le seul parti à avoir présenté un vrai programme de réforme de l'État, qui ressemble sur assez de points à celui du PSP et du CPL. Enfin, les deux autres partis de cette coalition ont principalement mis l'accent, dans leurs programmes, sur les questions de la souveraineté et du désarmement du Hezbollah.

Selon Brouard Sylvain, Grossman Emiliano et Guinaudeau Isabelle : « *Si l'émergence de nouvelles coalitions entre les partis et les dynamiques d'interactions entre partis sont essentielles pour comprendre les thèmes figurant dans les programmes électoraux, nous avons constaté des divergences dans la hiérarchisation des priorités. On postule que la hiérarchisation des priorités connaît des variations plus marquées lorsque le système des partis politiques se transforme* »³⁹⁶. Ce que nous testons en comparant la période 1992-2000, durant laquelle le système politique libanais a été plus stable, avec la période 2004-2009, caractérisée par d'importants changements.

Les programmes du CF, des FL et des Kataëbs se ressemblent en ce qui concerne les thèmes du désarmement du Hezbollah, le tribunal international, la mise en œuvre des résolutions internationales et l'établissement de relations diplomatiques officielles avec la Syrie.

Quant à la réforme de l'État, seul le programme des Kataëbs semble contenir une vision réformiste précise et détaillée.

1- Le changement des priorités sécuritaires et des relations étrangères (1992-2009)

Dans la deuxième partie et dans le premier chapitre de cette partie, nous avons réalisé des analyses individualisées des programmes électoraux des principaux partis politiques libanais. À présent, il s'agit de les comparer.

Cette comparaison se fera en deux étapes : premièrement, nous allons étudier la similarité des priorités politiques ; deuxièmement, nous procéderons au classement de ces priorités.

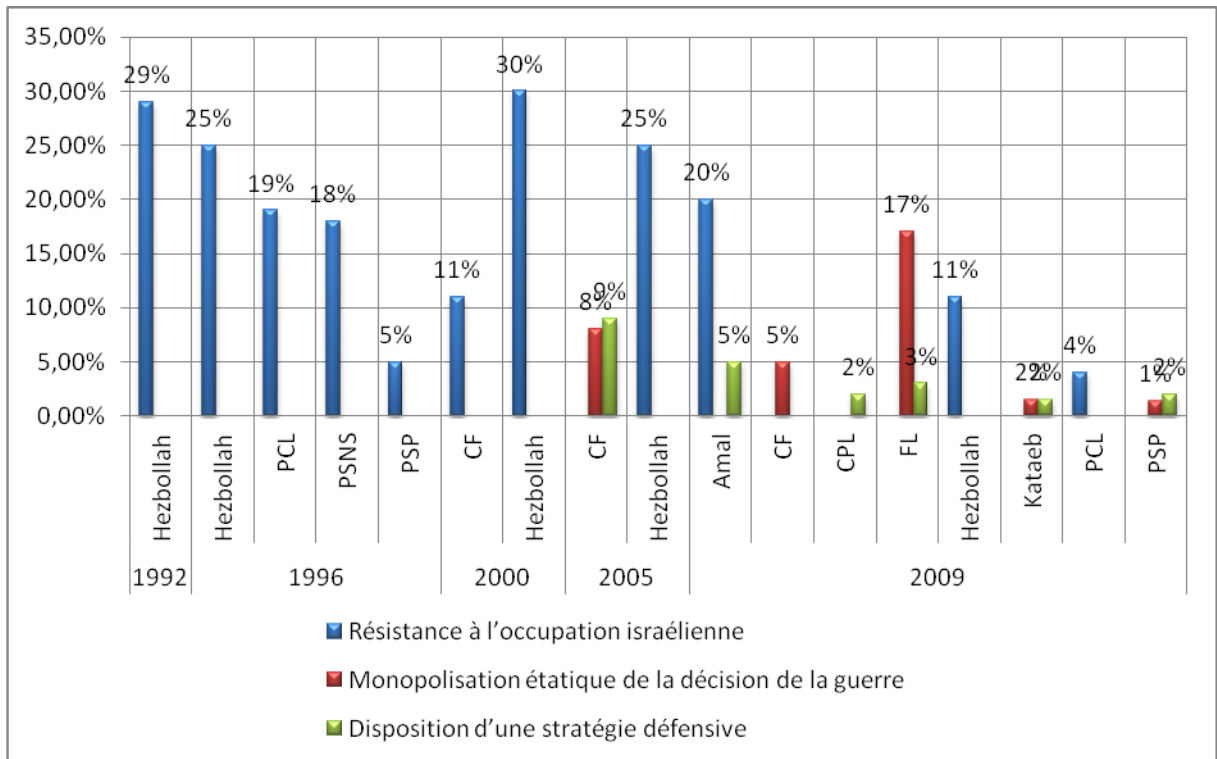
³⁹⁶ Brouard Sylvain, Grossman Emiliano et Guinaudeau Isabelle. La compétition partisane française au prisme des priorités électorales, op, cit.

Le but de cette comparaison est de savoir dans quelle mesure l'intérêt des partis pour ces priorités change, et comment celles-ci ont été reclassées dans les programmes électoraux entre les élections et les autres. Nous cherchons également à comprendre dans quels contextes s'inscrivent ces programmes, et quels sont les facteurs qui ont conduit aux évolutions classificatoires de ces priorités.

En nous appuyant sur l'analyse par pourcentage des priorités politiques concernant la réforme de la défense entre 1992 et 2009 (graphique 29), la première remarque que nous pouvons faire est que les partis politiques libanais ne disent pas les choses de la même manière : pour le Hezbollah et les partis de l'alliance du 8-Mars, le terme employé est celui de « résistance » ou de « stratégie défensive », selon leur compréhension.

Pour les partis de l'alliance du 14-Mars, il s'agit de la monopolisation étatique de la décision de la guerre et de la paix, ainsi que de la stratégie défensive, mais selon leurs propres perceptions également.

Graphique 29. Les enjeux de l'arme et de la résistance dans les programmes électoraux en % (1992-2009)



Le thème de la stratégie défensive a des interprétations différentes pour chacune des deux alliances. Pour le Hezbollah et les autres partis du 8-Mars, elle implique une combinaison entre trois éléments : l'armée libanaise, le peuple et la résistance (*Jayche, Chaab, moukawamah*) ; tandis que pour les partis du 14-Mars, elle signifie une seule chose : la monopolisation étatique de la décision de la guerre et de la paix, ou le désarmement du Hezbollah (*Nazee silaah Hezbollah*).

Notre analyse des programmes électoraux du Hezbollah nous montre que la résistance y a toujours pris la première place. Lors des premières élections après la guerre, en 1992, la priorité donnée à la résistance a occupé 29 % de l'ensemble du programme, diminuant à 25 % dans le programme des élections de 1996.

Dans le programme électoral de 2000, la résistance obtient 30 %, soit le plus haut taux de l'histoire de la participation du Hezbollah aux élections législatives. La raison est due au contexte dans lequel les élections ont eu lieu, quelques mois après le retrait israélien du Sud-Liban. En effet, le Hezbollah a voulu souligner que le retrait de l'armée israélienne s'est produit grâce à sa résistance, d'une part, et comme un appel à la poursuite de la

résistance pour la libération du reste des terres occupées, dans les fermes de *Chebaa* et les collines de *Kfar Chouba*, d'autre part.

Pour les élections de 2005, l'importance accordée à la résistance a de nouveau diminué à 25 %. Par contre, l'unité nationale et le dialogue national sont passés à 27 %, un résultat qui peut être justifié par le fait que les élections ont eu lieu après un grand et tragique événement, l'assassinat de Rafic Hariri, qui a mis le Liban face au risque du déclenchement d'une guerre confessionnelle entre les sunnites et les chiïtes.

Dans le programme de 2009, l'intérêt pour le thème de la résistance a atteint le plus bas niveau parmi tous les programmes électoraux du Hezbollah : 11 %, soit 14 points de moins qu'en 2005. Quant aux priorités de l'unité nationale et du dialogue national, elles sont classées devant, avec 24 %, tandis que la réforme économique et la réforme sociale occupent chacune 10 % du programme.

On remarque également, au travers de l'analyse des programmes électoraux, qu'Amal, qui est allié avec le Hezbollah, a attribué 20 % au thème de la résistance dans son programme de 2009 (neuf points de plus que le Hezbollah pour cette question), et 5 % à la création d'une stratégie défensive selon l'interprétation des partis de l'alliance du 8-Mars.

Les partis de gauche sont les plus proches du Hezbollah en ce qui concerne l'intérêt pour la résistance, qui prend 19 % du programme du PCL en 1996, et qui chute à 4 % dans le programme de 2009. Le PSNS lui avait octroyé 18 % lors des élections de 1996.

On observe que dans le programme du PSP en 1996, la résistance obtient 5 %, mais qu'ensuite, elle disparaît des programmes des élections de 2005. Dans le programme de 2009, elle a été remplacée par un thème contraire : 1 % est le taux attribué à la monopolisation étatique de la décision de la guerre et de la paix, 2 % allant à la création d'une stratégie de défense, mais toujours selon l'interprétation de l'alliance du 14-Mars. Tandis que l'établissement de l'État de droit et les questions des réformes économiques et sociales occupent 35 % du programme.

L'évolution la plus marquante dans ce classement concerne les programmes électoraux du CF. En effet, dans le programme de 1996, ce courant a accordé 3 % à la résistance, dans un contexte où il n'était pas encore officiellement considéré comme un parti politique.

Cependant, il représentait un groupe d'élites politiques et économiques portant le projet de reconstruction de Beyrouth dirigé par le Premier ministre de l'époque, Rafic Hariri, qui était allié avec le régime syrien. Dans le programme de 2000, la priorité liée à la résistance occupait 11 % du programme, un score équivalent au minimum d'intérêt donné par le Hezbollah à cette question en 2009.

Aux élections de 2005 qui, rappelons-le, ont eu lieu après l'assassinat de Rafic Hariri, des changements importants dans les priorités se sont produits. Le thème de la résistance a été remplacé par la priorité contraire : la monopolisation étatique de la décision de la guerre et de la paix (8 %) et la création d'une stratégie défensive (9 %), selon la compréhension des partis de l'alliance du 14-Mars.

Dans le programme électoral de 2009, seule la monopolisation étatique de la décision de la guerre et de la paix est apparue, avec 5 % du programme.

Ce qui précède reflète le changement de position du PSP et du CF par rapport à l'armement du Hezbollah après les événements de 2005, qui sont à l'origine non seulement des modifications des priorités politiques, mais aussi de la structure du système et des coalitions des partis. Tout cela a donné naissance à une véritable opposition qui a abouti au retrait des forces syriennes du Liban, sans oublier l'influence du changement de *leadership* du CF.

En ce qui concerne les programmes électoraux des partis dits chrétiens, qui ont participé aux élections de 2005, on constate que le programme des FL, qui étaient alliées au Hezbollah lors des élections de 2005, avec le candidat Edmond Naim pour l'arrondissement de Baabda Aley, où le Hezbollah jouit d'une influence considérable, ne prête pas attention aux thèmes de la stratégie défensive ou de la monopolisation étatique de la décision de la guerre et de la paix. Toutefois, le programme accorde une attention particulière (25 %) à la réalisation de la souveraineté et de l'indépendance, et 20 % à la libération du chef des FL, Samir Geagea.

Le programme des FL pour les élections de 2009 place en tête les thèmes de la défense et de la sécurité : 17 % pour la monopolisation étatique de la décision de la guerre et de la paix, 3 % pour la création d'une stratégie défensive, 10 % pour la réalisation de la souveraineté et de l'indépendance, 7 % pour la résolution de la question des armes

palestiniennes, 2 % pour l'application de la résolution 1701, et 2 % pour l'application de la résolution 1559.

Le programme des Kataëbs accorde seulement 3 % à la monopolisation étatique de la décision de la guerre et de la paix, avec la création d'une stratégie défensive. Mais, ils donnent une place très importante au thème de stabilité de l'État, montrant ainsi leur rejet de toutes formes d'armes hors du pouvoir de l'État.

Lors des élections de 2005, le programme du CPL a accordé une attention spéciale au thème du renforcement de l'armée libanaise (8 %). Ce jour-là, le CPL n'avait pas encore signé le document d'entente avec le Hezbollah, mais en dépit de cela, il n'a laissé aucune place, dans son programme, au thème de la monopolisation étatique de la décision de la guerre et de la paix.

Aux élections de 2009, le CPL n'a pas donné grande importance aux affaires de défense : seulement 2 % de son programme a concerné la création d'une stratégie défensive, 3 % le renforcement de l'armée libanaise, et 1 % la résolution de la question des armes palestiniennes.

En 1996, les partis gauchistes, sauf le PSP, ont classé la résistance entre la 1^{re} place pour le PCL et la 3^e place pour le PNSS. On note que le PCL est resté engagé sur cette question jusqu'aux dernières élections de 2009 (3^e place).

Quant au Hezbollah, depuis sa première participation aux élections, en 1992, il a octroyé à ce thème la 1^{re} place, sauf en 2009 (3^e place), où la suppression du confessionnalisme et le dialogue national l'ont précédé. Tandis que son allié chiite Amal l'a positionné en 1^{re} place. Les partis de l'alliance du 14-Mars, surtout les FL et les Kataëbs, ont accordé à la question contraire à celle de la résistance (la monopolisation étatique de la décision de la guerre) la 2^e place. De même pour le PSP, qui se situe comme un parti du centre après les événements de 2008, et qui a classé les thèmes de la monopolisation étatique de la décision de la guerre et de la disposition d'une stratégie défensive à la 2^e place. Tandis que pour le CF, ce sujet prend la 3^e place.

En 2005, le CPL a placé le renforcement de l'armée libanaise en 13^e position, un rang très faible ne se conformant pas à l'arrière-fond militaire de ce parti. En 2009, les questions

relatives à la disposition d'une stratégie défensive et au renforcement de l'armée libanaise arrivent également à la 13^e place.

Cette question, privément nommée au Liban « les armes » (en arabe *Silah Hezbollah*), est la plus controversée. Tandis que la résistance est une priorité ancrée dans l'idéologie du Hezbollah, d'Amal et du PCL.

La priorité liée à la monopolisation étatique de la décision de la guerre est l'apanage des partis de l'alliance du 14-Mars, selon l'ordre suivant : les FL, les Kataëbs et le CF. Le PSP parle souvent de l'élaboration d'une stratégie défensive.

2- Les relations avec la Syrie dans les programmes électoraux

On n'observe pas de changements importants dans les questions de la réforme sociale et judiciaire, éducative ou environnementale. Les priorités ayant connu des évolutions marquantes sont celles qui sont relatives aux relations étrangères et à la politique des axes.

Le retrait syrien reflète les priorités des partis, en lien avec les relations extérieures et les événements de 2005, avec également les assassinats successifs et les grandes manifestations qui les ont suivis, pour chacune des alliances du 14-Mars et du 8-Mars. Ces événements ont influencé les priorités des partis, notamment en ce qui concerne la question des relations avec la Syrie.

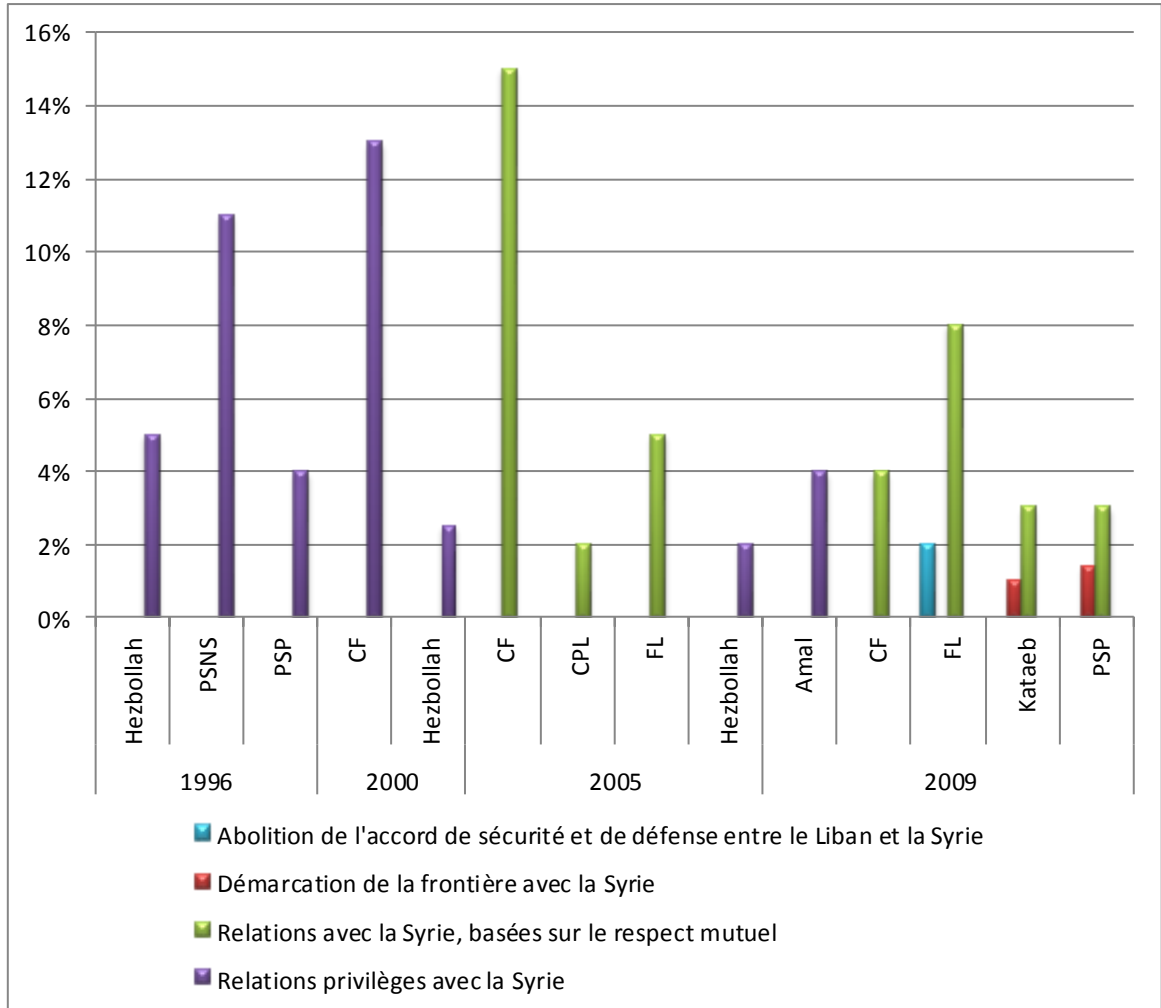
Après les accords de Taëf, les partis dits musulmans et les partis de gauche ont accordé une grande importance aux relations privilégiées avec la Syrie (voir graphique 32).

Dans les programmes de 1996, on retrouve les résultats suivants : 5 % pour le Hezbollah, 13 % pour le CF, 11 % pour le PSNS et 4 % pour le PSP.

En 2000, le Hezbollah a donné moitié moins d'importance (2,5 %) à cette question qu'en 1996, et seulement 2 % en 2005. Par contre, on ne la retrouve pas dans le programme de 2009, bien que les relations du Hezbollah avec la Syrie se soient consolidées au fil du temps. Les plus grands changements se sont produits dans les partis de l'alliance du 14-Mars, et surtout au sein du CF aux élections de 2005. En effet, alors qu'en 2000, ce parti octroyait aux relations privilégiées avec la Syrie 13 %, le niveau d'intérêt est passé à 15 %,

s'orientant plutôt vers la priorité relative aux relations avec la Syrie basées sur le respect mutuel. Ensuite viennent les FL (5 %).

Graphique 32. Les relations avec la Syrie dans les programmes électoraux en % (1996-2009)



Le CPL lui attribue seulement 2 %. Ce faible intérêt peut s'expliquer par le fait que le CPL menait l'opposition contre la présence syrienne jusqu'à son retrait, le 27 avril 2005. Le CPL a estimé que ce retrait devait ouvrir une nouvelle étape basée sur des relations diplomatiques normales avec la Syrie.

En 2009, Amal, en tant que membre de l'alliance du 8-Mars, a octroyé 4 % à la question des relations privilégiées avec la Syrie.

Nous remarquons, en analysant les programmes des partis de l'alliance du 14-Mars en 2009, sauf celui des FL, qu'ils ont accordé moins d'attention qu'en 2005 (CF : 4 % ; Kataëbs : 5 %) aux enjeux liés aux relations avec la Syrie basées sur le respect mutuel et à la démarcation de la frontière avec la Syrie. Le PSP, à la suite des événements du 7 mai 2008, a été relocalisé comme un parti centriste, entre les deux coalitions. Cependant, il est resté plus proche des partis de l'alliance du 14-Mars. Ainsi, il a attribué 4,5 % aux thèmes des relations avec la Syrie basées sur le respect mutuel.

À leur tour, les FL ont prêté la plus grande attention (8 %) aux questions de la relation restreinte avec la Syrie, apparaissant comme le parti le plus radical en raison de sa position souveraine qui refuse l'intervention syrienne dans les affaires libanaises.

Dans le programme des élections de 2009 du CPL, aucune importance n'a été donnée à cette question. On note que le 6 février 2006, les deux leaders, Michel Aoun et Hassan Nasrallah, ont signé ensemble le document d'entente mutuelle entre le Hezbollah et le CPL, qui octroie une place prépondérante à la normalisation des relations avec la Syrie. Au début du huitième paragraphe, il est dit :

*« Pour établir des relations saines et à pied d'égalité entre le Liban et la Syrie, il faut revoir l'expérience des années passées et en tirer les leçons qui s'imposent, afin d'éviter la répétition des mêmes erreurs et des mêmes lacunes. »*³⁹⁷

Les priorités des partis libanais envers les questions des relations avec la Syrie ont beaucoup évolué à partir de 2005. Le consensus sur les relations privilégiées, unissant tous les partis et forces musulmans (les partis chrétiens, après les accords de Taëf, ont toujours été opposés à la présence de l'armée syrienne) et gauchistes durant les premières élections après la guerre (1992, 1996, 2000), s'est transformé en réclamation du retrait de l'armée syrienne, en réaction à la prolongation du mandat du président de la République Émile Lahoud le 23 novembre 2004, et aux événements tragiques de 2005, en particulier l'assassinat de Rafic Hariri.

L'intérêt accordé par le CF et le PSP aux relations privilégiées se transforme, après 2004, en intérêt pour les relations *Peer-to-Peer* avec la Syrie.

³⁹⁷ Document d'Entente Mutuelle entre le Hezbollah et le CPL, <http://www.voltairenet.org>, *op. cit.*

Durant la deuxième élection parlementaire de 1996, qui a eu lieu dans un contexte de reconstruction parrainée par le régime syrien, les partis concernés ont classé, dans leurs programmes électoraux, la question des relations privilégiées avec la Syrie comme suit : 4^e place pour le PSSN, 8^e pour le Hezbollah et 4^e pour le PSP.

Dans les programmes de 2000, le CF donne à ce sujet la 5^e place, tandis que le Hezbollah lui accorde la 10^e position.

Le rang attribué à cette question a commencé à évoluer à partir de 2005, lorsque les partis de l'alliance du 14-Mars ont remplacé le thème des relations privilégiées avec la Syrie par celui des relations basées sur le respect mutuel.

Le CPL a classé les thèmes des politiques étrangères et des relations avec la Syrie basées sur le respect mutuel à la 12^e place. En revanche, le Hezbollah, en tant que chef de file de l'alliance du 8-Mars, a octroyé aux relations privilégiées la 3^e place, et Amal la 4^e.

En 2009, les partis de l'alliance du 14-Mars, surtout les FL, ont rangé les relations basées sur le respect mutuel à la 4^e place, le PSP à la 3^e place et le CF à la 6^e place. Pour les Kataëbs, le thème de la neutralité positive dans la politique étrangère occupe la 6^e place.

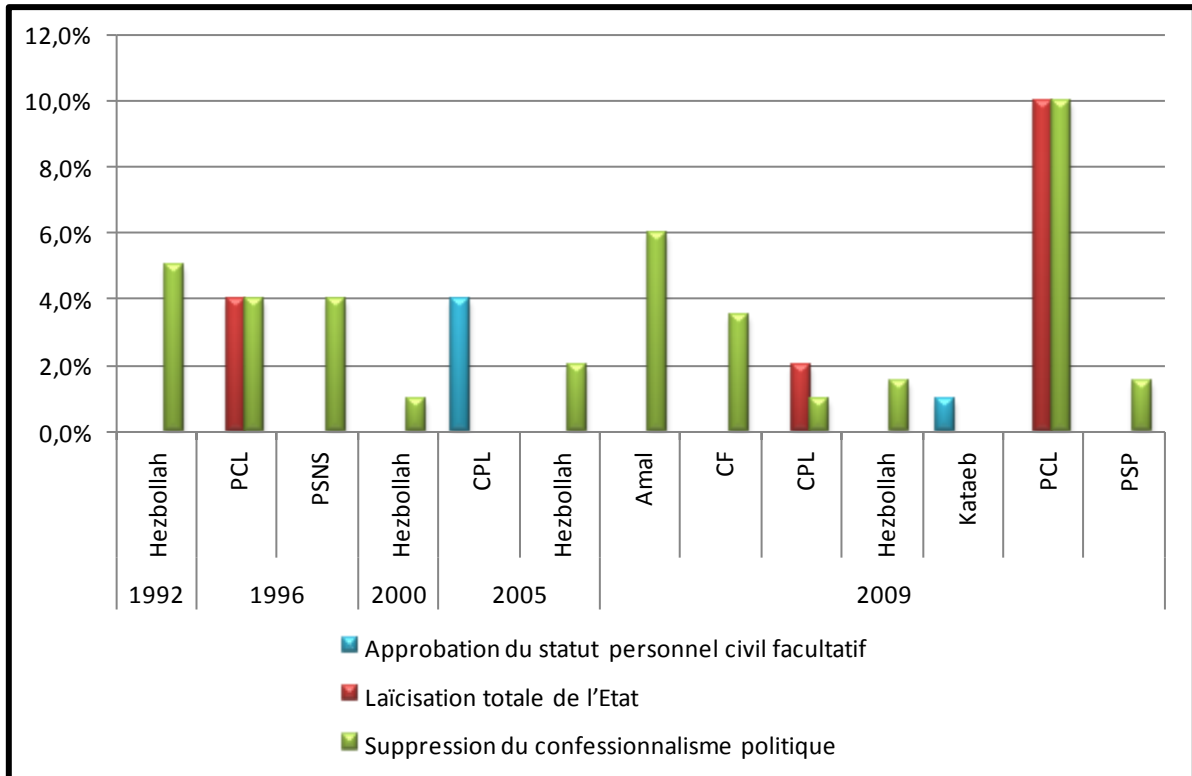
La question des relations avec la Syrie a toujours formé un point de discorde permanente entre les partis libanais, surtout après l'assassinat de Rafic Hariri ; l'intérêt et le classement de cette question au sein des programmes des partis confirment cette hypothèse.

B- Le changement des priorités de la déconfessionnalisation et la décentralisation administrative (1992 et 2009)

1- Les priorités de la déconfessionnalisation (1992-2009)

En nous basant sur l'analyse par pourcentage des priorités politiques (graphique 30), nous remarquons que le Hezbollah en 1992 (4,5 %), et le PCL et le PSNS en 1996 (4 %), ont accordé une importance relativement similaire à la suppression du confessionnalisme politique. Seul le PCL a attribué 4 % à la laïcisation totale de l'État.

Graphique 30. La déconfessionnalisation dans les programmes électoraux en % (1992-2009)



En 2000, l'intérêt du Hezbollah pour le thème de la suppression du confessionnalisme politique a chuté à 1 %.

En 2005, l'importance donnée par le Hezbollah à la suppression du confessionnalisme politique a augmenté, passant à 2 %.

Quant au CPL, il a accordé 2 % de son programme à la question de l'approbation du statut personnel civil facultatif, mais aucune importance à la suppression du confessionnalisme.

Notons que le président Elias Hraoui (dont le mandat a duré de 1989 à 1998) a proposé au gouvernement libanais une loi pour le mariage civil en 1998. En 1999, cette loi a été discutée dans le cabinet, où elle a été approuvée par une majorité de 21 voix. Mais le Premier ministre de l'époque, Rafic Hariri, n'a pas entériné le projet, ni ne l'a présenté au Parlement pour ratification. Il a justifié son choix en disant : « Les circonstances du Liban ne le permettent pas maintenant. »

En 2009, Amal a octroyé 6 % à la suppression du confessionnalisme politique, contre 3,5 % pour le CF et 1,5 % pour le Hezbollah. Néanmoins, ils n'ont pas mentionné la loi civile ou la laïcisation, deux thèmes rejetés par ces trois partis musulmans.

Concernant les deux partis dits chrétiens, le CPL et les Kataëbs, ils accordent aux thèmes de la déconfessionnalisation une importance variable : le CPL attribue 2 % à la laïcisation totale de l'État et 1 % à la suppression du confessionnalisme politique ; et les Kataëbs donnent 1 % à l'approbation du statut personnel civil facultatif. Les partis de gauche, en particulier le PCL, prêtent le plus fort intérêt aux priorités suivantes : la suppression du confessionnalisme politique et la laïcisation totale de l'État (10 %).

Au PSP, la suppression du confessionnalisme occupe seulement 1,5 % du total du programme électoral.

Ces divergences sont éminemment plus marquées entre le PCL d'un côté et tous les partis de l'autre, autour des deux thèmes de la déconfessionnalisation, auxquels seul ce parti a consacré une part importante de son programme.

La deuxième observation est que les partis dits musulmans (Hezbollah, Amal et CF) n'accordent aucun intérêt aux thèmes de la laïcité et du droit civil.

En revanche, les deux partis chiites, Amal et Hezbollah, sont plus intéressés par la problématique de la suppression du confessionnalisme comme une expression de leurs insatisfactions envers leur quota de partage des pouvoirs, conformément aux accords de Taëf.

La dernière remarque est que le CPL, qui est un parti confessionnel mais libéral, et les Kataëbs, qui sont de droite, sont plus proches du PCL en ce qui concerne la loi civile.

Lors de notre analyse des programmes électoraux, nous avons découvert que les partis de gauche ont toujours considéré comme une de leurs priorités la question de la suppression du confessionnalisme politique : 1^{re} place pour le PNSS en 1996, 3^e place pour le PCL, en association avec la laïcisation totale de l'État.

Le Hezbollah, pour sa part, l'a classée à la 2^e place en 1996, et à la 4^e place en 2000.

En 2005, le CPL a octroyé au thème de l'approbation du statut personnel civil la 11^e place.

En 2009, les Kataëbs ont placé la question de l'approbation du statut personnel civil facultatif en 3^e position. Le CPL lui a donné la 17^e place, contrairement à son allié, le Hezbollah, qui est opposé au statut personnel civil. Cependant, ce dernier a attribué à la suppression du confessionnalisme politique la 1^{re} place, Amal lui accordant la 6^e place.

En ce qui concerne les deux partis gauchistes, le PSP a rangé ce sujet à la 4^e place, à égalité avec la création d'un Sénat. Pour le PCL, il arrive en 1^{re} position, mais dans le cadre de son projet de sécularisation globale de l'État.

Nous constatons que ce sont les partis de gauche (PCL, PSP, PNSS) qui attachent le plus d'importance à cette priorité, principalement le PCL, qui adopte la laïcisation globale de l'État.

Viennent ensuite le Hezbollah et dans une moindre mesure Amal, qui prônent la suppression du confessionnalisme dans un but de renforcement de la position de leurs communautés au sein du système politique, même s'ils refusent la sécularisation ou le droit civil.

Les partis chrétiens se déclarent contre la suppression du confessionnalisme, mais appellent à la loi civile.

2- La décentralisation administrative dans les programmes électoraux

En 1996, le Hezbollah a accordé 6 % à la réforme administrative et la décentralisation administrative limitée. En effet, il rejette le concept de la décentralisation étendue adoptée par les partis principalement chrétiens, notamment les Kataëbs, estimant que l'application de ce type de décentralisation ouvrira la voie à la division du Liban sur une base confessionnelle.

Dans le programme de 2000 du Hezbollah, l'importance attribuée à cette priorité a diminué à 4 %, pour remonter de nouveau en 2009 (6 %), retrouvant ainsi son niveau de 1996. Cet intérêt constant peut se justifier par le fait que les zones d'influence du Hezbollah sont périphériques, comme le Sud et la Bekaa.

On note que le député du Hezbollah Mohammed Fneish a intégré le ministère d'État du Développement administratif du 9 novembre 2009 au 13 juin 2011 ; puis, il a été nommé de nouveau pour le même ministère.

Lors des élections qui ont eu lieu avant 2009, les partis politiques n'ont pas prêté beaucoup d'attention à la réforme administrative.

En 2009, la plupart des partis ont mentionné cette priorité au sein de leurs programmes électoraux. Mais, la différence entre ces partis porte sur les limites de la décentralisation administrative. Les partis dits chrétiens et le CF ont accordé plus d'importance à la décentralisation étendue : les Kataëbs avec 4,5 %, les FL avec 4,5 %, le CPL avec 2 %, et 2 % également pour la lutte contre la corruption ; tandis que l'intérêt des partis gauchistes est allé vers la réforme administrative, et notamment la décentralisation limitée : 3 % pour le PCL et 2 % pour le PSP.

Par rapport à cette question, nous observons qu'en 1996, le Hezbollah a classé la décentralisation administrative limitée à la 2^e place. En 2000, elle chute à la 4^e place, et même à la 5^e lors des élections de 2009. Tandis que les FL attribuent à la réforme administrative et à la décentralisation étendue la 6^e place, les Kataëbs la plaçant en 4^e position et le CF à la 10^e. Les désaccords sur cette question apparaissent essentiellement entre les Kataëbs et les FL, d'une part, et entre les partis de gauche et Amal et le Hezbollah, d'autre part. Les Kataëbs considèrent qu'elle consacre l'autonomie des régions, la liberté dans le développement et la gestion des affaires, ainsi que la différenciation culturelle de chaque communauté, tandis que les partis de gauche et le Hezbollah voient dans la décentralisation administrative étendue une des causes de la division du pays.

C- L'évaluation des priorités économiques et sociales (1992 et 2009)

1- Le classement de La réforme économique dans les programmes électoraux

Quant au classement de cette question dans les priorités des partis, on a vu qu'en 1996, le PSSN a classé la réforme économique et fiscale en 6^e position, alors que le Hezbollah lui a

octroyé la 3^e place. En 2000, cette question occupe toujours le même rang dans les priorités du Hezbollah, mais en soulignant la coopération privilégiée entre le secteur public et le secteur privé. Dans le programme de 2005, on observe des différences de hiérarchisation de cette priorité. Le CPL et le Hezbollah la placent en 2^e position. Seul le CF lui octroie la 1^{re} place, mais en donnant comme d'habitude la primauté à la liberté du secteur privé. En 2009, le CPL a mis le thème de la gestion des finances publiques et de la dette publique en 6^e position, alors que le développement rural prend la 2^e place. Le Hezbollah la classe aussi à la 6^e place. Le PSP lui attribue la 5^e place, le PCL la 4^e, le CF seulement la 8^e, en soulignant, comme nous l'avons vu précédemment, la liberté du secteur privé. Pour les Kataëbs, la gestion des finances et de la dette publique arrive à la 13^e place. Amal et les FL n'ont accordé aucune place, dans leurs programmes de 2009, à la question de la réforme économique.

À travers notre analyse des programmes électoraux des partis, en termes d'intérêt et de classement, on peut observer que le CF, comme chef de file des partis de l'alliance du 14-Mars, a donné régulièrement la priorité au secteur privé.

Par contre, les partis de gauche et le Hezbollah mettent traditionnellement l'accent sur la coopération entre le secteur public et le secteur privé, en donnant la priorité au premier. Ces partis insistent également sur le développement équilibré et la distribution équitable de la richesse.

Toutefois, le CPL et les Kataëbs adoptent particulièrement la question de la gestion financière et de la dette publique.

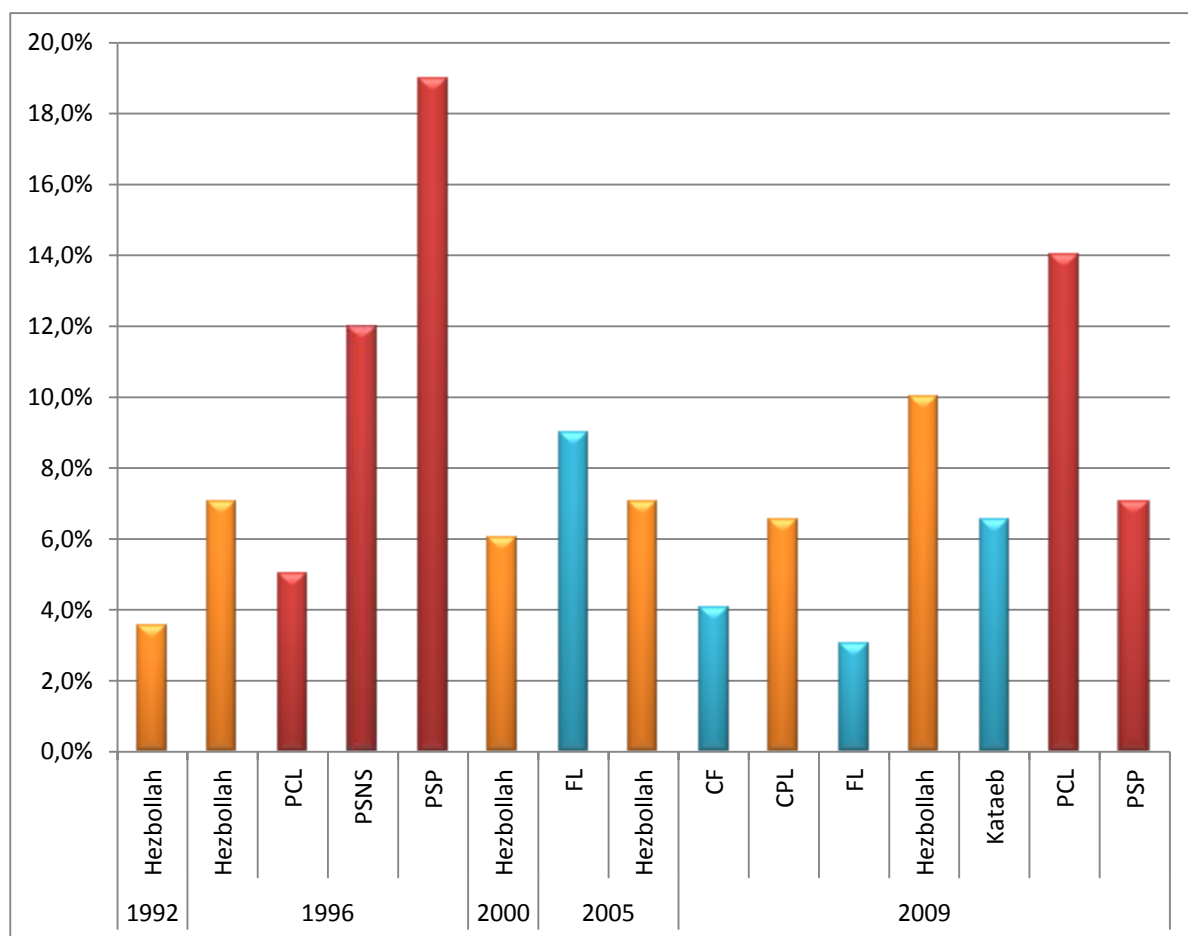
Tous les partis libanais ne classent pas la réforme économique à la 1^{re} ou 2^e place, malgré les conditions économiques difficiles et le besoin urgent de réformer ce secteur.

2- La similarité des politiques sociales dans les programmes électoraux

Lors de la deuxième élection (1996) après les accords de Taëf, les partis de gauche ont donné une forte importance à la question de la politique sociale : 12 % pour le PSNS, 10 % pour le PCL et 19 % pour le PSP (voir graphique 31).

L'intérêt du Hezbollah envers la question de la politique sociale a évolué, passant de 2,5 % en 1992 à 7 % en 1996, restant au même niveau pendant les élections de 2000 et 2005 (7 %). Et en 2009, les politiques sociales, apparues pour la première fois dans le programme du Hezbollah sous le terme d'« État providence », sont identifiées comme la cinquième priorité de ce parti (10 %).

Graphique 31. Les politiques sociales dans les programmes électoraux en % (1992-2009)



Les FL accordent un grand poids à la politique sociale (9 %). Ce résultat ne découle pas de raisons idéologiques, mais des structures sociales du parti, car les représentants des classes moyennes et pauvres constituent la majorité des partisans des FL.

Mais, l'attention prêtée à la question sociale a baissé en 2009, lorsque les problématiques de la défense et de la souveraineté ont occupé la majeure partie du programme.

En 2009, les CF ont octroyé 4 % à la politique sociale, un thème qui était absent dans le programme de 2005, donnant de l'importance à la participation des jeunes (4 %).

Les Kataëbs ont accordé 8,5 % aux thèmes de la politique sociale et de la lutte contre la drogue, qui ont émergé en cinquième position. Ici, on trouve une grande différence avec le score des deux partis de gauche, le PSP (21 %) et le PCL (19 %).

Dans le programme de 2009, le CPL a attribué 7 % à la politique sociale et 6 % au marché du travail et de l'emploi.

Le programme d'Amal pour les mêmes élections ne comprenait pas la question de la politique sociale, mais mentionnait la politique de santé (3 %).

Notre analyse du programme électoral nous amène à constater que la première priorité politique de PSP est associée à la politique sociale (le rôle social de l'État, le marché du travail et de l'emploi, la réorganisation de la structure syndicale, la protection de la Caisse nationale de l'assurance sociale des projets de privatisation) (20,5 %). En même temps, la politique sociale et la lutte contre la pauvreté ont obtenu 19 % en 1996.

Lorsque nous passons en revue les intérêts des partis politiques vis-à-vis de la politique sociale, nous remarquons que les trois partis gauchistes (PSNS, PCL et PSP) ont consacré une grande partie de leurs programmes électoraux à ce thème.

Ensuite viennent le Hezbollah, les FL, le CPL, les Kataëbs et enfin le CF. On note que tous ces partis donnent de l'importance à la politique sociale mais à des niveaux différents.

En 1998, les partis de gauche ont classé la question de la politique sociale comme suit : 5^e place pour le PSP, 6^e place pour le PCL et 7^e place pour le PNSS.

À l'instar du PSP, le Hezbollah l'a placée en 5^e position. En 2000, le classement a légèrement évolué (6^e place). En 2005, ce sujet a gardé son rang (6^e place), mais dans le programme de 2009, il est tombé à la 8^e place.

Lors des élections de 2005, le CPL lui a octroyé la 7^e place, et la 5^e en 2009.

Pour les deux partis de la droite chrétienne, cette question occupe le bas du classement de leurs priorités : 10^e place pour les FL en 2005 et 9^e place en 2009 ; 18^e place pour les Kataëbs et 11^e pour le CF.

Seuls les partis de gauche lui ont conservé son classement de 1996 : le PCL lui octroie la 5^e place et le PSP la 6^e. Cela est compatible avec la grande importance qu'ils lui accordent depuis 1996 : entre 10 et 20,5 %.

Chapitre III

La réforme de l'État : entre les priorités des jeunes et les priorités des partis politiques

Dans la première section de ce chapitre, nous étudions les visions des jeunes Libanais sur les priorités de la réforme de l'État et leur participation aux élections, en les comparant avec les priorités des partis politiques.

Dans la deuxième section, on expose la vision des partis libanais sur la réforme politique de l'État libanais. L'objectif est de répondre à la question suivante : quels sont les obstacles qui ont empêché les autorités libanaises d'effectuer ces réformes ? Nous nous appuyons sur des entretiens avec des dirigeants, des membres des bureaux politiques des partis et des députés des principaux partis. On note que ces entretiens ont été réalisés au Liban entre juin 2012 et mars 2015.

La troisième section présente les dernières comparaisons entre les priorités des partis et des jeunes sur le concept de la réforme de l'État.

I- La culture politique : la théorie et la méthodologie

A- La théorie

Selon la théorie de Gabriel A. Almond et G. Bingham Powell, le dessin d'une carte claire de la culture politique d'une société doit se concentrer sur trois éléments³⁹⁸ : la position des citoyens par rapport au système dans son ensemble (*System Propensities*), le processus politique (*Process Propensities*) et les choix politiques (*Policy Propensities*) qui, selon les

³⁹⁸ Cité par Héloù Marguerite, *La participation de la femme aux élections 2000*, in Nasr Salim et autres, *Les élections législatives au Liban 2000*, Centre libanais pour les recherches (LCPS), Beyrouth, 2002, p. 221. Voir Gabriel A. Almond et G. Bingham Powell, *Comparative Politics Today* (New York: Harper Collins, 1996), 6th ed., Ch. 3.

citoyens, seront adoptés par le système. Au niveau du système dans son ensemble, Almond et Powell s'appuient sur plusieurs indicateurs pour déterminer l'ampleur de la légitimité du système aux yeux des citoyens.

Parmi ces indicateurs qui vont être considérés dans cette étude, il y a la conviction des citoyens que le système va réaliser leurs aspirations, et l'ampleur de l'acceptabilité, au niveau des citoyens, des règles sur lesquelles la politique et la gestion de l'État ont été mises en œuvre.

Concernant la position des citoyens sur le processus politique, un certain nombre d'indicateurs proposés vont être adoptés dans notre étude autour de la culture politique des jeunes au Liban, à travers notre analyse de leur comportement électoral. Il s'agit notamment des pourcentages de participation, de l'exercice du droit de vote, de l'appartenance aux partis politiques, de la connaissance des questions politiques proposées par les partis, de leur niveau de confiance vis-à-vis du gouvernement, du Parlement et des partis politiques.

Pour mesurer la position des choix politiques chez les jeunes Libanais, sur la base des indicateurs présentés par Almond et Powell, on s'appuie sur les principales questions proposées sur la scène politique libanaise : les priorités de la réforme de l'État, la suppression du confessionnalisme politique, l'intervention extérieure dans les affaires libanaises, la relation entre la religion et la politique, la laïcisation de l'État, les réformes économiques, éducatives et judiciaires, le rôle social de l'État, la lutte contre la corruption, la stratégie de défense et le renforcement de l'armée libanaise.

B- La méthodologie de l'enquête

Pour répondre aux questions posées dans ce chapitre, liées à l'influence de la culture politique des jeunes sur leur perception de la réforme de l'État et leur classement des priorités de la réforme, nous nous basons sur une enquête de terrain qui a été réalisée entre février 2014 et mars 2015 dans quatre universités libanaises à Beyrouth.

Le questionnaire a été auto-administré à des étudiants dans le cadre de leurs cours à l'université. La construction de l'échantillon et la distribution des questionnaires ont été faites à partir d'un échantillonnage raisonné selon la méthode des quotas.

Le recueil des données a concerné un échantillon composé de 380 étudiants (170 au sein de l'Université libanaise de Beyrouth et 70 dans chacune des trois autres universités), dont une majorité appartient à la tranche des 18-21 ans (63,71 %) et 36,29 % à la tranche des 22-35 ans. Les femmes représentent 52 % de l'échantillon et les hommes 48 %.

Les enquêtés poursuivaient leurs études dans différentes facultés (médecine, droit, sciences politiques, sciences économiques, *business administration*, finances, relations internationales). Ils venaient des cinq préfectures du pays.

Le questionnaire comprenait un groupe de questions fermées qui ont été distribuées sous trois titres.

Premièrement, les informations générales représentent les variables indépendantes de base adoptées dans notre étude pour rechercher la validité des hypothèses proposées, y compris le sexe, l'âge, l'année universitaire, la confession religieuse, la profession et l'appartenance politique.

Deuxièmement, il y a les questions sur la préférence des partis qui ont une vision réformiste de l'État, selon l'opinion des jeunes, et aussi sur les priorités de la réforme de l'État, les accords de Taëf comme une référence pour la réforme, l'abolition du confessionnalisme politique, la laïcité, la relation entre la religion, la politique et la société, les raisons du conflit politique au Liban et la position des jeunes quant aux institutions étatiques.

Troisièmement, on trouve des questions liées au processus de vote et au comportement électoral, incluant des questions sur les raisons de la participation aux élections et les facteurs influençant la détermination des choix électoraux, l'option des partis politiques sur la base de leur programme, de leur idéologie ou de la personnalité de leur chef, ou pour des raisons confessionnelles, etc.

II- Les jeunes Libanais et leurs perceptions de la réforme de l'État

Les jeunes Libanais optent davantage pour le travail associatif. En effet, 71,4 % des sondés sont actifs dans des ONG œuvrant pour la promotion des droits de l'homme, du dialogue et de la démocratie³⁹⁹. Les jeunes Libanais sont assez politisés, à l'image des jeunes en France et en Europe du Sud, avec une tendance à participer activement aux manifestations publiques.

A- Les jeunes et l'appartenance aux partis politiques

Le questionnaire comportait une question fermée autour de l'appartenance aux partis politiques. Les réponses sont récapitulées dans le graphique 34. En ce qui concerne les réponses à la question : « Êtes-vous membre d'un parti politique ? », les réponses apparaissent relativement proches des résultats récoltés par des sondages antérieurs qui ont eu lieu sur le terrain après les accords de Taëf. Elles confirment le refus de la majorité des Libanais de l'appartenance aux partis politiques, malgré la différence de situation politique entre les années quatre-vingt-dix, où les partis ayant participé à la guerre civile ont laissé une image négative, en particulier aux yeux de la jeune génération, et le début du XXIe siècle.

Mais, les résultats du travail de terrain, dans le cadre de cette étude, diffèrent légèrement de ceux du sondage mené par Margaret Helou en 2000. Selon notre propre enquête, 80,29 % de l'échantillon total déclare n'appartenir à aucun parti libanais, et 19,71 % des interrogés reconnaissent leur affiliation à un parti.

On remarque l'augmentation de l'appartenance partisane chez les jeunes chrétiens, en particulier les Arméniens orthodoxes (41,67 %), les maronites (26,89 %), les Grecs orthodoxes (15,91 %). Un résultat nul (0,00 %) est cependant obtenu chez les Grecs catholiques.

³⁹⁹ Jamil Mouawad, « Les jeunes comme acteurs principaux dans la réforme politique, les cas de la Jordanie, la Syrie et le Liban », EuroMesco paper, n° 62, septembre 2007, p. 11.

Par rapport aux personnes de l'échantillon appartenant aux trois confessions musulmanes, les résultats sont les suivants : 20,69 % des chiïtes, 14,29 % des Druzes et 14 % des sunnites ont déclaré leur affiliation partisane.

Grâce à notre observation personnelle, on peut conclure qu'un grand nombre d'étudiants n'ont pas dit la vérité, et ce, pour plusieurs raisons. Notamment, la situation géographique des universités, la participation aux manifestations massives et aux élections étudiantes indiquent que les jeunes de ces quatre communautés (sunnite, chiïte, druze et maronite) sont nombreux à être affiliés à des partis politiques, dans une fourchette d'environ 35 à 45 %.

Tableau 6. Les résultats des réponses des jeunes à la question : « Êtes-vous affilié à un parti politique ? »

Confession	Non	OUI
Arméniens-orthodoxes	58,33%	41,67%
Chiïtes	79,31%	20,69%
Druzes	85,71%	14,29%
Grec-catholiques	100,00%	0,00%
Grec-orthodoxes	84,09%	15,91%
Maronites	73,11%	26,89%
Sunnites	85,71%	14,00%
Total général	80,29%	19,71%

B- Les priorités de la réforme de l'État vues par les jeunes Libanais

1- Le parti qui a une vision pour la réforme de l'État libanais

Notre sondage des étudiants universitaires révèle que pour 47,94 % des répondants, aucun des partis nommés dans le questionnaire ne possède une vision claire de la réforme de l'État libanais. Dans le même temps, aucun de ces étudiants n'a proposé un nom alternatif pour un parti, un autre organisme ou une personnalité politique.

Le CPL arrive en tête des préférences (10,28 % de l'échantillon total comportant 350 sondés) des jeunes des confessions chrétiennes, en particulier des maronites, avec un certain soutien de la part des étudiants chiites.

À la deuxième place vient le Hezbollah. On note que ceux qui l'ont choisi sont issus de la communauté chiite, sauf quelques étudiants d'El-Marada.

Les jeunes sondés ont classé le CF au troisième rang (7,77 %). Ici encore, ce sont les jeunes sunnites qui ont choisi ce parti. Les FL occupent la quatrième place (6,00 %). La majorité de ceux qui les ont choisies (75 %) sont des maronites. Le reste est divisé en parts égales entre les Grecs catholiques et orthodoxes.

Les Kataëbs arrivent en cinquième position (5,34 %), ayant la préférence de 60 % des maronites et de 40% des Grecs orthodoxes. Amal prend la sixième place (5,20 %), mentionné exclusivement par les jeunes chiites.

Puis vient le PSP en tant que septième parti avec une vision pour la réforme de l'État, cité exclusivement par les étudiants druzes.

Au PSNS est attribuée la huitième place (3,34 %). Il a été choisi pour moitié par les étudiants druzes et pour l'autre moitié par les Grecs orthodoxes. Soulignons que seuls le PSNS, le PCL et le Ba'ath sont transcommunautaires, avec des partisans de toutes les confessions et régions libanaises.

Le PCL apparaît au neuvième rang (1,34 %), choisi par les chiites. La dernière place est occupée par la JI, sélectionnée par les jeunes sunnites.

Tableau 7. Le parti qui a une vision pour la réforme de l'État libanais

Nom de parti	
Aucun de ces partis politiques	47,94%
CPL	10,28%
Hezbollah	8,08%
CF	7,77%
Kataëbs	6,00%
Amal	5,34%
FL	5,20%
PSP	4,04%
PSNS	3,34%

PCL	1,34%
JI	0,67%
Total général	100,00%

2- Le classement des priorités de la réforme de l'État

Les résultats du sondage montrent que la suppression du confessionnalisme politique forme une priorité pour un grand nombre de répondants appartenant aux trois communautés musulmanes. En effet, 85,71 % des Druzes, 48,28 % des chiïtes et 40,26 % des sunnites la placent en tête de leurs priorités. Tandis que chez les jeunes chrétiens, le taux le plus élevé se retrouve chez les Grecs orthodoxes (34,09 %) ; mais 43,18 % ont classé la suppression du confessionnalisme politique au dernier rang des priorités. On remarque que 84,87 % des répondants maronites considèrent ce thème comme la dernière priorité, une baisse d'intérêt qui peut être justifiée par l'insatisfaction des chrétiens, et notamment des maronites, liée à la vacance du poste de président de la République (alloué constitutionnellement à la communauté maronite) depuis le 25 mai 2014. À cela s'ajoutent des craintes quant à la présence des chrétiens au Moyen-Orient, à la suite de l'escalade des actes terroristes perpétrés contre eux en Syrie et en Irak.

Tableau 8. Le classement du thème de la suppression du confessionnalisme politique

	Chiïtes	Druzes	Grec catholiques	Grec orthodoxes	Maronites	Sunnites	Total général
1	48,28%	85,71%	30,77%	34,09%	2,52%	40,26%	27,71%
2	5,17%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	28,57%	7,14%
3	6,90%	14,29%	0,00%	9,09%	0,00%	10,39%	5,14%
4	3,45%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,57%
5	1,72%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,29%
6	5,17%	0,00%	0,00%	0,00%	0,84%	5,19%	2,29%
7	3,45%	0,00%	0,00%	0,00%	4,20%	0,00%	2,00%
8	15,52%	0,00%	0,00%	13,64%	7,56%	5,19%	11,43%

Par rapport à la réforme économique, 20,17 % des jeunes maronites la placent comme première priorité, et 60,50 % comme troisième priorité. 42,86 % des Druzes et 29,31 % des chiïtes la considèrent comme la deuxième priorité. Brièvement, nous remarquons que la majorité des étudiants de différentes confessions ont classé la réforme économique dans les

cinq premières priorités, tandis que pour les étudiants sunnites, elle arrive en quatrième place des dernières priorités.

Tableau 9. La hiérarchisation de la priorité de la réforme économique

	Chiïtes	Druzes	Grec catholiques	Grec orthodoxes	Maronites	Sunnites	Total général
1	3,45%	0,00%	0,00%	18,18%	20,17%	5,19%	10,86%
2	29,31%	42,86%	30,77%	9,09%	2,52%	5,19%	12,00%
3	13,79%	0,00%	0,00%	0,00%	60,50%	5,19%	24,00%
4	12,07%	0,00%	34,62%	6,82%	5,88%	9,09%	12,86%
5	13,79%	42,86%	19,23%	25,00%	8,40%	9,09%	13,43%
6	3,45%	0,00%	0,00%	40,91%	2,52%	12,99%	9,43%
7	15,52%	14,29%	15,38%	0,00%	0,00%	15,58%	7,71%
8	1,72%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	12,99%	3,14%
9	6,90%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	24,68%	6,57%

Grâce à notre lecture des résultats de l'enquête, nous voyons que la question de la réforme sociale n'est pas la première priorité de la majorité des jeunes répondants. En effet, 41,16 % des jeunes sunnites et 63,79 des chiïtes l'ont classée entre la 1^e et la 3^e place. Pour 20,17 % des maronites, elle occupe la 2^e place. Les autres l'ont mise entre la 4^e et la 9^e place. Ce résultat peut être justifié par le fait que la plupart des jeunes musulmans sondés sont issus des régions périphériques, alors que les jeunes chrétiens viennent de la région centre (Beyrouth et le Mont-Liban), en tant qu'étudiants dans des universités privées.

Il est clair, à travers les résultats de l'enquête, que la majorité des jeunes chrétiens ont classé le thème du renforcement des forces armées et de sécurité comme première priorité : 68,07 % pour les maronites, 53,85 % pour les Grecs catholiques, 40,91 % pour les Grecs orthodoxes. La raison peut résider dans le sentiment de danger venu de la frontière avec la Syrie et l'arrière-fond militaire du général Michel Aoun, le président actuel du plus grand parti chrétien (CPL), d'une part ; et dans l'expression des positions traditionnelles des Kataëbs et des FL, qui insistent constamment sur le monopole de l'État dans la décision de la guerre et de la paix, d'autre part. Les étudiants des confessions musulmanes, même s'ils ne négligent pas cette priorité, la classent entre la première et la sixième place.

Tableau 10. Le classement de la priorité du renforcement des forces armées et de sécurité

	Chiïtes	Druzes	Grec catholiques	Grec orthodoxes	Maronites	Sunnites	Total
--	---------	--------	------------------	-----------------	-----------	----------	-------

							général
1	3,45%	14,29%	53,85%	40,91%	68,07%	5,19%	38,00%
2	12,07%	14,29%	15,38%	11,36%	3,36%	20,78%	10,86%
3	6,90%	14,29%	15,38%	0,00%	2,52%	3,90%	4,57%
4	22,41%	28,57%	0,00%	0,00%	1,68%	3,90%	6,29%
5	15,52%	0,00%	15,38%	20,45%	0,84%	24,68%	12,00%
6	25,86%	0,00%	0,00%	9,09%	0,00%	0,00%	5,43%
7	1,72%	14,29%	0,00%	6,82%	20,17%	5,19%	9,71%
8	3,45%	14,29%	0,00%	11,36%	3,36%	15,58%	7,14%
9	8,62%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	20,78%	6,00%

Le tableau ci-dessous nous montre que les étudiants répondants ne considèrent pas la question de la réforme du système judiciaire comme première ou deuxième priorité. En effet, elle se situe entre la troisième et la sixième place. 62,18 % des maronites, 36,36 % des Grecs orthodoxes et 34,62 % des Grecs catholiques lui accordent la 3^e place. Une remarque intéressante est qu'aucun des jeunes chrétiens n'a rangé la réforme judiciaire parmi les dernières priorités (8^e ou 9^e place). Quant aux jeunes chiïtes, 27,59 % lui attribuent la 8^e place, et 13,79 % la 9^e.

Tableau 11. Le classement de la réforme judiciaire

	Chiïtes	Druzes	Grec catholiques	Grec orthodoxes	Maronites	Sunnites	Total général
1	1,72%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,29%
2	5,17%	0,00%	0,00%	9,09%	3,36%	5,19%	4,29%
3	8,62%	0,00%	34,62%	36,36%	20,17%	29,87%	25,43%
4	27,59%	28,57%	34,62%	25,00%	62,18%	19,48%	36,86%
5	10,34%	14,29%	15,38%	18,18%	10,92%	22,08%	14,29%
6	1,72%	28,57%	15,38%	0,00%	1,68%	9,09%	5,14%
7	3,45%	14,29%	0,00%	11,36%	1,68%	3,90%	4,00%
8	27,59%	14,29%	0,00%	0,00%	0,00%	5,19%	6,29%
9	13,79%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,19%	3,43%

Les résultats du sondage (voir tableau 12) ne montrent pas de grandes variations dans la hiérarchisation de la réforme de la loi électorale, à l'exception des étudiants grecs catholiques qui, à 34,62 %, la rangent en 2^e position, et des Druzes, qui sont 28,57 % à lui octroyer la 3^e place ; les autres l'ont classée entre la 4^e et la 9^e place.

Tableau 12. La hiérarchisation de la question de la réforme de la loi électorale

	Chiïtes	Druzes	Grec catholiques	Grec orthodoxes	Maronites	Sunnites	Total général
1	1,72%	0,00%	0,00%	0,00%	5,04%	0,00%	2,00%
2	5,17%	0,00%	34,62%	9,09%	3,36%	5,19%	6,86%
3	3,45%	28,57%	19,23%	13,64%	7,56%	0,00%	7,43%
4	10,34%	14,29%	0,00%	0,00%	22,69%	18,18%	14,00%
5	5,17%	0,00%	30,77%	9,09%	0,00%	3,90%	5,14%
6	20,69%	14,29%	0,00%	15,91%	28,57%	15,58%	22,57%
7	17,24%	28,57%	15,38%	20,45%	5,04%	15,58%	12,86%
8	8,62%	0,00%	0,00%	31,82%	26,89%	33,77%	22,00%
9	27,59%	14,29%	0,00%	0,00%	0,84%	7,79%	7,14%

Le sondage a montré que les jeunes ne mettent pas la lutte contre la corruption au premier rang des priorités, sauf 15,38 % des Grecs catholiques, 12,07 % des chiïtes et 10,39 % des sunnites. Précisons que 31,09 % des sondés maronites, 28,57 % des Druzes et 18,18 % des Grecs orthodoxes l'ont classée à la 2^e place, les jeunes des autres confessions la situant entre la 4^e et la 6^e place.

Tableau 13. Le classement de la priorité de la lutte contre la corruption

	Chiïtes	Druzes	Grec catholiques	Grec orthodoxes	Maronites	Sunnites
1	12,07%	0,00%	15,38%	0,00%	3,36%	10,39%
2	17,24%	28,57%	0,00%	18,18%	31,09%	9,09%
3	12,07%	0,00%	15,38%	9,09%	2,52%	3,90%
4	5,17%	0,00%	0,00%	20,45%	4,20%	35,06%
5	25,86%	28,57%	0,00%	18,18%	0,00%	14,29%
6	8,62%	14,29%	34,62%	15,91%	54,62%	14,29%
7	5,17%	0,00%	0,00%	0,00%	3,36%	7,79%
8	12,07%	28,57%	34,62%	18,18%	0,84%	0,00%
9	1,72%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,19%

Concernant les résultats de l'enquête au sujet de la stratégie de défense, l'observation la plus importante est que les étudiants chrétiens, notamment les maronites (66,39 %), les Grecs orthodoxes (43,18 % place) et les Grecs catholiques (19,23 %), ont classé ce problème à la 2^e place. Ce résultat est compatible avec notre étude des programmes électoraux, où les Kataëbs et les FL situent cette question parmi leurs premières priorités.

Il faut tenir compte toutefois du temps qui s'est écoulé entre les dernières élections législatives de 2009 et la date de l'écriture de ces lignes (six ans). En effet, les défis liés à la

sécurité ont augmenté, particulièrement après les événements en Syrie. Les jeunes musulmans ont placé cette question entre la 5^e et la 9^e place.

Tableau 14. Les opinions sur la stratégie défensive

	Chiïtes	Druzes	Grec catholiques	Grec orthodoxes	Maronites	Sunnites	Total général
1	1,72%	0,00%	0,00%	0,00%	0,84%	0,00%	0,57%
2	3,45%	14,29%	19,23%	43,18%	66,39%	0,00%	34,00 %
3	3,45%	14,29%	0,00%	11,36%	2,52%	18,18%	7,43%
4	5,17%	0,00%	15,38%	0,00%	0,00%	5,19%	3,14%
5	6,90%	14,29%	0,00%	0,00%	0,84%	15,58%	5,43%
6	18,97%	0,00%	0,00%	18,18%	0,84%	9,09%	7,71%
7	25,86%	0,00%	0,00%	9,09%	0,00%	33,77%	12,86 %
8	20,69%	14,29%	50,00%	6,82%	22,69%	9,09%	18,29 %
9	13,79%	42,86%	15,38%	11,36%	5,88%	9,09%	10,57 %

C- Les positions des jeunes sur les accords de Taëf et la déconfessionnalisation

Pour connaître les positions des étudiants sur les accords de Taëf en tant que référence constitutionnelle pour la réforme de l'État, le questionnaire a proposé quatre questions portant sur la validité des accords de Taëf, la suppression du confessionnalisme, la laïcisation et le rôle de la religion dans la société.

Les réponses à notre question : « Pensez-vous que les accords de Taëf servent encore comme base pour la réforme de l'État libanais? » donnent les résultats suivants. Globalement, 75,43 % des répondants se disent « pas du tout d'accord » ou « pas vraiment d'accord », dont 84,00 % de maronites. Les réponses des jeunes des autres confessions sont un peu moins tranchées, à l'exception des jeunes de la communauté sunnite qui affichent leur soutien aux accords de Taëf comme une base toujours valide pour la réforme de l'État. En effet, 55,84 % d'entre eux affirment être « tout à fait d'accord » et 12,99 % « assez d'accord ».

Tableau 15. La perception des accords de Taëf comme une référence constitutionnelle de la réforme de l'État libanais

Degré de satisfaction	Chiïtes	Druzes	Grec catholiques	Grec orthodoxes	Maronites	Sunnites	Total général
Pas du tout d'accord	22,41%	14,29%	15,38%	29,55%	1,68%	5,19%	10,86%
Pas vraiment d'accord	56,90%	57,14%	69,23%	34,09%	81,51%	55,84%	64,57%
Ne sait pas/pas d'opinion	3,45%	0,00%	0,00%	0,00%	5,04%	20,78%	6,86%
Assez d'accord	10,34%	28,57%	15,38%	27,27%	11,76%	12,99%	14,29%
Tout à fait d'accord	6,90%	0,00%	0,00%	9,09%	0,00%	5,19%	3,43%

59,65 % des jeunes chiïtes, 51,74 % des sunnites et 71,43 % des Druzes ont accepté l'idée qu'il faut supprimer le confessionnalisme politique afin de réformer l'État. Par contre, 62,18 % des jeunes maronites, 60,60 % des Grecs catholiques et 51 % des Grecs orthodoxes ont refusé cette hypothèse.

Tableau 16. Les attitudes de suppression du confessionnalisme politique comme une condition pour la réforme de l'État

Degré de satisfaction	Chiïtes	Druzes	Grec catholiques	Grec orthodoxes	Maronites	Sunnites	Total général
Pas du tout d'accord	3,45%	0,00%	12,60%	7,00%	8,40%	5,19%	4,57%
Pas vraiment d'accord	30,00%	28,57%	48,00%	44,00%	53,78%	37,87%	36,00%
Ne sait pas/pas d'opinion	6,90%	0,00%	9,02%	6,45%	1,68%	5,19%	8,00%
Assez d'accord	21,72%	42,86%	15,38%	22,55%	34,45%	20,57%	30,29%
Tout à fait d'accord	37,93%	28,57%	15,00%	20,00%	1,68%	31,17%	21,14%

Les résultats du sondage montrent une différence significative par rapport à la laïcisation globale comme une solution à la crise de l'État. Alors que 54,90 % des jeunes chiïtes et 58,04 % des sunnites ont rejeté la laïcisation, la majorité des répondants des différentes confessions notamment chrétiennes et druzes (57,14 %) ont déclaré être « tout à fait d'accord » ou « assez d'accord ». Parmi les plus forts pourcentages, on retrouve les jeunes

Druzes (85,72 %), les Grecs catholiques (69,23 %), les Grecs orthodoxes (68,52 %) et les maronites (61,34 %).

Tableau 17. La perception de la laïcisation globale comme une solution pour la crise de l'État

Degré de satisfaction	Chiïtes	Druzes	Grec-catholiques	Grec-orthodoxes	Maronites	Sunnites	Total général
Pas du tout d'accord	6,90%	0,00%	15,38%	0,00%	10,92%	15,58%	9,43%
Pas vraiment d'accord	31,03%	0,00%	15,38%	6,82%	26,89%	41,56%	25,43%
Ne sait pas/pas d'opinion	13,79%	14,29%	0,00%	11,36%	0,84%	15,58%	8,00%
Assez d'accord	18,97%	71,43%	53,85%	50,00%	59,66%	11,69%	42,57%
Tout à fait d'accord	29,31%	14,29%	15,38%	31,82%	1,68%	15,58%	14,57%

La majorité des jeunes sondés (54,86 %) adhèrent à l'idée que la foi et les valeurs religieuses doivent orienter la vie communautaire ; mais on trouve un taux de refus considérable chez les Grecs catholiques (65,38 %) et les maronites (46,22 %), contre 52,10 % qui se disent d'accord avec cette question. Cela signifie qu'une grande partie des sondés qui ont approuvé précédemment la laïcisation globale sont d'accord dans le même temps avec le respect et le rôle moral de la religion.

Tableau 18. La position du rôle des valeurs religieuses dans la direction de la vie sociale

Degré de satisfaction	Chiïtes	Druzes	Grec-catholiques	Grec-orthodoxes	Maronites	Sunnites	Total général
Pas du tout d'accord	6,90%	0,00%	15,38%	11,36%	0,00%	10,39%	6,00%
Pas vraiment d'accord	5,17%	28,57%	50,00%	25,00%	46,22%	9,09%	30,00%
Ne sait pas/pas d'opinion	15,52%	28,57%	0,00%	29,55%	1,68%	5,19%	9,14%
Assez d'accord	22,41%	28,57%	34,62%	27,27%	50,42%	55,84%	40,29%
Tout à fait d'accord	50,00%	14,29%	0,00%	6,82%	1,68%	19,48%	14,57%

D- La perception du gouvernement et du Parlement

77,14 % des jeunes sondés ont exprimé leur insatisfaction à l'égard de l'engagement du gouvernement par rapport à sa déclaration ministérielle. Cette attitude négative envers le gouvernement libanais s'explique par le conflit permanent entre les représentants des partis au sein du Conseil des ministres, qui empêchent la réalisation des promesses faites dans la déclaration ministérielle, particulièrement aux niveaux économiques et sécuritaires. Ici, nous trouvons un vrai consensus parmi tous les jeunes de toutes les confessions.

Tableau 19. La perception de la performance du gouvernement

Degré de satisfaction	Chiïtes	Druzes	Grec-catholiques	Grec-orthodoxes	Maronites	Sunnites	Total général
Tout à fait d'accord	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,84%	0,00%	0,29%
Assez d'accord	0,00%	14,29%	0,00%	0,00%	9,24%	5,19%	4,86%
Pas vraiment d'accord	56,90%	71,43%	53,85%	43,18%	57,14%	54,55%	56,57%
Pas du tout d'accord	34,48%	14,29%	30,77%	36,36%	2,52%	29,87%	20,57%
Ne sait pas/pas d'opinion	8,62%	0,00%	15,38%	20,45%	30,25%	10,39%	17,71%

Les réponses à la question : « Êtes-vous satisfait du rôle du Parlement libanais ? » donnent les résultats suivants : 48 % de tous les jeunes sondés ne sont pas satisfaits du rôle actuel du Parlement, contre 34,57 % de satisfaits. Le plus haut taux d'insatisfaction se trouve parmi les jeunes chrétiens, dérangés par le vide dans la présidence de la République et contre la prolongation du Parlement.

La plus grande proportion de satisfaction apparaît chez les jeunes chiïtes (58,05 %), un résultat pouvant être justifié par le fait que la présidence est, selon la Constitution et la coutume, réservée à cette communauté.

Tableau 20. La position du rôle du Parlement libanais actuel

	Chiïtes	Druzes	Grec-catholiques	Grec-orthodoxes	Maronites	Sunnites	Total général
Tout à fait d'accord	14,29%	0,00%	0,00%	0,00%	1,68%	10,39%	3,43%
Assez d'accord	42,86%	36,21%	0,00%	11,36%	39,50%	38,96%	31,14 %
Pas vraiment d'accord	42,86%	24,14%	15,38%	61,36%	55,46%	20,78%	41,43 %
Pas du tout d'accord	0,00%	10,34%	15,38%	9,09%	0,84%	10,39%	6,57%
Ne sait pas/pas d'opinion	0,00%	29,31%	69,23%	18,18%	2,52%	19,48%	17,43 %

III- Les causes de la participation des jeunes aux élections

Il est important de connaître les raisons de la participation aux élections et les facteurs qui déterminent les choix électoraux chez les jeunes. Pour la question : « Pourquoi votez-vous pour tel ou tel parti ? », huit réponses possibles ont été proposées aux sondés, avec la possibilité d'en choisir plusieurs. Les résultats sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

A- Raisons du choix du parti

On remarque, dans le tableau ci-dessous, que le programme électoral est classé à la première place parmi les facteurs déterminants du choix du parti, suivi par l'efficacité législative du parti. Apparaît à la troisième place l'idéologie politique. La première raison est liée au grand désir de la majorité des jeunes des différentes confessions de changer la réalité politique et de choisir leurs représentants sur la base de programmes électoraux. Notons que le soutien de cette raison entre les confessions chrétiennes est plus élevé, en particulier chez les maronites (94,96% %) et les Grecs catholiques (88, 63%).

Tableau 21. Les facteurs les plus influents dans le choix du parti selon la variation de la communauté (en %)

	Chiïtes	Druzes	Grec catholiques	Grec orthodoxes	Maronites	Sunnites	Total général
Le programme du parti	84,49%	57,14%	84,62%	88,63%	94,96%	61,03%	82,85%
Son efficacité législative	87,93%	70,00%	50,00%	71,46%	51,10%	80,02%	68,68%
L'idéologie du parti	78,99%	71,43%	40,00%	68,18%	68,69%	20,78%	64,05%
La personnalité du leader du parti	77,89%	56,90%	34,62%	27,27%	71,43%	20,78%	42,29%
Le parti qui peut vous rendre service	43,86%	44,83%	30,77%	43,18%	34,29%	32,46%	39,43%
Parce qu'il représente votre confession religieuse	71,69%	14,29%	34,62%	25,00%	13,44%	32,38%	27,71%
Votre famille vote pour le parti	27,59%	10,00%	34,62%	8,00%	15%	12,38%	10,57%
Le leader du parti vient d'une famille politique célèbre	5,00%	27,57%	30,62%	10,09%	9,20%	8,62%	7,71%

Quant à la troisième raison, on voit que l'option de l'idéologie comme un facteur de participation a la faveur des jeunes chiïtes (78,99%) et des étudiants druzes (71,43%). Ceci peut s'expliquer par le fait que les deux communautés sont représentées principalement par deux partis idéologiques : les chiïtes par le Hezbollah et les Druzes par le PSP. Contrairement aux catholiques (40 %), qui ne possèdent pas leurs propres partis.

En ce qui concerne la personnalité du leader du parti, on remarque qu'une forte proportion des jeunes chiïtes (71,43%), des maronites (71,43%) et des Druzes (56,90%) ont attribué à ce facteur la quatrième place. Cela est dû à la présence des leaders charismatiques à la tête des partis politiques qui représentent leurs communautés (Hassan Nasrallah, Nabih Berri, Michel Aoun, Samir Geagea et Walid Joumblatt).

La faible préférence de ce facteur chez les jeunes des communautés grecques catholique (34,62%) et orthodoxe (27,27%), est causée par le fait que ces deux communautés ont des familles politiques (Skaf et Pharaon... chez les Grecs catholiques ; El-Murr, Tuéni et Fares... pour les Grecs orthodoxes ; Hariri, Karamé...) et non des partis politiques.

Pour le cinquième facteur, nous remarquons que les intérêts personnels et les services privés et familiaux sont des critères considérables dans la participation et les choix politiques des jeunes Druzes (44, 83%), chiites (43,86% %) et Grecs orthodoxes (même taux), mais un peu moins pour les sunnites (32, 46%) et les maronites (34, 29%). Le facteur de l'intérêt privé est le moins élevé chez les étudiants grecs catholiques (30, 77%), parce que la plupart d'entre eux sont issus de milieux riches.

Pour revenir aux résultats des autres communautés, on peut dire que le poids relatif accordé au facteur de l'intérêt privé n'est pas seulement dû à la conscience politique de ces jeunes. La raison tient aussi aux relations de clientélisme entre les électeurs et leurs représentants, des caractéristiques qui ont toujours imprégné les rapports élitistes et partisans dans le système politique libanais⁴⁰⁰.

Pour le choix du parti selon sa représentation confessionnelle, nous trouvons une augmentation remarquable chez les étudiants chiites (71,69%), grecs catholiques (34,62%), et sunnites (32,38%), due au rôle politique joué par les chefs religieux de ces deux communautés. C'est le contraire en revanche chez les jeunes des communautés druze (14,29%) et maronite (13, 44%), où les partis pratiquent la politique loin de l'influence directe de l'autorité religieuse.

Les réponses des jeunes à la question : « Est-ce que vous élisez un parti parce que votre famille l'élite ? » révèlent les résultats suivants : 27, 59% des jeunes chiites sondés ont répondu par l'affirmative, et 34 % des Grecs catholiques, 15 % des maronites, 12 % des sunnites et 10 % des Druzes. Ces pourcentages peuvent sembler faibles, mais en réalité, ils sont trop élevés. En effet, un grand nombre des étudiants sondés étudient dans les facultés de droit et de science politique, et ils sont donc censés avoir une culture politique indépendante et un comportement politique libre.

Les réponses à la question : « Est-ce que vous votez pour tel parti parce que son leader vient d'une famille politique célèbre ? » étaient très représentatives de la réalité de l'héritage politique dans le *leadership* d'un certain nombre de partis libanais. Le premier constat est que seulement 8, 62% des sunnites et 5 % des chiites considèrent que ce facteur

⁴⁰⁰ Voir, Yves Schemeil, « Les élites politiques au Proche-Orient », In *Revue Française de Sciences Politiques*, n°3, 1978, p. 555.

est déterminant dans leur vote pour un parti. La raison de ce résultat n'est pas liée à la présence de partis institutionnalisés au sein de ces deux confessions, mais à l'exclusion et à la marginalisation systématique des personnages et des familles féodales chiites effectuées par Amal et dans une moindre mesure le Hezbollah, depuis la fin de la guerre civile (familles Hamada, Al-Assad et El-Khalil). On note que même s'il n'y a pas eu un changement démocratique de *leadership* dans ces deux partis (Amal et Hezbollah), la transition du *leadership* ne se produite sur la base de l'héritage familial.

Rafic Hariri et le CF ont fait la même chose contre les familles Karami, El-Soloh, Salam et Saad. Actuellement, la direction du CF est héréditaire dans la famille Hariri.

L'augmentation du choix de ce facteur parmi les étudiants druzes (27, 57%) et maronites (30,62%) indique dans quelle mesure une grande partie de la jeunesse de ces deux communautés accepte l'héritage politique dans la direction des partis qui désignent leurs candidats aux élections.

Nous pouvons donner deux exemples : les Kataëbs, dont le fondateur est Pierre Gemayel, sont actuellement aux mains de son fils Amine ; El-Marada, établi par Tony Frangié, est présidé aujourd'hui par Sulaiman Tony Frangié. Cependant, chez les Druzes, le PSP a toujours à sa tête Walid Joumblatt, le fils de son fondateur Kamal Joumblatt, et le PDL est guidé par le prince Talal Arslan.

B- La participation dans la prochaine élection

Plus de 80 % des jeunes sondés n'avaient pas l'âge légal requis (21 ans) pour participer aux élections de 2009. C'est pourquoi, nous les avons interrogés sur leur participation aux prochaines élections. Les réponses sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

79,43 % des étudiants sondés des différentes communautés ont exprimé leur volonté de participer aux prochaines élections, contre 20,57 % qui ont annoncé qu'ils allaient s'abstenir de voter, pour plusieurs raisons ; les plus importantes sont l'absence des partis politiques modernes, l'injustice de la loi électorale, la dominance de la logique confessionnelle sur la vie politique, et le quota de femmes au Parlement qui n'a pas encore été approuvé.

Le taux de participation attendue le plus élevé se retrouve chez les jeunes maronites (98,32 %), suivis par les jeunes de la communauté grecque catholique (80,77 %), les Druzes (75,00 %), les sunnites (67,53 %) et les chiïtes (63,79 %). Le plus faible taux de participation apparaît chez les étudiants grecs orthodoxes (56,82 %).

Tableau 22. La participation aux prochaines élections, selon la variation de communauté (%)

Participation	Chiïtes	Druzes	Grec catholiques	Grec orthodoxes	Maronites	Sunnites	Total général
Non	36,21%	25,00%	19,23%	43,18%	1,68%	32,47%	20,57%
Oui	63,79%	75,00%	80,77%	56,82%	98,32%	67,53%	79,43%

Ces fortes tendances à vouloir participer aux prochaines élections, malgré le prolongement de la Chambre des représentants, et en dépit de l'incapacité des partis politiques à faire des compromis sur l'élection du président de la République, ainsi que la réticence à approuver de nombreuses lois, montrent que les jeunes Libanais ont une culture participante et aspirent à travers elle à changer la vie politique. Les jeunes Libanais sont plus avancés que les élites politiques et qu'un grand nombre de dirigeants politiques. Ils attendent une occasion pour mettre en œuvre le changement.

IV- La réforme politique controversée

Il est important de connaître les points de vue des partis autour les obstacles à la réforme de l'Etat.

A- Quels sont les obstacles qui ont empêché d'effectuer les réformes ?

1- La négligence de l'abolition du confessionnalisme politique

Le PCL blâme le président du Parlement, Nabih Berri. Selon un membre du bureau politique, Saadallah Mazraani : « Berri n'était pas sérieux dans la formation du comité chargé de préparer l'abolition du confessionnalisme politique selon l'accord de Taëf. ». Il

ajoute : « Lorsque nous avons plusieurs fois demandé au président du Parlement de poser la formation du Comité devant le Parlement, il a répondu qu'il ne voulait pas effrayer les chrétiens et que le moment n'est pas propice pour cette proposition. »⁴⁰¹

Mazraani soutient le mariage civil et la mise en place d'un système démocratique alternatif au système existant au Liban. Il met l'accent sur « la nécessité de développer et de renforcer l'école et l'Université libanaise comme des étapes menant à la mise en place de cette solution, car le Liban vit dans une situation éducative chaotique, dit-il, il y a plus de 50 universités privées dans un très petit pays... Le renforcement de l'éducation officielle contribuerait à consolider l'unité nationale »⁴⁰².

Hassan Kabalan, un membre du bureau politique d'Amal, a défendu la position du président du Parlement Nabih Berri et jette le blâme sur les autres politiciens : « Cependant, le président du Parlement Nabih Berri a fait de la question de l'abolition du confessionnalisme et de la formation de la Commission nationale le centre de sa déclaration politique tout au long de la période de sa présidence de la Chambre des députés. Il n'a pas été seulement question d'adoption théorique basée sur l'attachement aux textes de la charte d'Amal et le projet réformiste de l'imam Moussa Al-Sadr, mais la plus ancienne pour les mesures opérationnelles les plus nombreuses dans ce sens, y compris le soutien pour le projet du président Elias Hraoui. »⁴⁰³

Cependant, pour le Hezbollah – qui a toujours été l'allié du président Berri depuis 1992 –, l'obstacle principal qui a empêché la formation de la Commission nationale pour l'abolition du confessionnalisme politique est la position chrétienne. Selon Ali Fayyad, député et membre du Hezbollah : « Ce qui empêche la formation de la Commission nationale pour l'abolition du confessionnalisme politique est la position chrétienne qui a refusé cette question à maintes reprises à l'intérieur et à l'extérieur du Conseil libanais. En effet, ce refus fut à cause de plusieurs considérations : d'une part, la scène politique n'était même pas propice à une délibération au sujet de l'abolition du confessionnalisme politique, d'autre part, la nature du climat politique, qui domine le Liban et la région au niveau des

⁴⁰¹ Entretien personnel avec Saadallah Mazraani, *op. cit.*

⁴⁰² *Ibid.*

⁴⁰³ Entretien personnel avec Hassan Kabalan, membre du bureau politique du mouvement Amal, Beyrouth, mars 2013.

principaux mouvements fondamentalistes et les climats de l'extrémisme religieux et le militantisme. »⁴⁰⁴

2- La structure confessionnelle du système politique libanais : le cercle vicieux

« C'est ce qui inhibe la possibilité d'appliquer le projet réformateur. Bien sûr, la structure confessionnelle du système politique au Liban et les institutions étatiques ne fonctionnent pas comme elles le devraient. Et tout système politique a une mission d'absorber les complexités, les contradictions et la redistribution des pouvoirs d'une manière équilibrée. »⁴⁰⁵

Quant à la construction de l'État, le député Ali Fayyad ajoute : « Le CPL et nous sommes d'accord. Cependant, le projet de la réforme de l'État n'a pas pris la voie à suivre en raison des circonstances. C'est l'existence d'une crise politique libanaise profonde qui a divisé les Libanais en deux camps, et c'est ce qui a entravé de continuer dans le projet de la réforme de l'État. »⁴⁰⁶

B- Les visions des partis pour la réforme

Ali Fayyad, en résumant la vision du Hezbollah autour de la réforme de l'État libanais en mettant l'accent sur la mise en œuvre des accords de Taëf concernant l'abolition du confessionnalisme politique, la réforme judiciaire et la réforme administrative, a dit : « La réforme radicale de l'État libanais est de réformer le système politique. Et au Liban, nous devons mettre en œuvre les accords de Taëf, l'approfondissement de la démocratie consensuelle. Peut-être que nous avons besoin à long terme d'un système présidentiel où le président sera élu directement par le peuple. Bien sûr, nous avons besoin de l'abolition du confessionnalisme politique, mais peut-être que ce n'est pas le moment, dans ce cas, rien n'empêche de faire des étapes réformistes partielles, par exemple la réforme judiciaire qui est une étape essentielle et substantielle pouvant avoir un effet positif sur la restauration de

⁴⁰⁴ Entretien personnel avec le député Ali Fayyad, membre du Hezbollah, à son bureau de Beyrouth, février 2013.

⁴⁰⁵ *Ibid.*

⁴⁰⁶ *Ibid.*

la confiance des citoyens en l'État et de la confiance des investisseurs étrangers à investir dans le Liban. »⁴⁰⁷

Concernant la loi électorale, elle a occupé une place importante dans le document d'entente entre le CPL et le Hezbollah en 2006 : dans le troisième paragraphe, il est précisé que la réforme et la régularité de la vie politique au Liban obligent les autorités à s'appuyer sur une loi électorale moderne qui peut assurer une représentation populaire juste.

1- Perceptions de solution de la crise de l'Etat

S'agissant des questions sociales et de développement, le député Ali Fayyad affirme que le Hezbollah coopère avec des partis rivaux : « Nous ne considérons pas que l'ampleur de la coopération ou du conflit ou de la coalition au niveau interne soit une norme dogmatique ou idéologique, c'est une norme purement politique. L'opposition dans la vision dogmatique n'empêche pas de coopérer avec les gauchistes, par exemple, s'ils étaient des communistes, par exemple, nassériens ou nationalistes. En plus, la différence communautaire n'empêche pas de former des alliances politiques. Par conséquent, la norme est politique en ce qui sert les intérêts des citoyens et les intérêts du pays. »⁴⁰⁸

Quant à Amal, Hassan Kabalan explique ainsi les causes de la crise de l'État : « Le système confessionnel a permis aux communautés d'assurer elles-mêmes les droits de l'État et les a autorisées à créer leurs institutions financières – santé, éducatives – et d'avoir des liens à l'extérieur de la patrie et de l'État, avec pour conséquence la diminution de l'espace public commun aux Libanais, comme l'affirmation que la décentralisation administrative porte la signification voilée et cachée pour la fédération, en plus, les résultats des guerres des communautés et de démographie, la destruction de la dimension nationale et culturelle de la capitale, qui est devenue un endroit qui est loin du rôle habituel de la capitale, l'habitude des communautés de vivre dans leurs régions purement idéologiquement, les politiques financières et économiques, tout cela fait partie de l'ensemble des raisons qui causent la crise de l'État au Liban. »⁴⁰⁹

⁴⁰⁷ *Ibid.*

⁴⁰⁸ Entretien personnel avec le député Ali Fayyad, *op. cit.*

⁴⁰⁹ *Ibid.*

Pour Salim Aoun : « Il y a une grande différence entre les partis libanais sur la vision de l'État libanais, par exemple, le CF a un projet politique dont l'objectif est l'accès au pouvoir. La différence entre nous et eux, c'est leur objectif d'atteindre le pouvoir pour assurer leur propre bénéfice. Je les soutiens en ce qui concerne la privatisation, mais eux, ils visent à saisir les institutions d'auto-gain, alors que notre objectif est de servir les citoyens. Le citoyen est pour nous un citoyen, mais pour eux, c'est un client. »⁴¹⁰

Malgré tous les obstacles qui entravent les aspirations du CPL pour la réforme de l'État, Salim Aoun a affirmé son optimisme : « Non, nous ne sommes pas désespérés. Si nous n'avons pas pu réformer l'État avec les méthodes judiciaires, on le fera avec le soutien du peuple libanais. »⁴¹¹

Salim Aoun a mis l'accent sur l'importance de l'éducation et de la culture politique incombant aux partis politiques parce que, selon lui : « C'est notre souffrance. Parce que le peuple libanais parle de la politique, mais sans aucun arrière-fond culturel. Parce qu'avec la présence d'une culture politique profonde, n'importe quel politicien ne peut agir en fonction de ses intérêts personnels et la responsabilité devenait très importante. »⁴¹²

En ce qui concerne la réalisation du programme du CPL, Salim Aoun déclare : « En revanche, nous avons découvert que c'est réalisable, mais n'oubliez pas que nous sommes en 2005, nous étions une minorité parlementaire face à une grande alliance quartet. Nous avons réalisé un grand accomplissement dès notre arrivée au Parlement. 2009 a été notre alliance et notre représentation est devenue plus grande. »⁴¹³

Salim Aoun insiste également sur le titre réel de son mouvement politique : « Aujourd'hui, c'est le changement et la réforme, en d'autres termes, la lutte contre la corruption qui est la cause de toutes les crises. Ce que nous avons réalisé n'atteint pas notre objectif, mais nous l'acceptons afin d'atteindre le meilleur. »⁴¹⁴

À propos du partage de la tâche de la réforme, Salim Aoun estime que « chaque ministre dans son ministère travaille pour la réforme souhaitée. Par exemple, le ministère de

⁴¹⁰ Entretien personnel avec l'ex-député Salim Aoun, *op. cit.*

⁴¹¹ *Ibid.*

⁴¹² *Ibid.*

⁴¹³ *Ibid.*

⁴¹⁴ *Ibid.*

l'Énergie a élaboré un plan pour l'électricité à partir de 2010 dont la mise en œuvre a commencé, nous sommes aujourd'hui à la fin. Le sujet le plus important est le gaz. Ce sujet a besoin de temps pour le mettre en œuvre. Tout est bien préparé. C'est la véritable réforme »⁴¹⁵.

Selon le député Ali Fayyad : « Nous appelons à la formation d'un État pour tous les citoyens, où les citoyens sont égaux devant la loi et qui ne se fonde pas sur n'importe quelle forme de discrimination religieuse ou sectaire. Nous considérons que la vie privée du Liban ne permet pas l'établissement d'un État religieux parce que l'État religieux se fonde sur la satisfaction et l'acceptation du peuple, et le Liban est un pays composé de plusieurs communautés et doctrines et contraste donc avec l'application de l'État religieux fondé sur l'opinion d'une minorité et l'imposition de cette option par l'ensemble de la population libanaise. »⁴¹⁶

Ce qui est frappant, c'est que Fayyad a mis l'accent sur son aspiration à faire du Liban un État non confessionnel et civil : « Donc, nous sommes impatients d'établir un État démocratique civil où le confessionnalisme politique est annulé et qui maintienne la spécificité des sociétés qui se rapportent aux croyances et au droit du statut personnel et aux libertés de culte. »⁴¹⁷

« En ce qui concerne le travail syndical, il doit être pris en considération au Liban. La valeur de l'action syndicale doit être séparée et libre de tout contrôle de l'État. Ce qui n'existe pas au Liban. Nous avons besoin de réhabiliter la structure syndicale, l'indépendance de la structure syndicale, le vrai professionnalisme sans l'implication dans les divisions internes. »⁴¹⁸

Pour l'ex-député et membre du CPL Salim Aoun, le nom du parti reflète son identité politique et intellectuelle⁴¹⁹. « Mais avant la "liberté" et le "national", nous sommes un courant dans le sens que nous sommes passés d'une conception étroite d'un parti à un concept plus large. Un courant national signifie que nous travaillons pour l'intérêt du Liban,

⁴¹⁵ *Ibid.*

⁴¹⁶ Entretien personnel avec le député Ali Fayyad, *op. cit.*

⁴¹⁷ *Ibid.*

⁴¹⁸ *Ibid.*

⁴¹⁹ Entretien personnel avec l'ex-député Salim Aoun, *op. cit.*

nous appartenons au Liban non confessionnel et nous n'avons pas de liens externes. Quant à la liberté, c'est la base de notre lutte. Le Liban était sous une tutelle étrangère, non seulement syrienne, mais il y avait un accord international américain - syrien - saoudien où ils se partageaient les rôles. Le sens de la liberté, c'est être libre, nous nous gouvernons nous-mêmes, sans aucune tutelle externe. »⁴²⁰

Pour Azzi : « La réforme de l'État libanais exige de concilier les exigences de la citoyenneté et le pluralisme. La citoyenneté exige l'égalité des droits et des devoirs entre tous, et le pluralisme nécessite la participation active et équilibrée par tous les partis politiques libanais. »⁴²¹

La construction d'un État moderne, démocratique et civil est en conformité avec les conditions suivantes : la séparation entre la religion et l'État.

Donc, nous demandons l'adoption du statut personnel civil optionnel afin de permettre au citoyen libanais de choisir un système civil commun pour tous les Libanais.

Il faut reconsidérer la loi sur la nationalité au Liban afin de préserver la vie privée de la société libanaise, au-delà de la situation de chaos et de mépris qui a accompagné ce fichier depuis des décennies.

Selon Azzi, la séparation entre la religion et l'État « nécessite l'établissement d'un gouvernement civil qui respecte les religions et la liberté de croyance et de culte ; l'État est responsable de la gestion des affaires politiques, économiques, et militaires, tandis que la religion a le droit de donner ses avis moraux dans le travail de cette administration et ses performances en termes de résultats moraux et humanitaires. L'État s'engage à donner à la religion sa stature et son rôle en ce qui concerne les valeurs spirituelles qui peuvent contribuer à la paix personnelle et sociale. Donc, nous demandons l'adoption du statut personnel civil facultatif qui permet au citoyen libanais de choisir un système civil uniforme pour tous les Libanais et mettre l'accent sur la nécessité d'adopter le mariage civil facultatif le plus vite possible. »⁴²²

⁴²⁰ *Ibid.*

⁴²¹ *Ibid.*

⁴²² Entretien personnel avec Sejaan Azzi, le vice-président du parti des Kataëbs, Beyrouth, avril 2013.

« Le renforcement des pouvoirs constitutionnels du président de la République doit lui permettre de jouer un rôle actif à la tête de l'État libanais. Le président est le fiduciaire du respect du principe de séparation des pouvoirs et du renouveau de la vie démocratique qui consacre le pouvoir du peuple. Le renforcement du rôle du président est une étape avancée vers l'abolition de la troïka politique adoptée comme base pour consacrer le système de quotas et de népotisme à toutes les institutions officielles. Il est nécessaire ici pour activer et renforcer ses pouvoirs en tant que parrain de l'équilibre dans le pouvoir exécutif et entre les institutions constitutionnelles. Le président est le garant de l'unité nationale et le garant des droits des minorités, qui comprend leurs préoccupations ; il est aussi le garant de l'efficacité de la performance du gouvernement dans les mécanismes prévus par la Constitution. Le gouvernement n'a pas la possibilité de prendre des décisions liées aux intérêts de l'État sans son consentement. »⁴²³

La séparation entre les postes et les fonctions du ministre et du député doit permettre à un député d'exercer ses fonctions à plein temps en termes de législation et de communication avec les gens de sa région, en plus de promouvoir le principe de la séparation des pouvoirs.

Selon Sejaan Azzi « Il faut que le ministre consacre son temps pour gérer les affaires de son ministère, loin de la logique du clientélisme, loin de la tâche de donner le service et la préférence à l'intérêt régional sur l'intérêt public »⁴²⁴.

Le chef actuel de l'OPN, Oussama Saad, résume sa vision de la crise de l'État et du système politique libanais comme suit : « *Nous avons une vision différente de la crise et de la structure actuelle du système libanais. Il s'agit d'une alliance entre les leaders des communautés avec des grandes puissances financières, cette coalition accapare toutes les institutions de l'État, et assure ses intérêts à travers les institutions constitutionnelles et les différents services de l'État.* »⁴²⁵

Toujours selon Oussama Saad : « *Les accords de Taëf ont contenu quelques réformes, mais cette coalition entre les leaders communautaires et les propriétaires du capital a perturbé toutes les tentatives pour approuver les réformes depuis 1992 et jusqu'à aujourd'hui.* »

⁴²³ *Ibid.*

⁴²⁴ *Ibid.*

⁴²⁵ Entretien avec Oussama Saad, le chef de l'OPN, Saïda, le 15.02.2013.

Oussama Saad critique essentiellement la dominance de la logique confessionnelle qui, au lieu de diminuer après les accords de Taëf, a trouvé de fortes évolutions politiques. Pour Saad, « *les événements politiques qui se sont passés après la fin de la guerre civile ont mélangé les cartes dans le jeu politique ; la concurrence entre les partis, les forces et les élites politiques est devenue sur une base confessionnelle et non politique* »⁴²⁶.

Vera Yammine considère que l'établissement de l'état civil est l'idée réformatrice la plus importante dans le document d'entente entre le Hezbollah et le CPL⁴²⁷.

L'influence extérieure ne doit pas empêcher la réforme de l'État, par l'animation des institutions constitutionnelles.

Comblé les postes vacants et procéder à des nominations est nécessaire, car cela permettrait de sortir le pays de son état de paralysie.

Il faudrait instituer une loi électorale moderne pouvant conduire à un Parlement démocratique qui représente le peuple.

Cependant que Mouhamad Obeid estime que la réforme de l'État commence par : « *le respect du principe de séparation des pouvoirs, et l'interdiction de la combinaison entre le poste de ministre et du membre du Parlement, et que ce dernier joue son rôle réel dans la responsabilité de contrôle du pouvoir exécutif, au lieu de partager des quotas avec lui, ou de tolérer la corruption.* »⁴²⁸

Les candidatures à la présidence de la République et des fonctionnaires de première catégorie (par exemple, le commandant de l'armée libanaise ou le gouverneur de la Banque centrale du Liban) devraient être interdites durant leur fonction, et n'être possibles que six ans après qu'ils ont démissionné de leur poste, pour ne pas mêler les intérêts personnels et les intérêts nationaux⁴²⁹.

⁴²⁶ *Ibid.*

⁴²⁷ Entretien personnel avec Vera Yammine, membre du bureau politique d'El-Marada, Beyrouth, 24 mars 2014.

⁴²⁸ Entretien personnel avec Mouhamad Oubeid, ancien membre d'Amal, Beyrouth, 6 janvier 2015.

⁴²⁹ *Ibid.*

2- la réforme de la défense

Selon le général Hicham Jaber, la première priorité de la réforme de la défense est la construction d'une armée forte pour faire face aux menaces israéliennes, comme le prévoient les accords de Taëf, et pour assurer la protection des frontières contre les menaces du terrorisme, en particulier à la frontière avec la Syrie⁴³⁰.

L'armée libanaise souffre d'un manque d'effectifs et d'équipements. Malheureusement, le Parlement, après les accords de Taëf, a supprimé le service militaire obligatoire (appelé le service du drapeau), qui apportait à l'armée plus de 6 000 soldats par an⁴³¹.

Notons que le service militaire volontaire, qui est une alternative au service obligatoire, a besoin d'un gros budget. La lutte contre le terrorisme nécessite des armes et des équipements spéciaux tels que des hélicoptères. Il est nécessaire de réorganiser les forces de sécurité intérieure et la sécurité publique.

L'État libanais a besoin d'un processus de réforme globale. Les plus grands obstacles qui inhibent le développement de l'armée libanaise sont les interventions des leaders politiques dans la désignation des officiers des grades supérieurs de l'armée, qui se fait dans des buts clientélistes et confessionnels, marginalisant la fonction selon la compétence.

En ce qui concerne la question de la sécurité, le député Ali Fayyad a résumé ainsi la vision du Hezbollah pour un État fort et capable : « L'État fort et capable. D'abord l'État juste, c'est l'État où tous les citoyens sont égaux devant l'État, et qui exerce ses principales fonctions envers la communauté, et je veux dire par principales fonctions : la protection de la souveraineté, de la santé, de l'éducation, de la nourriture et de l'habillement, et du droit du travail. Ce sont les fonctions principales de l'État. »⁴³²

⁴³⁰ Entretiens avec le général Hisham Jaber, Beyrouth, 12 février 2015.

⁴³¹ *Ibid.*

⁴³² Entretien personnel avec le député Ali Fayyad, *op. cit.*

3- L'application de la décentralisation administrative

Fayyad a insisté sur l'adoption, par le Hezbollah, de la décentralisation⁴³³ administrative, entre autres réformes prévues par les accords de Taëf : « Nous sommes toujours engagés à la décentralisation administrative élargie citée dans les accords de Taëf et la Constitution. »⁴³⁴ On note que le Hezbollah adopte, dans tous ses programmes électoraux, la décentralisation administrative, même s'il tient à montrer une vision différente de celle de sus Kataëbsr la décentralisation administrative et politique plus large.

Mais, toujours selon Fayyad, la décentralisation élargie a besoin d'être contrôlée par l'État central. « Pour cela, j'insiste sur le fait que la décentralisation administrative élargie est nécessaire, mais on doit dessiner les limites de sorte qu'elle ne se transforme pas en une décentralisation politique, et le système politique qui existe actuellement au Liban est un système décentralisé au niveau de l'administration publique parce que certains disent que nous avons un système centralisé exclusif et ce n'est pas vrai. Le système administratif au Liban est classé comme décentralisé mais cela n'est pas assez. »⁴³⁵

Enfin, le député Ali Fayyad croit que l'application de la décentralisation élargie favorisera la réalisation d'une véritable démocratie : « Nous avons besoin de la décentralisation administrative et de tenir des élections pour les conseils des districts qui s'occupent de diriger le développement et de coopérer avec les ministères sur la façon de dépenser l'argent alloué à ces districts. »⁴³⁶

Pour Sejaan Azzi : « Le Liban est devenu un champ ouvert des conflits des intérêts étrangers, nous insistons sur la nécessité d'établir une tendance spécifique de la politique étrangère libanaise et de sauvegarder les intérêts de l'État libanais et d'étendre des ponts de coopération efficace et positive avec les pays voisins et les autres nations et les peuples,

⁴³³ Autour la problématique de la décentralisation administrative au Liban, voir Paul Salem, Antoine Messara et autres, *La décentralisation administrative au Liban : la problématique et l'application* (en arabe), Beyrouth : Le Centre libanais pour les études, 1996.

⁴³⁴ Entretien personnel avec le député Ali Fayyad, *op. cit.*

⁴³⁵ *Ibid.*

⁴³⁶ Entretien personnel avec Sejaan Azzi, *op. cit.*

conformément avec le message du Liban de la liberté et de la démocratie et de respect des droits. »⁴³⁷

Azzi adopte le principe de neutralité positive : « La Charte de 1943 a établi le principe de “ni Orient ni Occident” qui a rassuré tous les Libanais, chrétiens et musulmans, a établi aussi la notion de la finalité de l’entité libanaise et a préservé la cohésion interne de la société. La neutralité est un principe des chartes constitutives et aussi est au cœur du contrat social sur lequel l’État libanais a été fondé. Par conséquent, nous appelons à déclarer la neutralité positive du Liban. »⁴³⁸

Pour lui, il convient de se conformer à toutes les résolutions internationales émises par le Conseil de sécurité sur le Liban, en commençant par la résolution 425 de 1978 et jusqu’à la résolution 1701 de 2006, et à la nécessité de ramener la paix au Liban et de protéger sa souveraineté et la stabilité du pays⁴³⁹.

⁴³⁷ *Ibid.*

⁴³⁸ *Ibid.*

⁴³⁹ *Ibid.*

Conclusions préliminaires

L'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri a dominé totalement le processus électoral en 2005. Cette situation a influencé les programmes électoraux, à l'exception de celui du CPL, qui a classé ses trois premières priorités électorales comme suit : la réforme constitutionnelle obtient 8 % et occupe la 1^e place, suivie par la réforme économique (15 %) à la 2^e place, la 3^e place étant attribuée à la réforme administrative et à la lutte contre la corruption.

Les partis de l'alliance du 14-Mars, le CF, le PSP, les FL et les Kataëbs, ont mis l'accent, dans leurs programmes électoraux, sur l'élimination des restes des influences de l'ex-régime libano-syrien, l'établissement de relations diplomatiques avec la Syrie, selon le principe du *Peer-to-Peer*, le refus de réinstaller des réfugiés palestiniens, le dialogue national et la libération du chef des FL, Samir Geagea, de son emprisonnement. Ces deux thèmes sont apparus au sein du programme des FL en 1^{re} et 2^e place.

En ce qui concerne le CF spécifiquement, on constate qu'il a remplacé la priorité liée à la reconstruction du Liban, idée de son fondateur Rafic Hariri, par celles du tribunal international et des relations avec la Syrie basées sur le respect mutuel ; ces derniers thèmes arrivent en 1^{re} position (30 %).

La protection de la résistance et le refus de la résolution 1559, ainsi que la nécessité d'appliquer les accords de Taëf et le soutien du tribunal international, forment les trois priorités partagées par la coalition chiite : Amal et Hezbollah.

Durant les élections de 2005, les soucis sécuritaires, l'unité nationale et l'obsession des troubles communautaires ont poussé les partis à constituer des coalitions provisoires quadrangulaires – CF, PSP, Hezbollah et Amal – pouvant expliquer la baisse de l'intérêt accordé à la réforme de l'État dans les programmes électoraux. Ou plutôt, l'absence de programmes sérieux, à l'exception du CPL et du PCL.

La hiérarchisation des priorités connaît des variations plus marquées lorsque le système des partis politiques se transforme, ce que nous avons observé en comparant la période 1992-

2000, durant laquelle le système politique libanais a été plus stable, et la période 2004-2009, caractérisée par d'importants changements.

Les attitudes et le discours des partis politiques libanais avant et pendant les élections parlementaires de 2009 ont reflété les divisions du pays et de la scène politique libanaise, entre deux visions relatives aux thèmes de la souveraineté, de la stratégie de défense et d'armement du Hezbollah, des relations du Liban avec la communauté internationale, et du tribunal international.

Par rapport à la question de la réforme de l'État, lors des élections de 2009, on retrouve de grandes différences dans les programmes des partis politiques. En effet, on a pu remarquer l'importance accrue accordée à la réforme au sein des partis socialistes, surtout le PCL. Ceux-ci mettent l'accent sur l'établissement de l'État de droit, la laïcisation totale de l'État, la suppression du confessionnalisme politique (1^{re} place) et la circonscription unique proportionnelle (2^e place). Tandis que le PSP adopte une attitude différente du PCL envers la résistance, octroyant la première position au respect des accords de Taëf et la deuxième à la disposition d'une stratégie défensive ; le programme de ce parti inclut aussi des thèmes economico-sociaux bien détaillés (5^e et 6^e place).

Quant à l'alliance du 14-Mars, on observe que les Kataëbs sont le seul courant politique à avoir présenté un vrai programme de réforme de l'État, qui ressemble sur de nombreux plans à celui du PSP et du CPL. Par contre, les deux autres partis de cette coalition (FL et CF) ont, dans leurs programmes, mis l'accent principalement sur les questions de la souveraineté (1^e place) et du désarmement du Hezbollah : 2^e place chez les FL et 3^e place pour le CF.

Les programmes du CF, des FL et des Kataëbs se ressemblent en ce qui concerne les thèmes du désarmement du Hezbollah, le tribunal international, la mise en œuvre des résolutions internationales et l'établissement des relations diplomatiques officielles avec la Syrie.

À travers les entretiens effectués avec des dirigeants, des membres des bureaux politiques des partis et des députés des principaux partis, on a vu que la réforme de l'État est un sujet controversé entre ces partis. Les partis de gauche, surtout le PCL, blâment notamment le Parlement parce qu'il ne s'est pas engagé dans l'abolition progressive du confessionnalisme

politique et la création d'un Sénat où seraient représentées toutes les confessions, tel que cité dans les accords de Taëf. Tandis qu'Amal et le Hezbollah ont estimé que la position et la crainte chrétienne, durant cette période, ont empêché la formation de la Commission nationale pour l'abolition du confessionnalisme politique. Le CPL critique les accords de Taëf qui sont considérés comme des actes réformateurs, mais un certain nombre de points essentiels ont été négligés dans la pratique démocratique. Le rôle du président de la République est devenu purement protocolaire ; personne ne peut dissoudre le Parlement. Les accords de Taëf ont conféré au Premier ministre, dans la pratique, un pouvoir absolu.

Les Kataëbs considèrent l'application de la décentralisation étendue, la neutralité positive du Liban face aux crises régionales et le statut personnel civil comme leurs priorités les plus importantes. Tandis que le Hezbollah critique la position des Kataëbs sur la décentralisation étendue et adopte la décentralisation étroite. Cette controverse n'apparaît pas dans les autres questions (réforme judiciaire, politique sociale, réforme éducative, judiciaire, environnement).

Conclusion générale

Dans l'introduction de cette thèse, nous nous interrogeons à propos du rôle joué par les partis politiques libanais dans la réforme de l'État après les accords de Taëf, principalement à travers le prisme de leurs priorités électorales. Nos hypothèses supposaient que les partis libanais ont des priorités variées pour la réforme. Ces variations se reflètent dans leurs idées et leurs programmes qui concernent la réforme de l'État.

Par rapport à l'analyse des programmes électoraux menée sur deux niveaux – l'analyse par pourcentages des priorités politiques, puis l'analyse par classement ou hiérarchisation de ces priorités dans les programmes électoraux produits lors des élections parlementaires entre 1996 et 2009 –, nous espérons obtenir les principaux résultats et tirer plusieurs conclusions générales qui pourraient permettre une meilleure compréhension de la réalité et un développement des perspectives de leurs études.

Dans le premier chapitre de la première partie, nous avons exploré la structure confessionnelle de la Constitution et les réformes prévues par les accords de Taëf. Nous avons constaté que le facteur religieux est un élément déterminant dans la vie politique libanaise en général et surtout lors des consultations électorales, et qu'il prend le pas sur toute autre considération économique ou sociale.

La structure communautaire se reflète dans les différentes institutions de l'État et exerce un fort impact sur la forme de la loi électorale et sur le découpage des circonscriptions électorales, qui se fait toujours en fonction des intérêts des forces et des partis politiques, ainsi que des principales communautés de la vie politique libanaise.

Bien que les accords de Taëf aient consacré la répartition confessionnelle des pouvoirs comme une mesure provisoire, ils ont élaboré un plan précis pour la déconfessionnalisation et la réforme de la loi électorale, comme un prélude à la réforme de l'État. Mais, les intérêts personnels et confessionnels des leaders et des partis libanais ont empêché la mise en œuvre de ces accords. Et nous avons conclu que les principales raisons de l'interruption du processus de réforme de l'État résident dans la faiblesse du rôle du Parlement, en particulier en ce qui concerne l'adoption d'une loi électorale moderne qui consacre la démocratie.

Dans le deuxième chapitre, nous avons passé en revue l'histoire de l'émergence des partis libanais et leur relation avec l'État. Nous avons fait remarquer que depuis l'indépendance en 1943, les partis politiques ont des visions divergentes sur les questions de l'identité et de l'alliance avec les grands États. Durant le mandat français, on a identifié le BN (pro-français) et le P. Destour (pro-arabe). La période 1943-1975 a connu deux types de partis : les partis *unionistes ou nationalistes arabes* et les partis *nationaux ou entitaires*. Pendant la guerre (1975-1990), tous les partis politiques libanais, chrétiens et musulmans, de droite comme de gauche, sont devenus des milices.

Après les événements de 2005, les principaux partis libanais ont renouvelé leurs bases populaires par la mobilisation d'une nouvelle génération de jeunes, mais celle-ci employait un discours polémique, conflictuel et prônant la division entre les deux camps, celui du 8-Mars d'une part et celui du 14-Mars d'autre part.

Par ailleurs, on a montré comment l'idéologie des partis politiques libanais a connu des changements, en particulier en ce qui concerne le concept de l'État et leurs visions envers l'entité et l'identité de l'État : ceux-ci sont produits par des facteurs externes tels que la guerre civile, l'absence ou l'assassinat de personnalités d'un certain nombre de partis.

Les partis confessionnels libéraux combinaient une dimension libérale et confessionnelle se reflétant soit dans le discours politique au sujet de l'État, soit dans l'exercice de la politique au sein de l'État.

Les objectifs d'Amal ont également évolué ; la revendication des droits des déshérités est remplacée par l'aspiration de maintenir les quotas chiites dans l'État.

Quant au CPL, on a observé « *l'articulation paradoxale entre la revendication d'un projet politique réformiste et sa légitimation par le communautaire* »⁴⁴⁰.

Après l'assassinat de Rafic Hariri, le CF trouve son unité et sa force dans son appartenance confessionnelle.

Les partis islamistes – Hezbollah, JI et APBI – sont, à des degrés divers, face à un problème de conciliation entre leur idéologie religieuse et leur compréhension de l'État

⁴⁴⁰ Abirached Philippe, *Charisme, pouvoir et communauté politique : la figure de Michel Aoun*, dans : Mermier Franck et Mervin Sabrina (sous la direction de), *Leaders et partisans au Liban*, p. 48.

libanais et de l'action politique. Le Hezbollah adopte une séparation entre sa croyance en la théorie de *wilayat al-faqih*, comme une théorie politico-religieuse et sa vision de l'État libanais. Dans son ouvrage de référence, *Les métamorphoses du Hezbollah*, Jean-Loup Samaan a montré que « *le visage du Hezbollah s'adapte à son public ; il est sans cesse en train de reconstruire son image* »⁴⁴¹.

Les Kataëbs, les FL et le PNL, qui ont comme principal fondement idéologique le Liban comme « entité sacrée », s'orientent, après les accords de Taëf, vers le respect de la diversité au Liban. Ils gardent pourtant le fondement principal de leur idéologie.

Les partis de gauche divergent dans leur vision de l'État. Le PCL, qui est en principe un parti entitaire, s'engage dans les questions arabes et surtout dans la question palestinienne.

Le PSNS et le Ba'as n'ont nullement modifié leur vision concernant les frontières du Liban, mais leur comportement politique s'appuie sur le pragmatisme et la tactique, parce qu'ils sont convaincus qu'il leur est impossible d'atteindre leurs objectifs. Les deux partis reconnaissent l'entité libanaise comme de facto.

Les priorités idéologiques du PSP posées par son fondateur Kamal Joumblatt – socialisme, arabité et laïcité –, qui formaient les axes de son idéologie politique, ont connu des changements considérables. Le chef actuel du PSP, Walid Joumblatt, tient à s'occuper des équilibres et des quotas communautaires, pour une démocratie associative⁴⁴².

À travers notre étude des choix politiques pour la réforme de l'État, on affirme l'existence, d'une part, de véritables propositions pour la réforme et, d'autre part, de tentatives sérieuses visant à réformer les différents secteurs publics.

Mais, les outils imaginés et mis au service de la réforme ne sont pas favorables aux objectifs proposés, et parfois, de nombreuses pratiques des gouvernements et des partis politiques ne coïncident pas avec ces objectifs. Parfois aussi, la logique des partages du pouvoir et des fonctions publiques selon les quotas confessionnels et du clientélisme entrave le chemin face à la mise en œuvre des programmes de réforme.

⁴⁴¹ Samaan Jean-Loup, *Les métamorphoses du Hezbollah*, op. cit., p. 152.

⁴⁴² Chinq Bernadette, « *Kamal Joumblatt : L'héritage arabe islamique et le rôle des Druzes dans sa conception de l'histoire du Liban* » (en arabe), Beyrouth : Dar Al-Nahar, 1999, p. 217.

Seule la mise en pratique des choix réformistes peut sauver l'État et le système de Taëf. Les accords de Taëf ont planté des jalons pour la reconstruction de l'État et le renforcement de son rôle économique, social et sécuritaire. Ils ont initié un plan pour la suppression progressive du confessionnalisme politique. Mais l'absence de réforme, vingt-cinq ans après la signature des accords de Taëf, s'ajoute à des facteurs extérieurs et au peu de considération de l'État libanais vis-à-vis des partis politiques qui ont eu le pouvoir de décision dans les gouvernements successifs. Enfin, il faut ramener l'État dans l'analyse et les processus réformistes, et dans la réactivation de ses fonctions pour réaliser les intérêts de la société libanaise.

Dans le premier chapitre de la deuxième partie, et d'après notre étude des programmes électoraux des partis politiques durant les élections parlementaires (1992-1996), on a pu démontrer que les partis politiques libanais ont prononcé un double discours, au sujet de la réforme de l'État, de la participation et du boycottage, et de la défense nationale. Seuls le PCL et le PSNS ont eu un vrai discours réformiste et laïque de l'État et un projet pour la société libanaise ; cependant, le premier a échoué durant les élections de 1996 et le dernier n'a gagné que quelques sièges parlementaires.

On note que les élections parlementaires de 1996 sont caractérisées par la participation de Rafic Hariri aux élections de la circonscription de Beyrouth, et aussi par la division entre les partis chrétiens au sujet de la participation aux élections. Nous avons vu que le patriarche maronite Nasrallah Sfeir, bien que partisan des accords de Taëf, était à l'avant-garde de ceux qui réclamaient des élections entre 1992 et 1996, refusant l'hégémonie syrienne et son influence décisive sur tous les aspects de la vie politique, en particulier sur le processus électoral.

Tous les partis islamistes et chrétiens ont mis l'accent, dans leur discours, sur les élections municipales de 1998, considérées par ces partis comme une occasion d'affirmer leurs existences et leurs forces populaires à l'encontre du pouvoir prosyrien. Mais les partis chrétiens, notamment, qui avaient boycotté les élections législatives, ont trouvé dans les élections locales une opportunité pour affirmer leur force, loin de l'impact des lois électorales et l'influence des électeurs musulmans.

L'analyse du discours de ces partis nous montre qu'ils ont donné de l'importance à la participation à ces élections parce qu'elles coïncident avec leur adoption permanente de la décentralisation étendue qui, selon eux, vise à protéger la spécificité culturelle de la communauté chrétienne au Liban.

Quant aux élections de 2000, on a constaté qu'en dépit de l'évolution des programmes électoraux des partis participants, ces programmes ont traité des concepts généraux. La plupart de ces programmes n'ont pas abordé les questions des besoins fondamentaux des citoyens, ou des électeurs.

En conséquence, nous n'avons pas trouvé, dans les programmes des partis politiques pour l'année 2000, une vision précise liée à la notion d'État. Les contenus de ces programmes ou du discours politique en général n'ont fait que refléter les préoccupations des partis chrétiens, d'une part, et le conflit entre l'opposition et le pouvoir, d'autre part.

On note que les partis libanais, avant la guerre civile, n'avaient pas d'idées précises et modernes pour les élections municipales ; c'est ce qui se dégage du comportement politique par rapport aux municipalités.

La conclusion la plus importante est que les divergences entre les partis, surtout entre 2005 et 2009 et au-delà, résident particulièrement dans la monopolisation étatique de la décision de la guerre, les relations avec la Syrie et les politiques des axes, la laïcisation, la loi électorale et les limites de la décentralisation administrative. Tandis que les thèmes des réformes éducative, judiciaire, sociale, sanitaire et environnementale ont un caractère concessionnel pouvant former des points communs entre les partis libanais.

Quant aux opinions des jeunes Libanais autour des priorités de la réforme de l'État, on a observé que malgré les divisions confessionnelles dans les rangs des étudiants, lesquelles influencent leur perception de la réforme de l'État, ceux-ci hiérarchisent les priorités de la réforme d'une manière compatible avec les vues des experts, des politologues et des économistes libanais.

66 % des jeunes classent la réforme judiciaire parmi leurs quatre premières priorités, tandis que la plupart des partis politiques la situent à partir de la 5e position.

En ce qui concerne l'évaluation du rôle des institutions et des partis dans la réalisation de cette tâche, les résultats du questionnaire révèlent que 77 % des jeunes Libanais sont insatisfaits de la performance du gouvernement. 48 % ne sont pas satisfaits du rôle législatif du Parlement, contre 34,57 % de satisfaits. Cela confirme qu'une bonne partie des jeunes gardent encore l'espoir que le Parlement promulguera des lois visant à réformer l'État.

79,43 % des étudiants sondés issus des différentes communautés ont exprimé leur volonté de participer aux prochaines élections. Cette forte tendance signifie que les jeunes Libanais ont une culture participante et aspirent à travers elle à changer la vie politique.

Les questions qui font l'objet d'une controverse entre les partis libanais, comme la monopolisation de la décision de la guerre et de la paix, les relations avec la Syrie, la suppression du confessionnalisme politique et la laïcité, sont également des pommes de discorde entre les jeunes Libanais.

Les thèmes de la laïcisation globale de l'État, de l'établissement de l'État de droit, de l'adoption de la circonscription unique proportionnelle, de la répartition équitable des richesses, du renforcement du rôle social de l'État, de la lutte contre la pauvreté et de l'enseignement primaire obligatoire gratuit, appartiennent notamment aux partis de la gauche libanaise, surtout le PCL, le PNSS et le PSP, plutôt qu'aux autres partis.

Les questions liées à la monopolisation étatique de la décision de la guerre, la réalisation de la souveraineté et de l'indépendance, l'application des résolutions 1701 et 1559, les relations avec la Syrie basées sur le respect mutuel, le soutien du tribunal international et la démarcation de la frontière avec la Syrie sont les priorités des partis de l'alliance du 14-Mars.

Les problématiques des relations privilégiées avec la Syrie, de la décentralisation administrative limitée, du développement équilibré, de la coopération privilégiée entre les secteurs public et privé et de la résistance à l'occupation israélienne, sont particulièrement adoptées par les partis de l'alliance du 8-Mars, notamment Amal et le Hezbollah.

Au travers de notre analyse des programmes électoraux, on peut identifier une ou deux priorités chères à chaque parti, en particulier après les événements de 2005, et les

transformations forgées sur la scène politique et le système des partis, pouvant se traduire comme suit :

- Pour les Kataëbs : la neutralité positive dans la politique étrangère et la décentralisation administrative étendue.
- Pour le CF : la reconstruction basée sur une approche libérale et la liberté du secteur privé.
- Pour les FL : les thèmes de la monopolisation étatique de la décision de la guerre et la réalisation de la souveraineté et de l'indépendance.
- Pour le Hezbollah : la résistance à l'occupation israélienne et les relations privilégiées avec la Syrie.
- Pour le CPL : la lutte contre la corruption et la communication avec la diaspora libanaise.
- Pour le PCL: la laïcisation globale de l'État et l'enseignement primaire obligatoire gratuit.
- Pour le PSP : la répartition équitable des richesses et la création d'un Sénat.

À travers notre recherche sur les partis politiques libanais, on a observé, comme le constatent Antoine Messara et Shawkat Ashti, que rares sont les études consacrées à des partis politiques spécifiques, que ce soit sous un angle organisationnel ou idéologique. Les recherches produites se focalisent essentiellement sur le rôle des partis dans la vie politique libanaise et surtout leurs participations électorales, sur l'expérience démocratique à l'intérieur de ces partis. Ainsi, il y a peu d'études sur l'idéologie ou les programmes politiques et électoraux des partis.

Voilà leurs traits caractéristiques : une identité perdue chez les petits partis ; une identité confessionnelle chez les grands partis ; une organisation non démocratique ; des relations politiques dominées depuis longtemps par le clientélisme ; une base militante et électorale souvent exclusivement confessionnelle ou régionale ; une forte personnalisation ; des liens très faibles avec la société civile très faibles. La grande majorité des partis libanais sont de nature confessionnelle, à l'exception de deux ou trois partis de gauche (PCL, PNSS, Ba'ath).

La conduite de la majorité des partis libanais n'évolue pas sur une base démocratique, voire sur la base de l'héritage familial⁴⁴³: le CF pour la famille Hariri, les Kataëbs des Gemayel, le PSP des Joumblatt, le PDL de la famille Arslane, l'OPN des Saad, El-Marada des Frangié, le PLA pour les Karameh, le BN d'Eddé, le PNL de Chamoun.

Les partis chiites, qui ont affaibli le rôle politique des familles féodales, ont toujours à leur tête deux leaders historiques. Ainsi, Nabih Berri a dirigé Amal depuis 1980 jusqu'à nos jours, tandis que le Hezbollah est guidé sans interruption par Hassan Nasrallah depuis 1992.

Actuellement nous n'attendons pas que ces partis jouent un rôle crucial dans le processus de réforme de l'État, ou possèdent des programmes électoraux complets, à l'instar des partis dans les démocraties occidentales modernes.

L'étude des partis politiques à travers leurs programmes politiques et électoraux a été négligée, sous prétexte que les partis libanais ne participent pas au jeu politique sur la base des programmes électoraux ; ils n'ont donc pas été élus par leurs électeurs sur la base de leurs programmes.

Cependant, notre but est d'apporter un éclairage sur certains programmes et des débuts prometteurs. Notre étude prouve qu'il y a, au Liban comme ailleurs, des partis politiques avec un projet politique pour la réforme de l'État, dont certains sont en train d'être institutionnalisés et de développer une identité idéologique précise. On peut et on doit étudier les partis politiques au Liban sous le prisme de leurs priorités programmatiques.

Mais on a vu, à travers les programmes des partis politiques pour les élections de 2009, que certains des partis s'étaient engagés dans les élections avec un programme électoral clair ; gardons-nous donc de tomber dans la généralisation. Ainsi, nous pouvons et nous devons étudier les partis libanais à travers leurs programmes, leur idéologie et leurs organisations.

Il nous semble que l'objectif de cette thèse est de jeter une pierre dans de l'eau stagnante. En effet, le fait de soulever la question des programmes électoraux et politiques des partis libanais, et celle des contenus de la réforme de l'État, est une sorte d'invitation à tous les politistes intéressés par l'étude des partis politiques libanais à se pencher sur les

⁴⁴³ Voir Kahlil Ahmed Kahlil, « *L'héritage politique dans les régimes républicains arabes contemporains* », Beyrouth, Institut arabe d'études et édition, 2003.

programmes électoraux des partis libanais, en s'appuyant sur les méthodologies utilisées aux États-Unis et en Europe. Ceci contribuera peut-être à mettre les partis politiques libanais, d'une part, et les électeurs libanais, d'autre part, face à leurs responsabilités dans l'identification de programmes précis et de priorités claires pour qu'ils soient élus selon la qualité de ces programmes.

Une vision pour l'avenir

Au lieu de tenir ses promesses concernant le processus de réforme de l'État, le Parlement a continué à violer la Constitution, en s'auto-prolongeant à deux reprises successives.

La première prolongation date du 31 mai 2013, pour une durée d'un an et cinq mois, jusqu'au 20 novembre 2014. Elle fait suite à l'échec de l'adoption d'une nouvelle loi électorale, et se déroule dans un contexte de divisions des partis autour de la crise syrienne. Précisons que l'approbation de la loi de prorogation du Parlement a été faite en l'absence du bloc parlementaire du CPL.

La deuxième remonte au 4 novembre 2014, dans l'ombre des controverses sur la même question, où la majorité des 128 députés représentant les deux alliances du 8 et 14-Mars n'ont pas parvenu à se mettre d'accord sur le nom d'un président de la République « *Pour éviter que le pays ne se retrouve sans président ni Parlement, les députés ont voté la prolongation jusqu'au 20 juin 2017, soit la date prévue de pour la fin de la législature si l'élection s'était tenue en 2013* »⁴⁴⁴. Les députés du CPL et des Kataëbs ont boycotté la séance.

Les réactions opposées se sont traduites tout d'abord par le refus de cette procédure de la part du patriarche maronite, Bechara Al-Raï, la considérant « *illégitime et anticonstitutionnelle* »⁴⁴⁵. Les mêmes positions oppositionnelles ont été annoncées par le général Michel Aoun et les Kataëbs⁴⁴⁶.

Les protestations populaires ont été limitées à des dizaines de jeunes appartenant à des organisations de la société civile ; ils se sont rassemblés près du siège du Parlement, au centre de Beyrouth, et ont tenté d'empêcher les députés d'entrer au Parlement après avoir jeté des œufs et des tomates vers leurs voitures, et ont scandé de nombreux slogans tels que « Non au prolongement », « Ce n'est pas le temps pour la pensée, le temps pour le

⁴⁴⁴ Le Parlement libanais prolonge son mandat jusqu'en 2017, Le Monde, 05/11/2014, www.lemonde.fr.

⁴⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁴⁶ *Ibid.*

changement » et « Votre prolongement du Parlement est une confiscation de notre voix ». Mais cette protestation n'a pas eu d'effet sur la décision des députés.

Actuellement, selon les mots du patriarche maronite, « *l'État est sans tête* »⁴⁴⁷, cependant que la décision politique est dans les mains du gouvernement. Concernant l'armée libanaise, bien qu'elle souffre du lent processus d'armement, la nomination de son nouveau chef est un sujet de litige. Mais, malgré tout ce qui précède, l'armée libanaise tente de protéger la frontière avec la Syrie de l'infiltration de militants dans le territoire libanais, et les partis poursuivent leurs divisions sur la Déclaration de Baabda, qui prévoit la neutralité du Liban envers la guerre en Syrie.

Les partis de l'alliance du 14-Mars blâment le Hezbollah pour sa participation à ce conflit à côté du régime de Bachar Al-Assad, causant la prolongation de la crise au Liban. Selon l'ancien Premier ministre Saad Hariri, « *l'intervention du Hezbollah en Syrie a causé des ennuis au Liban, nuï aux relations entre les musulmans et exposé l'armée et les forces de sécurité à des agressions de la part de groupes islamistes* »⁴⁴⁸.

Par contre, le Hezbollah et ses alliés du 8-Mars considèrent que l'intervention en Syrie a été initiée par les groupes affiliés aux partis de la coalition du 14-Mars, à côté des rebelles envers le régime depuis le déclenchement des événements, et que l'intervention, surtout dans les zones frontalières, a protégé le Liban et affaibli l'extrémisme qui cible non seulement les pays arabes et islamiques, mais aussi le monde entier. Selon le secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, « *si le Hezbollah n'était pas intervenu en Syrie au bon moment, l'IS aurait rejoint la capitale Beyrouth* »⁴⁴⁹.

Pour Karam Karam, l'engagement des différents groupes libanais dans la crise syrienne « *va peser sur les mémoires, sur les liens entre communautés et sur les relations entre la Syrie et le Liban. Quelle que soit l'issue du conflit, rien ne pourra être comme avant* »⁴⁵⁰.

Entre les conflits confessionnels et partisans sur le partage du pouvoir, le vide dans la présidence de la République, l'absence d'élections législatives, une réforme de l'État en

⁴⁴⁷ Assafir, 07-07-2014.

⁴⁴⁸ Al-Nahar, 08-08-2014.

⁴⁴⁹ Assafir, 17-06-2014.

⁴⁵⁰ Karam Karam : « Le système politique libanais ne fonctionne plus ». En savoir plus sur <http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2013/10/29/>.

panne et des défis majeurs à relever en matière de sécurité venant des frontières sud et nord du pays, le système politique libanais est à bout de souffle.

Selon Karam Karam : « *Aujourd'hui, le Liban fait face à des échéances nationales de premier ordre, sans tuteur régional et dans une période où les autres puissances influentes (l'Iran, l'Arabie saoudite, le Qatar, la Turquie) n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la Syrie et, par conséquent, encore moins sur le Liban.* »⁴⁵¹

Malgré le déclin du rôle syrien au Liban, nous ne pouvons pas séparer l'avenir du Liban du résultat des événements qui se passeront en Syrie. « *Le Liban a longtemps été le contre-exemple du modèle syro-irakien, dominé par le parti Ba'as, basé sur le socialisme, avec un État fort où l'individu est émancipé de ses attaches traditionnelles.* »⁴⁵² Dès le début, chacun de ces modèles vantait ses qualités par rapport aux défauts de l'autre, mais chacun était en crise. Avec la chute de l'ordre irakien (en 2003) puis l'effritement du modèle syrien (à partir de 2011), l'existence du système libanais est remise en cause, que la guerre reste confinée aux frontières syriennes ou qu'elle finisse par ravager aussi le Liban.

Est-ce que la situation actuelle du Liban peut nous amener à conclure que l'État libanais est un État défaillant, irréformable, incapable d'affronter les nombreux défis ?

En passant en revue l'histoire politique du Liban, nous constatons que ce pays connaît de nombreux conflits violents. Il a souvent réussi à se relever : après la révolution de 1958 puis la guerre civile (1975-1990), après l'invasion israélienne et l'occupation de Beyrouth en 1982, après la guerre de 2006, après les événements de 2008.

Les épreuves historiques ont confirmé que les Libanais sont capables ensemble les défis, et de donner la priorité à l'unité de leur pays et à sa sécurité.

Actuellement, nous vivons une période régionale historique, semblable à l'époque de la fin de l'Empire ottoman⁴⁵³ avec le partage de la région, comme stipulé dans l'accord Sykes-

⁴⁵¹ *Ibid.*

⁴⁵² *Ibid.*

⁴⁵³ Voir Hamour Nadia, « La mise en place des mandats au Moyen-Orient : une "malheureuse innovation de la paix" ? », in *Moyen-Orient* numéro un, août-septembre 2009, pages 88-92. Anne-Lucie Chaigne-Oudin, *La France et les rivalités occidentales au Levant, Syrie-Liban, 1918-1939*, L'Harmattan, Paris, 2006, 328 pages.

Picot⁴⁵⁴, un traité qui a précipité la naissance du Grand Liban en 1920, quatre années après sa signature. Mais cette fois, « *il manque le bouillonnement intellectuel qui a accompagné le début du XXe siècle avec la Nahda, la Renaissance. Cela complique la recherche de solutions. Et ce manque d'une réflexion venue de l'intérieur laisse le champ libre aux puissances extérieures pour recomposer la région comme elles l'ont fait il y a un siècle* »⁴⁵⁵.

Plusieurs raisons nous incitent à ne pas renoncer à l'espoir d'une réforme de l'État voire à sa stabilité et son existence.

Tout d'abord, il y a l'aspiration des jeunes à la participation politique démocratique et moderne sur la base d'un programme politique. Cela conduirait au changement des élites politiques, en accordant toujours la priorité à la réforme judiciaire, la loi électorale et toutes les autres lois, comme un prélude à la réforme de l'État.

Ensuite, on peut compter sur les organisations civiles qui sont toujours en mouvement afin d'approuver la loi civile et la suppression du confessionnalisme, la démocratie des élections, l'égalité entre les sexes, les droits des femmes, des travailleurs et des personnes ayant des besoins spécifiques.

Au niveau de la stabilité de l'État au milieu des bouleversements dans la région, nous nous référons aux processus de dialogue « miraculeux »⁴⁵⁶ en cours entre le CF et le Hezbollah et entre le CPL et les FL, ce qui confirme que malgré les nombreuses controverses, l'intérêt suprême de l'État forme toujours le point de rencontre entre les partis libanais. Et on ajoutera à cela l'unité de l'armée libanaise comme une garantie pour la sécurité du Liban.

⁴⁵⁴ Le traité secret des Sykes-Picot en 1916 a été signé entre la France et la Grande-Bretagne à des fins de partage du mandat sur les pays d'Asie de l'Ouest (Syrie, Irak, Jordanie, Palestine et Liban), après la défaite de l'Empire ottoman lors de la Première Guerre mondiale.

⁴⁵⁵ Karam Karam : « Le système politique libanais ne fonctionne plus », *op. cit.*

⁴⁵⁶ Haddad Scarlett, « Le miracle du dialogue entre le Hezbollah et le Courant du Futur », L'orient le jour, 23/01/2015.

Sources

Quotidiens en français

L'orient le jour

Le Monde

Quotidiens en arabe

Al-Ahd

Al-Akhbar

Al-Diyyar

Al-Nahar

Al-Ssafir

Revue et périodiques

Al-Wassat magazine

La revue du Liban

Sitographie

- Site internet d'Amal : <http://www.afwajamal.com>
- Site internet du Courant Patriotique : www.tayyar.org
- Site internet des FL : www.lebanese-forces.com
- Site internet du PDN : alhiwarnewspaper.com.
- www.sawtakonline.com
- Site internet du CPL en Belgique : mplbelgique.wordpress.com
- Site de la Résistance islamique de Hezbollah : www.moqawama.org
- El-Ezzi Ghassan, « Le Liban, de problèmes en crise », www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2009-3.htm
- Deeb Lara, « Une introduction au Hezbollah », www.voxnr.com

- Site de l'Union européenne, Mission d'observation des élections - Liban 2009. : urlmetriques.co/www.eucomlebanon.org
- Texte integrale des accords de Taëf : www.ces.es/TRESMED/docum/lib-taef-fra.pdf
- Verdeil Éric, « Les territoires de vote au Liban », in mappemonde.mgm.fr
- Site internet officiel du PNL: www.ahrarnews.com
- www.voltairenet.org
- Site internet officiel du CF : www.almustaqbal.org
- Leroy Didier, « Hezbollah : La Résilience islamique au Liban ? » mai 2009, www.cecid-ulb.be.
- www.ummah.com/forum/archive
- Site officiel des APBI: www.aicp.org.
- Site d'université de Mississippi : www.olemiss.edu
- Site officiel des FL : www.lebanese-forces.com
El-Samad Ali, « Le découpage électoral au Liban : une lecture géopolitique de la loi de 2000 », *L'Espace Politique* [En ligne], 3 | 2007-3, mis en ligne le 22 décembre 2007. <https://espacepolitique.revues.org/568>.
- Brouard Sylvain, Grossman Emiliano et Guinaudeau Isabelle. « La compétition partisane française au prisme des priorités électorales : Compétition sur enjeux et appropriations thématiques ». *Revue française de science politique*. avril 2012, vol 62, n° 2, p. 255-276. <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2012-2-page-255.htm>.
- Consulté le 1^{er} novembre 2012. URL : espacepolitique.revues.org
- <http://histoiredesforceslibanaises.wordpress.com>
- Avon Dominique, « Les Ahbaches. Un mouvement libanais sunnite contesté dans un monde globalisé », dans la revue électronique « Cahiers d'Études du Religieux - Recherches interdisciplinaires » (ISSN 1760-5776) du Centre Interdisciplinaire d'Étude du Religieux [www.msh-m.org/cier], date de parution : le mardi 25 mars 2008
- Badro M., « Le Hezbollah au tournant du 11 septembre », études stratégiques et diplomatiques.com, article 2003

- Karam Karam : « Le système politique libanais ne fonctionne plus ». En savoir plus sur [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2013/10/29) proche-orient/article/2013/10/29.
- Le Parlement libanais prolonge son mandat jusqu'en 2017, sur le Monde.fr, [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2014/11/05) proche-orient/article/2014/11/05.
- Le document politique du CF : www.almustaqbal.org.
- Régis Dandoy & Lieven De Winter, dans L'analyse des programmes électoraux des partis, www.academia.edu/fr.
- Gunther Richard and Diamond Larry, Species of Political Parties, A New Typology, Party Politics, March 2003 vol. 9 no. 2167-199.
- Nuembissi Kom Paul, Les partis politiques africains entre universalité et particularité, www.polis.sciencespobordeaux.fr.
- Document d'Entente Mutuelle entre le Hezbollah et le CPL, <http://www.voltairenet.org>.
- Jacques Bethemont, « Eric Verdeil, Ghaleb Faour, Sébastien Velut, Atlas du Liban. Territoires et société », Géocarrefour [En ligne], Vol. 85/1 | 2010, mis en ligne le 21 décembre 2009, consulté le 03 décembre 2015. URL : <https://geocarrefour.revues.org/7379>
- Catusse Myriam: Tout privatiser ou bâtir un Etat (social) ? Le système public de sécurité sociale au Liban à la croisée des chemins, <http://www.congresafsp2009.fr>.
- Catusse Myriam et Karam Karam, Les euphémismes de la résistance sociale au Liban, <https://hal.archives-ouvertes.fr>.
- La Charte du Courant patriotique libre (CPL), op. cit. <https://mplbelgique.wordpress.com/about>.
- Le document politique du CF, www.almustaqbal.org.
- Leroy Didier, « Le Liban un jour en paix ? Jihad et mémoire selon le Hezbollah» <http://crises.upv.univ-montp3.fr/files/2013/04/Leroy-Didier.pdf>.
- Buccianti-Barakat Liliane, Il était une fois un 12 juillet 2006 à Beyrouth... Dans Hérodote 2007/1 (no 124), <http://www.cairn.info>.

- Catusse Myriam: Tout privatiser ou bâtir un Etat (social) ? Le système public de sécurité sociale au Liban à la croisée des chemins, <http://www.congresafsp2009.fr>.
- Lamloum Olfa, Quand la guerre ritualisée est au service de la passion partisane : Football et élections au Liban, dans « Métamorphose des figures du leadership au Liban », p. 135-163, <http://books.openedition.org>.
- Messarra Antoine, « Les partis politiques au Liban : une expérience arabe pionnière et en déclin », Revue du monde musulman et de la Méditerranée, volume 81, n° 81-82, 1996, www.youscribe.com/revue_du_monde_musulman_et_de_la_mediterranee.
- Choghri Rima, Le système électoral libanais en 2009 : recul ou avancée? <http://dandurand.uqam.ca>

Bibliographie

Ouvrages généraux

BAUMGARTNER Frank R., JONES Bryan D. (eds), *Policy Dynamics*, Chicago, University of Chicago Press, 2002.

BERNESTEIN Serge, *Introduction, nature et fonction des cultures politiques, les cultures politiques en France*, éd. par IDEM, Paris : Seuil, 1999.

BRECHON Pierre, *Comportements et attitudes politiques*, Presses Universitaires de Grenoble, 2006.

COHEN Samy, « L'interview démystifiée », in COHEN Samy (dir), *L'art d'interviewer les dirigeants*. Paris : PUF, 1999.

DUVERGER Maurice, *Les partis politiques*, Paris : Armand Colin, 1976.

GRAMSCI Antonio, « Cahier 13 », in *Cahiers de prison*, Paris : Gallimard, 1978.

HUNTINGTON Samuel P., *Political Order in Changing Societies* (New Haven: Yale University Press, 1968).

KAHLIL Ahmed Kahlil, « L'héritage politique dans les régimes républicains arabes contemporains », Beyrouth, Institut arabe d'études et édition, 2003.

KEPEL Gilles, *Jihad. Expansion et déclin de l'islamisme*, Paris : Gallimard, 2000.

LE BART Christian et Que sais-je, *Le discours politique*, Paris : PUF, 1998.

OFFERLE Michel, *Les partis politiques*, Paris, PUF/Que sais-je ?, 2010, 7ème édition (1ère édition 1987).

PIERSON Cristopher, *The Modern State*, Routledge, London & New York, 2005.

SEILER Daniel-Louis, *De la comparaison des partis politiques*, Paris, Economica, 1986.

SEILER Daniel-Louis, *La méthode comparative en science politique*, Paris : Dalloz-Sirey, 2004.

WEBER Max, *Économie et Société*, Tome 1, Plon, Paris, 1997.

Ouvrages sur les partis politiques libanais

ABOUJAOUDE Joseph, *Les partis politiques au Liban*, Kaslik : Bibliothèque de l'Université Saint-Esprit, 1985.

AL-AGHA Youssef, *Hezbollah : l'histoire idéologique et politique (1978-2008) (en arabe)*, Bagdad : Études irakiennes, 2008.

AL-KHAZEN Farid, *Les partis politiques au Liban : les limites de la démocratie dans l'expérience partisane (en arabe)*, Beyrouth : Centre libanais des études, 2002.

Al-Nadi Al-Sakafi Al-Arabi, « *Les forces politiques au Liban* », travail collectif, Beyrouth : Dar Al-Taliaa, 1970.

ASHTI Fares, JABER Ahmad et ASHTI Shawkat, *Le blocage démocratique dans les partis libanais*, (en arabe), Beyrouth : Al Fourat, 2010.

ASHTI Sawkat, *Les communistes et les Kataëbs : expérience de l'éducation partisane au Liban*, (en arabe), Beyrouth : Mouassassat al-Intichar al-Arabi, 1997.

ASHTI Sawkat, *Les communistes et les Kataëbs : expérience de l'éducation partisane au Liban*, (en arabe), Beyrouth : Mouassassat al-Intichar al-Arabi, 1997.

ASHTI Shawkat, *Le Parti socialiste progressiste 1949-1975 (en arabe)*, vol. 3, 1964 à 1975.

ASHTI Shawkat, *Les partis libanais : lecture dans l'expérience*, (en arabe), Beyrouth : l'entreprise Al-intischar Al-Arabi, 2004.

ASHTI Shawkat, *Développement des partis politiques au Liban*, (en arabe), Beyrouth : Centre libanais d'études politiques, 2007.

Bureau exécutif de la Commission électorale, guide de 1996 (Parti Socialiste Progressiste, 1996).

DAHER Nassim, *Les partis et l'État au Liban*, Beyrouth : Dar al Nahar, 2008.

FADLALLAH Hassan, *Hezbollah et l'État au Liban : la vision et le processus*, (en arabe), Beyrouth : Charikat Al-Matbouat Lil-dirassat wal-Nachour, 2015.

GEMAYEL Pierre, *Les Kataëbs ont dit* (en arabe), Beyrouth, s.d.

HACHICHOU Nouhad, *Les partis au Liban*, Beyrouth : Centre des études stratégiques et recherches, 1998.

HARB Mona, *Le Hezbollah à Beyrouth (1985-2005 : De la banlieue à la ville)*, Paris : Karthala, 2010.

HELOU Marguerite, *La participation de la femme aux élections 2000*, in Nasr Salim et autres, *Les élections législatives au Liban 2000*, Centre libanais pour les recherches (LCPS), (en arabe), Beyrouth, 2002, p. 221.

MESSARRA Antoine, *Partis et forces politiques au Liban : Renouveau et engagement*, Beyrouth : Fondation libanaise pour la paix civile permanente, 1998.

QASSEM Naim, *Hezbollah : La voie, l'expérience, l'avenir*, (en arabe) Beyrouth : Dar Albouraq, 2008.

SULAIMAN M., *Political parties in Lebanon (The Challenge of Fragmented Political Culture)*, Ithaca, New York: Cornell University Press, 1976.

ZEBIAN Sami, *Mouvement national libanais, passé, présent et futur dans une perspective stratégique*, (en arabe), Beyrouth : Dar al-masirah, 1977.

Ouvrages généraux sur le Liban

ABD AL-GANI Imad, *Les mouvements islamistes au Liban : La problématique de la religion et la politique dans une société diversifiée*, 1^{re} éd. (en arabe) Beyrouth : Dar al-Taliaa, 2006.

ABI-SAEB Fares et autres, *Les élections libanaises de 1996 et la crise de la démocratie au Liban*, Beyrouth : Le Centre libanais des recherches, 1998.

ABI-SAEB Fares, ASHTI Shawkat et autres, *Les partis politiques dans le monde arabe* (en arabe), Livre collectif, Beyrouth : le Centre libanais pour les études, 2006.

ABI-SAEB Fares, BAROUD Ziad et autres, *Les Élections municipales au Liban 1998 : la parturition de la démocratie dans les structures des communautés locales*, Livre collectif, Beyrouth : Centre libanais d'études politiques, 1999.

AL-CHARTOUNI Joseph Wadii, *C'est lui... Samir Geagea : De la naissance à... la naissance* (en arabe), Beyrouth : Wide, 2008.

AL-KHAZEN Farid, *Les élections du Liban après la guerre 1992, 1996, 2000 : Démocratie sans choix* (en arabe), Beyrouth : Dar Al-Nahar, 2000.

AL-NACHEF Antoine et AL-HINDI Khalil, *La Constitution libanaise avant et après le Taëf* (en arabe), Tripoli : Al-Mouassassa Al-Hadissa lil-Kitab, 2000.

AL-SLAYBI Kamal, *L'histoire du Liban moderne* (en arabe), Beyrouth : Dar Al-Nahar, 1991.

AUBIN-BOLTANSKI Emma, « Samir Geagea : le guerrier, le martyr et le zaim » dans Mermier Franck et Mervin Sabrina, *Leaders et partisans au Liban*, Paris : Karthala, 2012.

BEYDOUN Ahmed, *Le Liban : La réforme refusée et la ruine souhaitée*, Beyrouth : Dar al-Saki, 2012.

CHAMOUN Camille, *Mozakarati (Mémoires)*, Beyrouth, 1969.

CHINQ Bernadette, Kamal Joublatt : *L'héritage arabe islamique et le rôle des Druzes dans sa conception de l'histoire du Liban* (en arabe), Beyrouth : Dar Al-Nahar, 1999.

CORM Georges, *Introduction au Liban et aux Libanais et des propositions de la réforme*, Beyrouth : Dar-Al-Jadid, 1996.

CORM Georges, *Le Liban contemporain, Histoire et société*, Paris : La Découverte, 2005.

CORM Mounir, *Pour une IIIe République libanaise : Étude critique pour une sortie de Taëf* (traduit en arabe par Ali Khalifé), Beyrouth : Dar al-Farabi, 2013.

CORM Mounir, *Pour une IIIe République libanaise : Étude critique pour une sortie de Taëf*, Paris, L'Harmattan, 2012.

Discours du Zaim le 2/3/1947, publié dans Loubnanouna al montasser (Notre Liban vainqueur), s.d.

DOMONT Frédéric, Michel Aoun : Une certaine vision du Liban, Paris : Fayard, 2007.

FEGHALI Kamal, *Les élections parlementaires libanaises 2000 : Indicateurs et résultats* (en arabe), Beyrouth : Mokhtarat, 2001.

HUDSON Michael C, *The Precarious Republic: Political Modernization in Lebanon* (New York: Random House, 1968).

MANSOUR Albert, *Le coup sur le Taëf*, Beyrouth : Dar-al-Jadid, 1993.

NAHAS Charbel, *Un programme socio-économique pour le Liban*, Beyrouth, LCPS. 2006.

NASR Salim et autres, *Les élections législatives au Liban 2000*, Centre libanais pour les recherches (LCPS), Beyrouth, 2002.

PAKRADOUNI Karim, *Choc et fermeté*, Beyrouth : Chirkat Al-Matbouat li-Tawzih Wal-Nachr, 2009.

RIZK Hoda, ASHTI Shawkat, GHOSSEN Antoine et autres, *Les élections parlementaires au Liban 2005 au milieu des changements nationaux et régionaux* (en arabe), Beyrouth : le Centre libanais pour les études, 2007.

SAMAAN Jean-Loup, *Les métamorphoses du Hezbollah*, Paris : KARTHALA, 2007.

SULAIMAN Issam, *La Deuxième République entre les textes et la pratique*, Beyrouth : 1998.

TIMOVIEV Igor, *Kamal Joumblatt, L'homme et le mythe*, traduit par Khayri al-Damin, Beyrouth, 2000. *Un rapport sur les élections dans les partis libanais* (en arabe), Beyrouth : l'Association libanaise pour la démocratie des élections.

WAKIM Najah, *Les mains noires*, Beyrouth : Entreprise de publications pour l'édition et la distribution, 1999.

YAKAN Fathi, *Alphabétiques de conception mouvementée de l'action islamique*, Beyrouth : entreprise Al-Rissalah.

YAKAN Fathi, *La question libanaise par une perspective islamique*, Beyrouth : entreprise islamique, 1979.

YAKAN Fathi, *Vers une renaissance islamique, au niveau de l'ère, étape sur le chemin de la découverte du XXI^e siècle*, Beyrouth : Fondation al-Rissalah, 1998.

Articles de revues

AL-KHAZEN Farid, « Kamal Joumblatt : Le prince sans couronne druze de la gauche », *Middle Eastern Studies* (avril 1988).

BEZES Philippe, « Aux origines des politiques de réforme administrative sous la Ve République : la construction du "souci de soi de l'État" », *Revue française d'administration publique* 2/ 2002 (no 102), p. 307-325.

CHAAYA Manal, « Les Aounistes du courant au parti », *Al-Nahar*, 10 août 2005.

CORM Georges, « Laïcité et confessionnalisme au Liban », *Revue Confluences Méditerranée*. N° 4 - Automne 1992.

COULAND Jacques, « L'exception libanaise : confessionnalisme et laïcité », dans le n° spécial de *La Pensée*, intitulé « Laïcité » (n° 342, avril-mai-juin 2005).

Discours du Zaim du 2/3/1947, publié dans *Loubnanouna al montasser* (Notre Liban vainqueur), s.d.

EL-BACHA Mona, « Démocratie et culture politique libanaise », *confluences mediterrannée*, 2009/3 (N°70).

GUNTHER Richard, DIAMOND Larry, « Species of political parties. A new typology », in *Party Politics*, Vol. 9, n°2, 2003.

KARAM Karam, CATUSSE Myriam, *Le Liban de Taëf en panne de réforme*, Beyrouth : Lebanese center for policy studies. Décembre 2009.

KHALIFEH P., « Le Hezbollah entre pragmatisme et idéologie », *les Cahiers de l'Orient*, quatrième trimestre 2001, n° 64.

Les Conférences du Cénacle, 11^e année, n°1, janvier 1957.

MOUAWAD Jamil, « Les jeunes comme acteurs principaux dans la réforme politique, les cas de la Jordanie, la Syrie et le Liban », EuroMesco paper, n° 62, septembre 2007.

NASSIF Ncoula, « Les élections législatives de l'été 2000 », dans *Magreb-Machrek*, n°169, 2000.

SANLAVILLE P., « La personnalité géographique du Liban », in *Revue de géographie de Lyon*. Vol. 44, n°4, 1969, pp. 375-394.

SCHEMEIL Yves, « Les élites politiques au Proche-Orient », In *Revue Française de Sciences Politiques*, n03, 1978.

TONYBEE Arnold, « Le Liban expression de l'histoire, conférence au Cénacle Libanais », dans les Conférences du Cénacle, 11^e année, n°6, juin 1956.

VERDEIL E., « Électricité et territoire: un regard sur la crise libanaise », *Revue Tiers-Monde*, n°198, avril-juin 2009, pp. 421-436.

VOLKENS Andrea, "Manifesto coding instructions", WZB Discussion papers FS III 02-201, Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung, Berlin, 2002.

WALGRAVE Stefaan, DE SWERT Knut, DANDOY Régis, « The making of the (issues of the) Vlaams Blok : issue ownership and agenda setting of Vlaams Blok issues among voters, in party manifestoes and in the media (1991-2000) », paper presented to the ECPR Joint Sessions, workshop n° 20, « Antipolitics and the media », Turin, Italy (22-27 March 2002).

Thèses et mémoires universitaires

ABOU JAOUDE Salah, « L'identité nationale du Liban : Genèse, évolution et expressions d'une question toujours actuelle », Thèse d'études sur le Monde Arabe, sciences religieuses, option relations islamo-chrétiennes, Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3, 2003.

CASTAIGNEDE Monique, « La régulation du partage du pouvoir politique au Liban : la logique communautaire dans le cadre des accords de Taëf », Thèse en science politique, Université Montesquieu (Bordeaux IV), 2014.

CIMINO Matthieu, Le Général Michel Aoun et la notion d'État : étude du pacte civil libanais (1989-200-), mémoire de 4^e année d'I.E.P., Université Robert Schuman, Institut d'études politiques de Strasbourg, juin 2007.

GHOUSSOUB Dani, « Le rôle du confessionnalisme dans la vie institutionnelle libanaise », Thèse en Droit public, Université Jean Moulin (Lyon 3), 2007.

HARB, Marwan, « Le chéhabisme ou les limites d'une expérience de modernisation politique au Liban », Mémoire de DEA (science politique), Université St Joseph, Beyrouth, 2007.

LONEAN BUJDER Irina, « Les formes discursives de l'État roumain postcommuniste : L'image de l'État parmi les élites politiques », thèse en ligne (science politique), Université libre de Bruxelles, 2013.

NAHAS Charbel, « Le confessionnalisme au Liban : Du fonctionnement discursif et idéologique vers une position du problème », Thèse d'anthropologie, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1980.

Index des noms

Abd Al-Ghani, Imad	68, 70
Abed Al-Nasser, Jamal	44, 45
Aboujaoudé, Joseph.....	50
Aflak, Michel	84
Ajouz, Roulla.....	162
Al-Amine, Abdullah	84
Al-Aridi, Ghazi	159
Al-Aris, Abd Al-Monem.....	156
Al-Assaad, Kamel	55
Al-Assad, Bachar	279
Al-Assad, Hafez.....	82
Al-Banna, Hassan	67
Al-Bitar, Salah Al-Dine	84
Al-Hakim, Adnan.....	40
Al-Hoss, Salim.....	110, 137, 139
Al-Khatib, Zaher	146
Al-Khazen, Farid	52, 107, 108, 114, 139
Al-Machnouk, Mohamed.....	101
Almond, Gabriel A.	236
Al-Nachef, Hana	83
Al-Obeidi, Zuhair.....	110
Al-Raï, Bechara	278

Al-Sadr, Moussa	47, 54, 59, 60, 129, 255
Al-Safadi, Mohammad.....	88
Al-Solh, Rachid	110
Al-Solh, Riad	42
AL-Zaiim, Hosni.....	43
Aoun, Michel2, 7, 49, 61, 62, 102, 108, 109, 114, 142, 154, 156, 160, 163, 168, 171, 172, 180, 181, 183, 185, 187, 191, 202, 215, 226, 243, 251, 270, 278, 290, 293	
Aoun, Salim	216, 258, 259
Arslan, Talal.....	56, 125, 253
Ashti, Shawkat	77, 147, 158, 170, 171, 172, 275
Atallah, Elias.....	77
Azzi, Sejaan	260, 261, 264, 265, 306
Ba'allbaki, Mohammad	83
Baroudi, Oumar	157
Bassil, Gebran.....	203
Baumgartner, Franck R.....	10
Berjawi, Mohammed	110
Bernstein, Serge	6
Berri, Nabih	25, 60, 99, 106, 129, 161, 190, 192, 208, 209, 251, 254, 255, 276
Boulos, Jawad	182, 183
Boutros, Fouad.....	168, 186
Chaabane, Saïd.....	52
Chaichakli, Adib	66
Chamoun, Camille	40, 43, 44, 54, 75, 76

Chamoun, Dory.....	114
Charlot, Jean	6
Chéhab, Fouad	44, 45, 72
Cheikh Ammar, Ali.....	194
Chemaly, Fouad.....	76
Chiha, Michel.....	18
Corm, Georges	5, 9, 18, 86, 106
Corm, Mounir	20, 21, 25, 27
Daher, Nassim.....	63
<i>Dahrouj, Farouk</i>	120, 140
de Jouvenel, Henry	17
Debbas, Charles	17
Deeb, Lara.....	178
Dekmejian, Hrair	69
Diamond, Larry.....	9, 54, 58
Didier, Leroy.....	66
Duverger, Maurice	2, 9, 52
Eddé, Émile.....	40, 43, 79
<i>Eddé, Raymond</i>	45, 54, 108, 109
El-Hajj, Mounir.....	141
El-Hoss, Salim	50, 85, 86, 156, 164, 172
El-Khoury, Béchara	40, 41, 42, 43
El-Mourad, Mohamad.....	215, 262
El-Rayes, Rami	80, 81, 307

El-Samad, Ali.....	33
El-Solh, Kazem.....	55
Fakhoury, Abdul Hamid	156, 157
Fares, Issam	128
Fayyad, Ali.....	255, 256, 257, 259, 263, 264
Fneich, Mohammed	101
Franco, Francisco.....	71
Frangié, Sulaiman	45, 128, 171, 253
Frangié, Tony.....	253
Geagea, Samir.....	7, 11, 49, 73, 74, 75, 112, 168, 173, 174, 175, 176, 186, 190, 200, 222, 251, 266, 289
Geagea, Sethrida	174, 175, 176
Gemayel, Amine	64, 73, 109, 114, 141, 186, 187, 190, 191, 192
Gemayel, Bachir	73, 171
Gemayel, Maurice.....	72
Gemayel, Pierre	40, 44, 54, 71, 140, 187, 253
Ghazal, Salim.....	59
Ghossein, Antoine.....	30
Gouraud, Henri	17
Gunther, Richard.....	292
Gunther, Richard.....	9, 54, 55, 58
Haddad, Grégoire.....	59
Haddad, Scarlett.....	140
Halabi, Nizar	69, 70

Hamze, Nizar	69
Harb, Boutros.....	162
Hariri, Bahia.....	139, 194, 195
Hariri, Rafic1, 3, 7, 14, 24, 26, 37, 49, 50, 62, 63, 68, 77, 81, 85, 86, 92, 93, 94, 96, 102, 105, 106, 110, 111, 118, 124, 125, 126, 131, 137, 138, 139, 140, 153, 155, 156, 157, 159, 161, 162, 164, 165, 168, 171, 173, 174, 176, 178, 179, 184, 194, 206, 209, 215, 216, 217, 221, 222, 226, 227, 228, 253, 266, 270, 272	
Hariri, Saad	63, 186, 187, 189, 190, 191, 215, 279
Hawi, George	77
Hélou, Charles	45, 54
Hobeika, Elie	107
Hotait, Amin	91, 92, 93
Hraoui, Elias	24, 153, 154, 165, 228, 255
Huntington, Samuel	52
Husseini, Hussein.....	54
Hwaik, Elias.....	17
Ibrahim, Mouhsen	46
Jaber, Hicham	263, 307
Jalloul, Genwa	139
Jones, Bryan.....	10
Joumblatt, Kamal	41, 43, 45, 47, 48, 54, 63, 78, 79, 80, 103, 159, 171, 253, 291
Joumblatt, Walid31, 56, 63, 99, 103, 115, 122, 123, 124, 125, 140, 145, 146, 172, 183, 186, 187, 190, 251, 253, 271	
Kabalan, Hassan.....	255, 257
Kanso, Ali	158, 193

Karam, Karam.....	5, 86, 88, 93, 109, 279, 280, 281
Karamé, Abdel-Hamid.....	41, 42
Karamé, Elie	141
Karamé, Omar.....	26, 128
Karamé, Rachid	45, 83
Kassem, Naim	65
Kenaan, Ghazi.....	31
Khalil, Ali	54
Khalil, Khalil Ahmad.....	79
Khomeiny, Rouh Allah	64, 67
Khoury, Kamil	187
Lahoud, Émile.....	24, 91, 92, 94, 97, 161, 181, 226
Lteif, Nadim.....	160, 161
Maila, Josef.....	22
Makhzoumi, Fouad	56
Mansour, Adnan.....	93
Mansour, Albert.....	23
Mawlawi, Faysal	68
Mazraani, Saadallah.....	77, 78, 141, 254, 255
Merhej, Béchara.....	110
Messara, Antoine	2, 9, 112, 264, 275
Mikati, Najib.....	88, 193
Moawad, Nayla.....	182
Moukheiber, Albert.....	114

Mrad, Abdul Rahim	88, 148
Mroué, Karim.....	78
Murr, Michel	171, 186, 190
Naim, Edmond	222
Nakach, Alfred.....	41
Nasrallah, Antoine	62
Nasrallah, Hassan.....	65, 99, 190, 226, 251, 276, 279
Nassif, Nicolas	109, 307
Obeid, Mouhamad	262
Offerlé, Michel.....	12
Pakradouni, Karim	72
Pakradounian, Hagop.....	192
Pharaon, Henry	41
Powell, G. Bingham.....	236
Qaraqira, Hussam.....	70
Saad, Oussama	148, 193, 261, 262
Saadé, Anton	40, 42, 43, 79, 82
Saadeh, Georges.....	128, 158
Salam, Nawaf.....	38
Saleh, Subhi	69
Samaha, Joseph.....	173
Sanlaville, Paul	1
Saqr, Étienne	56
Sarraf, Yacoub	97

Schmeil, Yves	53
Seiler, Daniel L	6
Sfeir, Nasrallah	272
Shader, Joseph	73
Siba'i, Moustafa.....	66
Siniora, Fouad.....	86, 87, 93, 96, 185, 193
Skaff, Elie	171, 187, 190
Sulaiman, Issam	19
Sulaiman, Michel.....	24, 53, 91, 186
Toufeili, Sobhi	64
Traboulsi, Adnan	69, 110
Tuéni, Gébrane.....	114
Wakim, Najah	56, 63, 86, 110, 111
Weber, Max	16
Wehbé, Amin	77
Yakan, Fathi.....	66, 67, 68
Yammine, Vera.....	262
Yazbeck, Youssef Ibrahim.....	76
Younes, Hisham.....	98, 99, 100

Annexes

Questionnaire

Chères étudiantes, chers étudiants,

Je vous remercie de votre favorable collaboration à la réussite de cette étude menée dans le cadre de la préparation de mon doctorat en sciences politiques sous le titre : « *Les partis libanais et la réforme de l'État au prisme des priorités électorales* » (1992 - 2009) ; le but de ce questionnaire est de recueillir des informations sur le sujet, qui seront utilisées à des fins scientifiques.

Je vous remercie pour votre aide et votre coopération.

Ali I. Mazyad

Date :

Nom de l'université :

.....

.....

Lieu de résidence :

Langue d'enseignement :

.....

.....

Information générale

1) **NOM :**

Prénom :

2) **Sexe :** M

F

3) **Catégories d'âge :** 18-24 ans

25-35 ans

4) **Année universitaire :**

Spécialisation :

5) **Confession religieuse :**

Maronites

Chiites

Sunnites

Druzes

Grecs orthodoxes

Grecs catholiques

Arméniens orthodoxes

Arméniens catholiques

6) **Métier :**

- Sans emploi Employeur Fonctionnaire Commerçant
 Études à temps plein Autre profession, précisez

7) **Êtes-vous membre d'un parti politique ?** Oui Non

Si oui, lequel ?

8) **Selon vous, quel parti entre les suivants a une vision pour la réforme de l'État libanais ?**

- Les Kataëbs Mouvement Amal Parti social nationaliste syrien
 Jamaa Islamiya Hezbollah Parti des Forces libanaises
 CPL Courant du Futur Parti communiste libanais
 Parti socialiste progressiste Aucun de ces partis

Si autre parti ou mouvement, veuillez préciser

9) **Quelles sont les priorités de la réforme de l'État selon vous ?** (Classez par ordre d'importance, selon une échelle allant de 1 à 8, les critères suivants. 1 est le plus important, 8 est le moins important).

- La suppression du confessionnalisme politique.
 La réforme économique.
 La réforme sociale.
 La réforme judiciaire.
 Le renforcement des forces armées et de sécurité.
 La réforme de la loi électorale.
 La lutte contre la corruption.
 La création d'une stratégie défensive.

Si autres priorités, veuillez préciser

10) L'abolition du confessionnalisme politique

		Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas vraiment d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sait pas/pas d'opinion
1	Pensez-vous que les accords de Taëf servent encore comme base pour la réforme de l'État libanais ?					
2	Pensez-vous que la réforme de l'État n'est possible que par l'abolition du confessionnalisme politique ?					
3	Voyez-vous dans la laïcisation globale une solution à la crise de l'État ?					
4	Pensez-vous que la foi et les valeurs religieuses doivent orienter la vie communautaire ?					

11) Le rôle du Parlement et du gouvernement

		Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas vraiment d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sait pas/pas d'opinion
1	Est-ce que le gouvernement actuel est engagé envers sa déclaration ministérielle ?					
2	Êtes-vous satisfait du rôle du Parlement libanais actuel ?					

12) Pourquoi votez-vous pour tel ou tel parti ? (Classez par ordre d'importance, selon une échelle allant de 1 à 8, les critères suivants. 1 est le plus important, 8 est le moins important).

- L'idéologie du parti.
- La personnalité du leader du parti.
- Le programme du parti.
- Le parti qui peut vous rendre service.
- Votre famille vote pour le parti.
- Le leader du parti vient d'une famille politique célèbre.
- Son efficacité législative.
- Parce qu'il représente votre confession religieuse.

Si autres, veuillez préciser

13) Avez-vous participé aux élections de 2009 ?

Oui Non

14) Allez-vous participer aux prochaines élections ?

Oui Non

15) Quels sont les facteurs qui vous poussent à ne pas voter ?

.....

.....

.....

Les entretiens

Thèmes évoqués	Personnalités rencontrées	Dates
La laïcité, la priorité de la réforme économique et sociale	Saadallah Mazraani , ex-vice-secrétaire général du PCL	Mardi 12 juin 2012
Les priorités du tribunal international pour juger les assassins de R. Hariri et le désarmement du Hezbollah	Mohamad El-Mourad , membre du bureau du CF, Tripoli	Jeudi 14 juin 2012
La vision réformatrice du CPL	Salim Aoun , ex-député du CPL, élections de 2005, au siège maronite pour le district de Zahlé	Lundi 15 avril 2013
Les possibilités de déconfessionnalisation	Hassan Kabalan , membre du bureau politique du mouvement Amal, Sud du Liban	Mercredi 17 avril 2013
La vision réformatrice du Hezbollah, la question de la stratégie défensive	Ali Fayad , député du Hezbollah, élections de 2005, Sud du Liban, sociologue à l'Université libanaise à Beyrouth	Jeudi 18 avril 2013
La décentralisation administrative, la souveraineté, la neutralité de l'État	Sejaan Azzi , vice-président des Kataëbs, ministre du Travail dans le gouvernement de Tamam Salam au 15 février 2014	Vendredi 19 avril 2013
Le gouvernement civil et la loi électorale moderne	Vera Yammine , membre du bureau politique de l'El-Marada, de Zgarta, Nord du	Lundi 22 avril 2013

	Liban	
La crise des partis libanais, l'absence de programmes politiques, la priorité de la réforme économique et sociale	Ossama Saad , chef de l'OPN, ex-député en 2005 pour le siège sunnite de Saïda, Sud du Liban	Mardi 23 avril 2013
L'application des réformes des accords de Taëf, la lutte contre la corruption des leaders politiques	Mohammed Obeid , ancien directeur général du ministère de l'Information, ex-membre d'Amal	Vendredi 26 avril 2013
La réforme du secteur de la sécurité, la doctrine militaire de l'armée libanaise, quelle stratégie défensive pour le Liban ?	Amin Hoteit , général à la retraite de l'armée libanaise, expert en stratégie militaire, professeur de droit à l'Université libanaise	Mercredi 12 mars 2014
Le rôle politique du patriarcat maronite, la place des maronites dans l'État libanais	Nicolas Nassif , journaliste et écrivain politique, spécialiste de l'histoire politique du Liban contemporain	Mercredi 12 février 2015
La réforme de la défense et de la sécurité, la stratégie défensive, le renforcement de l'armée libanaise	Hicham Jaber , ex-général de l'armée libanaise, expert en stratégie militaire. Directeur du Centre d'études du Moyen-Orient et des relations publiques, localisé à Beyrouth.	Samedi 14 février 2015
La suppression du confessionnalisme politique, le rôle social de l'État, la création du Sénat	Rami El-Rayes , responsable de l'information du PSP	Jeudi 13 février 2015
La protection de l'environnement, de l'écosystème et des biens culturels	Hicham Younes , président de l'organisation Green Southern	Samedi 9 mars 2015

Sommaire

INTRODUCTION.....	1
I - PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE.....	3
<i>A - L'hypothèse de recherche</i>	<i>4</i>
<i>B - Cadre théorique</i>	<i>5</i>
1 - La réforme de l'État	6
2 - La théorie de l'issue <i>ownership</i> pour analyser les programmes électoraux	8
II - MÉTHODOLOGIE.....	9
<i>A- La récolte de données</i>	<i>10</i>
1- L'analyse des programmes électoraux	10
2- L'enquête de terrain	12
III - ORGANISATION DE LA THÈSE.....	13
1^{RE} PARTIE.....	15
LES LIBANAIS EN QUÊTE D'UN RÉFÉRENTIEL CONSTITUTIONNEL POUR LA RÉFORME DE L'ÉTAT.....	15
CHAPITRE I.....	16
LA STRUCTURE CONFESSIONNELLE DE L'ÉTAT LIBANAIS	16
I- LES ORIGINES DU CONFESSIONNALISME : L'HÉRITAGE DU MANDAT FRANÇAIS ET LA CONTRIBUTION CHEHABISTE	16
<i>A- L'ascendance de la logique communautaire</i>	<i>16</i>
1- La création d'un grand Liban multicommunautaire (1920).....	16
2- La légalisation des droits des communautés après l'indépendance (1943).....	18
<i>B- Les accords de Taëf (1989) : la consécration de l'équilibre confessionnel</i>	<i>19</i>
1- Le renforcement du rôle des chefs religieux	19
2- La modification de la Constitution et la répartition des pouvoirs.....	21
II- LA FAIBLESSE DU RÔLE DU PARLEMENT DANS LA RÉFORME.....	23
<i>A- La violation des réformes des accords de Taëf.....</i>	<i>24</i>
1- L'échec du Parlement dans l'approbation d'une loi électorale démocratique	24
2- L'absence de la démocratie au sein du Parlement.....	25
<i>B- Les raisons entravant le rôle du Parlement</i>	<i>26</i>
1- La prédominance des partis confessionnels.....	26

2- Le facteur de l'argent	27
III- LES ENJEUX POLITICO-COMMUNAUTAIRES DE LA LOI ÉLECTORALE	27
<i>A- le système électoral entre texte et pratique.....</i>	<i>27</i>
1- La répartition confessionnelle des sièges parlementaires	28
2- Le découpage confessionnel des circonscriptions.....	29
<i>B- La présence des partis au Parlement et la recherche d'un système électoral moderne</i>	<i>34</i>
1- L'évaluation de la représentation des partis au Parlement	34
2- Quel est le système électoral favorable pour la structure de l'État libanais ?	36
CHAPITRE II	39
LES PARTIS LIBANAIS FACE À L'ÉTAT.....	39
I - LES PARTIS POLITIQUES LIBANAIS ET LA RECHERCHE DE L'IDENTITÉ NATIONALE	39
<i>A- Les premiers clivages partisans : Bloc national contre Bloc constitutionnel (1932-</i> <i>1943)</i>	<i>40</i>
1- La phase du mandat français	40
2- L'étape de l'indépendance.....	41
<i>B- Unionistes arabes face aux nationalistes libanais (1943–1975)</i>	<i>42</i>
1- La fondation du PSNS et du PSP.....	42
2- Les alliances et la reconnaissance officielle.....	44
<i>C- Les controverses autour de la réforme de l'État avant le déclenchement de la guerre</i> <i>civile (1970-1975).....</i>	<i>46</i>
<i>D- Les partis et le défi de la reconstruction (1989-2000)</i>	<i>49</i>
II- TYPOLOGIE DES PARTIS POLITIQUES LIBANAIS.....	50
<i>A- La structure et le classement</i>	<i>50</i>
1- La structure sociale des partis libanais	51
2- Des tentatives de classement des partis libanais.	52
<i>B- La théorie de Gunther et Diamond : une typologie applicable aux partis libanais</i>	<i>54</i>
III- LA NOTION DE L'ÉTAT DANS L'IDÉOLOGIE DES PARTIS LIBANAIS.....	59
<i>A- Les partis confessionnels libéraux.....</i>	<i>59</i>
1- Amal : de révolutionnaire au parti du gouvernement.....	59
2- Le CPL : de l'exil à l'engagement, la tâche de la réforme	61
3- Le CF : un courant néolibéral	62
<i>B- Les partis religieux</i>	<i>64</i>
1- Hezbollah : un parti politico-religieux et une résistance nationale.....	64

2- La JI et l'APBI : deux organisations islamistes rivales	66
<i>C- Les partis de droite chrétiens</i>	71
1- Les Kataëbs : du parti d'État au parti de la famille Gemayel	71
2- Les FL : la transformation d'une milice en un parti politique notamment maronite	73
3- Le PNL : un parti conservateur dans le processus de disparition	75
<i>D- Les partis de gauche</i>	76
1- Le CPL : des tentatives réformistes échouées	76
2- Le PSP : un parti socialiste allié avec le néolibéralisme libanais.....	78
3- Des nationalistes syriens (PSNS) et des nationalistes arabes (le Ba'as) : vers le pragmatisme	81
CHAPITRE III	85
LES CHOIX POLITIQUES DANS LES DOMAINES SOCIAUX, ÉCONOMIQUES, JUDICIAIRES ET SÉCURITAIRES	85
I- LA NÉGLIGENCE DE LA RÉFORME ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	85
<i>A- L'hésitation de la réforme économique</i>	85
<i>B- Le ralentissement de la réforme sociale</i>	87
1- Les problèmes sociaux actuels.....	87
2- Des tentatives de réformes bloquées.....	88
II- LE RETARD DANS LA RÉFORME DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ	91
<i>A- La question de la réforme sécuritaire</i>	91
<i>B- Le débat autour de la politique étrangère</i>	93
III- L'ÉCHEC DE LA RÉFORME JUDICIAIRE	94
<i>A- L'indulgence à l'égard des crimes de la guerre civile</i>	94
<i>B- La fragilité et la dépendance du système judiciaire</i>	96
IV- L'ABSENCE D'UN PLAN NATIONAL POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	97
<i>A- L'environnement: une victime des conflits et des intérêts confessionnels</i>	97
<i>B- Les partis et l'environnement: réserves environnementales régionales et l'absence des programmes</i>	99
CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES	102
2^E PARTIE	105
LES PROGRAMMES ÉLECTORAUX ET LES STRATÉGIES DE COALITION DES PARTIS LIBANAIS (1992-2004)	105
CHAPITRE I	106

LES ÉLECTIONS DE L'APRÈS-GUERRE (1992-1996), LE DISCOURS ET LES PROGRAMMES DES PARTIS POLITIQUES.....	106
I- LES PREMIÈRES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES (1992) APRÈS LES ACCORDS DE TAËF : L'OCCASION PERDUE.....	106
<i>A- Une élection malgré le boycott des chrétiens.....</i>	<i>107</i>
1- La faiblesse de la compétition électorale	107
2- L'opposition du patriarche Sfeir	109
3- L'ascension électorale des partis islamiques et l'opposition au projet de reconstruction de Rafic Hariri	110
II- LES PROGRAMMES DES PARTIS POLITIQUES POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1996	111
<i>A- Les partis chrétiens en 1996 : la justification du boycottage, de la participation ou de l'exclusion</i>	<i>112</i>
1- Les positions des partis boycottés	112
2- Les causes des craintes des partis chrétiens	114
<i>B- Les priorités électorales des partis gauchistes lors des élections parlementaires....</i>	<i>115</i>
1- Analyse des priorités politiques du programme électorale de 1996 du PSNS	117
2- Analyse des priorités politiques du programme électorale de 1996 du PCL.....	120
3- Analyse des priorités politiques du programme électorale de 1996 du PSP	122
<i>C- Programmes politiques très différents</i>	<i>126</i>
1- Analyse des priorités politiques du programme électorale de 1996 du CF	126
2- Analyse des priorités politiques du programme électorale de 1996 du Hezbollah	129
CHAPITRE II	133
LES PROGRAMMES ÉLECTORAUX DES PARTIS POLITIQUES LORS DES ÉLECTIONS PARLEMENTAIRES DE 2000	133
I- LES PROGRAMMES ÉLECTORAUX (2000).....	133
<i>A- Les priorités de l'opposition</i>	<i>133</i>
1- Analyse des priorités politiques du programme électorale de 2000 du Hezbollah	134
2- Analyse des priorités politiques du programme électorale de 2000 du CF	137
<i>B- Quel discours politique pour la réforme ?.....</i>	<i>139</i>
1- La droite et la gauche : coalitions contradictoires.....	139
2- Le CPL et la justification du boycott.....	141
II- LES ÉLECTIONS PARLEMENTAIRES DE 2000 : QUELLES JUSTIFICATIONS DES COALITIONS CONTRADICTOIRES ENTRE CERTAINS PARTIS ?.....	143
<i>A- Les partis coalisés et leurs logiques de justification</i>	<i>145</i>
<i>B- Les partis dans le Parlement de 2000, une représentation confessionnelle ?.....</i>	<i>146</i>

CHAPITRE III	149
LES PRIORITÉS ÉLECTORALES DURANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES (1998-2004)	149
I- LES PARTIS ET L'ÉTAT FACE À L'OPPORTUNITÉ DES ÉLECTIONS LOCALES (1998)	149
<i>A-L'importance des élections municipales</i>	149
1- Les dimensions démocratiques des élections municipales	149
2- L'hésitation de l'État face aux élections locales	151
3- Les facteurs qui ont poussé l'État à tenir des élections	153
<i>B- Les élections locales et la représentation politique</i>	155
II- LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DANS LE DISCOURS DES PARTIS POLITIQUES LIBANAIS	157
<i>A- L'émergence de l'intérêt pour les élections locales</i>	157
<i>B- Le programme électoral du CPL</i>	160
<i>C- Les élections municipales de 2004</i>	161
CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES	164
3^E PARTIE	167
PROGRAMMES POLITIQUES ET JUSTIFICATION DES COALITIONS ENTRE PARTIS : 2005- 2009	167
CHAPITRE I	168
PROGRAMMES ET PRIORITÉS DES PARTIS (2005)	168
I- LE CONTEXTE ET LA NATURE DES COALITIONS	168
<i>A- Les circonstances des élections de 2005</i>	168
<i>B- La justification de la coalition partisane en 2005</i>	169
1- Des alliances contradictoires et un double discours	169
2- Le caractère confessionnel des coalitions électorales.....	172
II- LES PROGRAMMES ÉLECTORAUX EN 2005	173
<i>A- Les programmes des partis du 14-Mars</i>	173
1- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2005 du CF	173
2- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2005 des FL	176
<i>B- Les programmes des partis du 8-Mars et du CPL</i>	178
1- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2005 du Hezbollah	178
2- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2005 du CPL	181
CHAPITRE II	184
COMPÉTITION SUR LES PRIORITÉS ET LE DIAGNOSTIC DES ENJEUX	184

I- LES PARTIS POLITIQUES PENDANT LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 2009.	184
<i>A- Les partis politiques participants</i>	186
<i>B- Découpage des circonscriptions</i>	188
<i>C- Les priorités des partis à la veille de élections</i>	191
II- TRANSFORMATIONS DES COALITIONS PARTISANES ET AGENDA ÉLECTORAL	194
<i>A- Les priorités et les enjeux de la coalition du 14-Mars à travers ses programmes</i>	194
1- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2009 du CF	195
2- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2009 des Kataëbs .	197
3- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2009 des FL	200
<i>B- Les priorités des partis de la coalition du 8-Mars</i>	202
1- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2009 du CPL	203
2- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2009 du Hezbollah	206
3- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2009 d'Amal	209
<i>C- La vision de la réforme politique selon les programmes politiques du PSP et du CPL</i>	
.....	210
1- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2009 du PSP	211
2- Analyse des priorités politiques du programme électoral de 2009 du PCL.....	213
III- COMPARAISON DES PRIORITÉS ET DES THÈMES DES PARTIS	215
<i>A- Le changement des priorités sécuritaires et des relations étrangères entre 1992 et 2009</i>	217
1- Le changement des priorités sécuritaires et des relations étrangères (1992-2009)	
.....	218
2- Les relations avec la Syrie dans les programmes électoraux.....	224
<i>B- Le changement des priorités de la déconfessionnalisation et la décentralisation administrative (1992 et 2009)</i>	227
1- Les priorités de la déconfessionnalisation (1992-2009)	227
2- La décentralisation administrative dans les programmes électoraux.....	230
<i>C- L'évaluation des priorités économiques et sociales (1992 et 2009)</i>	231
1- Le classement de La réforme économique dans les programmes électoraux	231
2- La similarité des politiques sociales dans les programmes électoraux	232
CHAPITRE III	236
LA RÉFORME DE L'ÉTAT : ENTRE LES PRIORITÉS DES JEUNES ET LES PRIORITÉS DES PARTIS POLITIQUES	236
I- LA CULTURE POLITIQUE : LA THÉORIE ET LA MÉTHODOLOGIE	236
<i>A- La théorie</i>	236

<i>B- La méthodologie de l'enquête</i>	237
II- LES JEUNES LIBANAIS ET LEURS PERCEPTIONS DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT	239
<i>A- Les jeunes et l'appartenance aux partis politiques.....</i>	239
<i>B- Les priorités de la réforme de l'État vues par les jeunes Libanais</i>	240
1- Le parti qui a une vision pour la réforme de l'État libanais	240
2- Le classement des priorités de la réforme de l'État	242
<i>C- Les positions des jeunes sur les accords de Taëf et la déconfessionnalisation</i>	246
<i>D- La perception du gouvernement et du Parlement.....</i>	249
III- LES CAUSES DE LA PARTICIPATION DES JEUNES AUX ÉLECTIONS	250
<i>A- Raisons du choix du parti.....</i>	250
<i>B- La participation dans la prochaine élection.....</i>	253
IV- LA RÉFORME POLITIQUE CONTROVERSÉE.....	254
<i>A- Quels sont les obstacles qui ont empêché d'effectuer les réformes ?.....</i>	254
1- La négligence de l'abolition du confessionnalisme politique	254
2- La structure confessionnelle du système politique libanais : le cercle vicieux	256
<i>B- Les visions des partis pour la réforme.....</i>	256
1- Perceptions de solution de la crise de l'Etat.....	257
2- la réforme de la défense	263
3- L'application de la décentralisation administrative.....	264
CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES.....	266
CONCLUSION GÉNÉRALE	269
UNE VISION POUR L'AVENIR.....	278
SOURCES.....	282
BIBLIOGRAPHIE.....	286
INDEX DES NOMS.....	294
ANNEXES.....	302
SOMMAIRE.....	308

Résumé : L'objectif de cette thèse est double. D'une part, il convient de montrer que la réforme de l'État libanais ne progresse pas depuis l'accord de Taëf. Aujourd'hui, le Liban fait face à un blocage en raison de la controverse opposant les partis et forces politiques du pays autour de cette question. D'autre part, il s'agit d'identifier cette controverse sur la base de leurs priorités électorales et de la légitimité des coalitions qu'ils forment.

Dans la première partie, nous avons exploré la structure de la Constitution, l'évolution des relations entre les partis libanais et l'État, et la typologie des partis libanais. À l'issue de cette partie, nous avons présenté les diverses tentatives de réforme effectuées dans les domaines du social, de l'économie, de la justice, de la défense, des relations extérieures et de l'environnement.

Dans la deuxième partie, nous avons analysé les programmes électoraux présentés par les partis à l'occasion des élections parlementaires et municipales des années 1993, 1996, 1998, 2000 et 2004. Nous avons accordé une large place au projet porté par le Premier ministre Rafic Hariri, concernant la reconstruction du pays et surtout de Beyrouth après des années de guerre. Les diverses positions des partis envers ce projet ont aussi été récapitulées.

Dans la troisième partie, nous avons procédé à une étude comparative des programmes électoraux des partis lors des deux élections parlementaires libanaises de 2005 et 2009. Nous avons vu que la transformation du système partisan ont entraîné des changements en termes de priorités électorales au sein des partis ; d'où l'émergence d'autres conceptions de la réforme de l'État. Dans le dernier chapitre, nous avons proposé une étude de terrain portant sur trois principaux éléments: la participation des jeunes Libanais, leurs visions sur les priorités de la réforme de l'État, et leurs perceptions des forces au pouvoir et des partis politiques dans ce processus de réforme. Enfin, nous avons interviewé des membres et des responsables de partis, afin de cerner leurs points de vue et de déterminer si, selon eux, il existe une solution à la crise que vit l'État libanais. Cette étude nous a permis d'ouvrir des nouvelles voies de recherche pour l'avenir du Liban.

Mots clés : Partis Politiques Libanais – Jeunes Libanais – Réforme De l'État – Programmes Electoraux – Priorités Electorales – Accord De Taëf – Confessionnalisme – Liban – Idéologie Politique – Nationalisme.

Abstract: This study has a dual aim: On the one hand, addressing the failure of the Lebanese state's reform process, because of the parties dispute over it, since the Taif Agreement until today. And on the other hand it aims to identify this dispute from these parties electoral priorities and their political coalitions perspective

In the first part, we explored the structure of the Lebanese Constitution, the evolving relationship between parties and the state, and then the political and the typology of these parties.

Finally, in this part, we addressed reform efforts in various areas such as: social, economic, justice, defense, environment, and foreign relationships.

In the second part, we analyzed the election programs during different parliamentary and municipal elections of 1993, 1996, 1998, 2000 and 2004. This led us to focus on Prime Minister Rafic Hariri's project to rebuild the country, in particular, Beirut after the civil war and the position of the parties concerning this project.

In the third part, we made a comparative study for the parties' election programs for the two parliamentary elections of 2005 and 2009. It was noted that the transformation accord in the party system has led to changes in the electoral priorities of the parties and thus in their perspectives towards the reform of the State. In the last chapter, we made a field study on the participation of the Lebanese youth, their views on the priorities of the reform of the state, and their perceptions of the Parliament's role, the government and the political parties' role in the process of the State reform. Finally, we interviewed members and leaders of the political parties to stand at their views on solving the crisis of the Lebanese state. We hope this study will contribute in opening new horizons for the future of Lebanon.

Keywords : Lebanese Political Parties - Lebanese youth - State Reform - Electoral Programs - Electoral Priorities - Taif Agreement - Confessionalism - Lebanon - Political Ideology - Nationalism.